



CDEF31

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille de Haute-Garonne
425 Route de Launaguet, BP 47503 – 31075 Toulouse, CEDEX 2

05.61.37.33.11 – contact@cdef31.org



CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE DE LA HAUTE GARONNE

425 route de Launaguet
BP 47503
31075 Toulouse CEDEX 2

Tél : 05.61.37.33.11
E-mail : cdef@cdef31.org

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	7
PARTIE I. PRESENTATION DU CDEF	8
I. Missions et statut.....	9
II. Services.....	10
III. Equipe Direction Encadrement	12
PARTIE II. VIE INSTITUTIONNELLE	14
I. Dynamique institutionnelle	15
II. Instances administratives	19
III. Partenariats et réseaux.....	20
IV. Aménagement et travaux	22
PARTIE III. ACTIVITE DES SERVICES ET DISPOSITIFS D’ACCUEIL ET D’HEBERGEMENT	23
I. Pôle petite enfance : pouponnière.....	24
II. Pôle enfance :.....	39
III. Internats adolescents :	58
I. DISPOSITIFS POUR ADOLESCENTS : HAVRE, SAM, ESCALE	85
II. DISPOSITIFS 0 – 18 ANS/ DAF, IAD	85
IV. Dispositifs alternatifs pour adolescents :	93
V. Dispositifs alternatifs 0 – 18 ans :	111
VI. Pôle parental : Centre parental – DAPE.....	121
PARTIE IV. SERVICES DE JOURS ET TRANSVERSAUX	143
I. Services de jours.....	144
II. Services transversaux	153
PARTIE V. FONCTIONS RESSOURCES	167
I. Services ressources	168
II. Compte Administratif	176
III. Rapport Social Unique	197

PREAMBULE

Le rapport d'activité est un document annuel obligatoire. Il est la mémoire de l'établissement, le témoignage de son histoire. Le rapport d'activité est inscrit dans la démarche qualité car chaque année est une expérience dont il faut tenir compte pour toujours s'améliorer face à notre mission essentielle.

2022 est une année éprouvante. Riche en émotions positives et négatives, des déceptions, des satisfactions et des projets à venir.

Le contexte global de la protection de l'enfance est complexe et les établissements d'accueil d'urgence ne sont pas épargnés : suractivité, agression verbales, physiques, menaces, budget dépassé, troubles du comportement, TSA, délits, fugues, prostitution, infraction, difficultés de recrutement, fuite de compétences, accident de travail, pleurs...

On pense mais surtout on panse ! On soigne le symptôme mais nous avons du mal à traiter la cause. L'urgence de l'enfant s'inscrit dans les gènes de l'établissement et devient son mode de fonctionnement.

Sommes-nous en train d'atteindre le paroxysme de notre mal être institutionnel ? S'agit-il du post COVID ? Les maux de la société entrent ils dans nos établissements ? Pourquoi malgré une dotation intéressante, ne sommes-nous pas entièrement satisfaits de l'accompagnement ?

Autant de questions qui se sont posées en 2022 et qui demeurent aujourd'hui.

Ces éléments certes inquiétants et déconcertants permettent aussi de mettre en exergue toute la puissance de cet établissement. La puissance qu'il a de rester debout, d'accueillir les enfants malgré tout, d'essayer encore et toujours de trouver, créer des solutions, d'exister tout simplement.

Ce rapport d'activité est un témoignage de cette force et à ce titre je remercie l'ensemble des professionnels pour leur courage parfois à toutes épreuves et pour leur volonté. Que cette envie dure car c'est ce qui fait tenir un établissement et lui permet de grandir encore et toujours.

Pour permettre une vision globale, le rapport d'activité comprend une présentation de l'établissement (Partie I), les temps forts de la vie institutionnelle sur l'année écoulée (partie II), l'activité des services éducatifs, des services de jour et des services transversaux (Parties III et IV). Se trouvent dans ces parties des vignettes psycho-éducatives racontant le parcours d'un mineur ou d'une famille. Certains services ont choisi une situation emblématique du travail accompli en 2022. Dans la partie V est présentée l'activité des services ressources et supports. Enfin se trouve en dernière partie le compte administratif qui présente l'exécution budgétaire et comptable de l'année.

Virginie JOSEPH

Directrice par intérim

PARTIE I. PRESENTATION DU CDEF

I. Missions et statut

Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille de la Haute-Garonne est un établissement d'accueil d'urgence, ouvert tous les jours de l'année, 24h sur 24h, pour permettre un hébergement et un accompagnement éducatif. Cet accompagnement donne lieu à une évaluation pluridisciplinaire de la situation du mineur et permet de travailler une orientation adaptée.

La mission du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille s'inscrit dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, compétence du Conseil Départemental. Ses missions traditionnelles consistent à Accueillir, Evaluer et Orienter.

Le CDEF31 accueille des mineurs âgés de quelques jours à 18 ans et, dans son Centre Parental, des mères ou des pères ayant au moins un enfant de moins de 3 ans ou des femmes enceintes isolées qui ont besoin d'un étayage du lien de parentalité, ainsi que d'un soutien matériel et psychologique.

L'établissement a une mission de service public telle que le prévoient les articles L. 221-2 et L. 222-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

- Accueil en urgence et hébergement des enfants âgés de quelques jours à 18 ans, confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Accueil des femmes enceintes (majeures ou mineures) et des mères avec enfant(s) dont un ayant moins de trois ans, relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les enfants accueillis au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille ont été confiés par leurs parents, le Juge des Enfants ou le Parquet des Mineurs, au service de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental (Direction Enfance et Famille).

Ils ont différents statuts :

- Pupilles de l'Etat
 - *Art. L. 224-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles – Art. 350 du Code Civil.*
- Enfants accueillis provisoires sur décision administrative
 - *Art. L 222-5er du Code de l'Action Sociale et des Familles.*
 - *Art L 223-2 du Code de l'action sociale et des familles*
- Enfants confiés sur décision judiciaire
 - *Art. L. 224-5 3er du Code de l'Action Sociale et des Familles en application du 4° de l'Art. 375-3 et de l'Art. 375-5 du Code Civil.*

Le CDEF31 est un établissement de la fonction publique hospitalière, doté de la personnalité morale.

Le Conseil d'Administration est présidé, par délégation de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne par Madame VIEU Annie, Vice-présidente en charge de l'Enfance et de la Famille.

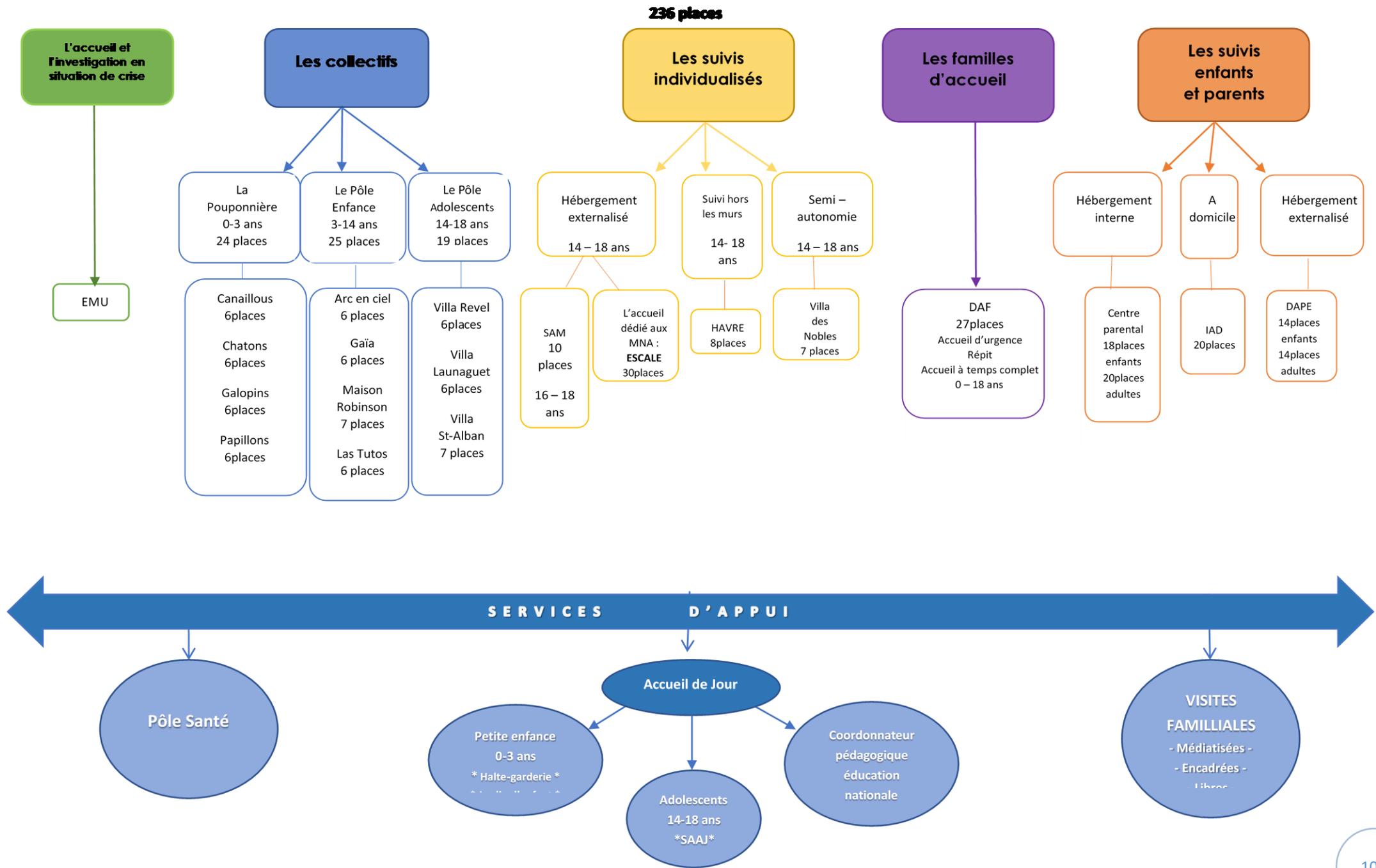
LE PERSONNEL

Les personnes accueillies sont prises en charge par des équipes pluridisciplinaires, sous l'autorité des cadres. Outre le personnel éducatif et les auxiliaires de puériculture, majoritairement représentés, le CDEF31 comprend également une équipe médicale, paramédicale, des assistantes sociales et des psychologues, des veilleurs de nuit, une équipe de cuisiniers, des équipes techniques et d'entretien et une équipe administrative et comptable. De plus, dans le cadre de la diversification de ses services, le CDEF31 emploie également plusieurs assistants familiaux.

Au total, ce sont près de 400 agents (titulaires et contractuels) qui participent à la prise en charge des personnes accueillies.

II. Services

LES DISPOSITIFS D'ACCUEIL, D'ÉVALUATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DU CDEF31



A) Les services éducatifs

Après une transformation importante et rapide (entamée en 2017), le CDEF 31 dispose désormais d'une palette diversifiée de dispositifs d'accueil, d'évaluation et d'accompagnement. Comme indiqué sur le schéma précédant cette palette est multimodale : les collectifs, les suivis individualisés, les familles d'accueil et les suivis enfants et parents et depuis septembre 2021, un dispositif d'investigations d'urgence et de crise, l'EMU 31. La suractivité sur les services de petite enfance a nécessité la création d'une 3^e unité, Maison Robinson. Chacune de ses modalités s'appuie sur une expertise propre

B) Dispositifs Transversaux et Services Ressource

Un service d'accueil de jour pour adolescents, un pôle santé, une halte-garderie et un jardin d'enfants complètent les dispositifs d'accueil et d'accompagnement. Ils fonctionnent en transversalité. Par ailleurs, dans le cadre d'un conventionnement entre l'Education Nationale et le CDEF31, un enseignant est mis à disposition de l'établissement. Sa mission est de coordonner le parcours pédagogique des enfants de moins de 16 ans.

Les services administratifs et généraux contribuent pleinement à la mission de l'établissement. Au quotidien, ils contribuent à la qualité de l'accueil et la qualité de vie dans l'établissement. Ils sont des services ressources pour les dispositifs d'accueil et d'accompagnement et, à ce titre, également impactés par la diversification des modalités d'accompagnement du CDEF31 et la hausse de la capacité d'accueil.

- **Le Pôle accueil et admissions**
 - Le BASA (Bureau des Admissions et du Suivi Administratif)
 - Le standard

- **Le Pôle ressources humaines**

- **Le Pôle ressources économiques**
 - Le service comptabilité
 - Le magasin

- **Le Pôle logistique**
 - La cuisine
 - L'entretien
 - La buanderie
 - Le transport

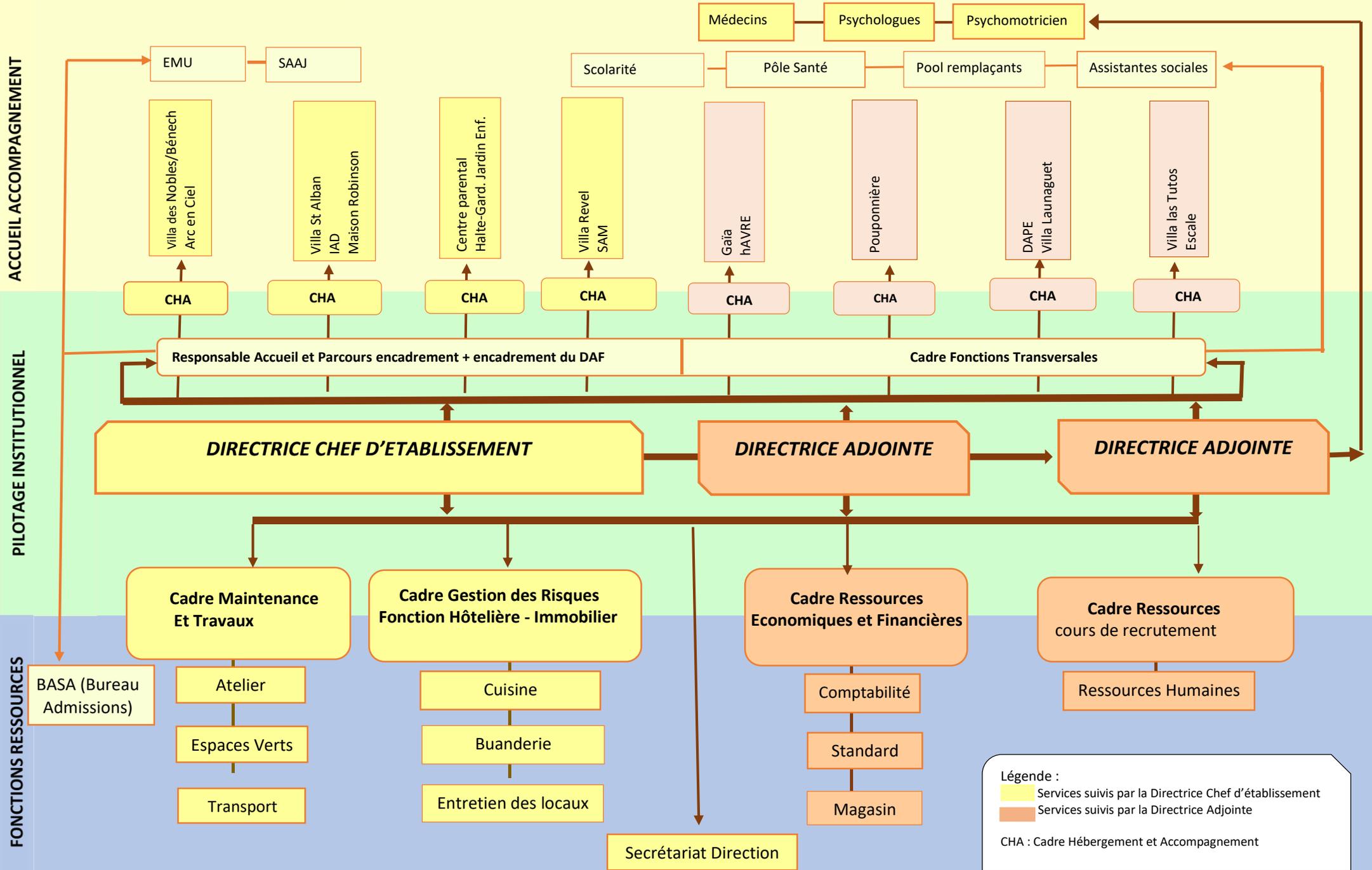
- **Le Pôle maintenance et travaux**
 - L'atelier
 - Les espaces verts

- **Le Secrétariat de Direction**

III. Equipe Direction Encadrement

Organigramme Hierarchique du CDEF 31

Oct 2022



La structure du CDEF31 a considérablement évolué avec la diversification des modes d'accueil et d'accompagnement. Afin d'accompagner cette évolution, l'organisation de l'équipe de direction et d'encadrement a fait l'objet de plusieurs renforcements et ajustements tout au long de l'année 2022. La structuration présentée en p 12 a été modifiée sur le dernier trimestre ne présentant qu'un seul Responsable accueil et parcours. Il n'y a plus de Cadre fonction transversale.

Les cadres hébergement et accompagnement sont, depuis fin 2018, au nombre de 9, ce qui correspond à une évolution de 3 postes supplémentaires pour la création de 7 dispositifs.

Un 10ème poste ouvert en 2020 pour encadrer deux dispositifs temporaires n'a pas été maintenu du fait de la non reconduction de ces dispositifs.

L'équipe d'encadrement peine encore à se stabiliser avec le départ de plusieurs cadres au cours de l'année 2022.

PARTIE II. VIE INSTITUTIONNELLE

I. Dynamique institutionnelle

Le CDEF a continué à faire face à une activité soutenue, avec des variations importantes entre les services et des difficultés récurrentes sur les orientations (A). Le budget a été fortement impacté par le contexte global de suractivité, les accueils dits complexes et l'évolution des textes de loi (B). 2023 a aussi vu la consécration de certains services soit par la reconnaissance de la mission soit par un véritable travail de reconstruction qui a porté ses fruits (C). L'objectif pour 2023 est de sortir de cet engrenage où le sentiment de faire son maximum ne nous semble pas satisfaisant en termes de qualité d'accompagnement. L'objectif pour 2023 est de reprendre notre bâton de pèlerin pour avancer progressivement mais sûrement.

A. Une activité soutenue avec des variations importantes entre les services et des difficultés récurrentes sur les orientations.

- En 2022, 1067 personnes ont été accueillies au CDEF contre 974 en 2021. Ci-après est indiquée la répartition des accueils selon les services. Dans les chapitres suivants est détaillée et commentée l'activité de chaque service.

Si le nombre d'accueils est en légère croissance, le nombre de journées augmente de manière plus nette :

- 74 470 journées réalisées en 2021
- 82 973 journées réalisées en 2022

S'agissant de l'année 2022, le taux d'occupation réalisé est de 97.76 % contre 91% inscrit au budget exécutoire. Cet écart s'explique en grande partie par la suractivité et l'ouverture d'une nouvelle unité sur le pôle enfance.

L'unité des 3-6 ans (GAIA) a eu un taux d'occupation de 147.49 % et pour l'unité des 7-10 ans (Arc En ciel), le taux d'occupation est à 136.62 %.

A ce titre, nous avons ouvert 7 places supplémentaires en juillet sur une nouvelle unité (Maison Robinson).

Ces deux dernières années, nous évoquons la crise sanitaire avec les difficultés qu'elle génèrait. 2022 est la première année post crise avec une recrudescence d'admission et toujours une difficulté dans les orientations.

Cette situation confronte l'équipe d'accueil d'urgence de l'ASE à une injonction paradoxale : être le plus réactif possible sur les accueils d'urgence inconditionnels tout en accompagnant les mineurs sur des temporalités longues.

Nombres d'entrées directes sur l'établissement en 2022

Entrées directes 2022			
			Total par pôle
Pôle parental	Centre Parental	29	43
	DAPE	14	
Internats adolescents	Villa Saint-Alban	18	106
	Villa des Nobles	13	
	Villa Launaguet	45	
	Villa Revel	30	
Pôle enfance	Genêts / Las Tutos	21	78
	Unité Temporaire / Arc en Ciel	20	
	Robinson	19	
	Gaïa	18	
Pôle petite enfance	Pouponnière	58	58
Dispositif alternatifs	Interventions A Domicile	34	277
	Service Appartements Mineurs	4	
	Dispositif Accueil Familial	45	
	ESCALE	11	
	HAVRE	183	
Autres	Unité dédiée	1	316
	PMR	299	
	Hôtel	16	
TOTAL		878	878

Durées des séjours en 2022

	DUREES DE SEJOURS						TOTAL	
	POUPONNIERE	POLE ENFANCE	DISPOSITIFS ALTERNATIFS	VILLAS	PMR	HOTEL		
0 à 5 jours	11 2,6%	59 13,8%	35 8,2%	43 10,1%	266 62,4%	12 2,8%	426	34,5%
Part adolescents				75,4%				
5 jours à 3 mois	36 8,6%	65 15,5%	175 41,8%	90 21,5%	49 11,7%	4 1,0%	419	43,4%
Part adolescents				34,1%				
3 mois à 6 mois	20 19,0%	21 20,0%	35 33,3%	29 27,6%	0 0,0%	0 0,0%	105	15,9%
Part adolescents				27,6%				
Plus de 6 mois	27 32,9%	14 17,1%	31 37,8%	10 12,2%	0 0,0%	0 0,0%	82	6,1%
Part adolescents				12,2%				

B. un budget en constante évolution

Le budget exécutoire 2022 a fortement été impacté et a nécessité au cours de l'année des réajustements lié :

- À la suractivité :
 - Ouverture de l'unité Maison Robinson ayant pour objectif l'allègement des unités Gaïa et Arc en ciel qui comptaient, depuis la fermeture d'une unité en décembre 2021, 10 à 12 enfants pour une capacité de 6.

- 1.6 ETP sur la veille pouponnière correspondant au renforcement de l'équipe de nuit au regard de la suractivité constante et des troubles des enfants. Le montant de cette mesure s'élève à 34 560.00 €
 - Renfort d'unité en suractivité
 - Renfort pour des Prises en charge individuelle
- Aux mesures gouvernementales :
- Revalorisation salariale issue des accords nationaux pour le Ségur, dont le montant s'élève à 907 263.00
 - Revalorisation du point d'indice
 - Revalorisation du SMIC au 1^{er} juillet 2022
 - Reclassement des catégories C
 - Paiement de la majoration des heures supplémentaires

Un budget dont la gestion est un véritable enjeu dans l'avenir. Si les ressources humaines sont nécessaires, elles ne doivent pas toujours être la réponse aux difficultés rencontrées.

C Reconnaissance de certaines missions

Première année de fonctionnement de l'Equipe Mobile d'Urgence 31 (EMU 31).

Ce dispositif a été ouvert le 20 septembre 2021 à la demande de la DEF. Il a pour objectif de maintenir la continuité de la mission ASE quand les MDS sont fermées (soirées, nuit, week-end et jours fériés). L'EMU 31 intervient sur sollicitation du cadre d'astreinte ASE et procède à la mise à l'abri de l'enfant en l'accueillant au 425. Une majorité de mineurs est amenée par les forces de l'ordre, toutefois l'EMU peut aller chercher l'enfant à l'hôpital ou au domicile familial (en présence des forces de l'ordre dans ce dernier cas de figure). Ensuite, l'EMU 31 évalue la situation de danger et la nécessité d'une mesure de protection administrative ou judiciaire plus poussée. Il mène très rapidement des investigations au travers d'entretiens tant avec le mineur qu'avec ses parents. L'EMU rédige et transmet dans les 24 heures suivant l'arrivée de l'enfant un rapport au cadre d'astreinte ASE pour l'aider dans sa prise de décision.

Première année effective des coordinateurs sur les villas.

La mise en place des coordinateurs sur les unités a permis une meilleure organisation du quotidien. Là où de la déperdition d'information était constatée, la communication est meilleure. Le coordinateur est un fil rouge avec les services ressources internes mais également avec les partenaires (ASE par exemple) et le cadre. Le bilan de cette première année est très positif.

Stabilisation de certaines équipes.

La vie d'un service suit un cycle et peut pour différents motifs s'inscrire dans une spirale parfois compliquée avec des conséquences telles que : absentéisme, départs...

Les services vivent tour à tour ce type de phénomène.

Certains de nos services ont pu traverser des passages « à vide » en 2021, se sont relevés et ont trouvé une forme de stabilité. Bravo à ceux qui ont pu traverser ces tempêtes et ceux qui nous ont rejoint.

D. 2023, une phase de transition

La complexité du CDEF franchit régulièrement des étapes sur lesquelles il faut se pencher et aborder sous un autre angle pour 2023 et les années à venir.

Consolidation de l'équipe d'encadrement.

L'encadrement au sens large du terme est composé de 17 personnes. Depuis plusieurs années, cette équipe n'est pas stable, ce qui contribue à insécuriser les professionnels. Certaines équipes ont pu voir 4 cadres différents en 2 ans. Le chef d'établissement quitte son poste en février, le CDEF va vivre une période d'intérim qui est toujours fragile.

La priorité sera donc la consolidation de l'équipe de cadres. Elle n'a jamais été au complet. Cela passe par les recrutements, les conditions de travail, la montée en compétence et l'envie de travailler ensemble. Il est important qu'en 2023, le CDEF retrouve un fonctionnement à 3 directeurs et qu'il repense la structuration.

Sans une équipe solide, nous serons freinés dans le travail au quotidien.

Sécuriser les professionnels.

L'autre priorité sera l'aspect sécuritaire. Que cela soit pour éviter les fugues des mineurs de moins de 10 ans ou éviter les mises en danger des jeunes et des professionnels. Un professionnel ne peut pas être disponible psychologiquement pour réfléchir sur les situations s'il s'inquiète d'un danger vital pour le jeune.

Travailler sur l'organisation du temps en lien avec les conditions de travail

Cette phase de transition doit permettre une pause dans la vie de l'établissement tout en assurant la mission. Quel sens pourrait avoir cette pause ? Repenser la définition de l'urgence, de l'inconditionnalité ? Comment nous souhaitons travailler ? Est-ce que lorsque nous allons vite, nous sommes meilleurs ? Est-ce que l'enchaînement de réunions permet tout le temps que la bonne personne soit à la bonne place ? 2023 doit permettre de rassurer, de travailler par le biais de l'intelligence collective. L'urgence doit rester celle de l'enfant et non celle de l'établissement. Nous travaillons dans un établissement d'accueil d'urgence et non dans l'urgence.

Restructurer et monter en expertise.

Cette transition en 2023 pourrait également s'effectuer par une nouvelle restructuration... encore.

Il est nécessaire de monter en expertise à tous les niveaux et donc cela pourrait passer par la création de pôles fonctionnant réellement comme tels.

Par ailleurs, la création d'un CODIR avec les directeurs, le Responsable accueil et parcours et les attachés RH et finance permettrait de maîtriser l'ensemble des enjeux de l'établissement.

Stabiliser le service RH.

La stabilisation du service RH est recherchée en 2023. Certains dossiers n'avancent pas sur le service suite à la fuite de compétences début 2022. Un responsable RH est arrivé dans l'année mais a quitté ses fonctions mettant en avant la difficulté de la mission. Ce contexte a également généré des glissements de tâches dans le quotidien. Il s'agira de moderniser et simplifier les processus et de créer de la polyvalence.

Finaliser le projet d'établissement et les projets de service

Arrivé à échéance en 2016, le projet d'établissement est à réécrire. La diversification des dispositifs a mobilisé massivement les équipes dans le temps (2015-2016-2017-2018). Cela n'a pas permis jusqu'ici d'initier en parallèle l'actualisation du projet d'établissement. Aujourd'hui c'est une priorité.

Ce travail a débuté en 2022 avec la société 2A. Sa Directrice Madame LHOPE, assurera l'accompagnement dans l'animation et la rédaction des documents.

Projet immobilier de rénovation du site principal et structuration du parc locatif

Le projet immobilier initié en octobre 2019 a été suspendu par la DEF qui souhaite au préalable faire réaliser un diagnostic global de l'établissement.

L'établissement reste en tension sur la question immobilière, l'espace reste insuffisant pour accueillir tous les services. Par ailleurs, le site principal de l'établissement situé au 425 route de Launaguet construit il y a 50 ans montre des signes de plus en plus nombreux de vétusté (problèmes récurrents d'étanchéité des toits plats, érosion des conduites d'eau et de gaz).

Sécurisation et modernisation des systèmes d'information

Le CDEF 31 s'est beaucoup transformé ces dernières années. La structuration a beaucoup évolué, il faut s'occuper maintenant d'adapter les circuits de communication et de coordination qui ont peu évolué. Notamment, il faut œuvrer à la sécurisation et la modernisation des systèmes d'information.

Un chargé de mission sur le Système d'information a été recruté pour 2023.

II. Instances administratives

A) Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises en 2022 (janvier, avril, juin et octobre). L'instance a pour mission de délibérer sur la mise en œuvre du projet d'établissement, se prononcer sur les propositions et l'exécution budgétaire, ainsi que sur le tableau des effectifs. Il est informé de l'ensemble de l'activité de l'établissement.

Le Conseil d'Administration est un appui précieux pour soutenir la mise en œuvre des réponses nécessaires aux besoins des personnes accueillies.

Il est attentif l'actualité de l'établissement et notamment aux difficultés rencontrées dans l'exercice de la mission.

B) Instances du dialogue social

➤ Le CSE :

En 2022, en vue de la réforme du code du travail, le CHSCT et le CTE sont réunis en une seule instance : le CSE.

Il s'agit d'une instance représentative du personnel, consultative, composée des représentants du personnel.

Elle émet des avis et des vœux sur toutes les questions ayant trait à l'organisation du CDEF31 et les conditions de travail des professionnels. Il s'est réuni 4 fois en 2022

➤ LE CHSCT :

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail se réunit afin de permettre l'amélioration continue de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail des professionnels. Il s'est réuni de manière extraordinaire 3 fois en 2022

➤ Les réunions syndicales :

En plus des instances consultatives obligatoires, la Direction et les représentants syndicaux se rencontrent une fois par mois sur les questions d'actualité.

III. Partenariats et réseaux

A noter l'ouverture par la DEF dans le SUD du Département d'une structure d'accueil d'urgence (SAU) gérée par l'associatif et menant les mêmes missions que le CDEF. Cette ouverture permet aux mineurs relevant des 3 DTS sud d'être placés plus près de leur famille et des structures les prenant déjà en charge (écoles, ITEP, Hôpitaux de jour, CMP...). Des modalités de coopération fluides ont été mises en places entre le CDEF et le SAU, le CDEF se montrant facilitateur et réactif. Pour le moment il n'a pas été constaté d'incidence sur l'activité du CDEF 31 qui reste identique.

- **Travail conjoint DEF-CDEF31**

Les cadres fonctions transversales ont continué à rencontrer leurs homologues de la DEF pour faire le point sur les situations en attente d'orientation.

Depuis mars 2021, le CDEF adresse aux RASE et à la DEF chaque semaine un tableau des entrées ainsi que des séjours de plus d'un an. Cet outil donne aux cadres ASE une meilleure visibilité sur notre activité et attire l'attention sur les durées de séjour les plus longues.

Par ailleurs, le CDEF a participé régulièrement aux réunions audio de la cellule interinstitutionnelle de gestion de crise.

- **Le groupe de co-construction du parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance**

Créée en août 2016, cette instance est issue d'un groupe de travail DEF- Etablissements dont la réflexion portait sur la nécessité de construire ensemble un parcours pour certaines situations complexes. Le groupe réunit une fois par mois les acteurs concernés ou les acteurs potentiels (directeurs ou cadres des établissements et services) afin qu'ils pensent, proposent et actent ensemble le parcours de l'enfant. Un des critères de saisine de ce groupe concerne directement le CDEF31, il s'agit des situations de mineurs accueillis dont la durée de séjour dépasse les trois mois sans qu'il y ait de perspective d'orientation. Le CDEF31 est un membre permanent de cette commission.

- **Articulation entre le service adoption du CD 31 et la pouponnière du CDEF31**

Dans le cadre de l'articulation entre les différents services autour de la petite enfance, le Conseil de Famille s'est réuni plusieurs fois. Cette instance départementale concerne l'adoption des enfants pupilles de l'Etat.

- **Les réunions de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance**

Conformément à la loi n°2007-293 du 05 mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance, un observatoire de l'Enfance en Danger a été institué en Haute-Garonne. Il réunit les acteurs institutionnels autour des préoccupations liées à l'enfance et à l'adolescence en danger nécessitant des mesures de protection conjointes. Sont membres : les autorités administratives et judiciaires, représentants de l'Etat et des Collectivités Territoriales, l'Agence Régionale de Santé, l'Education Nationale, ainsi que les établissements comme le CDEF31. Le rôle de l'observatoire est de produire des statistiques croisées afin mieux repérer les situations ou les facteurs de risques et ainsi de mettre en place les mesures préventives les plus pertinentes, devant permettre de faire évoluer l'ensemble des dispositifs en matière de protection de l'enfance.

- **Formation médicale continue pour les médecins pédiatres**

Depuis plusieurs années, les médecins du CDEF31 bénéficient de la même formation que les médecins de PMI dans le cadre de la formation continue avec la Faculté de médecine de Toulouse-Rangueil, et l'hôpital des Enfants de Toulouse. Cette formation est le fruit d'une convention de partenariat pérenne avec le Conseil Départemental.

- **La participation aux réunions locales de la CNAPE**

Un groupe de travail réunit les directeurs des établissements associatifs adhérents à la CNAPE (Fédération des associations de protection de l'enfance), le CDEF31 y participe en tant qu'invité (les établissements publics ne sont pas membres de la CNAPE). Ces réunions permettent des échanges de pratiques aussi bien sur la réalité du terrain qu'autour de projets et de collaborations. Elles permettent une connaissance mutuelle des types de prises en charge proposées et engagent un travail de partenariat.

- **Le partenariat avec la pédopsychiatrie et le RAP31**

Ce partenariat est un enjeu crucial pour le CDEF 31 du fait de besoins importants sur l'établissement. En effet, la souffrance psychique du public accueilli est béante, et le déficit de soins pour ces enfants est réel.

L'absence de pédopsychiatre sur le CDEF met en difficulté la coordination du parcours de soin, atténuée cependant par l'intervention des médecins généralistes du CDEF qui pallient beaucoup.

Par ailleurs, le RAP 31 a renforcé son intervention au CDEF 31. Pour rappel, le RAP 31 est un réseau départemental de pédopsychiatrie animé par des médecins psychiatres et pédopsychiatres de Toulouse ainsi que des travailleurs sociaux. Depuis 2013, le RAP 31 intervient mensuellement au Centre Parental pour accompagner l'équipe dans l'élaboration d'une analyse des processus singuliers à l'œuvre dans les maternités adolescentes. Après la reconstitution de l'histoire de l'adolescente devenue mère, le groupe travaille à la recherche d'éléments, psychopathologiques, anthropologiques, épidémiologiques et bibliographiques.

En 2020, le RAP a étoffé ses interventions en venant rencontrer également :

- L'IAD, qui était en demande de soutien et d'accompagnement pour une meilleure compréhension des troubles observés
- Le HAVRE, pour aider l'équipe à mieux appréhender la complexité de leur intervention auprès des jeunes présentant des troubles psychiques : comment tenir le lien et avec quels partenaires ? Comment appréhender les prises de risques et ajuster les pratiques lorsque se conjuguent errance et troubles ?
- Les internats. En effet, la fragilité et l'isolement des équipes du CDEF 31 sur les situations les plus complexes, du fait même des pathologies rencontrées et des difficultés de coordination a amené le RAP31 à orienter son intervention vers un soutien direct aux équipes à partir de situations cliniques pour soutenir la réflexion et l'élaboration de projets en s'appuyant sur des références théoriques. Dans ce cas l'équipe technique du RAP 31 se déplace au CDEF 31 et rencontre une équipe au complet.

Toutes ces interventions sont financées par le CD 31 dans le cadre d'une convention qui a été reconduite en 2022.

- **Convention orthophoniste**

Le CDEF a conclu avec une orthophoniste installée en libéral à saint Alban, une convention ayant pour objet d'organiser la mise en œuvre d'un suivi orthophoniste pour les enfants de 4 mois à 10 ans et plus ponctuellement, pour faire des bilans pour les 10-18 ans.

La convention prévoit:

- La réalisation de bilans orthophoniques (langage oral et écrit, oralité, troubles autistiques)
- La rééducation des troubles de la parole et du langage, dyslexie, dysorthographe

Les séances ont lieu au CDEF. L'orthophoniste intervient également sur les unités de vie des enfants et fait un travail de pédagogie auprès des équipes.

- **L'éducation nationale**

Ce partenariat a pris un nouveau souffle en 2016 grâce à la mise à disposition par l'Education Nationale d'un enseignant spécialisé dont la mission a été redéfinie. *Voir page 147*

- **Gendarmerie de Castelnau**

Plusieurs sites du CDEF 31 relèvent de la compétence territoriale de la gendarmerie de Castelnau : Villas Launaguet, Saint Alban et la villa des Nobles.

Nous travaillons régulièrement avec la Gendarmerie :

- Traitement des fugues,
- Interpellations,
- Actions de sensibilisation auprès des jeunes sur l'usage et le trafic de stupéfiants.

Nous avons reçu à plusieurs reprises ce partenaire en 2020 pour ajuster notamment nos modalités de déclaration des fugues des mineurs conformément au protocole établi sur le département.

- Organismes de formation des travailleurs sociaux

Afin de rendre le CDEF plus attractif pour les jeunes diplômés, nous avons renforcé le partenariat avec les différents organismes de formation. Plusieurs groupes du CDEF constitués d'éducateurs, psychologues et cadres interviennent dans les écoles pour présenter le CDEF et sa mission.

IV. Aménagement et travaux

En tant que propriétaire du terrain et des bâtiments, les gros travaux, aménagements et investissements relèvent de la compétence du Conseil Départemental et de ses services. Ils sont détaillés ci-après. Le CDEF31 dispose néanmoins d'une section d'investissement propre permettant de petits aménagements, des réparations courantes, ainsi que l'achat de mobiliers et petits matériels.

Pour plus de détails sur les opérations menées, se reporter au chapitre services ressources-atelier (p.171

PARTIE III. ACTIVITE DES SERVICES ET DISPOSITIFS D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT

I. Pôle petite enfance : pouponnière

- Activité 2022

Unité	Capacité	Entrées			Sorties			Présents le 31/12/2021
		2020	2021	2022	2020	2021	2022	
Pouponnière	24	69	53	58	68	54	66*	28
Total	24	69	53	58	68	54	66	28

- Répartition par sexe et âge

UNITE								
Effectifs par âge et sexe Pouponnière								
de 0 à 1 ans		de 1 à 2 ans		de 2 à 3 ans		Plus de 3 ans		
Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
22	19	7	2	1	5	1	1	
41		9		6		2		
Total Féminin	27							
Total Masculin	31							

- Statut administratif des admissions

	Unité			
	Pouponnière			
	2020	2021	2022	Total
Accueil Provisoire	3	6	3	12
Accueil Relais	2	0	7	9
RPU (art/L223-2)	3	0	1	4
Réquisition	2	2	1	5
OPU	1	1	8	10
OPP	22	12	12	46
JAE + JAE Hors Dép	27	28	23	78
Pupilles	9	4	3	16
Mère placée au Centre parental du CDEF31	0	0	0	0
Total	69	53	58	180

- Motifs d'admission

Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans

UNITE				
Pouponnière				
	2020	2021	2022	Total
Accouchement sous X	9	6	4	19
Carences éducatives et familiales	38	35	37	110
Exclusion du lieu de placement	0	0	0	0
Faits de maltraitance	5	3	5	13
Fugue	0	0	0	0
Errance	0	1	2	3
Hospitalisation du détenteur de l'autorité parentale	9	5	7	21
Mère accueillie au CDEF31	0	0	0	0
Parents en GAV ou injoignables	8	3	3	14
Rupture familiale	0	0	0	0
Mineur isolé	0	0	0	0
Total	69	53	58	180

UNITE			
Pouponnière			
	2020	2021	2022
Janvier	7	5	7
Février	4	0	5
Mars	10	6	8
Avril	5	7	0
Mai	3	6	2
Juin	4	5	2
Juillet	5	10	8
Août	8	6	3
Septembre	2	8	4
Octobre	6	0	5
Novembre	6	0	6
Décembre	9	0	8
Total	69	53	58

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

UNITE					
Pouponnière					
Auterive	0	Cierp-Gaud	0	Revel	2
Amouroux/bonnefoy	0	Cd haute garonne	0	Rangueil	0
Aucamville	6	Colomiers	1	Reynerie-saint simon	0
Bagatelle	5	Empalot	2	Saint jean	0
Balma	0	Frouzins	2	Saint gaudens	2
Basso cambo	11	La saudrune	1	Salvetat st gilles	2
Bellefontaine-lafourguette	0	La faourette	0	Soupetard	2
Blagnac	1	Minimes	0	Toulouse centre	7
Borderouge	3	Muret	0	Villemur	0
Bouloc	3	Mdph	0	Service accueil mineurs isolés	0
Castanet	1	Paf Blagnac	0	Service adoption	3
Cazeres	1	Pont vieux	2	Autres départements	1
Total situations					58

		UNITE		
		Pouponnière		
Durée de séjour		2020	2021	2022
De 1 à 5 jours	1	5	0	0
	2	10	0	5
	3	1	0	4
	4	2	0	0
	5	1	0	2
De 6 à 10 jours		3	1	7
De 11 à 20 jours		6	2	10
De 21 à 30 jours		2	2	4
De 31 à 60 jours		9	7	9
De 61 à 90 jours		8	5	6
De 91 à 180 jours		23	4	20
Plus de 180 jours		24	7	27
Total		94	28	94

ORIENTATIONS	UNITE			Total
	2020	2021	2022	
Accès à l'autonomie	0	0	0	0
CDEF Hors département	0	0	2	2
Centre d'accueil familial	2	6	4	12
Retour domicile parents	14	12	13	39
Autres établissements sociaux	3	1	3	7
Famille d'accueil	22	16	15	53
Famille d'adoption	12	4	2	18
Hospitalisation longue durée	0	0	0	0
Structure médico-sociale	0	1	0	1
Tiers digne de confiance	2	2	2	6
Centre parental du CDEF31	2	4	5	11
retour établissement d'origine	0	0	0	0
Dispositif d'interventions à domicile CDEF31	2	2	5	9
Autres unité du CDEF31	4	0	1	5
Dispositif Accueil Familial CDEF31	5	6	9	20
Total	68	54	61	183

- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

Personnes accueillies	UNITE		
	Pouponnière		
	2020	2021	2022
Janvier	747	768	745
Février	722	652	698
Mars	730	716	755
Avril	679	633	865
Mai	697	523	867
Juin	660	604	802
Juillet	765	644	814
Août	871	743	865
Septembre	768	777	803
Octobre	739	758	724
Novembre	638	750	712
Décembre	666	730	834
Total	8682	8298	9484

A) Pouponnière

1. Présentation du service

a) **Présentation du service**

Le pôle petite enfance comprend quatre unités d'hébergement (Canaillous, Chatons, Galopins, Papillons) de 6 places chacune, desservies par un même couloir central donnant également sur : la biberonnerie, les locaux de l'équipe entretien, les bureaux de l'équipe pluridisciplinaire, une salle de soin, 3 salles de visite, 3 salles d'activité (dont celle avec « piscine » du psychomotricien) et une salle de réunion. Chaque unité comprend un espace de vie avec la cuisine et le coin repas, l'espace d'éveil mais également un espace vitré pour le change et les bains. 4 chambres donnent sur cet espace principal.

Il accueille les enfants âgés de quelques jours à 3 ans, avec une répartition des enfants qui tient compte de leur développement psychomoteur et leurs besoins psycho-affectifs. La répartition des enfants se fait donc par tranche d'âge qui recouvre le plus souvent : deux unités dits de « bébés », de quelques jours à 18 mois, et deux unités de « moyens ou grands », de 18 mois à 3 ans.

Le projet de service 2017-2022 avait défini trois grandes orientations, toujours d'actualité en 2022 :

- *Organiser l'accueil des enfants avec bienveillance et favoriser le lien avec leurs familles.*

Le livret d'accueil (2021) permet un lien contractualisé avec les parents et l'équipe. Le lien interservices (entre unités de la pouponnière et avec le pôle enfance) permet d'organiser des rencontres fraternelles. Les deux éducatrices de jeunes enfants de la pouponnière orchestrent ces temps, sous forme de repas, sorties théâtre ou animations d'ateliers.

- *Personnaliser la prise en charge, construire le parcours de l'enfant.*

Le travail pluridisciplinaire de mise à jour des documents PPI et DIPIC effectués en 2021 doit permettre une traçabilité plus fluide et formalisée. Néanmoins, l'année 2022 n'a pas permis une appropriation partagée de ces outils.

- *Optimiser la collaboration professionnelle et la contribution de chaque acteur de l'équipe pluri-professionnelle*

La coordination de l'ensemble des professionnels (professionnels de l'unité et puéricultrice référente, professionnels transversaux –psychologue, AS, cadre- ou extérieur au service comme le jardin d'enfants) reste une priorité au quotidien. C'est dans l'accompagnement des enfants ayant des troubles neuro-développementaux et/ou du comportement que cette coordination prend tout son sens pour servir d'étayage à l'évolution de l'enfant et soutenir le portage psychique des professionnels de l'unité (cf la vignette clinique proposée ci-dessous).

b) **Présentation de l'équipe**

- **Les auxiliaires de puériculture de jour**

En 2022, le nombre d'auxiliaires de puériculture d'une unité est de 6. Les auxiliaires accueillent et organisent le séjour de l'enfant à la pouponnière, répondent aux besoins primaires de l'enfant dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Elles contribuent par la tenue des classeurs, d'albums photos à laisser une trace dans la vie de l'enfant. Les auxiliaires assistent à toutes les réunions ; elles sont chargées de restituer le quotidien de l'enfant.

Afin de favoriser l'harmonisation des pratiques professionnelles, l'année 2022 a vu la mise en place de réunions particulières avec les équipes de nuit en soirée pour leur éviter de revenir sur ces temps de journée. Ces réunions sont animées par la Cadre Hébergement Accompagnement, entourée de l'assistante sociale et de la psychologue.

En 2021 déjà, l'organisation du travail de week-end avec une seule auxiliaire par unité présente en matin et en soir et deux auxiliaires « volantes » était interrogée au vu des besoins des enfants et ce questionnement se renforce avec la suractivité persistante sur 2022 qui a nécessité de renforcer régulièrement les week-end (doublure systématique sur l'unité dès 7 bébés).

On constate que les enfants ont leur désarroi accru face au manque de réactivité lorsque le professionnel est seul. Les enfants, qui souffrent de troubles de l'attachement marquent fortement cette attente déstabilisante. En semaine, on constate une augmentation des accompagnements médicaux soit en raison de l'allongement du parcours de l'enfant

au sein de la pouponnière, soit de la vigilance portée aux besoins fondamentaux et à la prévention de l'accroissement des troubles du comportement (par exemple, en 2022, séances EMDR mises en place pour un enfant ayant vécu un traumatisme familial avec deuil parental soudain avant le placement).

Une auxiliaire de puériculture est positionnée chaque jour à la biberonnerie et s'assure ainsi, dans le respect des règles d'hygiène, de la préparation des repas. Une professionnelle occupe ce poste. En son absence, une collègue, préalablement formée, intervient sur la biberonnerie.

- **Les auxiliaires de puériculture de nuit**

En 2022, dans un contexte de suractivité persistante, l'équipe de nuit, initialement composée de trois auxiliaires en poste, a été réajustée en cours d'année par l'attribution d'1,6 ETP supplémentaire. En effet, l'augmentation des accueils d'enfants plus jeunes génèrent plus de tâches nocturnes : biberons et travail de réassurance face aux réveils plus importants. Le besoin d'une auxiliaire sur chaque unité soit 4 veilleuses chaque nuit a été reconnu et les 1,4 ETP nécessaire pour systématiser cette 4^{ème} veilleuse ont été demandé pour 2023. Cela permettra également d'apporter davantage de stabilité aux enfants.

- **Les puéricultrices**

L'équipe de puéricultrices (4,5 ETP) garantit le maintien ou la restauration de la santé des enfants, elles sont référentes d'une unité et assurent à ce titre la coordination et l'harmonisation des pratiques entre les auxiliaires et au fur et à mesure de l'évolution des besoins de l'enfant. Ainsi, elles accompagnent les auxiliaires dans leurs pratiques professionnelles auprès des enfants, participent au PPA par les évaluations écrites et soutiennent les parents. Elles coordonnent tous les rendez-vous médicaux en lien avec le médecin du service. Elles animent les réunions de conduite d'unités.

- **L'équipe d'entretien des locaux**

L'entretien des locaux est effectué par une équipe de cinq ASH. Elles ont la charge de l'entretien, la désinfection des locaux et du mobilier de toute la pouponnière, elles organisent le service des repas, du linge et de la dépense (approvisionnement) ; quatre d'entre elles sont référentes d'une unité (la 5^{ème} est volante et remplace ses collègues).

- **L'équipe pluridisciplinaire**

Outre les auxiliaires de puériculture et la puéricultrice référente, l'équipe pluridisciplinaire d'une unité est composée du cadre de la pouponnière, de l'assistante sociale, d'un psychologue à temps plein, d'un psychomotricien, d'un médecin à mi-temps et d'un secrétariat. Des professionnels extérieurs interviennent auprès des enfants (kinésithérapeute, ostéopathe, orthophoniste) et complètent le plateau technique de la pouponnière. Cette pluridisciplinarité est indispensable à la prise en charge des enfants et contribue à l'étayage de leur développement psychomoteur notamment pour les enfants présentant un retard important à leur arrivée sur la pouponnière.

Deux éducatrices de jeunes enfants interviennent en transversalité sur les unités ou dans leur espace d'activité dédié afin de contribuer à des prises en charge individuelles ou en petit collectif, soutenir les temps de repas dans les unités à fort effectif ou avec des enfants présentant des troubles du comportement. Elles ont également en charge l'organisation des rencontres fratries et des visites encadrées avec les parents.

La psychologue et l'assistante sociale ont en charge les visites médiatisées, le plus souvent en alternance avec celles assurées directement par les services de l'ASE. L'assistante sociale est également l'interlocuteur plus privilégié dans les relations avec l'ASE notamment dans l'organisation des synthèses.

En 2022, quatre enfants ont bénéficié d'accompagnement plus individualisé grâce à un renfort de l'équipe d'auxiliaire de puériculture (PECI : Prise en Charge Individualisée). Ils souffraient, de pathologies physiques et psychiques et avaient besoin d'un étayage renforcé pour les soutenir dans leur développement psychomoteur. Les professionnelles, ont intégré l'équipe afin de répondre aux besoins de l'enfant dans son quotidien, à l'accompagnement aux suivis médicaux et aux propositions d'activités. Ce professionnel supplémentaire permet également de garantir de la continuité dans l'accompagnement des autres enfants malgré la préoccupation ou la vigilance portée à ces enfants à spécificités.

Unités des Papillons, Galopins, Chatons et Canillous	6 ETP Auxiliaire de puériculture par unité soit 24 auxiliaires de puériculture 1 ETP Puéricultrice référente par unité soit 4 puéricultrices
PROFESSIONNELS EN MISSION TRANSVERSE	2 ETP Educateur de jeunes enfants
EQUIPES DE NUITS	9,6 ETP Auxiliaire de puériculture
BIBERONNERIE	2 ETP Auxiliaire de puériculture
ENTRETIEN	5 ETP ASH
ENCADREMENT	1 ETP Cadre Hébergement Accompagnement
PROFESSIONNELS TRANSVERSAUX Sur l'établissement	1 ETP Assistante sociale, 1 ETP Psychologues 0,50 ETP Médecin, 0,90 ETP Psychomotricien 0,75 ETP Secrétariat
PROFESSIONNELS EXTERIEURS	Kinésithérapeute, Orthophoniste, Ostéopathe

a. Réunions d'équipes

Plusieurs types de réunion sont planifiés :

- **Réunions cliniques par unités** : 1 fois toutes les trois semaines pour chaque unité avec la présence des professionnels qualifiés : médecins, psychologue et assistante sociale.
- **Réunions fonctionnement d'unité** : 1 fois tous les deux mois avec les professionnels de l'unité animée par la puéricultrice avec un professionnel qualifié si nécessaire.
- **Réunions de coordinations avec les professionnels de l'ASE** en fonction des besoins mais plus particulièrement dans les 15 premiers jours de l'arrivée d'un enfant : réunion de présentation, ou tous les trois mois, la synthèse qui permet de travailler sur l'orientation de l'enfant et d'affiner son projet.
- **Réunions planning mensuelles** avec les auxiliaires des unités et de la biberonnerie.
- **Cellules techniques d'urgence** (CTU) : organisée à la demande d'une unité ou du responsable. Elle est pluridisciplinaire et ouverte à tous les services (jardin d'enfants, DAF notamment), elle permet une réflexion clinique sur une situation complexe.

b. Formations

Les formations effectuées en 2022 : observations du nourrisson et approche Montessori. Des professionnels de l'établissement (un médecin et une psychologue) ont assuré des sessions par demi-journée pour sensibiliser à la théorie de l'attachement et aux techniques de communication par les pictogrammes. Deux auxiliaires de puériculture ont participé au congrès des auxiliaires de puériculture.

D'autres sessions de formation, obligatoires dans un établissement d'accueil du public, sont régulièrement organisées : AFGSU (gestes et soins d'urgence) et Guide file Serre file et exercices sur feux réels. Trois jours de formation à la biberonnerie sont régulièrement organisés pour permettre de garantir le remplacement du professionnel du service lors de ses absences par des collègues formées.

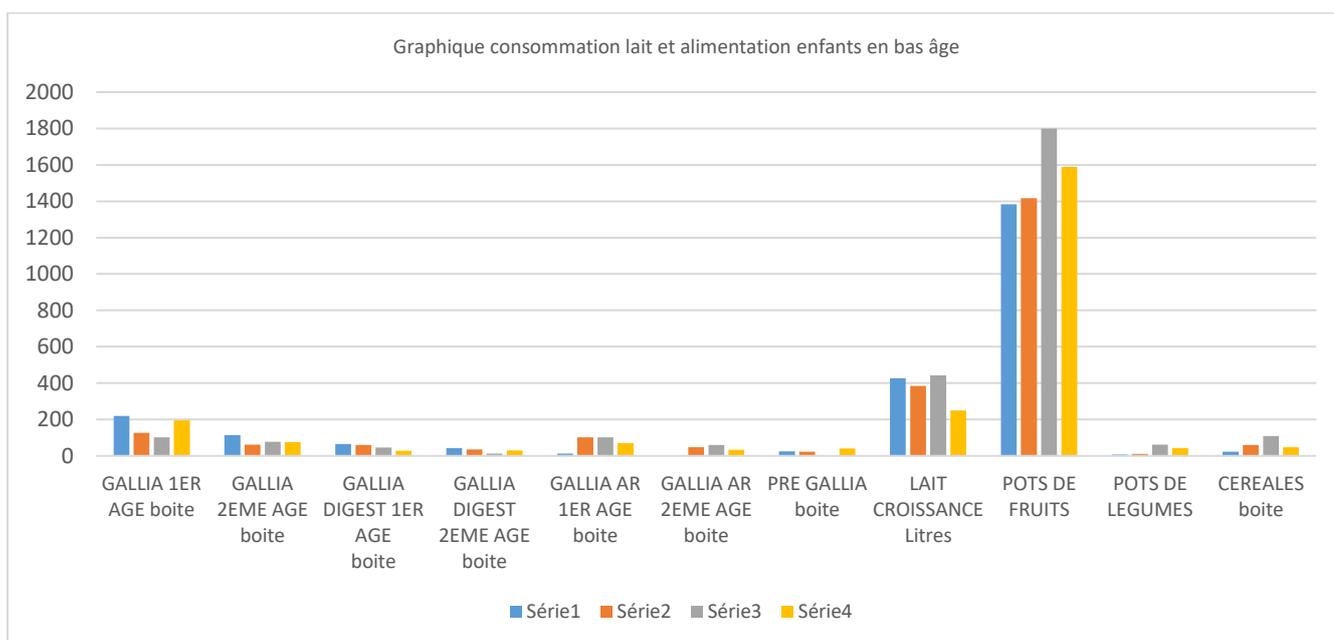
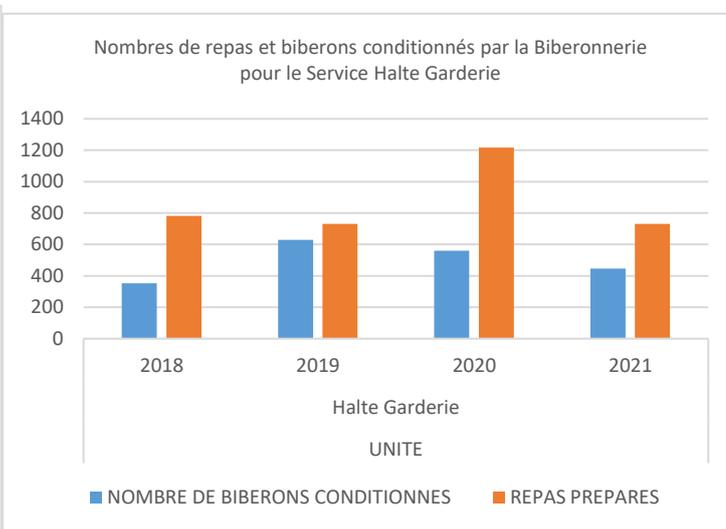
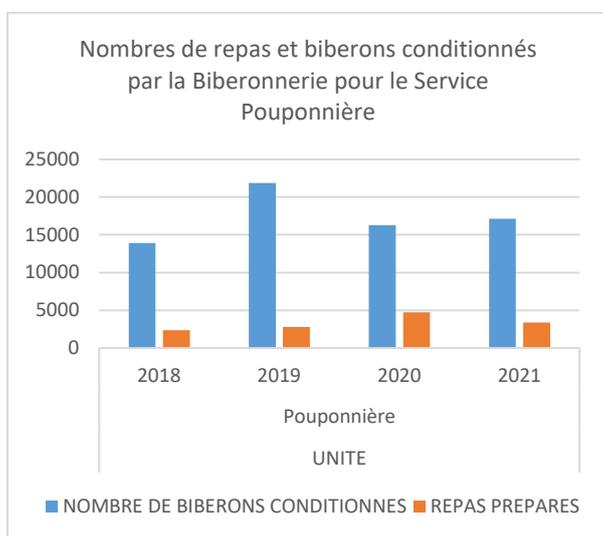
c. Accueil de stagiaires

Le service sert aussi de terrain de stage pour différentes formations concernant les métiers de la petite enfance. Comme chaque année, la pouponnière a accueilli en 2022 une vingtaine de stagiaires : auxiliaires de puériculture provenant de l'IFRASS¹, du lycée Hélène Boucher, ou stagiaires puéricultrices de l'IFRASS.

Les stagiaires AP sont accueillies sur les 4 unités (Canailous, Chatons, Galopins, Papillons) et encadrées chacune par deux AP. Les stages sont de 4 semaines et comportent une journée à la biberonnerie. Chaque unité accueille donc 4 stagiaires par an. Un nouveau partenaire, l'Association Educative pour l'Hospitalisation Privée, nous a demandé d'accueillir, aussi des stagiaires sur le deuxième semestre 2022.

c. Organisation des repas au sein de la pouponnière : la biberonnerie

	UNITE			
	Pouponnière			
	2018	2019	2020	2021
NOMBRE DE BIBERONS CONDITIONNES	13930	21 882	16275	17116
REPAS PREPARES	2356	2 786	4723	3384
COMMANDE LAIT				
GALLIA 1ER AGE boite	219	126	102	195
GALLIA 2EME AGE boite	114	62	78	76
GALLIA DIGEST 1ER AGE boite	66	60	46	28
GALLIA DIGEST 2EME AGE boite	43	36	12	30
GALLIA AR 1ER AGE boite	13	102	102	71
GALLIA AR 2EME AGE boite		48	60	34
PRE GALLIA boite	25	24		40
LAIT CROISSANCE Litres	426	385	443	250
POTS DE FRUITS	1384	1416	1799	1588
POTS DE LEGUMES	8	11	61	42
CEREALES boite	24	60	109	48



2. Activité et public accueilli

- **Activité 2022**

La pouponnière du CDEF 31 accueille 24 enfants en petits collectifs. Au CDEF, les enfants peuvent également être orientés vers des solutions autres que la collectivité, à savoir vers les dispositifs d'accueils familiaux (DAF), d'intervention à domicile (IAD) ou le Centre Parental.

La pouponnière a effectué 58 accueils en 2022 (contre 53 en 2021 et 69 en 2020). 5 enfants ont changé d'unités dans l'année afin de mieux faire correspondre l'âge des enfants et leurs besoins au sein d'une même unité.

28 enfants étaient présents le 31 décembre 2022. Cette suractivité élevée illustre la suractivité marquant l'année 2022 (108 % d'occupation) avec des pics persistants sur de longues périodes : d'avril à septembre puis à nouveau en décembre, moyenne entre 26 et 28 enfants soit plus de 110 % d'occupation. Le premier trimestre 2022, puis en octobre ou novembre, la pouponnière a conservé une moyenne d'accueil de 24 d'enfants soit les 6 places d'accueil par unité occupées. Ce sureffectif sur les unités est accompagné par ajustement permanent des plannings pour assurer la continuité de service et du soin bienveillant auprès des enfants.

- **Répartition par sexe et âge**

L'année 2022 montre une continuité avec l'année 2021 avec une majorité d'accueil d'enfants de moins d'un an : 41 enfants sur les 58 accueillis.

9 enfants avaient de 1 an à 2 ans, 6 entre 2 et 3 ans et 2 enfants de plus de 3 ans dont un de plus de 4 ans et dont les troubles du comportement et le retard de développement ne permettent pas d'envisager un accueil pertinent sur l'unité Gaia (3-6ans) du pôle enfance.

27 filles ont été accueillies et 31 garçons.

- Statut administratif des admissions

Les accueils relais ont été importants (7) contre aucun en 2021 ou 2 en 2020.

Les accueils provisoires restent assez stables (3 comme en 2020, 6 en 2021) de même que les réquisitions, rares (1).

Les OPU ont été beaucoup plus importantes (8 contre 1 en 2021 et 2020) à l'inverse des OPP qui se sont stabilisées à 12 comme en 2021, contre 22 en 2020. Les JAE hors départements ont légèrement baissées (23 contre 28).

Pas d'accueil d'enfants dont la mère serait au centre parental.

Le nombre de pupilles accueillis continue de baisser en 2022 : 3 contre 4 en 2021 et 9 en 2020. Cette baisse doit se vérifier de manière plus générale en fonction de l'évolution des accueils de pupilles par le service du DAF.

- Motifs d'admission

Le principal motif d'admission (60 %) reste les carences éducatives et familiales : 37 accueils (35 et 38 les années précédentes), suivi de l'hospitalisation du détenteur de l'autorité parentale (7 pour 5 en 2021 et 9 en 2020). L'admission pour faits de maltraitance reste stable : 5 (3 en 2021 et 5 en 2020).

La baisse des accouchements sous le secret (4) contre 9 en 2020 et 6 en 2021 est conséquente.

- Personnes accueillies mois par mois

Janvier, mars, juillet et décembre ont été des mois marqués par le nombre d'admissions (8).

Il ne semble pas avoir de tendance vraiment repérable sur les 3 années, à l'exception du mois de juillet avec toujours plus de 5 accueils dans le mois.

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

4 MDS ressortent davantage : Basso Cambo (11), Toulouse centre (7), Aucamville (6), Bagatelle (5).

Les MDS de Borderouge et de Minimes à l'origine de nombreux accueils en 2021 n'ont eu que peu d'accueils sur la pouponnière en 2022 (3 et 0).

Les autres MDS ont eu entre 0 et 3 accueils sur la pouponnière.

- Durée de séjour des personnes accueillies

Comme en 2020, une petite minorité d'enfants ne fait qu'un très court séjour (moins de 10 jours) à la pouponnière : 18 enfants en 2022 pour 23 en 2020. 11 d'entre eux sont restés moins de 5 jours.

Sur les 94 enfants de la pouponnière (accueillis en 2022 ou étant déjà là en 2021) : la moitié sont restés moins de 3 mois (47) ; sur l'autre moitié, 23 sont restés entre trois mois et 6 mois (23) et 27 plus de 6 mois soit un tiers des enfants présents en 2022. Ces chiffres sont similaires à ceux de 2020.

- Orientations 2022

Sur les 61 orientations effectuées, la part des retours à domicile (13) et de l'orientation en famille d'accueil (15) est similaires à 2021 (12 et 16) et proche de 2020.

Il y a eu moins de familles d'adoption du fait de la baisse du nombre de pupilles.

L'orientation chez un tiers digne de confiance est stable et très faible (2)/

Les orientations en interne ont toutes eu davantage d'orientations : dispositif d'accueil familial avec 9 orientations contre 6 et 5 les années précédentes ; le centre parental du CDEF augmente légèrement (5 contre 4 et 2 en 2021 et 2020), de même que l'IAD (5 contre 2). Ces services internes du CDEF 31 ont été priorisés au vue de la suractivité de la pouponnière ou de l'allongement de la durée de séjour.

- Nombre de journées mois par mois

Le printemps et l'été ressortent particulièrement avec plus de 800 journées.

Le mois de décembre à 834 journées annonce la suractivité qui se maintiendra au premier trimestre 2023.

3. Accompagnements durant le séjour

a) *Médiations, supports d'accompagnement*

Les éducatrices de jeunes enfants sont en charge de missions transversales éducatives au sein de la pouponnière. Les deux grands axes de travail de cette équipe s'articulent autour de l'accueil des parents avec l'encadrement des visites au sein du service, l'organisation des visites fratries la réalisation d'actions éducatives auprès de tous les enfants accueillis.

➤ L'accueil des parents et l'accompagnement des rencontres parentales

Si le nombre de visites médiatisées a légèrement augmenté (+50 visites soit +6%) entre 2021 (804) et 2022 (857), le nombre de visites encadrées a diminué de plus de 20 %. L'augmentation du nombre de rencontre fratries traduit la vigilance apportées pour maintenir le lien malgré un placement dans les différentes unités ou services du CDEF.

TOTAL DE L'ACTIVITES DES VISITES 2022

ACTIVITES	TOTAL
Visites Encadrées Educateurs	267 (328 en 2021)
Visites Encadrées ASE	10
Visites Encadrées CDEF /PSYCHOLOGUE	3
Visites Encadrées CDEF / AS	10
Visites Médiatisées ASE	465 (c/405 en 2021)
Visites Médiatisées CDEF/PSYCHOLOGUE	171 (c/ 202 en 2021)
Visites Médiatisées CDEF/AS	221 (c/ 197 en 2021)
Visites Libres	0
Visites Autres Services	51 (c/ 36 en 2021)
Visites Fratries	193 (c/ 88 en 2021)
Visite CSE	2
Annulation VM par le Service ASE	10
Annulation VM par le CDEF	13
Annulation VM par la Famille	67
TOTAL ANNULATION VM	90
Annulation VE par le Service ASE	4
Annulation VE par le CDEF	3
Annulation VE par la Famille	29
TOTAL ANNULATION VE	36
Sorties	200 (C/ 210 en 2021)
TOTAL GENERAL (Nombres visites tout confondus + Sorties+ Annulations Visites)	1845

Quelques soient l'accueil ou la prise en charge réalisés, les éducatrices notent sur le classeur des enfants les informations qui participent à l'observation et à l'évaluation de la situation.

Elles font une liaison orale auprès des unités de vie et des divers techniciens (puéricultrice, psychologue, médecin, assistante sociale ...) afin que la coordination entre ces divers acteurs permette une prise en charge globale et une continuité au plus près des besoins de l'enfant. L'assistante sociale et les psychologues médiatisent les visites en alternance avec les référents de l'Aide Sociale à l'Enfance afin de croiser les évaluations sur les compétences parentales. Ils notent aussi leurs observations dans le classeur de l'enfant ; toute ces informations renseignent le PPA et sont utilisées pour les notes préparatoires aux réunions et aux évaluations envoyées aux partenaires.

- Depuis 3 ans le nombre de rencontres fratries ne cesse d'augmenter, en partie dû à la non séparation des frères et des sœurs au moment du placement. Une évolution maîtrisée des divers fonctionnements met en exergue les possibilités organisationnelles des rencontres.

Bilan des rencontres fratries 2022

Ces rencontres sont intégrées dans le PPA des enfants et souvent mises en place après une réunion en équipe pluridisciplinaire. Nous notons qu'elles sont aussi vivement souhaitées par les enfants eux-mêmes et leurs parents. C'est pourquoi l'équipe d'EJE de la pouponnière prend un soin particulier à les réaliser et à les faire évoluer dans la mesure de ses moyens.

Depuis 2 ans notamment l'équipe s'est mobilisée pour maintenir ces rencontres au maximum (une fois par semaine) dans le cadre de la crise sanitaire et des contraintes associées.

Une organisation a été mise en place :

- Construction d'un calendrier de rencontres en collaboration avec différents services d'accueil du CDEF (Gaia, Arc en Ciel, Carrousel, Las Tutos) tout en tenant compte des emplois du temps respectifs des enfants (Visites famille, école, centre de loisir, RDV médicaux, prises en charge à l'extérieur)
- Rédaction du calendrier et diffusion à tous les professionnels participant à la prise en charge de l'enfant.
- Aménagement d'un temps ritualisé qui respecte à la fois les besoins et les habitudes de vie de l'enfant en lui apportant régularité, stabilité et sécurité affective durant son placement.
- Mise en place et programmation des salles où se déroulent ces rencontres ainsi que la détermination des personnes qui les encadrent (le plus souvent les deux EJE de la pouponnière)
- Echanges entre professionnels afin d'ajuster au mieux nos interventions tout en tenant compte de l'évolution de la situation de l'enfant.
- Réflexions et mises en place d'activités différentes et variées répondant aux capacités de chacun et aux souhaits exprimés (gouter, temps de jeux, théâtre, parc, activités créatives, pâtisseries ...)
- Travail de restitution à travers la rédaction d'observations écrites (document formalisé sur l'année 2021). Ces écrits sont ensuite intégrés au rapport de l'enfant à l'approche d'une échéance. Retranscription de ces observations ensuite lors des réunions d'équipe, synthèses avec l'ASE et auprès des différents services.

Tout le travail autour des rencontres fratries fait partie de l'une des missions de l'équipe des EJE de la pouponnière et prend une place considérable dans leur emploi du temps sachant que leurs trois principaux axes de travail sont :

- L'accueil et l'accompagnement des familles lors de visites ainsi que l'encadrement de certaines.
- La proposition d'activités adaptées aux besoins du jeune enfant et à ses compétences.
- Le soutien aux équipes sur les unités de la pouponnière.

a. Type d'écrits réalisés

Les notes d'évaluations s'inscrivent dans le Projet Personnalisé d'Accompagnement. Elles sont transmises aux partenaires concernés (référents et responsables ASE).

- Note d'observations (faite durant les deux premières semaines d'accueil)

- Evaluation éducative, psychologique, médicale si besoin sont écrites avant toute synthèse (à trois mois d'accueil).
- Note de fin de séjour.
- Un suivi quotidien est noté dans le classeur de chaque enfant sur chaque unité.

b. Scolarité

Pour les plus petits (à partir de 15 mois), l'accueil se fait au Jardin d'Enfants, ce dispositif est une passerelle entre la crèche et l'école maternelle et propose aux enfants des temps d'éveil, de découverte où l'enfant s'expérimente dans les prés apprentissages de type périscolaire, manuel ou artistique.

Des thèmes sont approfondis : ajustement des espaces et matériels petite enfance (achats favorisant la motricité) ; sorties en plein air ; accompagnement à l'éveil, la socialisation et l'autonomie lors d'activités spontanées (possible avec l'augmentation du nombre d'agents) ; communication bienveillante (musique, bercements...).

Des thèmes nouveaux sont abordés : pratiques du portage en écharpe (plusieurs professionnelles font la demande de formations spécifiques) ; achats de hamac sur les unités de Bébé (favorisant la pratique d'enveloppement)

c. Santé

0.50 ETP de médecin de santé publique est dévolu à la pouponnière. Les parents sont ainsi systématiquement associés à la première visite médicale, des rendez-vous réguliers leurs sont proposés pendant toute la durée de séjours de leur enfant par les puéricultrices et le médecin.

De plus en plus d'enfants accueillis sur la pouponnière montrent des signes de grande fragilité et des problèmes de développements importants : augmentation de retards globaux, troubles de l'attachement, troubles autistiques, syndrome du bébé secoué. Des consultations EMDR pour un enfant arrivé dans un contexte de traumatisme familial se sont mises en place grâce au psychologue formé en interne.

L'accompagnement de ces enfants aux différents RV (hôpital, CAMPS...), presque 400 en 2022 soit plusieurs RV organisés chaque semaine, demande aux professionnels une grande disponibilité et moins de présence au sein des unités.

TOTAL Accompagnement Médical Extérieur 2022 POUP

ACTIVITES	TOTAL
RADIO ECHO	13
KINE	10
OSTHEOPATHIE	0
DENTISTE	11
BILAN SANGUIN	1
GROSSESSE	0
OPHTALMOLOGIE	43
CONSULTATIONS SPE EXTERNES	99
AUTRES	221
Total	398

b) Partenariats

- Au sein de la pouponnière

L'accent mis sur le développement du langage avec l'appui des livres se traduit par deux partenariats renouvelés chaque année. D'une part, la bibliothèque Nomade permet aux professionnels de découvrir et de mettre à disposition des livres nouveaux et adaptés à chaque âge. D'autre part, l'association z'oiseaux livres permet une intervention mensuelle de deux professionnels de la petite enfance (EJE) au sein des unités afin de permettre aux enfants et aux professionnels de partager un temps particulier autour de la lecture.

- A l'extérieur

2022 a été marqué par la mise en place progressive de deux partenariats extérieurs permettant une prise en charge par demi-journée ou journée d'enfants hors de leur unité : d'une part, avec l'association Nouvelles rives et d'autre part, avec l'association handy sister. Le contexte persistant de suractivité sur la pouponnière a rendu ces partenariats d'autant plus précieux pour permettre aux enfants de sortir de l'unité et d'expérimenter un autre contexte de socialisation et d'étayage.

En 2022, deux situations d'enfants ont suscité la mise en place d'un partenariat spécifique avec le CAMPS de Purpan.

4. Situation clinique

Une histoire neuro développementale : Martin né le 21/07/2019

Lorsque nous l'accueillons, Martin nous interpelle immédiatement.

Laure le tient dans ses bras : Martin est hypertendu, un « morceau de bois » déguisé en nourrisson de presque deux mois. Nos repères habituels en termes de « être au monde » sont balayés.

Martin est soit totalement absent, il dort ou il se met en retrait relationnel inquiétant, regardant au loin, soit totalement présent. Il crie avec vigueur. Il est vivant, c'est un point positif. Mais de quel genre de vie est-il le témoin ?

Nous nous inquiétons de la quasi absence d'interactions. Martin est comme replié en lui-même. Nous le pensons peut-être douloureux, l'échelle d'évaluation de la douleur nous donne des indicateurs paradoxaux, un holosquelette est pratiqué, puis un scanner, qui met en évidence une petite malformation vertébrale bénigne et banale. Rien qui ne puisse expliquer la clinique.

Les examens cliniques répétés ne mettent pas en évidence d'anomalie inquiétante. Son examen, neurologique notamment, pratiqué à plusieurs reprises par plusieurs médecins, donne à voir des instants de normalité qui ne sont que semi rassurants. Pourtant, il peut se manifester par de courts moments de contacts furtifs, d'adressage de sourires et de débuts de vocalises. Ces instants sont aussi brefs que précieux et ne peuvent se vivre que dans un confort particulièrement ajusté à ses besoins « supposés ».

Nous mettons tout en œuvre pour lui permettre autant que possible un équilibre sensoriel très ajusté : des professionnels dédiés, une installation dans un cocon sur ses temps de sommeil, des bains enveloppés. Une organisation dans un seul et même but : celui de son « bien-être ». Et nous avons peu d'espace, les limites sont très étroites. Nous ajoutons des prises en charge en kinésithérapie motrice et psychomotricité.

Une chasse au stress débute : ce que Martin manifeste n'est autre qu'une grande incapacité à réguler les stimuli ordinaires. Son système est en permanence en stress.

Vous l'aurez compris, Martin est un bébé hypersensible au changement, il a besoin d'un environnement stable et rassurant qui passe par le plus possible de permanence. Les clignotants des troubles neuro développementaux sont tous allumés. Il ne peut être en relation que lorsque les stimuli sensoriels sont à minima. Comme si des stimuli ordinaires le désorganisaient totalement. Ce qui le mène dans des états « d'expression » extrêmes : il crie et est inconsolable. Il se met en retrait et dort sur de longues plages horaires, sans parfois même ouvrir les yeux au moment des prises alimentaires.

Petit à petit, dans cet ajustement sensoriel, Martin nous montre qu'il « sait faire » : il sait sourire, il sait vocaliser, il sait regarder. D'abord les objets, puis les humains. Finalement il sait être au monde. Quelques minutes par jour.

Martin nous offre une clinique neuro développementale très pointue : l'ensemble de ses systèmes de régulation semble défaillant. Nous choisissons de lui faire confiance, de croire en lui. Nous attachant aux éléments de « normalité » qu'il donne à voir. Nous faisons le choix de l'empathie cognitive et affective, de la sympathie. Au quotidien. A chaque instant.

Il est aussi difficile de le « sortir de son retrait relationnel » que de l'aider à se calmer lorsqu'il se manifeste par des pleurs inconsolables. Il a besoin d'un ajustement permanent : aucune « recette » ne fonctionne. Il nous guide malgré lui. Nous tenons compte de ce qu'il donne à voir en nous ajustant en permanence. Dans l'instant.

Nous faisons l'hypothèse que le confort sensoriel pourra lui apporter un confort interne suffisant, une sécurité. Et que ce sentiment de sécurité sera un moteur suffisant pour des possibilités d'engagement social ou d'attachement.

Après un mois et demi d'accueil, Martin peut entrer en relation de plus en plus souvent, il se détend. Il quitte ses états d'hypertonie globale. Il a besoin pour cela d'une proximité douce et stimulante et seuls des soins très ajustés lui permettent « d'être au monde » sur des moments qui se rallongent. Et qui nous rassurent.

Pour autant, il présente, vous l'aurez compris, un retard global des acquisitions psychomotrices de base, un retrait de type « autistique » avec un trouble de la régulation tonico émotionnelle et des troubles des interactions sociales. Martin a probablement un système défaillant : une génétique fragile dans ce champ, une grossesse probablement stressante du point de vue de la physiologie du développement foeto-embryonnaire, les tous premiers liens dont nous pouvons faire l'hypothèse qu'ils aient été particulièrement peu ajustés. Nous n'avons pas connaissance de traumatisme notable autre que celui d'être au monde dans un environnement où, plus que tout autre être humain, il va falloir qu'il soit accompagné. Là où pour la plupart d'entre nous être au monde va de soi, Martin va devoir l'apprendre.

Nous ne retrouverons chez Martin aucune cause identifiable, aucune « pathologie » : pas de déficit sensoriel majeur ou de pathologie neurologique identifiable. Il portera des lunettes autour de l'âge d'un an pour une correction d'un strabisme avec hypermétropie. Rien de majeur. Au niveau postural, il présente une plagiocéphalie droite sévère, dès son accueil, et celle-ci s'est majorée.

Entre 6 et 7 mois, Martin commence à naître au monde : il se détend, il adresse de plus en plus de regard et d'expressions vocales. Dire qu'il communique serait un peu exagéré, mais il s'ouvre au monde. Paradoxalement, ses grandes acquisitions motrices, tant en motricité globale que fine se font dans la limite de la normale, il rampe, marche à 4 pattes à un âge ordinaire. Il marche autour de 14 mois mu par un véritable élan de vie. Une consultation spécialisée en neuro pédiatrie a lieu enfin après le confinement : Martin donne à voir à ce moment-là tout ce qui pourrait inquiéter un neuro pédiatre : il crie, est hyper tendu, son attention ne peut être captée. Il ne donne à voir aucune compétence ordinaire d'un bébé de 9 mois. Un bilan est préconisé : il revient normal. Ses adaptations comportementales suivent, bien sûr, la maturité de son système : il acquiert des capacités. Son potentiel développemental semble mobilisable.

L'ajustement est permanent de la part de l'ensemble des équipes. Il nous transforme en experts de l'adaptation, lui qui ne peut s'adapter. Les prises en charge de rééducation sensori motrices ne cessent pas : c'est un véritable travail pluri hebdomadaire auquel nombre de professionnels participent.

Je me rappelle la première fois que Martin a regardé véritablement son auxiliaire référente, dans un regard reçu comme de la communication : il avait environ 8 mois. La première fois qu'il a demandé un câlin : il avait 15 mois. Car évidemment, toutes les expériences de toucher ont dû être répétées, répétées et répétées pour qu'enfin, il puisse s'y aventurer de lui-même.

La première fois aussi qu'il s'est rendu compte que dans ses débordements moteurs, il pouvait faire du « mal à l'autre ». Il avait plus de deux ans. Son développement s'est organisé dans l'agitation psychomotrice intense, les manifestations agressives à l'égard de ses pairs et des adultes. Nous avons découvert qu'il avait beaucoup de capacités et de volonté pour mettre en place lui-même des stratégies : il est capable rapidement d'empiler plusieurs modules pour atteindre la poignée de la porte ou l'interrupteur de la commande des volets. Il est finalement assez créatif, ce qui est une particularité bien humaine qui nous rassure sur ses capacités d'apprentissage.

Martin grandit et se développe entre agitation extrême et besoins de câlins soudains.

Tous les humains qui l'ont approché en ont été les témoins : morsures, griffures, gestes non contrôlés, objets volumineux jetés en l'air et demandes urgentes de câlins, portages, caresses, massages. Bien sûr la gestion, au quotidien, de telles dysrégulations est de l'ordre de la mission impossible et pourtant elle se fait. Ne parlons pas de l'impact sur l'ensemble des autres enfants et des adultes.

Au niveau somatique, Martin est assez ordinaire dans ses manifestations. Peu de pathologie infectieuse, ou du moins pas plus qu'un enfant ordinaire. Notons quand même sa gestion de la douleur qui lui est toute personnelle : il peut être désorganisé par une simple poussée dentaire et se relever sans problème après une chute qui lui laisse de volumineux hématomes. Ces manifestations sont déroutantes. Nous essayons même un casque « anti choc ». Il présente aussi des troubles du sommeil : avec nombres de réveils nocturnes. Il gardera la prise d'un biberon la nuit jusqu'à ses 3 ans. Ses nuits seront améliorées par la prise de mélatonine.

Le tableau ne serait pas complet sans la mention du nombre de paires de lunettes achetées, de quantité de matériel cassé, jusqu'à son propre lit. Sans compter nombre d'empreintes des dents et d'ongles de Martin qui ont marqué le corps de nombre d'enfants et d'adultes. Je ne parlerai pas non plus des quantités de pâte à modelée avalée et des kilos de « patates »...Nul n'oubliera la passion inconditionnelle de Martin pour les « patates ».

Son accompagnement se poursuit au cours des 3 ans de son accueil à la pouponnière : prise en charge en kinésithérapie, en psychomotricité, en ostéopathie, en intégration motrice globale puis en orthophonie, orthoptie. Ajoutées à un suivi en ORL, en neuropédiatrie et orthopédie.

Son développement et son potentiel, son apprentissage de la régulation sensori émotionnelle, son engagement social nous permettent d'envisager pour lui une scolarisation. Avec une AESH bien sûr.

Il peut s'exprimer par des mots et phrases simples. Il comprend parfaitement les consignes même les plus complexes. Il utilise quelques gestes de langue des signes.

Par contre il gardera un trouble du développement posturo moteur et de coordination visio-manuelle, des difficultés de régulation émotionnelle. La désorganisation « émotionnelle » lui donne des troubles de la coordination. Son agitation incessante rend difficile pour lui, la concentration. Pour autant, là aussi, il donne à voir des compétences de concentration quand son confort, probablement en lien avec ses sensations, et donc ses émotions, est suffisant. Il est capable de se poser. Particulièrement autour de livres ou de certaines activités du quotidien d'un enfant.

Peu après ses 3 ans, Martin sera accueilli dans une famille d'accueil : il s'y installe aussi bien que possible. La propreté est en cours d'acquisition. Il a un bon relationnel avec les autres enfants tel que c'est rapporté par la famille d'accueil. Il est inscrit à l'école. Il a besoin d'un environnement très stable. Il reste sensible aux sensations. Particulièrement aux sons. Il garde un intérêt passionné pour les animaux.

Chaque étape aura été une victoire, là où la plupart des enfants « neurotypiques » ne manifestent qu'une continuité ordinaire du développement.

5. Conclusion et perspectives

Une période de transition s'annonce en 2023 du fait du départ en décembre du cadre du service et de l'arrivée à échéance du projet de service élaboré en 2016.

La suractivité persistante de 2022 vient interroger la capacité d'ajustement aux besoins du territoire et devra trouver une réponse si elle persiste en 2023.

II. Pôle enfance :

- Activité 2022

Unité	Capacité	Entrées					Sorties					Présents le 31/12/2022
		2020	2021	2022			2020	2021	2022			
				Entrées par unité du CDEF31	Entrées directes	Total entrées 2022			Sorties sur unité du CDEF31	Sorties directes	Total sorties 2022	
Gaïa (à compter du 05/03/2018)	6	27	19		18	19	29	14		27	27	8
Genets / Las Tutos	6	75	30	12	21	33	75	34	9	20	29	8
Unité temporaire / Arc en ciel (à compter du 01/01/2019)	5	11	26	3	20	23	6	23	11	16	27	10
Maison Robinson à compter du 06/07/2022	7			9	19	28			7	14	21	8
Totaux	24	86	75	24	78	103	110	71	27	77	104	34

- Répartition par sexe et âge

Age	UNITE							
	Gaïa		Genets / Las Tutos		Arc en Ciel		Maison Robinson	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
0 à 1 ans	0	0	0	0	0	0		
2 à 4 ans	6	2	0	0	2	1	1	1
5 à 6 ans	3	3	0	0	3	6	4	
7 à 8 ans	0	2	0	0	2	0	4	2
9 à 10 ans	0	1	2	4	2	5	1	5
11 à 12 ans	0	1	7	2	0	2	3	4
13 à 14 ans	0	0	7	8	0	0	1	2
15 à 18 ans	0	0	1	2	0	0		
Usager mère	0	0	0	0	0	0		
Total	9	9	17	16	9	14	14	14
Total	18		33		23		28	

- Statut administratif des admissions

	Unité									
	Gaïa			Genets / Las Tutos			Arc en Ciel			Maison Robinson
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2022
Accueil Provisoire	1	0	2	4	0	2	0	0	0	4
Accueil Relais	1	1	0	3	0	0	0	2	2	1
RPU (art/L223-2)	0	0	0	1	0	0	0	0		1
Réquisition Hors Département	0	0	0	3	0	1	0	0	0	
Réquisition	3	1	0	15	4	1	0	1	0	
OPU	0	0	2	2	5	2	1	0	3	1
OPP	10	7	6	24	5	17	2	9	11	6
JAE	12	10	8	23	15	9	8	14	7	15
Pupille		0	0			0			0	
Jugement des tutelles	0		0	0	1	1	0	0	0	
Total	27	19	19	75	30	33	11	26	23	28

- Motifs d'admission

	UNITE									
	Gaïa			Genets / Las Tutos			Unité temporaire/ Arc en ciel			Maison Robinson
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2022
Accouchement sous X	0	0	0	0		0	0	0	0	
Carences éducatives et familiales	21	16	10	29	17	18	8	18	13	22
Exclusion du lieu de placement	0	0	0	1		0	1	0	0	
Faits de maltraitance	5	1	3	17	8	10	1	6	5	1
Fugue hors département	0	0	0	2		1	0	0	0	
Fugue	0	0	0	5	3		0	0	0	
Hospitalisation détenteur autorisé	0	1	3	2		0	1	2	3	4
Troubles du comportement	0	0	1	6		0	0	0	0	
Mères accueillies au Centre Parental CDEF31	0	0	0	0		0	0	0	0	
Mineur isolé	0	0	0	4		0	0	0	0	
Parents en GAV ou Injoignable	0	0	1	2	2	0	0	0	2	
Fin de GAV	0	0	0	1		0	0	0	0	
Rupture Familiale	0	0	0	3		4	0	0	0	1
Errance	1	1	0			0	0	0	0	
DAF	0		0	0		0	0	0	0	
HAVRE	0	0	0	0		0	0	0	0	
Errance	0	0	0	2		0	0	0	0	
Villas ou autres unités du CDEF31	0	0	1	1		0	0	0	0	
Total	27	19	19	75	30	33	11	26	23	28

- Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans

	UNITE									
	Gaïa			Genets / Las Tutos			Unité temporaire/ Arc en ciel			Maison Robinson
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2022
Janvier	0	0	1	11	0	3	5	1	1	
Février	2	1	0	6	0	5	1	0	1	
Mars	2	5	1	5	3	1	1	6	2	
Avril	0	0	4	4	3	0	0	0	2	
Mai	4	0	4	3	3	1	1	0	2	
Juin	3	2	2	12	1	1	0	0	0	
Juillet	0	2	3	1	7	3	0	5	1	7
Août	2	1	1	12	5	2	0	4	2	2
Septembre	2	0	0	10	1	6	0	0	2	7
Octobre	7	0	1	2	4	3	2	0	1	1
Novembre	2	2	0	8	1	2	1	4	3	7
Décembre	3	6	1	1	2	6	0	6	6	4
Total	27	19	18	75	30	33	11	26	23	28

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

	UNITE				
	Gaïa	Unité temporaire/ Arc en ciel	Genets/ Las tutos	Maison Robinson	Total
Auterive	0	0	0		0
Amouroux/ bonnefoy	0	0	0	1	1
Aucamville	2	0	1		3
Bagatelle	0	2	4		6
Balma	2	0	0		2
Basso cambo	2	1	2		5
Bellefontaine-lafourguette	0	0	0		0
Blagnac	1	2	2	2	7
Borderouge	0	1	4	2	7
Bouloc	0	0	1	5	6
Castanet	2	0	1	1	4
Carbone	1	0	0		1
Cazeres	0	0	0		0
Cierp-Gaud	0	0	0		0
Cd haute garonne	0	0	0		0
Colomiers	1	5	2	2	10
Empalot	0	2	1	4	7
Frouzins	1	1	1	4	7
La saudrune	0	0	0		0
La faourette	1	1	2	1	5
Minimes	2	0	0		2
Muret	0	0	0	2	2
Pont vieux	0	1	5	4	10
Rangueil	0	1	0		1
Revel	0	0	0		0
Reynerie-saint simon	0	0	0		0
Saint jean	0	0	1		1
Saint gaudens	1	2	0		3
Salies-du-Salat	0	0	0		0
Salvetat st gilles	1	1	1		3
Soupetard	0	1	0		1
Toulouse centre	1	2	4		7
Tournefeuille	0	0	0		0
Villemur	0	0	0		0
Service accueil mineurs isoles	0	0	0		0
Service adoption	0	0	0		0
Autres départements	0	0	1		1
PAF Blagnac	0	0			0
Total	18	23	33	28	102

- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans

		UNITE									
		Gaïa			Genets /Las Tutos			Unité temporaire / Arc en ciel			Maison Robinson
Durée de séjour		2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2022
De 0 à 5 jours	0										
	1	3	0	0	10	6	0		0	5	
	2	2	1	2	8	0	4		1	0	3
	3	0	0	1	2	1	1		0	0	
	4	0	2	0	4	2	0		0	0	
	5	1	0	0	0	1	1		0	0	3
De 6 à 10 jours		3	1	3	7	3	1		1	3	3
De 11 à 20 jours		3	7	4	7	3	5		0	2	3
De 21 à 30 jours		2	0	1	5	0	4		0	4	
De 31 à 60 jours		5	2	3	15	7	5		1	3	11
De 61 à 90 jours		5	0	5	8	4	3		2	0	1
De 91 à 180 jours		7	6	9	6	3	6		2	8	4
Plus de 180 jours		5	7	7	3	0	3		4	1	

- Orientations 2022

ORIENTATIONS	UNITE										Total 2022
	Gaïa			Genets / Las Tutos			Unité temporaire/ Arc en ciel			Maison Robinson	
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2022	
Acces a l'autonomie	0	0	0	0		0	0	0	0		0
Cdef hors departement	0	1	0	2		0	0	0	0		0
Centre d'accueil familial	7	1	1	1		0	0	2	0		1
Retour domicile parents	9	2	2	1	5	6	0	3	8	5	19
Autres établissements sociaux	9	1	6	12	19	5	1	5	4	2	22
Famille d'accueil	3	0	4	5	4	3	4	5	0	1	8
DDAEOMI	0	0	0	1			0	0	0		0
Fugue	0	0	0	10	1	2	0	0	0		3
Hospitalisation longue duree	0	0	0	0		0	0	0	0		0
Structures medico social	0	0	1	1	1	0	0	0	0		1
Tiers digne de confiance	0	0	0	1		0	0	0	1		1
Pjj	0	0	0	0		0	0	0	0		0
Retour établissement origine	0	0	1	1		1	0	0	0		2
Retour famille d'accueil origine	0	0	0	15		0	0	0	0		1
Dispositif iad	0	0	3	0		0	0	0	0		3
Dispositif accueil familial	1	1	0	0		0	1	0	0	5	2
Dispositif appartements mineurs	0	0	0	0		0	0	0	0		0
Dispositif havre	0	0	0	1		0	0	0	0		0
Dispositif escale	0	0	0	2		0	0	0	0		0
Hotel	0	0	0	0		0	0	0	0		0
Villas ou autres unites du cdef31	0	8	9	22		16	0	11	10	11	41
Total	29	14	27	75	30	33	6	26	23	24	104

- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

Nombre de journées	UNITE									
	Gaïa			Genets / Las Tutos			Unité temporaire / Arc en ciel			Maison Robinson
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2022
Janvier	263	217	344	278	248	163	58	158	271	
Février	266	200	275	190	224	176	143	155	291	
Mars	225	250	263	237	263	220	161	221	247	
Avril	180	240	261	233	301	216	148	240	253	
Mai	217	248	325	229	269	210	149	248	301	
Juin	240	236	283	183	238	180	150	240	300	
Juillet	248	249	258	218	174	165	155	272	188	145
Août	259	238	260	202	215	196	155	291	249	195
Septembre	175	210	261	213	199	233	134	224	242	176
Octobre	162	217	253	188	231	245	169	192	246	248
Novembre	194	229	207	210	213	184	143	163	187	157
Décembre	235	302	240	248	166	198	155	233	217	242
Total	2664	2836	3230	2629	2741	2386	1565	2637	2992	1163

A) Gaïa

1. Présentation du service

a) *Présentation du service*

L'unité éducative Gaïa accueille des enfants âgés de 3 à 6 ans, en collectif mixte.

L'espace d'accueil s'organise autour d'un pôle de couchage de 5 chambres et d'espaces collectifs pour la restauration, l'éveil et jeux, les sanitaires. Un espace extérieur avec des jeux est également accessible depuis le service.

Un travail de réflexion est encore mené, pour aider les enfants à acquérir des repères spatio-temporels dans un contexte architectural marqué par de grands espaces qui ne font pas toujours contenance pour des enfants qui ont besoin d'îlots d'activités. La nécessité de poursuivre ce travail sur l'espace de vie permettra sans doute, de diminuer l'agitation qui peut naître chez ces enfants pour qui « les mots » ne font pas encore sens et qui ont davantage besoin de signaux visuels.

c) *Présentation de l'équipe*

L'équipe pluridisciplinaire se compose de 8 professionnels éducatifs, de deux maitresses de maison, de 3 veilleurs, d'une psychologue, d'une assistante sociale et d'un cadre hébergement et accompagnement. 2022 est la première année avec la présence d'un coordinateur.

Pour la prise en compte d'enfants au profil complexe ou lors de suractivité, un renfort de professionnels supplémentaires est parfois effectué.

L'équipe de Gaïa bénéficie des supports des services transversaux. Le pôle santé intervient quotidiennement pour le suivi des enfants, ainsi que pour le lien avec les partenaires du soin.

L'instituteur, mis à disposition de l'Education nationale, effectue l'évaluation des apprentissages, coordonne la (re)-scolarisation et intervient sur des temps individuels ou collectifs en soutien scolaire.

Le jardin d'enfants accueille des enfants de Gaïa, pour permettre une prise en charge extérieure à l'unité et proposer des temps de relais/évaluation hors du groupe quand la problématique de l'enfant le nécessite et qu'il n'est pas scolarisé.

La dynamique de l'accueil d'urgence avec régulièrement un groupe en sureffectif et des prises en charge qui durent parfois de nombreux mois, nécessite pour cette équipe de devoir s'adapter en permanence aux exigences et aux paradoxes de la mission de l'établissement. Soucieux de préserver l'intérêt de chaque enfant dans ce contexte mouvant, les professionnels de Gaïa se sont régulièrement questionnés sur leurs pratiques et les limites qu'ils rencontraient au quotidien dans l'accompagnement des enfants. Le GAP a soutenu ce travail de prise de recul sur un quotidien difficile venant souvent mettre à mal leurs valeurs professionnelles et personnelles.

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2022**

18 accueils ont été effectués en 2022 sur l'unité, soit 1 admission de moins qu'en 2021. Pour autant, en fin d'année, le groupe est en sureffectif puisque composé de 8 enfants pour une capacité d'accueil de 6 enfants.

- **Répartition par sexe et âge**

La moyenne d'âge d'accueil est globalement respectée même s'il est à souligner que 4 enfants avaient entre 7 et 12. Il y a eu autant d'accueils de filles que de garçons.

- Statut administratif des admissions

Deux enfants seulement ont été admis sur un mode administratif. Tous les autres enfants accueillis sont arrivés dans un contexte judiciaire dont 8 après jugement en assistance éducative et 6 sous ordonnance de placement provisoire.

- Motifs d'admission

Tout comme sur les autres unités du pôle enfance, les motifs d'accueil sont essentiellement liés à des carences éducatives et familiales (53%). Suivent, à part égale, les admissions pour faits de maltraitance et pour hospitalisations du tiers détenteur de l'autorité parentale. Plusieurs accueils isolés ont eu lieu pour d'autres motifs : parents injoignables ou en GAV, troubles du comportement.

- Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans

Les accueils 2022 sont globalement concentrés sur le 1^{er} semestre : 12 contre 6 au second semestre.

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

Il n'y a pas de tendance nette en 2022, contrairement à 2021 où près de 32% des enfants accueillis venaient du secteur Bagatelle.

- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans

La tendance à la hausse est prégnante. Pour les séjours de plus de 180 jours, nous sommes toujours à 7 enfants comme en 2021. Par contre 9 enfants en 2022 au lieu de 6, l'année précédente sont restés entre 91 et 180 jours et 5 enfants en 2022 au lieu de 0 en 2021 sont restés entre 61 et 90 jours.

- Orientations 2022

En 2022, 12 d'entre elles ont pu être mises en œuvres sur des structures extérieures (Familles d'accueil, autres établissements sociaux, établissement médico-social) et seulement 2 enfants sont retournés au domicile des parents. 44% des orientations se sont faites en interne, vers d'autres unités d'hébergement ou sur le service d'interventions à domicile du CDEF31.

- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

Les journées mois par mois sont globalement réparties sur l'année, avec toutefois un pic de 344 journée en janvier 2022. Le nombre de journée a considérablement augmenté depuis 2020 (2 664 journées en 2020, 2 836 journées en 2021 et 3 230 journées en 2022)

3. Accompagnements durant le séjour

a) *Médiations, supports d'accompagnement*

L'équipe a, à disposition, des outils institutionnels pour faire trace du vécu des enfants et affiner les observations et l'évaluation à travers les actes de la vie quotidienne et des activités mises en place. La vie quotidienne est la base de l'accompagnement durant le séjour ainsi que les interactions entre les professionnels et les enfants.

Le projet d'accompagnement de Gaïa est de prendre soin des enfants dans un environnement le plus sécurisant et apaisant possible afin de les aider à grandir à leurs rythmes durant cette épreuve de séparation liée au placement. Chaque enfant est encouragé à vivre de nouvelles expériences autour du vivre ensemble. Les actes de la vie quotidienne sont les premiers supports utilisés par l'ensemble des professionnels, mais la créativité artistique et les activités de loisirs sont également des supports de médiation.

L'équipe propose de nombreux ateliers tels que la cuisine, activité piscine, ou bien encore un travail autour des émotions. En 2022, l'équipe a aussi pu faire plusieurs séjours à thème avec de petits groupes d'enfants à la neige, à la campagne et à la mer. Ces séjours ont permis de travailler l'individualité mais aussi de diversifier les activités de loisirs.

d) *Partenariats*

Les ressources internes sont sollicitées pour permettre aux enfants d'avoir une « normalité » dans leur quotidien. Le référent pédagogique propose des temps scolaires individuels aux enfants pour une évaluation et un travail avec les partenaires scolaires pour favoriser le retour vers une scolarité.

Un partenariat est également établi avec une art-thérapeute et une médiatrice animale. Il y a, à ce jour un travail engagé auprès de la Ludothèque de l'Union pour un nouveau partenariat.

4. Situation clinique

Mila, 5 ans est issue d'une fratrie de 3 enfants. Elle a une demi sœur, Sophie dont le père est décédé. Le couple parental a eu deux autres enfants, Mila et son petit frère Tom.

Les enfants semblent avoir fait face à d'importantes carences éducatives. La famille est suivie par les services sociaux (PMI puis ASE) dans un contexte de vulnérabilité sociale. Un premier signalement a été effectué lorsque Mme était enceinte de son 4^{ème} enfant (grossesse à risque) et lorsque le premier placement a été ordonné pour les 3 enfants en Mai 2020. Mila a été accueillie à la pouponnière avec son petit frère puis en novembre 2020 dans une première famille d'accueil jusqu'à fin décembre 2020 en raison de la complexité de l'accueil de Mila et l'éloignement géographique du lieu de soin. Mila a pu être accueillie dans une autre famille d'accueil au sein de laquelle elle avait trouvé une sorte d'apaisement. Cet accueil a été stoppé fin janvier 2021 pour des raisons administratives. Mila est alors restée jusqu'à son arrivée chez une famille d'accueil d'urgence. Des visites médiatisées sont organisées toutes les deux semaines sur la MDS.

La mesure de placement a été renouvelée pour assurer la continuité des progrès des enfants et pour favoriser et renforcer la poursuite des efforts entrepris par les 2 parents ces derniers mois.

A son arrivée sur l'unité, Mila était une enfant qui exprimait une grande insécurité psychique, et une désorganisation importante de sa pensée. Elle était assez indifférenciée dans la relation aux professionnels. Elle exprimait des mouvements d'agrippement et de collage, tout autant que du rejet et du refus de proximité. L'équipe s'est trouvée dans une réelle difficulté pour apaiser cet enfant et trouver des moyens de la contenir. Le temps de l'observation de Mila, de la rencontre avec elle, de l'installation des rituels, et de la base de sécurité et de repères sur le groupe et dans la vie collective ont été très intenses. Peu à peu elle a su trouver des réponses suffisantes, pour s'autoriser à s'apaiser, s'installer dans le quotidien et prendre un certain rythme.

Malgré le travail d'anticipation et d'accompagnement auprès d'elle, Mila avait toujours besoin de traverser des épisodes de conflits importants et entrainés dans des crises répétitives désorganisées massives sans que nous arrivions à en comprendre les déclencheurs ou le sens pour elle. L'équipe s'est alors penchée sur la fonction rituelle de ses crises, la fonction de ses stéréotypies langagières. L'observation et le recueil de « sa mise en pensée » a été un vrai point d'appui pour comprendre une part du fonctionnement de Mila. En effet, elle semblait avoir mis en place des modalités de communications qui pouvaient paraître « hors sens » ou « plaquée » mais qui révélait un caractère opérant pour créer une relation privilégiée avec chaque adulte et se sécuriser dans un lien possible. Ainsi elle avait pour habitude de relier un mot ou une phrase à un événement vécu avec une personne en particulier et pouvait utiliser telle un repère pour entrer en relation, créer du lien et s'inscrire dans une continuité.

Dans son rapport au corps, les effractions vécues antérieurement et les fragilités dans la construction de son enveloppe psychocorporelle, semblaient avoir mené Mila à vivre des périodes d'envahissement par des angoisses massives, contre lesquelles elle devait lutter par des moyens très forts de régulation et de survie, au travers de ses crises. En expérimentant de nouvelles expériences sensori-motrices (ateliers éducatifs, éveil, soins, ère transitionnelle de jeu), du partage relationnel continu et sécurisant, son état thymique ainsi que sa gestion tonico-émotionnelle se sont peu à peu harmonisés.

Cet apaisement interne lui a permis de s'ouvrir aux pairs et à la vie du groupe. Parallèlement à son accompagnement sur le collectif dans les lieux dédiés au soin et la mise en place de sa scolarité, s'est poursuivi un travail de soutien et d'étayage parental, permettant une remobilisation des parents dans leurs fonctions et leurs propositions lors des visites médiatisées, mené en étroite collaboration avec l'ASE et l'équipe référente de la situation.

Ces points de repères, les visites fraternelles ainsi que des temps autour de partage d'activités en famille, ont permis à Mila d'amorcer un travail sur son identité et sa place tant dans son discours que dans ses demandes. Le soutien des supports de photos, la constitution d'un album de famille, lui permettait de faire des va et vient entre sa réalité de condition d'enfant placée, et d'évoquer et d'intégrer des imagos parentaux plus symboliquement du haut de ses 5 ans, de s'inscrire dans une lignée, et un système d'appartenance familial.

Le travail d'équipe, les propositions de temps plus individuel et les observations sur lesquelles nous nous sommes appuyés nous ont permis de poser des hypothèses pour mieux adapter notre accompagnement sur le groupe et favoriser l'apaisement de Mila dans sa vie quotidienne : deux axes se sont dégagés pour que nous puissions la soutenir dans ses mouvements et proposer des espaces d'expression et de jeux autour du langage et du corps (temps de jeu individuel avec la psychologue et temps éducatif individualisé pour favoriser l'expérience sensori-motrice) :

« Mila a besoin de réassurance permanente au travers du langage. Elle questionne beaucoup les adultes, et entre parfois dans un langage assez stéréotypé. Cela semble lui permettre de vérifier de lien, de se repérer dans l'espace et le temps. Elle s'appuie de manière importante sur l'adulte, qui vient faire référence auprès d'elle et lui assure une continuité de pensée et d'être. Elle peut se montrer intrépide et possède un humour parfois assez fin. Elle entre dans des spontanés de manière plus harmonieuse qu'à son arrivée. Elle reste entravée par des peurs parfois très envahissantes. Elle se saisit d'une parole rassurante de l'adulte. Elle reste une enfant très surprenante et attachante. Elle pouvait exprimer d'importantes ruptures dans son quotidien, reflet des multiples ruptures qu'elle a vécu tout au long de son parcours. Elle montrait de réels effondrements, face à des situations qu'elle ne comprenait pas ou qui venaient la frustrer, l'insécuriser et l'effrayer. Elle se saisit à présent de mieux en mieux du langage et du jeu pour mettre du sens sur ce qu'elle vit. »

« Dans son rapport au corps, Mila semble plus construite, même si la question des limites corporelles et psychiques moi-même reste fragile. Elle avance dans sa construction psycho-corporelle, elle fait moins de chutes, elle est plus repérée dans l'espace, elle s'étourdit moins dans le mouvement. Elle est encore traversée par des mouvements parfois plus archaïques surtout autour de l'oralité. Elle a par moment besoin de vivre des expériences de plus petits, elle utilise encore des bruits de bouche stéréotypés en guise d'arrière fond sécurisant et de besoin de sensations. Elle a besoin de créer une relation très proche physiquement avec l'autre quand il s'agit de partager un moment de complicité ou d'attirer l'attention. Mais elle est à présent capable de médiatiser la relation par des jeux plus construits et par les objets. »

Réflexions autour de temps de « crises » :

« Malgré tous les aménagements que Mila s'est construit et qui la soutiennent face à l'autre, certaines de ses failles reviennent à la surface dès lors qu'elle se retrouve dans des moments qui viennent réveiller ses expériences traumatiques antérieures. Les mouvements et débordements qu'elle laisse entrevoir ne sont pas sans rappeler les dysfonctionnements et fragilités auxquelles elle a dû faire face, et qui sont à prendre en compte dans son nouage psycho-corporel en mal de structuration.

Bion parle du corps de l'enfant « comme théâtre de nombreux vécus sensoriels et sensori-moteurs, qui doivent pouvoir être contenus, reconnus et intégrés, pour constituer des traces symbolisables. ».

Ce processus renvoie à la « fonction alpha » qui est assurée par la première figure d'attachement, les parents souvent, et qui accueille les vécus corporels et psychiques du bébé (« les éléments bêtas »), pour les transformer en éléments représentables.

Or les circonstances de vies qui ont perturbées la mise en place d'un contenant familial au sein duquel ces éléments peuvent s'inscrire dans du sens pour l'enfant, ont fragilisé et laissé des traces traumatiques et des failles dans son Moi et semblent avoir renforcé des fragilités déjà existantes sur son plan interne. Les fragilités de Mila tendent à se « réparer », au travers d'aménagements cités plus haut qu'elle a mis en place pour affronter le monde environnement. L'étayage du soin, des lieux repères tels que l'école et un lieu d'hébergement stable et pérenne, viennent la soutenir dans son processus identitaire et semblent être essentiels pour son apaisement et son développement.

Les liens qui se reconstruisent au fil du temps avec la mobilisation de ses parents, semblent opérants chez Mila qui met de plus en plus de mots sur son vécu et qui met plus de sens sur les rencontres et les moments partagés avec eux. Le petit collectif reste une modalité contenantante pour Mila, qui aborde la question des limites et les relations moi-autres de manières plus apaisées. »

Nous avons dégagé des axes de travail en équipe:

Accompagner Mila dans la construction de son identité, le renforcement de sa sécurité interne par un maillage sécuritaire et stable entre les divers partenaires (famille, soins, lieu de vie).

Lui permettre de retisser des liens sécuritaires avec ses parents en soutenant ces derniers dans leurs rôles respectifs auprès de leur enfant.

Lui permettre de s'identifier et d'évoluer dans des groupes et parmi des pairs en capacités de co-construire (soutenir la scolarisation, le groupe classe, investir une activité qui lui plait pour s'identifier à des pairs de son âge).

Privilégier dans ses modalités de placement après le CDEF, la contenance et les rituels, le rythme et le cadre sécurisant d'un petit collectif.

Pour l'équipe de l'unité Gaia, **Sandra** Jordana psychologue

5. Conclusion et perspectives

L'année 2022 a été une année d'évolution. En situation de crise et d'instabilité en fin 2021/début 2022, l'équipe s'est mobilisée et fédérée autour de l'intérêt d'un enfant de 3-6 ans.

La création d'une nouvelle unité, la mise en place du coordinateur et le suivi de la formation Icare ont permis à cette équipe de trouver les appuis nécessaires à l'élaboration d'outils permettant d'organiser et structurer l'organisation de l'unité Gaïa ainsi que l'accompagnement proposé aux enfants qui y sont accueillis.

Les objectifs pour 2023 sont de rester dans cette dynamique, de poursuivre le travail avec les familles, avec les séjours répétés et de rendre le service plus chaleureux et accueillant pour l'enfant.

B) Las Tutos

1. Présentation du service

b) *Présentation du service*

La Villa Las Tutos est située à Mondouzil. Il s'agit d'une grande maison située à la campagne et entourée de champs. La situation géographique, la capacité d'accueil de 6 places et le recentrage autour de la tranche d'âge 10-14 ans ont permis un réel apaisement du groupe. La maison est constituée de parties communes, de deux salles de bains, 4 chambres, une buanderie et un bureau pour les professionnels. Deux espaces extérieurs couverts par des appentis permettent d'abriter des espaces repas et activités sportives.

Il est à noter que si la situation géographique de la villa Las Tutos permet un accueil apaisant, elle rend difficile le travail éducatif. En effet, le manque de transport en commun dans cette zone rurale, oblige les éducateurs à faire de nombreux allers-retours parfois en défaveur de l'accompagnement éducatif nécessaire aux jeunes accueillis.

a) *Présentation de l'équipe*

L'équipe pluri-professionnelle se compose de 8 ETP assistants socio-éducatifs (issus de filières éducateur spécialisé, moniteur éducateur, animateurs), de 2.5 ETP maîtresses de maison et de 3 ETP veilleurs éducatifs. Une psychologue, une assistante sociale, une auxiliaire de puériculture, un infirmier, un médecin et une secrétaire éducative complètent ce collectif pour la dimension pluridisciplinaire. Un cadre hébergement et accompagnement coordonne et accompagne l'équipe. Cette année, nous avons dû embaucher (PECI à 80%) une éducatrice spécialisée en LSF pour une prise en charge individuelle d'un enfant accueilli.

A l'arrivée de chaque enfant un ou deux professionnels sont désignés comme étant coordinateurs du projet de l'enfant. Ces professionnels deviennent les interlocuteurs de référence pour l'enfant mais aussi pour les familles et les différents partenaires. Le coordinateur a une fonction de fil rouge. Il produit les écrits nécessaires à la traçabilité du parcours de l'enfant et se rend disponible dans la mesure du possible pour les différents rendez-vous clés de l'accompagnement (audience, synthèses, réunions pédagogiques etc.). L'ensemble des professionnels de l'équipe éducative restent toutefois mobilisés dans la prise en charge au quotidien de chaque enfant.

Le planning prévoit un éducateur de matin, un en journée et deux en soir.

L'équipe pluridisciplinaire se réunit tous les lundis après-midi de 13h30 à 17h. Sont présents lors de ces réunions hebdomadaires, l'ensemble de l'équipe éducative mais aussi le cadre hébergement et accompagnement, la psychologue, l'assistante sociale et un ou plusieurs professionnels du pôle santé. Ce temps de travail en pluridisciplinarité est essentiel afin de garantir une vision globale du projet pour l'enfant.

D'autres journées de travail en équipe pluridisciplinaire sont programmées afin de réfléchir, entre autres, au projet de service, aux médiations éducatives.

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2022**

En 2022, le nombre d'admissions est sensiblement le même que l'année précédente. Le projet d'accueil à Mondouzil effectif depuis 2020 a permis la stabilité de l'activité d'accueil pour les 10 – 14 ans.

- Répartition par sexe et âge

Cette année 2022 montre l'équité d'accueil des deux sexes sur la villa Las Tutos. Il est à noter cependant, que la tranche d'âge s'est un peu modifiée, avec l'accueil d'enfants de 9 à 10 ans et d'adolescents entre 15 et 18 ans.

- Motifs d'admission

La prédominance des accueils judiciaires se confirme en 2022, presque toutes les admissions ont été effectuées dans ce cadre, si ce n'est deux en accueil provisoire. La moitié de ces admissions s'est effectuée sous la forme d'ordonnance de placement provisoire. 9 accueils ont eu lieu sous JAE. Les autres ont été prononcés sous une modalité d'urgence (Réquisition ou OPU).

- Personnes accueillies mois par mois

Comme en 2021, c'est à partir du 3^{ème} trimestre que la villa Las Tutos a connu une hausse d'activité puisque les 3/4 des accueils de l'année se sont effectués sur ces 6 derniers mois. Nous pouvons faire l'hypothèse que le milieu scolaire et les signalements qui peuvent y être faits influent sur les placements.

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

Il n'y a pas de déséquilibre majeur dans les secteurs géographiques demandeurs d'admissions.

- Durée de séjour des personnes accueillies

La moitié des jeunes accueillis ne sont pas restés plus d'un mois sur le service.

9 jeunes sur 33 ont été accueillis entre 3 et 6 mois, et 3 au-delà de 6 mois ce qui n'est pas dans le cadre de l'accueil sur le CDEF qui ne devrait pas excéder 3 mois.

- Orientations 2022

La moitié des orientations se sont faites au sein du CDEF31 vers des villas adolescentes. Les autres orientations se sont faites majoritairement au domicile des parents ou dans d'autres établissements sociaux.

- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

Le nombre de journée mois par mois sur trois ans est en baisse. Cependant il est à noter une nette augmentation sur les mois de septembre- octobre 2022.

3. Accompagnements durant le séjour

a) Médiations, supports d'accompagnement

La dynamique et le contenu des journées varient fortement en fonction de la constitution du groupe et notamment de la scolarisation ou non des enfants. Généralement, les matinées sont passées sur la villa. Les jeunes vaquent à leurs occupations, cuisinent avec les maitresses de maison, ou participent à quelques activités avec les éducateurs (sport, activités manuelles).

Depuis l'ouverture, il y a deux ans de la villa, les repas sont confectionnés en totalité sur place. La participation à l'élaboration des menus, à la confection des plats ou encore à la participation aux courses est devenue centrale dans le quotidien des enfants.

Les après-midi sont généralement plus propices aux sorties. L'équipe éducative utilise régulièrement les infrastructures proposées dans les communes voisines pour les activités (city stade, bibliothèque etc.)

Les activités payantes sont le plus souvent organisées sur les temps de vacances scolaires ou des week-ends afin de permettre à tout le groupe d'y participer.

b) *Partenariats*

Il n'est pas aisé de construire un partenariat/réseau sur ce territoire. Cependant, l'équipe travaille de façon régulière avec la MJC de Mondouzil ainsi que la bibliothèque et participe aux manifestations proposées par les communes environnantes.

4. Conclusion et perspectives

Depuis l'ouverture de la villa Las Tutos, force est de constater que le recentrage autour de la tranche d'âge 10-14 ans et la réduction considérables des accueils d'urgences ont permis au collectif d'être plus apaisé. Cependant il est nécessaire de noter la problématique d'orientation pour certains enfants accueillis (durée de séjour supérieur à 6 mois) et les difficultés qui en découlent dans l'accompagnement au quotidien.

En 2023, l'équipe va pouvoir se consolider autour du projet de service travaillé en 2022. Le travail avec les familles et la construction d'un partenariat/réseau sont deux axes à développer. Il sera également important de réfléchir à un déménagement dans un lieu qui permettra à la fois aux enfants accueillis de continuer à vivre dans un cadre agréable et sécurisant mais également mieux desservi en terme d'infrastructures et de transports.

C) Arc en ciel

1. Présentation du service

a) *Présentation du service*

L'Unité arc-en-ciel a été créée en 2020. D'abord appelée unité temporaire elle se trouvait dans une unité de la pouponnière. L'unité pouvait accueillir maximum 5 enfants avec une tranche d'âge allant de 3 à 7 ans. Les locaux n'étaient pas adaptés à l'accueil d'enfant plus âgés. L'année 2021, a marqué le déménagement de l'unité dans les locaux qui se trouvent dans le prolongement de GAIA et la constitution et stabilisation de l'équipe éducative. La répartition des enfants a ainsi pu se faire afin de pouvoir retravailler des projets éducatifs en lien avec l'âge des enfants accueillis. L'unité GAIA pouvait ainsi se concentrer sur les enfants âgés de 3 à 6 ans et l'unité Arc-en-ciel était alors dédiée aux enfants âgés de 6 à 10 ans. Face à la suractivité un nouveau service a vu le jour sur le pôle enfance au mois de juillet. Il s'agit de l'unité Maison Robinson dédiée aux enfants âgés de 7 à 12 ans. Gaia se concentre donc sur les 3-5 ans et arc-en-ciel sur les 5-7 ans.

L'unité dispose de 5 chambres, 2 espaces sanitaires, un espace de vie dédié aux activités et un espace cuisine et salle à manger. Cette unité de vie s'ouvre sur un grand espace extérieur qui dispose de jeux adaptés à l'âge des enfants accueillis. L'équipe éducative dispose d'un bureau. La cuisine a bénéficié en 2022 de travaux d'insonorisation permettant de rendre l'espace plus agréable. Des petits aménagements ont également été fait dans les espaces sanitaires mais des travaux plus importants sont à prévoir.

La capacité d'accueil de l'unité est de 6 places mais la suractivité est permanente. Les cinq chambres sont donc en majorité des chambres doubles ou triples.

b) *Présentation de l'équipe*

L'équipe pluriprofessionnelle se compose de 8 ETP éducatifs, 3 ETP veilleurs et 2 ETP maîtres de maison. Un mi-temps maître de maison a donc été ajouté et le planning des professionnels a ainsi été repensé permettant la présence d'un maître de maison le matin et le soir. Les 8 ETP éducatifs sont principalement occupés par des moniteurs éducateurs mais également par des éducateurs de jeunes enfants qui sont au nombre de 3 aujourd'hui. L'accueil de stagiaire est également favorisé par l'équipe.

Depuis le mois de décembre 2021, un ETP est dédié à la fonction de coordinateur. Cette professionnelle est présente de 9h à 17h du lundi au vendredi et permet d'être le fil rouge dans le quotidien de la villa et la prise en charge des adolescents. La création de ce poste offre une meilleure organisation et limite la perte d'information.

Cette équipe est complétée par une psychologue, une assistante sociale, une infirmière et un médecin référents ainsi qu'une secrétaire éducative. Un cadre socio-éducatif coordonne et accompagne l'équipe.

L'équipe pluridisciplinaire se réunit de façon hebdomadaire tous les mardis de 13h30 à 17h.

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2022**

Au niveau des entrées et sorties les chiffres sont sensiblement les mêmes qu'en 2022. Le nombre d'admissions est de 23 en 2022 contre 26 en 2021. Du côté des sorties nous avons compté 27 sorties en 2022 contre 23 en 2021.

- **Répartition par sexe et âge**

60% des enfants accueillis sur l'unité arc-en-ciel en 2022 étaient des filles. La tranche d'âge 6-10 ans était relativement bien respectée. Sur 23 enfants seulement 3 avaient moins de 5 ans et 2 avaient entre 11 et 12 ans. 78% des enfants accueillis avaient entre 5 et 10 ans.

- Statut administratif des admissions

Les mesures de jugement d'assistance éducative et les ordonnances de placement provisoires concernent la quasi-totalité des situations accueillies sur l'unité. (48 % de JAE et 30% d'OPP).

2 accueils ont été effectués dans le cadre d'accueil relais et aucun accueil n'a été effectué dans le cadre d'une réquisition.

- Motifs d'admission

56% des motifs d'admission concernent des carences éducatives et familiales portant atteinte à la sécurité morale et affective des enfants. 22 % sont en lien avec des faits de maltraitance.

3 accueils d'urgence ont permis de mettre à l'abris des enfants dans le cadre de l'hospitalisation du détenteur de l'autorité.

- Personnes accueillies mois par mois

Chaque année deux périodes se distinguent par un pic important concernant les admissions. Il s'agit des deux mois d'été et des deux derniers mois de l'année. Cette année c'est particulièrement la fin d'année qui se démarque avec ont 39 % des admissions qui ont eu lieu sur les deux derniers mois de 2022.

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

Avec 5 situations suivies par la MDS de Colomiers c'est la seule MDS à se démarquer. L'unité arc-en-ciel n'a accueilli aucune situation étant suivie par le service d'adoption ou par un autre département.

- Durée de séjour des personnes accueillies

17% des accueils ont duré moins de 5 jours. 56 % des accueils ont duré de 6 jours à 3 mois. Enfin, 26% des accueils ont duré plus de 90 jours ce qui sort du cadre d'accueil d'urgence qui prévoit des accueils de 3 mois, pour permettre l'observation et l'évaluation de la situation en vue d'une orientation adaptée. 4 situations ont dépassé les six mois d'accueil au CDEF.

- Orientations 2022

Concernant les orientations, 4 enfants ont été orientés au sein d'un autre établissement social type MECS et 8 enfants sont rentrés au domicile des parents.

10 enfants ont été orientés en interne sur une autre unité ou dispositif du CDEF. Cette pratique tend à augmenter du fait de la diversification des dispositifs qu'offre l'institution mais c'est également lié au fait que les orientations externes peinent à se mettre en place ce qui nous pousse à palier en interne afin d'assurer le bien-être des enfants accueillis. En 2022, l'ouverture de l'unité Robinson a largement participé à ce chiffre élevé.

- Nombre de journées mois par mois

La moyenne est de 249 journées par mois. Avec 300 journées les mois de mai et juin ont été marqués par une forte activité. Cette suractivité précédait l'ouverture de l'unité Robinson. Cette ouverture a permis une chute conséquente du nombre de journées en juillet avec seulement 188 journées.

3. Accompagnements durant le séjour

a) Médiations, supports d'accompagnement

Les supports d'accompagnement sont multiples. Le service fonctionne autour du rythme de l'enfant. Les règles de vies et de fonctionnement suivent ce rythme journalier.

Pour chaque enfant, l'équipe éducative met en place un emploi du temps individuel matérialisé par un support visuel dans la chambre de l'enfant. La structuration du temps et la ritualisation est centrale pour cette tranche d'âge.

Des activités sont proposées aux enfants quotidiennement et des sorties viennent rythmer la semaine les mercredis et les week-ends.

L'enseignant spécialisé est très présent autour des situations des enfants accueillis et en lien avec l'équipe éducative afin d'accompagner les enfants dans leur parcours scolaire. Il recueille les informations concernant leur scolarité et met tout en œuvre pour maintenir, poursuivre ou reprendre cette scolarité.

b) *Partenariats*

En 2021, des intervenants extérieurs venaient sur l'unité pour proposer différentes médiations. Plusieurs séances de médiations canine avaient pu être mises en place. Une ferme nomade était également venue à la rencontre des enfants et une animatrice socio-culturelle avait également pu prendre en charge les enfants en petits groupes sur les temps de vacances scolaires. Enfin, une sophrologue était intervenue auprès des enfants en individuel et en petits groupes. Ces interventions se sont poursuivies début 2022 mais cette année a surtout été marquée par l'ouverture vers l'extérieur.

L'équipe a cherché à développer le réseau de partenaires en inscrivant les enfants sur des lieux de loisirs type centre de loisirs ou d'activités sportives.

Les accueils à la journée à Nouvelles Rives et Handy Sitter se sont également développés et permettent d'offrir une prise en charge en journée aux enfants qui ne sont pas du tout scolarisés.

4. Conclusion et perspectives

L'année 2022 a encore été marquée par la suractivité et la création d'un nouveau service sur le pôle enfance. L'ouverture de ce service a engendré de nombreux changements dans la constitution de l'équipe que nous cherchons encore à stabiliser.

L'absence d'assistante sociale sur plusieurs mois a été contraignante et a pu venir toucher à la qualité de l'accompagnement mais elle a également permis à l'équipe de se saisir du travail d'accompagnement globale des situations en sortant de la prise en charge unique du quotidien de l'enfant.

L'arrivée des éducatrices de jeunes enfants au sein de l'équipe a également marqué un étayage en terme de compétences et de pluridisciplinarité au sein de cette équipe qui élabore et cherche à adapter l'accompagnement proposé aux enfants en fonction de leurs besoins spécifiques.

Le travail d'ouverture vers l'extérieur doit être renforcé et favorisé en 2023. Et le travail reste à mener autour de la question de la création d'un pôle enfance avec la perspective d'un travail commun et une harmonisation des projets des unités Gaia, Arc-en-ciel et Robinson.

Le travail conjoint des trois coordinateurs du pôle enfance permet déjà d'impulser cette dynamique. Le poste de coordinateur permet également de structurer et organiser l'emploi du temps des enfants.

L'aménagement des locaux reste à travailler et la répartition des espaces doit encore être mise à la réflexion.

D) Maison Robinson

1. Présentation du service

a) *Présentation du service*

La Maison Robinson a ouvert le 6 juillet 2022. Cette unité temporaire a été créée pour pallier au sureffectif des unités Gaïa et Arc-en-ciel. La création de cette unité s'est aussi inscrite dans une démarche de maintien des liens familiaux avec un accueil privilégié des fratries. La Maison Robinson a une capacité d'accueil de 6 enfants entre 6 et 12 ans pouvant accueillir jusqu'à 8 enfants du fait de la présence de 7 chambres et d'une chambre adaptée aux personnes à mobilité réduite.

L'entrée de la Maison Robinson se trouve dans le couloir principal du CDEF. Elle se compose d'une cuisine, d'un coin salle à manger, d'un espace salon puis de 7 chambres avec un côté filles et un côté garçons. La capacité d'accueil de l'unité est de 6 places, mais la suractivité est régulière, les chambres deviennent donc des chambres doubles.

La configuration architecturale de l'unité permet de limiter un coin nuit pour les filles ainsi qu'un coin nuit pour les garçons. Chaque chambre dispose d'une salle de bain individuelle. Un jardin avec un coin terrain de basket, puis un coin jeu permet aux enfants de profiter pleinement d'activités en extérieur.

b) *Présentation de l'équipe*

L'équipe éducative se compose de 8 ETP éducatifs, 3 ETP veilleurs et 2 ETP maître et maitresses de maison.

Depuis le mois de septembre, un ETP est dédié à la fonction de coordinateur éducatif. Ce professionnel est présent de 9h à 17h du lundi au vendredi et permet de fluidifier le quotidien de l'unité en organisant notamment l'emploi du temps des enfants.

L'équipe éducative est complétée par des professionnels pluridisciplinaires, ce qui permet de proposer un accompagnement global plaçant l'enfant au cœur du dispositif. Ces professionnels se composent d'une psychologue, une assistante sociale, une secrétaire éducative, une infirmière, un médecin référent. Un cadre socio-éducatif coordonne et accompagne cette équipe.

L'équipe œuvrant auprès des enfants de la Maison Robinson se réunit de façon hebdomadaire tous les lundis de 13h30 à 16h30. Ces réunions permettent d'aborder chaque situation ainsi que ses perspectives et de travailler en équipe sur les outils de fonctionnement de la Maison Robinson.

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2022**

L'activité 2022 de la Maison Robinson se résume au dernier semestre 2022. Depuis son ouverture le 6 juillet 2022 jusqu'au 31 décembre 2022, 28 enfants sont entrés sur la Maison Robinson, et 21 en sont sortis sur cette même période. Au 31 décembre 2022, 8 enfants étaient présents sur l'unité ce qui correspond à une suractivité de 33%.

- **Répartition par sexe et âge**

En 2022, la Maison Robinson a accueilli autant de filles que de garçons. En effet, sur le semestre 14 garçons et 14 filles ont séjourné sur l'unité. Au niveau de la répartition par âge, 3 enfants accueillis en 2022 avaient plus de 12 ans ce qui représente environ 11% de la population totale accueillie sur l'année, 7% avait entre 2 et 4 ans. Ce dépassement de la

tranche d'âge s'explique majoritairement par l'accueil de fratries sur l'unité afin d'empêcher une nouvelle séparation. Environ 64% des enfants accueillis en 2022 avaient 10 ans ou moins.

- Statut administratif des admissions

Les mesures de jugement d'assistance éducative et les ordonnances de placements provisoires représentent la quasi-totalité des statuts administratif d'admission sur l'unité (54% pour les jugements d'assistance éducative et 21% pour les ordonnances de placement provisoire). Les statuts administratifs suivants : accueil relai, réquisition provisoire d'urgence réquisition hors département et ordonnance de placement en urgence ont chacun fait l'objet d'une situation d'accueil sur la Maison Robinson en 2022. 4 enfants ont été accueillis sous le statut d'accueil provisoire, ce qui correspond à environ 14% des admissions sur l'année.

- Motifs d'admission

79% des enfants accueillis sur la Maison Robinson en 2022 ont été admis sur le motif « carences éducatives et familiales », ce qui représente 22 enfants sur le semestre d'ouverture de l'unité. 4 enfants ont été accueillis pour cause d'hospitalisation du détenteur de l'autorité parentale, ce qui constitue le deuxième motif d'admission en 2022 avec 14% des situations.

- Personnes accueillies mois par mois

Dès son ouverture en juillet 2022, la Maison Robinson a accueilli 7 enfants. Nous constatons ensuite 2 pics en septembre et novembre avec l'accueil de 7 enfants sur chacun de ces deux mois. 75% des enfants ont été accueillis sur les mois de juillet, septembre et novembre 2022.

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

La MDS la plus représentée dans les accueils de la Maison Robinson est la MDS de Bouloc avec 5 accueils en 2022 soit 18% des situations. Les MDS de Empalot, Frouzins et Pont Vieux ont concerné chacune 4 situations sur le semestre d'ouverture de la Maison Robinson soit 14% pour chacune des MDS. Les MDS de Blagnac, Borderouge, Muret et Colomiers sont aussi représenté avec chacune l'accueil de 2 enfants. Enfin, La Faourette et Carbonne ont été représenté une situation chacune en 2022.

- Durée de séjour des personnes accueillies

La majorité des enfants accueillis sur la Maison Robinson en 2022 ont eu séjour d'une durée supérieure à 30 jours (54%). 6 enfants sont restés moins de 5 jours sur la Maison Robinson ce qui correspond à 21% des accueils. En 2022, 4 enfants avaient une durée de séjour dépassant 90 jours au CDEF, cette durée est supérieure au délai prévu pour l'observation et l'évaluation de la situation en vue de l'orientation de l'enfant. L'orientation n'a donc pu se faire dans le délai des 90 jours pour environ 14% des enfants accueillis sur la Maison Robinson.

- Orientations 2022

L'orientation la plus représentée en 2022 pour les enfants de la Maison Robinson correspond à l'accueil sur d'autres établissements sociaux avec 7 enfants sur le semestre d'ouverture soit 25% des situations. En deuxième position, 6 enfants ont changé d'unités mais sont restés au sein d'un internat collectif au CDEF. Le changement pour une autre unité collective du CDEF montre les difficultés d'orientation en externe. Ensuite, 3 enfants sont retournés au domicile de leur parents, 2 ont été orientés au sein du dispositif d'accueil familial du CDEF, 1 en famille d'accueil. Enfin, un enfant a vu sa place levée suite à une fugue et un enfant est retourné auprès de membres de sa famille d'origine.

- Nombre de journées mois par mois

Sur les 6 mois d'ouverture de la Maison Robinson en 2022, le nombre moyen de journées par mois est d'environ 193. On constate qu'en octobre et décembre, le nombre de journée est le plus conséquent avec respectivement 248 et 242 journées, ce qui correspond à une importante activité et donc un effectif conséquent.

3. Accompagnements durant le séjour

c) Médiations, supports d'accompagnement

Les supports d'accompagnement éducatifs sont multiples. La Maison Robinson fonctionne autour du rythme de l'enfant en essayant de s'adapter aux besoins de chacun.

Des activités sont proposées quotidiennement aux enfants. Des sorties sont organisées les week-end et durant les vacances scolaires. Aussi, des colonies de vacances sont proposées aux enfants.

Les outils de fonctionnement de la Maison Robinson sont en cours de co-construction durant les réunions d'équipe hebdomadaires. Des assemblées de service durant le dernier semestre 2022 ont permis d'initier la construction d'outils et de supports de fonctionnement pour la Maison Robinson.

Le dépassement de capacité limite parfois l'organisation de sorties ou d'activités du fait d'une mobilisation importante de l'équipe éducative pour maintenir le groupe dans un environnement calme et sécurisé.

L'enseignant spécialisé du CDEF accompagne les enfants dans leur scolarité en lien avec l'équipe éducative. Dès l'arrivée des enfants, il recueille les informations scolaires et œuvre pour maintenir, poursuivre ou reprendre un rythme scolaire adapté aux besoins de l'enfant. Par exemple, en 2022, des ateliers théâtre ont été mis en place grâce à l'intervention d'un prestataire extérieur.

4. Conclusion et perspectives

L'année 2022 a été marquée par l'ouverture de la Maison Robinson au sein du CDEF. Cette unité s'est rapidement retrouvé en situation de suractivité. La soudaine suractivité de l'unité n'a pas permis de stabiliser et pérenniser des outils d'accompagnement et de suivi du quotidien. En décembre 2022, l'équipe éducative est en cours de stabilisation. Le départ du cadre socio-éducatif en décembre est aussi une source d'instabilité pour l'équipe. Néanmoins, la présence de la coordinatrice et d'un cadre par intérim a permis de maintenir une dynamique et un suivi auprès des enfants et des professionnels de la Maison Robinson.

Au niveau des perspectives, il semble important d'inscrire la Maison Robinson au sein du pôle enfance du CDEF et de renforcer la mutualisation des pratiques et des outils entre les trois unités du pôle. La mise en place de projets communs, le partage d'outils et l'harmonisation des espaces devrait permettre de fluidifier les pratiques et d'accompagner les professionnels dans leurs missions et ainsi améliorer l'accompagnement proposé aux enfants.

III. Internats adolescents :

- Activité 2022

Unité	Capacité	Entrées					Sorties					Présents le 31/12/2022
		2020	2021	2022			2020	2021	2022			
				Entrées par unité du CDEF31	Entrées directes	Total entrées			Sorties vers unités du CDEF31	Sorties directes	Total sorties	
Villa Launaguet	6	51	75	9	45	54	50	75	11	43	54	6
Vila Revel	6	70	57	13	30	43	72	57	3	37	40	8
Villa Saint-Alban	7	42	59	34	18	52	43	57	10	39	49	9
Villa des Nobles	6		41	8	13	21		33	7	13	20	7
Villa Negreneys		61					62					
Totaux	25	224	232	64	106	170	227	222	31	132	163	30

- Répartition par sexe et âge

Age	UNITE							
	Villa Launaguet		Villa Revel		Villa Saint-Alban		Villa des Nobles	
	Masculin	Feminin	Masculin	Feminin	Masculin	Feminin	Masculin	Feminin
8 à 12 ans	2		0		2	5	3	1
13 à 14 ans	11		8			8	4	1
15 à 16 ans	22		15			26	6	6
17 à 18 ans	10		7		1	10	0	
Total Masculin / Féminin	45	0	30	0	3	49	13	8
Total global	45		30		52		21	

- Statut administratif des admissions

	Unité												
	Villa Launaguet			Villa Saint-Alban			Villa Revel			villa Negreneys	Villa des Nobles		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022		2020	2021	2022
Accueil Provisoire	2	1	2	2	2	5	0	1	2	0	1	0	
Accueil Relais	2	0	3	0	1	1	3	3	3	6	1	2	
RPU (art/L223-2)	0	0	2	1	2	3	0	0	0	0	0	3	
Réquisition hors département	0	0	1	5	3	0		1	5	0	1	0	
Réquisition	23	28	10	12	17	3	27	22	6	22	8	0	
OPU	4	5	1	3	1	0	4	1	3	2	1	1	
OPP	4	16	12	8	15	14	26	8	4	19	6	4	
JAE	13	22	23	11	18	26	10	21	20	12	23	11	
Jugement des tutelles	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total	51	75	54	42	59	52	70	57	43	61	41	21	

- Motif d'admission

	UNITE												Total 2022
	Villa Launaguet			Villa Saint-Alban			Villa Revel			Villa Negreneys	Villa des Nobles		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	
Accouchement sous X	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Carreces éducatives et familiales	23	41	14	14	15	40	42	26	17	25	22	11	82
Exclusion du lieu de placement	0	0	2	1	0	0	0	2	0	3	1	1	3
Faits de maltraitance	1	1	2	10	9	6	0	0	1	12	3	2	11
Fugue	9	0	5	4	8	1	9	5	1	6	7	0	7
Fugue Hors Département	0	3	7	5	10	0		7	0	2	1	0	7
Hospitalisation détenteur autorisé	0	0	1	0	0	0	0	0	2	0	0	0	3
Mères accueillies au Centre Parental CDEF31	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
errance	3	16	3	4	3	1		0	9	0	1	3	16
Mineur isolé	12	9	9	0	1	0	12	6	3	5	0	2	14
Parents en GAV ou Injoignable	0	0	0	0	3	0	0	1	0	0	0	0	0
Fin de GAV	3	5	3		0	1	4	4	1	1	2	1	6
Rupture Familiale	0	0	8	3	7	1	1	6	5	5	1	1	15
DAF	0	0	0		0	0	0		0	0	0	0	0
HAVRE	0	0	0		0	0	0		0	0	1	0	0
Troubles du comportement	0	0	0	1	1	2			4	0	0	0	6
Villas ou autres unités du CDEF31	0	0	0	0	2	0	2		0	2	2	0	0
Total	51	75	54	42	59	52	70	57	43	61	41	21	170

- Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans

	UNITE											
	Villa Launaguet			Villa Saint-Alban			Villa Revel			Villa Negreneys	Villa des Nobles	
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Janvier	16	8	2	1	9	3	5	4	2	9	8	1
Février	6	11	9	2	3	4	3	5	2	8	4	1
Mars	5	1	7	1	5	8	11	10	4	5	4	2
Avril	2	3	6	3	4	7	3	8	5	1	1	3
Mai	1	11	4	1	5	9	6	7	2	3	3	2
Juin	0	6	5	3	4	4	1	3	3	5	3	1
Juillet	4	8	3	3	3	3	7	2	8	9	4	3
Août	3	3	4	2	2	2	9	7	6	6	3	1
Septembre	1	6	6	8	10	3	6	2	4	5	0	0
Octobre	3	7	2	9	5	4	9	1	2	1	3	1
Novembre	7	7	3	5	4	3	7	3	4	7	3	3
Décembre	3	4	3	4	5	2	3	5	1	2	5	3
Total	51	75	54	42	59	52	70	57	43	61	41	21

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

	UNITE				Total
	Villa Launaguet	Villa Saint-Alban	Villa Revel	Villa des Nobles	
Auterive	0	1	0	1	2
Amouroux/ bonnefoy	1	1	0	0	2
Aucamville	2	2	0	4	8
Bagatelle	0	4	2	0	6
Balma	2	3	3	0	8
Basso cambo	0	1	3	0	4
Bellefontaine-lafourguette	0	0	0	0	0
Blagnac	4	3	1	1	9
Borderouge	4	5	1	2	12
Bouloc	1	0	1	0	2
Carbonne	2	1	1	0	4
Castanet	0	1	1	1	3
Cazeres	1	2	0	0	3
CD haute garonne	2	2	3	1	8
Colomiers	0	2	2	0	4
Empalot	0	0	1	2	3
Frouzins	2	1	0	0	3
La saudrune	0	0	0	0	0
La faourette	2	2	2	1	7
Minimes	0	1	2	2	5
Muret	0	2	1	0	3
Paf blagnac	0	0	0	0	0
Pont vieux	4	1	6	0	11
Ranguail	1	2	2	0	5
Saint jean	2	1	0	2	5
Saint gaudens	3	2	0	0	5
Salies-du-Salat	0	0	0	0	0
Salvetat st gilles	0	0	0	0	0
Revel	0	4	0	0	4
Soupetard	2	0	1	0	3
Tournefeuille	0	3	0	2	5
Toulouse centre	1	1	3	2	7
Villemur	0	0	0	0	0
Villefranche	0	0	0	0	0
Service accueil mineurs isoles	10	1	2	0	13
Service adoption	0	1	0	0	1
Autres departements	8	2	5	0	15
Total	54	52	43	21	170

- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans

Durée de séjour	UNITE											
	Villa Launaguet			Villa Saint-Alban			Villa Revel			Villa Négrenays	Villa des Nobles	
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
De 0 à 5 jours	0	0	0		9	0	12		0	6	3	0
	1	12	10	3	7	7	2	14	10	5	0	0
	2	13	20	10	9	6	1	2	11	7	9	3
	3	5	0	3	2	2	0	3	1	3	6	1
	4	3	2	2	1	2	1	1	3	1	1	0
	5	1	3	3	2	1	1	1	2	0	1	1
De 6 à 10 jours	1	5	6	2	2	7	5	3	1	7	3	2
De 11 à 20 jours	4	9	8	4	6	9	9	5	7	6	8	1
De 21 à 30 jours	1	6	3	2	3	3	4	5	3	6	1	5
De 31 à 60 jours	3	11	7	6	7	8	12	6	5	6	3	4
De 61 à 90 jours	0	5	4	5	9	6	2	3	1	1	4	0
De 91 à 180 jours	4	3	6	6	2	9	0	6	9	7	12	5
Plus de 180 jours	4	1	1	4	3	5	1	2	1	5	2	3

- Orientations 2020

ORIENTATIONS	UNITE												Total 2022
	Villa Launaguet			Villa Saint-Alban			Villa Revel			Villa Négrenays	Villa des Nobles		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	
Acces a l'autonomie	0	7	0	1	1	3	0	0	0	0	1	0	3
Cdef hors departement	1	0	1	1	0	1	0	2	1	2	0	0	3
Centre d'accueil familial	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retour domicile parents	7	13	13	5	9	8	19	10	5	10	3	5	31
Autres établissements sociaux	8	17	13	4	8	9	20	11	11	11	13	4	37
Famille d'accueil	0	3	0	2	5	2	0	8	3	2	0	1	6
DDAEOMI	9	1	0	2	0	0	4	1	0	2	0	0	0
Fugue	13	18	8	15	13	14	24	11	12	17	7	0	34
Hospitalisation longue duree	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	2
Structures medico social	1	0	1	2	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Tiers digne de confiance	1	0	1	0	1	1	0	1	0	0	0	0	2
Pjj	0	0	0	0	0	1	0		0	2	0	0	1
Retour etablissement origine	3	3	6	4	4	0	0	3	3	4	1	0	9
Retour famille d'accueil origine	0	0	0	3	2	0	0	1	0	0	2	0	0
Dispositif iad	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
CDEF 31 PRESENT			0			0			0			6	6
Dispositif accueil familial	0	0	0	0	4	0	0	1	0	3	0	0	0
Dispositif appartements mineurs	0	1	2	2	1	0	0	2	1	0	1	0	3
Dispositif havre	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0
Dispositif escale	1	3	4	1	0	0	1	2	1	1	1	0	5
Hotel	0	0	0	0	0	0	0	0	0		1	0	0
Villas ou autres unites du cdef31	4	8	5	1	9	10	3	3	1	7	2	4	20
Total	50	75	54	43	57	49	72	57	40	62	33	20	163

- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

UNITE												
	Villa Launaguet			Villa Saint-Alban			Villa Revel			Villa des Nobles		
Personnes accueillies	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Janvier	229	193	166	212	184	267	201	175	201	219	190	268
Février	201	170	165	191	201	278	193	153	157	211	187	196
Mars	212	223	192	164	224	262	206	171	191	256	225	256
Avril	200	179	196	162	186	255	188	141	224	247	246	313
Mai	197	177	201	172	220	283	189	186	231	202	259	309
Juin	189	182	196	171	237	262	173	183	181	201	251	261
Juillet	216	155	135	224	244	238	194	170	170	218	218	247
Août	218	161	148	206	237	298	174	157	146	200	207	248
Septembre	182	102	199	198	183	230	133	171	197	219	261	237
Octobre	199	173	214	157	250	222	152	187	210	218	252	228
Novembre	195	179	191	211	241	222	184	177	240	219	239	217
Décembre	192	209	221	185	232	257	184	165	252	223	233	278
Total	2430	2103	2224	2068	2639	3074	1987	2036	2400	2410	2768	3058
Total 2022	10756											

A) Villa Launaguet

1. Présentation du service

a) *Présentation du service*

La villa Launaguet accueille en urgence des adolescents, garçons, âgés de 14 à 18 ans. Elle a pu aussi accueillir des jeunes moins âgés tels que 12 ans. Parfois il peut nous arriver d'accueillir des jeunes d'autres services en relais ponctuel suite à une problématique de groupe.

C'est la villa la plus proche géographiquement du CDEF, elle héberge des adolescents en urgence 365 jours par an, 24h sur 24

La villa se compose de 5 chambres dont une double pour une capacité de 6 places. La villa comprend aussi un lit d'urgence utilisé pour accueillir sur une courte période un adolescent dans l'attente de lui proposer une solution en interne ou en externe.

Depuis juin 2022 : l'ouverture d'un appartement lié à la villa nous permet d'accompagner des jeunes (fille ou garçon) semi-autonome et/ou gérer les profils complexes peu adaptés au collectif. Cet appartement nous permet aussi d'avoir une évaluation réelle pour une orientation en semi autonomie ou autonomie.

Nous accueillons des jeunes dans des situations psychologiques très complexe, et parfois en rupture de prises de soins et de prises en charge médico-social ou sanitaire et scolaire. L'errance est également un contexte de vie avec lequel on travaille.

Dans un tel contexte, l'accompagnement de chaque adolescent accueilli nécessite une prise en charge spécifique à chacun et une réadaptation constante de l'internant et la vie en collectivité.

Pour accompagner au mieux les jeunes accueillis, plusieurs assemblées de service journée de travail regroupant la réunion pluridisciplinaire et différents thèmes sur les pratiques, la clinique, le fonctionnement...) ont été mises en place mais également les réunions hebdomadaires d'équipe, des réunions cliniques (avec intervention du RAP31), des GAP. Des outils mis à disposition de l'équipe (relève, logiciel interne) permettent une continuité de l'information.

b) *Présentation de l'équipe*

L'équipe pluridisciplinaire est composée de 8 ETP éducatifs, d'une maitresse de maison (1 ETP), de 3 ETP sur la veille éducative, d'une psychologue à 50%, d'une assistante sociale qui intervient sur d'autres services notamment le nouveau service d'urgence EMU et d'un cadre socio-éducatif.

Depuis le 1er septembre 2021, un poste de coordinateur (pris sur les 8 ETP) a été créé, en travaillant sur une présence quotidienne du lundi au vendredi en 9h-17h, la coordinatrice de la villa amène de la stabilité et de la continuité éducative.

Depuis juillet 2022 l'équipe accompagne une apprentie moniteur éducateur et continue d'accueillir régulièrement des stagiaires ES et ME sur de leur stage long. Ces stagiaires/apprenties sont un plus pour l'équipe, elles amènent leur observation et de nouvelles idées pour mettre en œuvre de nouveaux projets.

En 2022 l'équipe a su trouver une stabilité après une année de Turn over des professionnels, cette cohésion avec différence de parcours d'éducateur a permis de solidifier les accompagnements. Des idées innovantes de projet pour une meilleure prise en charge collective ou individuelle ont émergé

L'équipe de la villa a su dans ce contexte prendre du recul lui permettant d'avoir une meilleure analyse et de proposer à chaque jeune de nouvelles modalités de la prise en charge sur un internat.

Tous les jeudis la réunion de service est animée par le cadre, elle rend compte des accompagnements effectués, elle permet les échanges et l'analyse clinique des situations, évalue les objectifs des prises en charge. Cette réunion est préparée en amont avec la coordinatrice et l'équipe pour la construction de l'ordre du jour. Cela permet de cibler en amont les sujets et difficultés rencontrés dans une prise en charge ou fonctionnement d'équipe pour une meilleure efficacité du temps de la réunion.

Un temps coordonnatrice et psychologue du service peut se faire aussi en amont afin de poser la situation qui donnera lieu à une étude plus approfondie le jour de la réunion. Les temps coordo/cadre sont réguliers et ont lieu plusieurs fois par semaine

Lors de la réunion la prise de note du compte rendu se fait par un éducateur à tour de rôle. Ce compte rendu validé par la suite par la Cadre permet de voir les objectifs posés pour la semaine, une adaptation des situations, une continuité d'information pour des professionnels absents lors de la réunion. Un point agenda en début de réunion permet également de fixer des rendez-vous avec des partenaires (ASE, PJJ) et des rdv avec la psychologue du service ainsi que des entretiens éducatifs avec des référents du jeune.

Lors de l'accueil des jeunes, un protocole est mis en place : réunion de coordination, équipe, ASE PJJ est posé sur ces temps de réunions.

Un temps est également réservé au fonctionnement de la villa (questions RH, point Agenda...), les services transversaux peuvent y participer (Pôle Santé, dispositif volant...), c'est aussi l'occasion d'inviter les différents partenaires de la protection de l'enfance.

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2022**

La villa Launaguet a accueilli 45 adolescents en 2022 contre 75 en 2021. Ce chiffre se rapproche du nombre d'accueil effectué en 2020 (51). Le nombre 45 est à mettre en lien avec la durée des séjours qui a augmenté et la création du dispositif EMU (Equipe Mobile Urgence) dont les entrées peuvent se faire directement au sein du CDEF dans des chambres d'urgences.

- **Répartition par sexe et âge**

Les garçons accueillis sont âgés pour les deux tiers d'entre eux (32) de 15 à 18 ans. La tranche d'âge inférieure de 13 à 14 ans (11) est aussi importante et peut créer des problèmes de cohabitation avec les jeunes plus âgés.

- **Statut administratif des admissions**

La proximité géographique avec l'institution du CDEF31 participe encore à favoriser les accueils de nuit et de Week-End. Une bonne partie des entrées se font sur le statut de réquisitions, JAE et OPP (85 %), les mesures judiciaires restent majoritaires, nous avons accueilli uniquement 2 AP (accueils provisoires) et 3 accueils relais.

- **Motifs d'admission**

Sur les 45 entrées en 2022, un tiers (15) le sont aux motifs de carences éducatives et ruptures familiales. Sept sont le fait de fugues hors département. Nous avons encore accueilli 7 MNA (Mineurs Non Accompagnés) principalement sur les nuits et WE, dirigés vers le SAMI par la suite ; ces jeunes ayant déjà fait l'objet d'une évaluation auprès du DAOEMMI.

- **Personnes accueillies mois par mois**

Les chiffres d'entrées mois par mois montrent des accueils plus nombreux sur le premier trimestre 27 contre 18 sur le second trimestre.

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

Comme déjà signalé, 8 adolescents ont été accueillis sous le statut de MNA et 8 autres sur des fugues hors département. La répartition sur Toulouse est homogène, toutefois, il faut signaler les entrées provenant du Sud du département (Flourins et Saint-Gaudens) : 5 accueils effectués

- Durée de séjour des personnes accueillies

Sur 52 situations, 40% ont connues des durées de séjours inférieures à 5 jours. Ce sont 35 au total (60%) qui sont restées 30 jours sur la villa, ce qui confirme le rôle de cette villa sur les missions d'accueils d'urgences au sein de l'institution. Toutefois, un chiffre est à souligner (7), le nombre d'adolescents dont la durée a excédé six mois

- Orientations 2022

Près de 25% des jeunes ont quitté la villa vers d'autres établissements sociaux, le nombre est identique concernant un retour auprès de leurs familles. Le nombre de fugues a diminué mais, encore, 15% des adolescents (8) ont quitté l'établissement en raison des difficultés pour ces jeunes de s'inscrire dans un placement de la protection de l'enfance. Les orientations vers d'autres dispositifs du CDEF sont au nombre de 2 vers le service appartements mineurs (SAM) et 4 vers le dispositif Escalé (accueil MNA)

- Nombre de journées mois par mois

Le nombre d'accueils mois par mois est régulier mais connaît une légère baisse sur l'été (juillet/aout) Le chiffre annuel du nombre de journée est en augmentation par rapport à 2021 (+6%)

3. Accompagnements durant le séjour

a) Médiations, supports d'accompagnement

L'équipe éducative attache une importance à proposer un accueil de qualité. Dans un premier temps nous veillons à ce que la chambre soit prête et que le jeune se sente attendu (préparation du kit d'accueil, visite des lieux...). Un livret d'accueil a été retravaillé en 2021, il est remis au jeune dès son arrivée. Ce livret explique l'accompagnement proposé et résumé aux jeunes, il remplace nos anciennes règles de vie, favorisant ainsi une accroche moins rigide.

Un protocole d'accueil permet aussi à l'équipe éducative d'avoir un support pour proposer un meilleur accueil au jeune. Le protocole d'accueil se décline ainsi : un avec la psychologue du service, un avec le pôle santé et enfin un avec la cheffe de service. Deux coordonnateurs du projet du jeune sont désignés en équipe

La villa cherche à laisser à chaque jeune une phase de répit pour lui permettre de prendre du temps pour entrer en relation et de se poser.

Chaque jeune a deux référents nommés sur la villa qui sont en charge de son suivi au quotidien ils permettent d'accompagner et de penser, mettre en œuvre et évaluer les projets. Les référents sont également en lien avec les partenaires extérieurs autour de la situation du jeune.

Il est également important pour l'équipe éducative que les parents conservent leurs places de parents et d'autorité. Les professionnels font en sorte de travailler le lien autant que possible en évitant les ruptures ou « les fossés ».

Placement ne signifie pas forcément un recul de la cellule familiale, le maintien du lien reste un des objectifs. En effet, l'après placement peut correspondre au retour en famille.

L'équipe éducative informe donc le plus régulièrement possible la famille sur le parcours et l'évolution du jeune.

Dès l'arrivée, une rencontre avec les parents est prévue dans le protocole d'accueil

Des entretiens, si cela est nécessaire, peuvent aussi se faire avec eux tout au long du placement avec ou sans le jeune. Les parents sont associés au projet scolaire ou professionnel de leur enfant. Ils peuvent dans certaine situation continuer de l'accompagner sur les rendez-vous médicaux. Tout cela se fait dans le respect de l'ordonnance de placement.

- **Accompagnement collectif/ médiations**

Nous privilégions les médiations intérieures et extérieures avec des temps d'activités.

Un tableau d'activités journalières est mis en place dans le bureau des éducateurs et rythme la vie quotidienne

En 2022 l'équipe éducative a attaché une grande importance à mettre en place divers projets éducatif afin de favoriser la vie en collectivité, avec des besoins repérés : désamorcer les tensions, travailler au vivre ensemble, et évaluer les capacités individuelles de chacun dans le groupe

De par nos observations, nous constatons que ces jeunes souvent en souffrance ont un besoin permanent « d'échappatoire ».

Des éducateurs ont proposé des projets autour du sport (Boxe, salle de fitness au sein de la Villa). Le sport permet d'extérioriser ses émotions. Cet espace défouloir contrôlé et accompagné par un éducateur apporte une contenance avec un cadre bien défini. Cette activité peut être collective comme individuelle

Projet autour de l'alimentation. Nous avons décidé de mettre en place un repas autour des saveurs du monde, un tirage au sort permet d'amener le groupe vers un débat pour savoir à partir de quel pays ils vont cuisiner. A la fin du repas un Quiz est mis à disposition pour les jeunes pour en savoir davantage sur le pays concerné. Les objectifs de ce projet sont de faire découvrir de nouvelles saveurs ainsi que d'en apprendre davantage sur un pays.

Un projet autour d'un espace de détente a été dédié aux jeunes, il a pour intérêt d'offrir un lieu clos leur permettant de s'approprier cet espace. Le but de ce projet est de permettre aux jeunes d'avoir un lieu détente où ils pourront se retrouver en autonomie ou accompagné d'un éducateur dans un environnement apaisant, ils pourront s'épanouir autour de plusieurs jeux (individuellement ou en groupe).

Un projet atelier RAP avec écriture de texte permet également l'expression de ses émotions, certains textes chantés par des jeunes leur ont permis d'extérioriser avec leurs mots leur souffrance Nous avons aussi constaté que certains au travers du RAP ont pu exprimer leur histoire personnelle.

Une fois par mois le lundi, le conseil de la Villa ou soirées à thème permettent de réunir les jeunes et de faire groupe avec la psychologue autour d'un apéritif dinatoire (film et débat, etc.).

Les vacances scolaires sont préparées sous forme de tableaux hebdomadaires avec différentes activités évoquées avec les adolescents au cours du conseil de la villa.

Nous travaillons aussi avec le service d'accueil de jour de CDEF ainsi qu'avec l'association Sol Afrika et l'association Mixah.

- **Scolarité et projet professionnel**

Nous constatons qu'une grande partie d'entre eux sont en décrochage scolaire et sans projection concernant leur avenir professionnel. L'équipe est en lien avec les partenaires du secteur (collège, mission locale, MFR, CIO etc.). En élaborant avec le jeune son projet professionnel, elle s'attache à lui faire part de toute les possibilités qui s'offrent à lui : possibilité de faire des stages de découverte en interne ou recherche d'entreprises extérieures permettant aussi aux adolescents de ne pas se retrouver dans le « rien ».

Lors d'entretiens éducatifs avec les référents de la villa, nous tentons de stimuler l'envie pour des métiers qui seraient susceptibles de les motiver. Une prise en compte des capacités du jeune et de la réalité professionnelle sont échangés avec le jeune pour que l'orientation professionnelle ne soit pas synonyme d'échec. Nous proposons de séquencer des stages avec une pause au milieu de la semaine par exemple, de motiver les jeunes qui sont en stage par une forme de rémunération, comme l'achat d'un vêtement ou autre. L'idée étant la revalorisation du jeune sur ses capacités et sur un intérêt à se mobiliser autre que c'est « ton avenir ». Un point tous les quinze jours permet de réévaluer son adhésion au stage, l'intérêt qu'il a trouvé à y aller et sur les difficultés qu'il a rencontré.

Pour les jeunes scolarisés ou affiliés à un établissement scolaire, l'équipe éducative tente un travail avec les parents pour leur laisser une place dans la scolarité de leurs fils. L'équipe éducative se retrouve parfois à mobiliser les parents autant que les enfants de l'intérêt de la scolarité. Pour ce faire, quand nous demandons des rencontres avec les établissements, nous informons la famille de nos démarches d'une part et quand cela est nécessaire et possible, nous proposons que la famille nous y accompagne.

Un travail de fond est fait avec les partenaires de l'éducation nationale pour présenter les situations des jeunes et expliquer les difficultés qu'ils peuvent rencontrer avec le jeune. Cela permet de mieux comprendre la problématique du jeune et permet aussi aux établissements d'avoir une meilleure compréhension de l'état de la situation, ceci dans l'adoption de son accompagnement à la scolarité ou en formation.

De par ses années de travail dans le domaine de l'insertion des jeunes (formation scolaire, professionnelle et d'entreprises), l'équipe de la villa Launaguet a développé un réseau de partenaires sur lequel l'équipe s'appuie pour proposer au jeune une prise en charge adaptée avec beaucoup de réactivité.

- **Sanitaire et social**

Certains jeunes arrivent déjà avec des prises en charges médico-sociales (IME ITEP HDJ etc...) L'objectif de l'équipe est alors de maintenir ou de relancer ces différents accompagnements en restant en lien avec les partenaires concernés. Le pôle santé ainsi que la psychologue de service jouent un rôle avec ses différents partenaires pour une meilleure continuité et une meilleure visibilité de la prise en charge et de la difficulté qui peut en découler.

On constate entre la présentation du jeune et la réalité, un écart réel. Quand on accueille un jeune ayant une prise en charge liée à la MDPH, soit la PEC n'est plus d'actualité à cause de l'éloignement géographique entre l'institution et le lieu d'hébergement, soit le jeune refuse d'y aller. Quand la prise en charge est effective, celle-ci est tellement faible à cause du comportement (1heure par semaine ou 1 jour par semaine), que la villa est obligée de compenser ce vide et trouver des alternatives. L'équipe éducative se retrouve confrontée à un groupe avec plusieurs prises en charge notifiées par la MDPH.

Cela provoque chez eux un grand vide favorisant les conflits avec le groupe. Ces jeunes sont en demande constante d'une écoute, d'une attention particulière et individuelle que nous ne pouvons satisfaire de par notre spécificité d'accueil d'urgence.

Nous rencontrons la même difficulté d'accompagnement avec des jeunes suivis en hôpital de jour ou qui ont besoin d'un suivi psychiatrique important. Cela engendre au quotidien, une augmentation des crises du jeune, des passages à l'acte fréquents homo et hétéro agressifs. Le seul levier dont dispose l'équipe est l'appel au SAMU. Ces situations complexes mettent à mal l'équipe pluridisciplinaire tant sur les réponses apportées, sur les manques de réponses face à ces jeunes démunis que sur le manque de compétence sur ce type de prise en charge favorisant la frustration d'un accompagnement inadapté.

Ces prises en charge amènent en urgence le CDEF31 à se mobiliser souvent seul lors de CTU pour trouver des solutions qui ne viennent que d'autres services en interne. Cela permet à l'équipe malgré tout de verbaliser les difficultés de l'équipe au quotidien.

La cellule du RAP31 vient soutenir et aider à trouver des outils tant sur l'histoire que sur des regards croisés de la situation avec du recul.

- **PJJ**

Nous sommes régulièrement amenés à travailler étroitement avec les services de la PJJ. Dans le projet individualisé ce sont les éducateurs PJJ qui prennent alors le relais sur certains axes d'accompagnement (insertion, soin etc...). Des rencontres régulières sont organisées et ces échanges mêlant la dimension pénale et éducative permettent un soutien mutuel entre les services et ainsi un accompagnement de qualité.

- **Santé**

L'équipe travaille en étroite collaboration avec le pôle santé du CDEF. Les suivis et les accompagnements se font en lien avec l'infirmière référente du service afin d'optimiser la qualité de la prise en charge. Prendre soin n'est pas une évidence pour certains jeunes que nous accueillons et l'équipe éducative s'efforce de les accompagner à prendre conscience de l'importance de prendre soin de soi. La psychologue du service joue aussi un rôle important dans cette prise de conscience en proposant des entretiens mais aussi en se déplaçant directement sur le service pour le jeune en incapacité « d'aller vers ».

b) Partenariats

Le premier partenaire dans la prise en charge du jeune et dans l'accompagnement de celui-ci avec l'équipe éducative est le référent ASE. Dès l'accueil il est convié sur un temps de réunion afin de faire le point sur la situation du jeune. Il fait partie intégrale de la réflexion autour du projet individualisé de l'adolescent en collaboration avec l'équipe.

Après trois mois d'accueil, une synthèse est organisée. Le référent ASE ainsi que la RASE participent à cet échange qui permet de regrouper toutes les observations quotidiennes et familiales pour une meilleure projection de la situation et prendre une décision d'orientation

4. Situation clinique

Antoine (prénom modifié) bénéficie d'un jugement en assistance éducative depuis 2018.

Ce placement fait suite à une détérioration des relations familiales avec des crises clastiques et fugues de la part d'Antoine. Suite à son adoption en France, et au bout d'un an de relation avec ses parents adoptifs, Antoine a pu montrer d'important troubles du comportement au domicile. Il a donc été accueilli une première fois en 2019 au CDEF. Une prise en charge à l'hôpital de jour Chaurand a été mise en place ainsi qu'un suivi CMP. Au fil du placement, il s'est détaché peu à peu de ses parents adoptifs, réduisant les VM jusqu'à rompre tout contact depuis juin 2021.

Après plusieurs exclusions de lieux de placement faisant suite à des passages à l'acte violent, Antoine est recueilli au CDEF en mars 2022 sur la villa Launaguet. Antoine souhaite ne plus avoir de liens avec ses parents, il souhaite poursuivre le placement dans un petit collectif type lieu de vie. L'objectif d'accueil de Antoine sur la villa Launaguet devait lui permettre de s'apaiser et de travailler l'adhésion au soin favorisant ainsi la projection du jeune vers une nouvelle institution.

Suite à son exclusion de la mecs orangeraie et son orientation dans une famille d'accueil hors département, Antoine a dû quitter Toulouse du jour au lendemain, stoppant ainsi la scolarité et le soin sur Toulouse. Antoine est donc arrivé sans aucune prise en charge extérieure.

Nous avons très vite observé chez Antoine que le vide des journées pouvait accentuer ses troubles. En attendant de reprendre contact avec le collègue qu'il avait quitté en septembre et l'hôpital Chaurand, Antoine a bénéficié d'un emploi du temps adapté avec des temps individuels avec éducateurs et les activités avec le SAAJ (service d'accueil d'activité de jour CDEF). En ce sens un planning hebdomadaire a été réalisé chaque semaine avec lui. Cela lui permettait de se repérer dans le temps.

Pour Antoine le collectif semblait le mettre à mal : il était soit une victime du groupe soit il prenait la position d'un tyran envers les jeunes les plus vulnérables. Le comportement et les bruitages quasi quotidiens d'Antoine insupportaient certains jeunes qui leur renvoyait son étrangeté. Antoine pouvait alors s'isoler dans sa chambre ou à l'inverse criait de plus en plus fort. Suite à des frustrations, il a eu 3 grosses crises clastiques (notes incidents rédigées) pour les deux premières le Samu est intervenu, lors de la troisième, Antoine a été mis en garde à vue pendant 12h. Suite à ça, Antoine est parti pendant un mois afin d'établir une rupture nette avec la villa et le collectif puis est revenu. Jusqu'à son départ lundi 17.10, il n'y a plus eu de crise clastique. Antoine nous a très vite dit que le collectif l'insupportait donc nous avons acté un séquentiel dans un appartement avec la villa (en accord avec ase et rase). Pendant 2 mois il a donc, à raison de 2 nuits par semaine, dormi dans un appartement. Les éducateurs et veilleurs se relayaient pour être présents avec Antoine et dans l'accompagnement des courses pour cuisiner. Cela a permis à Antoine de s'apaiser et aux autres jeunes de souffler également.

Antoine a été accueilli avec un traitement mis en place par un pédopsychiatre, au fil des jours il refusait de prendre les médicaments. Il a pu verbaliser lors de son passage aux urgences son envie d'arrêter auprès du pédopsychiatre qui l'a reçu. Le traitement a donc été réévalué mais Antoine a là aussi très vite lâché. A la fin de son accueil il refusait son traitement.

Le suivi au CMP a repris, il a rencontré le médecin et la psychologue. Antoine n'étant pas dans l'adhésion du soin, cela a été difficile de le mobiliser sur les temps de rdv au CMP.

Antoine bénéficie également d'une notification MDPH pour une prise en charge en ITEP ; ce qui n'a pas pu se faire lors de son accueil dans une villa d'urgence par manque de place en ITEP mais aussi car l'hébergement n'était pas pérenne. A son arrivée, Antoine a exprimé son envie de reprendre les cours dans son collègue en ULIS. Il a donc pu les reprendre à raison de 3h par semaine en juin puis à la rentrée 1h par semaine car ses troubles du comportement étaient trop importants et il perturbait la classe. Cependant, il s'y est rendu tous les mardis avec plaisir. Le retour du collègue est aussi positif.

Dès le début de son accueil à la villa (suite à son exclusion de la famille d'accueil), l'équipe éducative a observé chez Antoine une forte quête identitaire. En effet, Antoine a 12 ans sur les papiers français mais semble physiquement en avoir plus. Il est accueilli sur une villa garçon âgés de 14 à 18 ans. Le fait de le considérer comme un enfant de 12 ans face aux autres garçons accueillis l'a mis à mal, l'équipe éducative tenait le discours allant dans le sens d'Antoine : nous ne savons pas quel âge tu as mais nous te croyons. Cela a induit chez Antoine un peu d'apaisement et une reconnaissance parmi ses pairs.

Tout le long de son accueil, Antoine se débat. Au carrefour de divers problématiques : l'adoption, la migration, l'adolescence... ce jeune, qui s'exprimait par ses symptômes, présentait de forts troubles de l'attachement et abandonniques, fruit d'un parcours parsemé de ruptures (abandon des parents biologiques, « abandon » des parents adoptifs...). Il n'a de cesse de répéter qu'il voulait quitter le CDEF au plus vite, que ce lieu ne lui convenait pas. Alors certes, nous sommes un lieu d'accueil d'urgence, ce n'est pas fait pour durer et Antoine en était bien conscient, néanmoins on pourrait faire l'hypothèse d'une certaine compulsion aux ruptures, comme si celle-ci venait le structurer, une sorte de non-organisation organisante. Comment faire donc de cette nouvelle rupture, tant demandée, une séparation ? comment l'accompagner au mieux ? voilà notre défi.

Et pourtant ses crises clastiques qui semblent advenir en détriment de toute élaboration mentale, comme une façon à lui de résoudre des conflits intrapsychiques, rendent la tâche très difficile. Elles mettent à l'épreuve notre accueil et notre contenance. Il a fallu donc, adapter notre travail avec Antoine au fil des semaines afin de le sécuriser, de le protéger et de ne pas mettre à mal le groupe également. Pour cela nous avons également eu l'appui du RAP 31 afin de nous accompagner dans l'étayage du travail éducatif auprès d'Antoine.

L'accompagnement d'Antoine a été axé sur le quotidien et sur le soin. Notre fonction, tenir et durer avec les « ruptures organisées », en espérant que la mise en acte d'un travail de séparation puisse être pensé par ce jeune et lui apporter du sens.

5. Conclusion et perspectives

La villa Launaguet poursuit son travail pour améliorer la vie en collectif. En effet les accueils de plus en plus complexes avec des problématiques différentes engendrent des conflits, des incompréhensions, des passages à l'acte. L'équipe éducative doit avoir une capacité d'adaptation permanente, se remettre en question ainsi qu'une capacité d'analyse pour accompagner au quotidien les jeunes que ce soit sur le collectif ou en individuel.

L'appartement rattaché à la villa Launaguet apporte un plus dans l'accompagnement, il peut être un outil d'évaluation de l'autonomie. Celui-ci a permis aussi, quand la cohabitation pour certain jeune sur le collectif devient pesante voire conflictuelle, d'être un lieu replis ou proposé un séquentiel d'avec la villa.

B) Villa Saint-Alban

1. Présentation du service

a) *Présentation du service*

La villa Saint-Alban est une villa accueillant uniquement des jeunes filles. Par le passé, la villa était mixte, mais la fermeture des Genêts, n'a pas permis de revenir à cette mixité.

Certains accueils ont été longs en raison de profils complexes, de situations familiales ne permettant pas de travailler le lien, ou encore de parcours de soin non construit.

La villa Saint-Alban a une capacité d'accueil de 6 places sur le collectif, et d'une place en appartement. Ce dernier est situé dans une proximité immédiate de la villa.

De façon générale, l'axe de travail durant cette année a été dans la même lignée que les années précédentes. Les questionnements éducatifs ont été autour de la prostitution, des actes délinquants...

b) *Présentation de l'équipe*

Durant l'année 2022 l'équipe éducative a été composée de 8 professionnels et 1 coordinatrice.

La coordinatrice est présente de 9h à 17h tous les jours de la semaine. Ce poste a pour objectif la création d'un fil rouge entre les différents membres de l'équipe pluridisciplinaire, les services internes au CDEF et avec les partenaires extérieurs afin de limiter les pertes d'informations.

La coordinatrice veille au bon fonctionnement du service et assure, par la gestion de l'agenda, que tous les rdv puissent être honorés. De même qu'elle se montre vigilante aux différentes échéances des écrits professionnels à transmettre.

La coordination permet également de dégager du temps éducatif à l'équipe en allégeant la charge administrative.

La coordination permet d'être vigilant sur la mise en œuvre du projet du jeune et de garantir la continuité éducative.

L'équipe pluri-professionnelle se réunit tous les jeudis de 13h30 à 17h00. Un temps pour le fonctionnement et les projets pédagogique est pris. Puis nous parlons de toutes les situations. Nous privilégions les invitations des partenaires ASE et soins sur ce temps là pour élaborer le projet des jeunes de façon concertées.

Des temps cliniques, animés par le psychologue, ont lieu une fois par mois, sur 1.5h, en présence de l'équipe éducative. Enfin, l'équipe bénéficie de temps de GAP toutes les 6 semaines, et de l'étayage de l'équipe du RAP31 sur les situations complexes.

Cette année est marquée par l'instabilité de l'équipe qui connaît un certain turn-over. Le départ de la cadre en décembre 2022 vient le confirmer.

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2022**

La villa Saint-Alban a accueilli 52 adolescentes sur l'année 2022 (59 en 2021, 42 en 2022). Le nombre d'entrées a diminué, tout comme le nombre de sorties (49, contre 57 en 2021).

- **Répartition par sexe et âge**

La spécificité de la villa est l'accueil exclusif de jeunes adolescentes dont une grande majorité est âgée de 15 à 18 ans (37). Cette année, nous pouvons noter l'accueil de 3 garçons dont 2 de moins de 12 ans. En effet, leur problématique ne permettait pas un accueil soit sur un groupe de petit, soit sur un groupe mixte.

Il paraît important de souligner que 15 accueils concernaient des enfants de moins de 14 ans ; ce qui représente un équilibre avec les plus grandes.

- Statut administratif des admissions

Les admissions sous le statut administratif (Accueil provisoire, RPU) sont stables sur les trois dernières années mais restent une minorité : 9 pour 2022.

43 mesures sont judiciaires : OPP, Réquisition ou JAE.

- Motifs d'admission

Déjà souligné par le passé, les chiffres concernant les admissions au motif de carences éducatives restent la majorité (40 situations).

- Personnes accueillies mois par mois

Nous pouvons noter une augmentation significative des accueils sur le premier semestre (35 pour 17 au cours du 2^e trimestre).

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

Cette année, nous avons reçu une majorité de jeunes de Borderouge sans que cela soit significatif (5 jeunes).

- Durée de séjour des personnes accueillies

Seulement 5 accueils sont de courtes durées en 2022 contre 27 en 2021. Il s'agit ici de mineures en fugue dans le département ou hors département, ou des enfants entrés sous RPU pour qui un retour en famille a pu être travaillé rapidement.

Les durées sont ensuite assez constantes.

Au-delà des 6 mois, ce sont 5 jeunes aux profils complexes qui sont restées.

- Orientations 2022

Les orientations sont diverses, et montrent une adéquation entre le profil des jeunes, et leurs départs.

8 jeunes sont retournées au domicile des parents et 9 sur d'autres établissements.

L'ouverture de la Villa des Nobles, ainsi que le SAM a permis un « parcours » en interne, et les jeunes de la villa ont pu y être accueillies.

- Nombre de journées mois par mois

En 2022, le nombre de journée sur Saint Alban a augmenté. On arrive à 3074 soit plus de 400 journées supplémentaires. C'est une nette augmentation depuis 2020 (2068).

3. Accompagnements durant le séjour

c) Médiations, supports d'accompagnement et partenariats

En 2022, nous avons poursuivi les projets de 2021 : partenariat avec un EPHAD pour participer à des animations, venue d'une socio-esthéticienne un mercredi sur 2 pour travailler la façon de se maquiller, et de prendre soin de soi, projet autour des cultures urbaines (chant, danse et graph), mise en place d'un partenariat avec une médiatrice animale....

L'équipe de la villa propose aussi très régulièrement des temps de sport, et souhaite accompagner les jeunes sur une ascension. Ce projet est porté de façon transversale et devrait se concrétiser en 2022.

Deux transferts ont été organisés : un à la mer et un autre à la montagne. Les jeunes ont pu découvrir les activités nautiques et de neige.

Des sorties à la journée sont régulièrement proposées autour de la pratique de loisirs et de découverte de l'environnement.

Chaque saison avec ses caractéristiques est propice à l'organisation d'un transfert.

Le transfert « tout schuss », organisé en février 2022, est un séjour comptant deux journées et une nuit.

L'idée de ce transfert émerge afin de permettre aux jeunes de pouvoir profiter d'un temps « hors institution », loin de la métropole toulousaine. Nous avons proposé aux jeunes un vrai week end de coupure. De plus, la pratique des sports d'hiver est une activité relativement onéreuse, nous avons fait découvrir aux jeunes le plaisir de la glisse. Pour cela, nous avons sollicité le ski club Montalbanais qui organise des sorties encadrées dans différentes stations des Pyrénées. Le point fort de ce partenariat est de pouvoir permettre aux jeunes l'accès à l'apprentissage du ski par le biais d'un cours donné par le ski club.

Le but de ce transfert a été la découverte du milieu montagnard en période hivernale et l'initiation à la pratique du ski. Ce projet s'est déroulé à Ascou en Ariège. Il comptait 8 jeunes et 4 éducateurs.

Le transfert « Surfer sur la vague » était prévu pour le mois d'août à Biscarosse. Néanmoins au vu des incendies qui ont ravagé la région, nous n'avons pas pu aller au bout de ce projet. L'idée de ce projet était l'initiation au surf.

Des sorties à la journée sont régulièrement proposées autour de la pratique de loisirs et de découverte de l'environnement. Comme l'excursion à la grotte de Labouiche par exemple.

Enfin, une réorganisation de la villa est amorcée : mise en place d'un bureau d'entretien, réaménagement du salon, ouverture de la cuisine, dénomination des chambres....

4. Situation clinique

Sirena est accueillie sur la villa Saint Alban un an après son arrivée au CDEF. Elle a 9 ans le jour de son arrivée sur le service des 6-10 ans. Avant d'arrivée sur notre villa, elle était sur la Villa Las Tutos, qu'elle a rejoint après le service 6-10 ans. C'est sur la Villa Las Tutos qu'elle a été le plus longtemps et qu'elle considère comme le service où elle a le plus sa place. Nous l'accueillons dans un premier temps de manière temporaire à la suite d'actes de violence posés sur la Villa Las Tutos.

Sirena a vécu 5 ans au Cameroun. Elle est partie ensuite pour la France avec sa maman. Elle n'a plus vue son papa depuis ce jour, cependant, ils ont des visios régulièrement. Le placement se fait suite à un signalement d'une colonie de vacances. Sirena va quitter cette colonie pour directement rejoindre la protection de l'enfance. Ce processus va être vécu par la jeune fille comme brutal et sans sens.

Sirena est beaucoup plus grande physiquement et beaucoup plus forte que les enfants accueillis sur le service des 6-10 ans. Son apparence physique joue un rôle important dans sa structuration psychique, elle pense avoir 14 ans et elle a souvent le retour qu'elle fait bien plus grande que 10 ans. Cependant, son père a confirmé l'âge de 10 ans, papiers officiels à l'appui. Sa différence physique emmène Sirena à brutaliser les enfants du service et même les adultes. Rapidement, un sentiment de toute-puissance est observé par l'équipe éducative qui l'accompagne. Sur Las Tutos, même si la population est plus âgée, Sirena cultive cette supériorité physique et peut se battre régulièrement sur le service et inspirer la crainte aux autres pré-adolescentes. Il va en être de même pour la Villa Saint Alban, au contact d'adolescentes de 14-18 ans.

Sur la villa Saint Alban, nous observons chez Sirena ce qui a déjà été relevé par les autres services. Les équipes éducatives décrivent des scènes de dissociations, elle a des propos macabres et gores. Elle met en scène des rituels reprenant des codes de l'imaginaire collectifs comme appartenant à la sorcellerie africaine. La question est souvent posée en équipe de la volonté justement de la jeune fille d'emprunter ces codes et de maîtriser justement ce qu'elle fait pour faire peur et "agiter" les personnes autour d'elle. La question de la volonté, du contrôle ou alors du pathologique est centrale dans cette situation. Ces questionnements et différences d'analyses au sein des équipes entraînent un clivage.

Sirena nécessite et vient chercher une prise en charge et attention constante. La mise en place PCI a permis un accompagnement de "un pour un" bénéfique pour Sirena comme pour l'équipe. La jeune fille montre des stigmates d'un traumatisme infantile, mais nous n'arrivons pas à avoir avec la jeune fille des discussions nous permettant d'étayer la genèse des traumatismes. Sirena pense avoir 14 ans au lieu de 10 ans, ce qui crée une dissonance dans les processus de développement et d'identification. Elle a un besoin d'amasser des objets et de posséder. Elle ne considère avoir sa place nulle part et n'être aimé par personne. Son rapport à l'alimentation interroge beaucoup, elle semble vouloir constamment se remplir sans jamais y parvenir. La cuisine et cuisiner sont des enjeux de pouvoir pour Sirena dans ses rapports sociaux.

Lors de son arrivée sur Saint Alban, Sirena vit une visite médiatisée avec sa maman très violente psychologiquement, mais dans lequel Sirena va avoir la force et le courage de verbaliser auprès de sa mère son mal-être et ce qu'elle lui reproche. La maman

va envoyer un sms dans les jours qui suivent pour acter qu'elle ne souhaite plus être informé de la situation de Sirena et qu'elle veut prendre ses distances avec sa fille.

5. Conclusion et perspectives

La villa Saint Alban a été fortement déstabilisée cette année. Les situations complexes ainsi que le départ de plusieurs professionnels ajoutent à cette perturbation.

2023 devra à nouveau travailler sur la stabilité de l'équipe à commencer par le recrutement d'un cadre. Dès qu'il sera effectif, le cadre aura le souci de l'accompagnement des jeunes accueillis ainsi que des professionnels.

C) Villa Revel

1. Présentation du service

a) *Présentation du service*

La villa éducative « REVEL », est un dispositif d'internat dont la vocation est d'accueillir en urgence des adolescents garçons, âgés majoritairement de 14 ans à 18 ans. La villa est également en mesure d'accueillir ponctuellement des enfants plus jeunes et, ou des jeunes filles adolescentes, en réponse à la mission d'accueil inconditionnel du CDEF31 et au besoin de soutien institutionnel. Notre mission première est d'accueillir, mettre à l'abri, nourrir et apaiser l'enfant qui est orienté au CDEF31, dans le cadre d'une situation d'urgence, de crise, souvent traumatisante pour l'enfant. L'équipe éducative est compétente dans l'analyse et l'évaluation de chaque situation d'enfant accueilli. Cette compétence a vocation de garantir une continuité dans le parcours des enfants, et notamment une orientation pérenne adaptée vers des structures d'accueil externes, et/ou d'autres modalités de prise en charge dans le cadre de la protection de l'enfance. Les projets d'orientation sont co-construits avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, garant du parcours de l'enfant, et du réseau de partenaires du département de Haute Garonne.

Différentes modalités administratives ou judiciaires encadrent l'accueil des enfants sur la villa :

- Jugement en Assistance Educative (JAE)
- Réquisition à personne
- Recueil Provisoire d'Urgence (RPU 3 jours ou 5 jours - art- L223)
- Ordonnance de Placement en Urgence (OPU)
- Ordonnance de Placement Provisoire OPP
- Accueil relais
- Accueil Provisoire (A.P)

Capacité d'accueil et répartition des places :

La villa se situe 183 route de Revel, 31400 Toulouse. La villa se compose de 4 chambres pour une capacité d'accueil de six places, auxquelles s'ajoute une place dite « d'urgence », lit d'appoint réservé à des accueils relais ponctuels, ce qui permet d'accueillir jusqu'à sept enfants. La villa dispose de deux salles de bain, d'une grande pièce de pièce de vie salon/salle à manger ouverte sur une véranda, d'une cuisine séparée, d'un jardin et d'une salle d'activités sportives et de jeux à laquelle les enfants ont accès librement.

a) *Présentation de l'équipe*

En 2022, l'équipe de la Villa Revel était composée de :

- 7 ETP d'équipe éducative de jour : Educateurs Spécialisés, Moniteurs Educateurs, Animateurs sportifs...
- 1 ETP de Coordinateur du quotidien
- 1 ETP de Maitresse de maison
- 3 ETP d'équipe éducative de nuit : AES, AMP...
- 0.5 ETP de Psychologue

Cette pluridisciplinarité des métiers de l'équipe permet d'apporter un meilleur étayage dans l'accompagnement des jeunes et une optimisation des temps d'échanges et de réflexions de l'équipe. Ces espaces sont de plus en plus nécessaires pour la prise en compte et l'accompagnement de chaque situation dans sa singularité, notamment avec l'augmentation des profils complexes des jeunes accueillis.

Chaque éducateur partage la responsabilité d'un ou plusieurs jeunes en qualité de référent du projet personnalisé de l'enfant. Celui-ci va essayer de travailler plus particulièrement en lien avec le référent ASE, ainsi qu'auprès des familles, de l'école, du référent PJJ si existant, ou tout autre acteur direct ou indirect du parcours du jeune. Le référent éducatif

est également garant des écrits d'observations et d'évaluation de l'enfant. Cette référence se coordonne entre deux éducateurs et renforce la co-responsabilité de l'équipe éducative, permettant un suivi de proximité, ainsi qu'un relais en cas d'absence du coordinateur.

La psychologue participe à l'accompagnement psychologique et émotionnel des usagers pendant leur période d'accueil. Elle évalue et propose des axes de travail dans la prise en charge des adolescents. Elle est ainsi en soutien dans la prise en charge des jeunes par l'équipe éducative, apportant à ces derniers une vision différenciée de celle du quotidien, de les accompagner dans la prise de distance, et apporte un regard clinique dans les instances de réflexions autour des situations.

La maîtresse de maison est responsable de l'entretien de la Villa et participe activement à soutenir les jeunes dans leur implication dans la vie collective dans la Villa, les actes de vie quotidien, tant sur les tâches liées à son poste, que dans les relations aux jeunes. Elle est considérée par toute l'équipe éducative de la villa comme pilier apportant un véritable soutien à l'équipe et aux adolescents accueillis.

Une coordinatrice de l'équipe éducative est présente en semaine de 10h à 17h. Faisant fil rouge au quotidien, elle amène une certaine continuité éducative. La fonction de coordonnateur du quotidien permet à l'équipe éducative de dégager davantage de temps éducatif auprès des enfants et d'optimiser le fonctionnement de l'unité. Elle soutient l'organisation de l'équipe au quotidien, centralise les informations relatives au planning des enfants et aux instances associées et dégage ainsi les éducateurs de certaines tâches administratives.

Le roulement du planning d'équipe est organisé comme suit :

- Deux éducateurs le matin de 07H à 14H30
- Deux éducateurs le soir de 14H à 22H, permettant un temps de relève
- La maîtresse de maison est présente tous les matins du lundi au vendredi

L'équipe éducative de nuit assure (seule ou en binôme), la continuité du service auprès des enfants entre 21H40 et 7H15 du matin, en lien avec les axes de travail de l'éducative de l'équipe de jour. Les transmissions entre les deux équipes permettent une prise en charge éducative adaptée du suivi des situations et des problématiques rencontrées de jour comme de nuit.

Des réunions d'équipe pluridisciplinaire ont lieu tous les mardis après-midi de 14h00 à 17h00, et réunissent :

- Le chef de service éducatif
- L'équipe éducative de la villa
- La psychologue du service
- Le pôle santé : généralement l'infirmière référente de la villa, le médecin peut aussi être présent
- L'assistante sociale du pôle adolescent

Cette pluridisciplinarité est essentielle et permet de traiter les sujets avec ouverture et distance, afin de mettre en place le suivi le plus adapté possible pour les jeunes accueillis.

Des journées de réflexion en équipe, les assemblées de service, sont aussi mises en place tous les trimestres. Elles permettent un travail autour du projet de service, en lien avec le projet d'établissement, et de repenser aussi le fonctionnement de la villa afin de rester en adéquation avec les profils des jeunes qui évoluent très régulièrement. Cet espace de réflexion est important pour garantir une amélioration continue de l'accueil et de la prise en charge des enfants orientés sur la villa. Cette instance permet de travailler tant sur les projets collectifs et le fonctionnement de la villa, que sur des éléments cliniques permettant à l'équipe un espace de rétrospection sur ses pratiques professionnelles.

Un Groupe d'Analyse des Pratiques se tient en moyenne toutes les huit semaines, pour l'ensemble de l'équipe éducative. La psychologue peut aussi se joindre à ces temps. Le cadre n'est pas présent dans ces instances, permettant à l'équipe d'avoir un espace d'expression, d'échanges et de réflexion libre, qui lui est dédié.

L'équipe éducative participe aux synthèses organisées, ainsi qu'aux commissions de réflexion internes et externes à l'établissement.

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2022**

Nous avons accueilli 43 adolescents (dont 13 en interne) et 40 orientations de sorties (37 orientations) ont été réalisées entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022. Ce chiffre évoque un certain équilibre des mouvements d'accueils et d'orientations au sein de la Villa. La villa Revel accueille toujours environ 25% des jeunes orientés sur l'ensemble des collectifs Adolescents depuis 2019.

- **Répartition par sexe et âge**

La grande majorité des jeunes accueillis ont entre 13 et 16 ans, dont 40% entre 15 ans et 16 ans. L'accueil de jeunes de moins de 13 ans reste très en marge, et uniquement mis en œuvre dans des cas exceptionnels (sureffectifs sur Villa 10-14ans, situation complexe susceptible de mettre le collectif 10-14 ans en difficulté...). La villa a accueilli 2 enfants dans cette tranche d'âge au cours de l'année 2022. La villa Revel a également accueilli 3 adolescentes en 2022.

- **Statut administratif des admissions**

Les placements sous Jugement en Assistance Educative et les réquisitions sont les principales modalités de demandes d'admissions, représentant 73% des admissions. Les restant sont repartis entre OPP, Accueil relais et accueil provisoire. Les réquisitions représentent les accueils avec les durées les plus succinctes, les JAE sont des situations qui sont généralement accueillies sur une période de trois à six mois minimum.

- **Motifs d'admission**

23% des admissions sur la villa Revel en 2022 concernent des enfants déclarés en fugues et en errance. Les carences éducatives et familiales demeurent la principale cause des admissions au CDEF31. Les accueils en sortie de Garde à vue, les exclusions de lieux de placement, et rupture familiale sont également des motifs d'entrée récurrents sur la villa revel. Le nombre de MNA (Mineur Non Accompagné) demeure résiduel, du fait de la création du service dédié à l'accueil de ces enfants au sein du CDEF. Seuls les enfants MNA très jeunes ou très vulnérables pour des modalités d'accueil en appartement ont été accueillis sur la villa.

- **Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans**

En 2022, la majorité des entrées s'est équilibrée sur l'année : la moitié accueillie dans le premier semestre et l'autre moitié sur le deuxième semestre, avec un pic sur la période estivale représentant 40% des accueils entre Juin et aout 2022.

De façon générale, les accueils sont globalement équilibrés sur les deux semestres de l'année, sur les 3 dernières années.

- **Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements**

Les différentes MDS des quartiers Toulousains et avoisinants se partagent 47% des admissions qui sont adressées à la Villa Revel en 2022. Une petite partie des entrées, représentant en moyenne 10% des enfants accueillis chaque année sur la villa, concerne des adolescents provenant d'autres départements. Il s'agit bien souvent d'accueillir des enfants en errance, ou déclarés en fugue et pouvant être rattachés aux dispositifs de protection de l'enfance d'autres départements.

- **Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans**

En 2022, 62% des séjours sont inférieurs à 1 mois, contre 70% en 2021 et 77% en 2020. 23% des jeunes sont présents sur la Villa Revel entre 3 et 6 mois en 2022.

- Orientations 2022

A la sortie de leur séjour au CDEF31 :

- 28 % des jeunes repartent en fugue
- 25 % des jeunes accueillis sont orientés vers d'autres établissements Sociaux (Mecs, lieux de vie, ...)
- 11 % des jeunes retournent au domicile des parents
- 15% sont orientés en famille d'accueil
- Les autres jeunes sont orientés vers différents dispositifs internes au CDEF, leurs établissements d'origine, des dispositifs d'appartements mineurs...

- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

Le nombre de journées est estimé à 2400 pour l'année 2022, ce qui représente un taux d'occupation de 109.5% des 6 places de base. En 2021, ce taux d'occupation était de 93%, ce qui se traduit par la survenance plus fréquente d'une 7^{ème} place occupée.

3. Accompagnements durant le séjour

b) Médiations, supports d'accompagnement

Accompagnements individualisés : Après une période d'observation individuelle de chaque enfant sur une durée d'environ trois semaines, une note des « premières observations » reprenant diverses thématiques du quotidien de l'enfant, telles que ses habitudes de vie, ses relations aux pairs et aux adultes, son parcours d'insertion scolaire, professionnel ou social, est rédigée par l'équipe éducative et transmise à l'ASE. Cette note permet de pouvoir proposer les premiers axes de travail pour l'accompagnement de l'enfant. Après trois mois de présence de l'enfant, un rapport d'évaluation plus complet est également transmis à l'ASE. Ce rapport permet d'apporter une analyse et une réflexion éducative et clinique sur la situation de l'enfant, et d'affiner les axes de travail en proposant des préconisations d'orientation pour l'enfant. Ces rapports d'évaluation sont les documents d'appuis des rencontres partenariales avec l'ASE.

Scolarité : L'accompagnement à la scolarité fait partie intégrante du travail de l'équipe éducative auprès des jeunes accueillis. Le coordinateur pédagogique, enseignant détaché par le département sur le CDEF31, est très souvent sollicité pour une évaluation et un accompagnement à la re-scolarisation. Il est important de travailler avec les enfants accueillis autour de la question de la scolarité ou sur la mobilisation autour du projet professionnel. L'équipe est en lien réguliers avec les établissements scolaires ou d'apprentissage, afin de veiller à la continuité du parcours scolaire ou professionnel des enfants.

Santé : Le CDEF31 bénéficie d'un Pôle santé interne, ce qui permet une prise en charge de qualité sur le plan médical des enfants. En effet, chaque enfant bénéficie d'un bilan général médical d'entrée, et d'un suivi régulier de leur état de santé. L'équipe en lien avec le Pôle santé peut ainsi soutenir la prise en charge des enfants et la notion de soins dont les enfants ont besoin. Le pôle santé peut également orienter l'équipe vers des dispositifs de soins externalisés médicaux ou paramédicaux.

Activités de jour : L'équipe éducative travaille aussi avec le SAAJ, qui est un service d'accueil de jour interne au CDEF, qui propose des activités et médiations aux enfants non-scolarisés du CDEF. L'équipe éducatives est également en mesure de proposer des activités et médiations aux enfants accueillis, et travailler leur orientation, inscription et accompagnement vers des activités proposées dans le droit commun (salle de sport, club de sport, mjc, autre partenariats).

b) *Partenariats*

ARPADE

ARPADE est un partenaire important pour accompagner certains de nos jeunes connaissant des addictions plus ou moins importantes. Nous accueillons une majorité de jeunes ayant des addictions importantes tant au niveau de l'alcool que de la drogue. Cette addiction semble tant en soutenance pour ces adolescents ne supportant pas les angoisses liées à leur situation, qu'un réel frein à la mise en œuvre, l'avancement et la continuité de leur projet.

Ce travail nous paraît essentiel pour accompagner au mieux ces adolescents, toutefois la prise de conscience chez les jeunes quant à la nécessité de travailler ces addictions n'est pas évidente dans le cadre de nos accueils.

AAT L'association Accueil Accompagnement Thérapeutique propose également depuis 2022 une formation complémentaire à destinations des équipes éducatives sur les addictions.

Mission locale

Le travail réalisé avec la mission locale est essentiel. Il permet à de nombreux jeunes ayant été déscolarisés de pouvoir réfléchir un projet, s'essayer à travers des stages (rémunérés ou non), de retrouver une vie de classe ou de groupe, ou tout simplement être à nouveau dans l'action.

Au final, ce travail réalisé avec la mission locale est un des axes essentiels à l'autonomie en préparant à la vie professionnelle des majeurs. Nombreux sont nos jeunes qui ont pu se voir à nouveau désirant et à ce titre se mettre en action.

Etablissements scolaires

Nous sommes en lien très régulier avec les lycées, écoles, CFA, CFAS et d'autres établissements scolaires ou professionnels, avec lesquels nous entretenons les meilleurs rapports possibles. Ces échanges permettent à tous les acteurs du parcours institutionnel de l'enfant de s'inscrire dans une démarche de continuité en cohérence avec les besoins de l'enfant et dans le but de prévenir les risques de ruptures.

RAP31 / RCP

Le RAP31 est un partenaire précieux du CDEF31 qui intervient auprès des équipes éducatives afin de leur proposer des temps cliniques et des espaces de réflexion autour de situations complexes. L'expertise des intervenants du RAP31 est d'un grand soutien dans la prise en charge des enfants et dans l'amélioration continue des réponses éducatives qui sont proposées aux enfants. Ce regard clinique aide les équipes à trouver des solutions internes et externes dans le suivi des enfants, et permet de modifier ou d'affiner certains axes de travail auprès des enfants.

4. Situation clinique

Nous avons décidé d'illustrer la spécificité de l'accompagnement pluridisciplinaire que nous proposons au sein de notre service afin de les soutenir dans cette période particulière qu'est d'être adolescent en vivant le placement en foyer d'urgence, par la situation d'un jeune âgé de 17 ans qui exprimait dans sa problématique un refus du placement et un questionnement profond dans sa quête identitaire. Nous le nommerons Tristan.

Tristan est arrivé durant l'été suite à plusieurs mesures éducatives qui ont abouties sur une mesure de placement sur un collectif qui était alors en cours mais dans l'impossibilité de mise en œuvre. Le contexte familial précaire et insécurisant ainsi que la mise en échec d'un accompagnement médico-social en ITEP, les multiples conduites à risques et délits dont Tristan faisait l'objet, ont fini par installer une ambiance conflictuelle entre lui et sa famille ainsi qu'une impossibilité pour lui de s'inscrire dans un parcours éducatif pour son avenir.

Les répétitions de ruptures de liens, l'errance et la mise en œuvre d'un système de survie par soi-même exprimant une réelle détresse à trouver une quelconque projection d'avenir, ont aussi amené Tristan à faire une tentative de

suicide après son exclusion de son ITEP. La judiciarisation de ses actes et le risque de mesures pénales encourues grandissant ainsi qu'un contrôle judiciaire en cours, ont amené les services de l'ASE à ordonner un placement provisoire sur le foyer d'urgence.

L'arrivée de Tristan sur le collectif a été opérante dans sa fonction d'apaisement et de répit pour sortir de la spirale dans laquelle il s'était enfermé, en découvrant peu à peu le fonctionnement d'un collectif, ainsi que le soutien possible d'une enveloppe psychique permise par le travail en pluridisciplinarité.

L'installation de Tristan, sur une chambre plus « autonome » avec une salle de bain attenante à cette dernière a également joué une fonction dans l'accueil de ce jeune en demande d'encrage et de reconnaissance. Malgré des défenses bien ancrées au départ face aux professionnels, dans une recherche de non-installation d'un lien d'attachement trop fort et risqué, Tristan a révélé au fur et à mesure des semaines, des capacités et bases solides en terme d'autonomie de la vie quotidienne, de respect des règles de vie, ainsi qu'une propension aux échanges et à la relation. Etant reconnu en tant qu'individu proche de la majorité, et pouvant recevoir de la part de l'équipe une réelle intention et préoccupation de le soutenir dans ce passage important, Tristan s'est laissé peu à peu aller à une confiance réciproque dans la mise au travail et les possibles qui lui étaient proposés au sein du service. La posture de l'équipe le renforçait dans sa place en tant qu'élément moteur sur la villa. L'accompagnement dans ses démarches administratives pour aller « jusqu'au bout » et tenter des choses (prises de risques au sein de projets et non « hors de » la loi) ainsi que la confiance dans certains engagements et contrats éducatifs passés avec lui (en terme de respect des horaires, de missions vis-à-vis de son budget, de menus travaux etc), ont soutenu Tristan dans l'expérience d'une place possible et continue au sein d'un groupe. Malgré les va et vient entre des mouvements de leader positif ou au contraire des comportements visant à influencer la dynamique de groupe dans certains actes plus transgressifs, Tristan a toujours accepté les réponses données par l'équipe au travers du travail d'acceptation d'un cadre, de conséquences et responsabilités des actes posés, ainsi que des démarches de réparations visant à une prise de conscience de ses propres décisions et prises de risques mais toujours sécurisé par les dispositifs d'accueil.

La prise en compte des dimensions tant sociale, identitaire que de sa santé psychique et physique, ont permis de rassembler ce jeune dans ce qui semble être une cohérence de réponses nouvelles qu'il n'avait alors pas été capable d'entendre ou de saisir dans sa quête d'équilibre et de recherche d'une force qui lui manquait pour accepter son histoire passée, et sa condition présente.

Nous avons très rapidement repéré l'expression d'un mal-être dans la solution addictive pour Tristan. En effet il s'est révélé être un grand consommateur de substances dures, cela depuis l'âge de 15 ans selon ses dires. Il consommait également de l'alcool, et nous avons pu observer et l'accueillir dans des épisodes importants d'alcoolisation certains jours sur la villa.

Nous avons alors mené un travail de réflexion autour de la clinique de la dépendance, comme une menace de l'identité du sujet et une sorte d'aliénation à ses objets d'attachements (Philippe Jeammet).

Ainsi pour Tristan, consommer, se rendre dépendant et se mettre en péril via les substances dures, n'était-ce pas pour lui une tentative de substituer à ses liens affectifs et relationnels, vécus comme d'autant plus menaçant qu'ils sont plus nécessaires, des liens de maîtrise et d'emprise ? Tristan introduirait ainsi entre lui-même et ses possibles attachements, des objets substitutifs qu'il penserait maîtriser et ferait alors ainsi apparaître la fonction de contrôle de la distance relationnelle par ce comportement.

Comment alors permettre à Tristan de vivre l'expérience de lien plus sécurisés et plus constants, dans la parole qu'on lui donne, les engagements auprès de lui et les actes, afin qu'il puisse introduire des objets tels que l'apprentissage, le goût de l'effort, des résultats, sans que ces liens puissent se rompre ou le confronter à de l'insécurité ou de l'inconstance comme vécu dans son parcours ?

Le travail et le soutien de ses capacités et compétences existantes (il faisait des missions hors contrats en mécaniques et en maçonnerie) pour gagner de l'argent, ont été un point d'appui pour l'accompagner dans sa demande de reprise de scolarité avec contrat d'apprentissage.

Les propositions de stages, la perspective d'une gratification et d'un éventuel contrat après des essais fructueux chez des patrons en « expérimentant » le dedans/dehors, lui ont permis de se projeter dans une activité plus stable, dans

des possibles solutions « stabilisatrices » comme recherchées auparavant mais dans un réel lien social, cela à l'aube de sa majorité et de son « indépendance ».

Tristan a pu mener à bien son projet professionnel après un long stage rémunéré et trouver une place dans une entreprise de bâtiment et de rénovation suite à son passage chez nous. Il a été accueilli en tant que jeune majeur dans un appartement autonome rattaché à un établissement d'hébergement, afin d'assurer une continuité et un travail d'accompagnement par une équipe pluridisciplinaire.

Notre équipe au sein de la villa est en perpétuelle réflexion autour de la spécificité de l'accueil d'adolescents pris dans des conflits et des contextes de vie qui peuvent être révélateurs d'insécurités et de vulnérabilités individuelle, de besoin de dépendance et de lutte contre l'intrusion de l'espace psychique et le besoin de travailler le lien. Face à cette clinique de l'agir, nous tentons de proposer de traverser avec ces jeunes, à côté d'eux et en soutien, l'expérience d'un champ différent dans le mode relationnel, d'ouvrir des perspectives de changement, voire parfois certains épisodes d'effondrements, sans qu'ils aient le risque d'être abandonnés. Proposer une clinique et des réponses tant éducatives, sociales, médicales que psychothérapeutiques, en adoptant une posture commune et une distance relationnelle « ni trop près ni trop loin » (P. Jeammet), nous permet alors de rester au travail autour du jeune en respectant ses mouvements, tout en tentant de le relier à un social dans lequel il est amené à évoluer après son passage.

Pour l'équipe de la villa Revel, Sandra Jordana, psychologue CDEF31 (mars 2023)

5. Conclusion et perspectives

La villa REVEL évolue dans un effort de continuité et pérennisation de son cadre ces dernières années. Des questions de fond sont régulièrement remises au travail, notamment sur l'accueil, les réflexions sur la gestion du traumatisme, les violences, l'errance. Comme dans de nombreuses structures du médico-social, la villa connaît un certain turn-over qui peut venir fragiliser la qualité de notre contenance pour les enfants accueillis. La villa cherche à se stabiliser dans une dynamique positive d'accueil et une cohésion d'équipe, afin de pouvoir évoluer dans de bonnes conditions pour améliorer son fonctionnement en s'adaptant à l'évolution des accueils et des profils des usagers, dans le respect du projet d'établissement. Il demeure important de pouvoir multiplier les prises en charge au travers des différents outils de médiation et de travailler la question des partenariats pour les jeunes, qui sont trop souvent en manque de perspectives d'orientation. La villa envisage un déménagement de ses locaux dans l'année à venir, ce qui permettra également un renouveau dans la dynamique du projet de service.

E) Villa des Nobles

1. Présentation du service

a) *Présentation du service*

Le mouvement de diversification de la réponse institutionnelle engagée depuis 2017 a fait émerger le projet de création d'un dispositif semi-autonomie. Un groupe de travail a été mis en place en 2018-2019 et l'année 2020 a permis la concrétisation du projet avec le recrutement de l'équipe éducative et l'organisation des derniers temps de travail. De septembre à décembre 2020, cinq temps clé ont permis à l'équipe de travailler sur l'appropriation et l'aménagement des locaux, la structuration de l'accompagnement individuel et collectif, la procédure d'admission ou encore l'élaboration des outils (livret d'accueil, règlement, grille d'évaluation...).

La Villa a pu ouvrir officiellement ses portes le 19 janvier 2021.

La Villa se situe à Launaguet. L'éloignement du centre de Toulouse permet de réduire les fugues mais la proximité d'un arrêt de bus facilite la circulation des jeunes et des professionnels. Les locaux disposent de 7 studios ainsi que d'une chambre dite d'urgence permettant l'accueil de 8 mineurs âgés de 14 à 18 ans. 6 studios sont respectivement équipés de kitchenette, WC et salle de douche. Le septième studio, doté d'une kitchenette, partage les WC et la salle de douche, qui se trouve sur le palier, avec la chambre d'urgence. Les trois studios situés en rez-de-chaussée sont attribués aux garçons alors que les 4 studios de l'étage et la chambre d'urgence sont réservés aux filles. Des espaces communs composés d'une cuisine, une pièce à vivre, une buanderie et deux espaces distincts, sport et détente, permettent aux mineurs de partager des temps collectifs.

Une grande terrasse en bois et un jardin permettent de profiter de l'extérieur et de mettre en place divers projets de plein air.

Comme l'ensemble des services du CDEF31, la Villa des nobles a pour mission de mettre à l'abris le mineur accueilli et de construire à court ou moyen terme un projet d'orientation.

La répartition des studios selon le genre a pu être modulable cette année afin de s'adapter aux besoins de l'institution.

b) *Présentation de l'équipe*

L'équipe pluriprofessionnelle se compose de 8 ETP éducatifs, 3 ETP veilleurs et 2 ETP maîtresses de maison. Ce renfort au niveau des maîtresses de maison a permis de mettre en place un roulement qui permet la présence d'une maîtresse de maison en continue de 7h à 19h ou 21h du lundi au vendredi et de 7h à 15h le samedi. Les repas sont confectionnés sur place et trois temps clés de repas collectifs sont organisés chaque semaine les mardis et jeudis soirs ainsi que le dimanche midi autour d'un brunch. Les 8 ETP éducatifs sont principalement occupés par des éducateurs spécialisés et moniteur éducateur. Depuis le mois de septembre 2021, un ETP est dédié à la fonction de coordinateur. Ce professionnel est présent de 9h à 17h du lundi au vendredi et permet d'être le fil rouge dans le quotidien de la villa et la prise en charge des adolescents. La création de ce poste offre une meilleure organisation et limite la perte d'information. L'année 2022 a quant à elle été marquée par l'accueil d'une apprentie qui a rejoint l'équipe au mois de septembre. Comme chaque année des stagiaires moniteur éducateur et éducateur spécialisé ont également effectué leurs stages sur la Villa. L'équipe de nuit s'est également étoffée avec l'arrivée d'un personnel éducatif de nuit supplémentaire en cours de formation AES.

Cette équipe est complétée par une psychologue, une infirmière et un médecin référents ainsi qu'une secrétaire éducative. Un cadre socio-éducatif coordonne et accompagne l'équipe.

L'équipe pluridisciplinaire se réunit de façon hebdomadaire tous les lundis de 13h30 à 17h.

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2022**

Le nombre d'admissions avait diminué de 32% en 2021 et une baisse de 46% était observable du côté des sorties. Cette tendance se confirme en 2022 et s'accroît encore avec une baisse de 68% au niveau des admissions. Le constat est le même avec les sorties qui diminuent de 39%.

- **Répartition par sexe et âge**

Les 15-16 ans représentent 57 % du public. Cette année 24% du public avait entre 8 et 12 ans. La villa des nobles a en effet été mobilisée pour l'accueil d'enfant plus jeunes. Ces enfants ont été accueillis suite aux difficultés rencontrées sur les unités dédiées à leur tranche d'âge et nous avons pu constater une évolution positive de ces situations sur la Villa des nobles. Ces accueils posent de nombreuses questions en terme de dynamique de groupe, de projet voir même de sécurité mais il y a de nombreux points positifs. L'accueil en chambre individuelle est non négligeable dans les atouts de la villa des nobles. Et l'écart d'âge avec le reste de groupe permet de sortir des attitudes de collage ou des comportements en miroir que l'on peut retrouver sur un collectif ordinaire.

- **Statut administratif des admissions**

Si le nombre d'admission sous réquisition a chuté sur l'ensemble des services du fait de la création de l'EMU et de l'accueil en chambre d'urgence il est de zéro sur la villa des nobles. Le projet semi-autonomie est également en cause. En effet, le premier accueil se fait plus naturellement sur un collectif et l'orientation semi-autonomie a lieu dans un second temps. 5% des situations disposent d'une ordonnance de JAE et la quasi-totalité des situations restent judiciairisées.

- **Motifs d'admission**

52% des mineurs accueillis le sont pour des carences éducatives portant atteinte à leur sécurité morale et affective ou pour des faits de maltraitance.

- **Personnes accueillies mois par mois**

Les mois de juillet et décembre représentent toujours une période plus active au niveau des admissions et des départs

- **Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements**

En 2021, 17% et 24% des situations accueillies dépendent respectivement des MDS des Minimes et Aucamville. En 2022, la MDS de Aucamville reste la MDS avec laquelle la Villa des nobles a le plus travaillé avec 20% des situations suivies par ce secteur.

- **Durée de séjour des personnes accueillies**

Tout comme en 2021, nous pouvons observer que 38% des situations résident sur la Villa des nobles plus de 3 mois ce qui ne correspond pas aux échéances fixées par l'établissement. Ce chiffre explique en partie la baisse des admissions et des sorties depuis l'ouverture de ce nouveau service. En 2022, nous pouvons ajouter que 14% des situations sont accueillies sur la Villa des nobles depuis plus de six mois.

- **Orientations 2022**

Il y a une constante pour les différentes natures d'orientation. La majeure partie trouvent une solution en institution, sur des internats ou des accompagnements semi autonomes.

- **Nombre de journées mois par mois**

L'effectif étant quasiment toujours au complet, le nombre de journées mois par mois est relativement stable.

3. Accompagnements durant le séjour

a) *Médiations, supports d'accompagnement*

La semi-autonomie au sein de la Villa des nobles n'est pas un objectif mais plutôt un support permettant l'évaluation et l'orientation. Nous pouvons aujourd'hui évoquer la villa des nobles comme une alternative à l'internat permettant moins de temps collectifs et plus d'intimité.

Les premiers mois de fonctionnement de la Villa ont nécessité divers ajustements et notamment au niveau de la structuration de l'accompagnement individuel et collectif.

Au départ des niveaux d'autonomie évolutifs avaient été pensé mais ce fonctionnement a montré ses limites dès les premières semaines. Aujourd'hui, sauf exception, les jeunes qui intègrent la Villa se voient attribuer un budget de 50 euros en chèque service et 20 euros en espèce chaque semaine. Après évaluation, si le jeune est très autonome il peut bénéficier de 70 euros en espèce. Pour d'autres peu autonomes l'équipe valide en réunion une organisation sur mesure. Pour l'accueil d'enfants beaucoup plus jeunes sur l'année 2022 nous nous sommes appuyés sur les budgets des autres services au niveau de l'argent de poche.

Un autre ajustement a été fait sur les temps de repas collectifs. Au départ, nous avons imaginé un seul temps de repas collectif autour d'un brunch le dimanche mais ce temps unique est rapidement apparu comme insuffisant. Les jeunes avaient besoin de se retrouver et étaient dans un rapport de force pour manger dans les parties collectives ou dans les studios de leurs paires. Nous avons ainsi mis en place deux temps supplémentaires les mardis et jeudis soirs. Ces deux soirs, les maitresses de maison restent jusqu'à 21h. Un atelier est ainsi mis en place l'après-midi autour de la préparation du repas. Ce repas peut-être à thème et les jeunes ont la possibilité de partager ce repas en groupe ou de prendre une portion à emporter dans leurs studios.

L'accompagnement se structure principalement autour de l'accès à l'autonomie. L'équipe accompagne les adolescents dans la gestion de leur budget, des courses, la préparation des repas, le ménage... L'accompagnement à l'autonomie est le support de médiation central dans la prise en charge des jeunes sur la Villa.

Le support d'accès à l'autonomie semble facilitant pour aborder les questions en lien avec le projet scolaire et professionnel. Les adolescents fréquentant la villa ne sont pas nécessairement inscrits dans un processus scolaire ou d'apprentissage professionnel. Le vide laissé par cette absence de projet est source d'insécurité et génère souvent une désynchronisation des rythmes de vies et peut engendrer certains comportements transgressifs. Ces jeunes qui sont, pour une majorité, en situation de rupture peuvent se laisser entrainer par ce vide vers un manque de confiance et une absence d'envies. Le fait de les remobiliser sur des taches du quotidien permet de les valoriser. Ils peuvent ainsi faire l'expérience de leurs compétences dans l'intimité de leur espace dédié ce qui est beaucoup moins menaçant que sur un collectif.

La Villa dispose de deux espaces dédiés détente et sport. L'équipe avait fait le choix de ne pas avoir de télé et d'organiser occasionnellement des projections avec le vidéoprojecteur afin de partager des moments de qualité en petit collectif. Le vidéoprojecteur n'étant plus fonctionnel depuis quelques mois et la villa ayant été largement sollicité pour l'accueil d'enfants plus jeunes nous nous questionnons sur la possibilité de créer un espace collectif plus attrayant. Un espace jeune est donc en cours d'élaboration par une partie de l'équipe. Cet espace devra aussi permettre une alternative pour que les adolescents accueillis aient la possibilité de passer du temps ensemble dans un espace agréable sans pour autant s'inviter dans leurs studios respectifs.

Enfin, un projet potager a été mis en place durant l'été 2021 et il a pu perdurer en 2022. Les adolescents ont pu être partie prenante du projet en arrosant le jardin le soir ou en allant ramasser les légumes pour la confection des repas. Leur investissement reste limité mais c'est un support qui fait vivre la villa.

L'équipe s'est longuement questionnée sur la possibilité d'accueillir un chat sur la Villa. C'est une perspective à étudier pour 2023.

Tout comme en 2022, deux activités hors Villa sont bien repérées par les jeunes. Il s'agit de l'escalade, projet porté par deux professionnelles, et de la patinoire, qui est porté par un autre professionnel.

Les adolescents accueillis sur la villa des nobles s'inscrivent davantage sur des temps en individuel ou en tout petit groupe de 2 ou 3 maximum. Les temps en dualité avec le coordonnateur de projet sont bien identifiés par les jeunes qui sont en demande de pouvoir en bénéficiant.

L'accueil d'un public plus jeune et moins autonome sur l'année 2022 a fait naître l'envie de nouveaux projets avec plus de médiations qui verront certainement le jour en 2023.

c) *Partenariats*

Avec cette nouvelle implantation géographique l'équipe a pu créer du lien avec le tissu d'acteurs locaux mais un travail reste à développer à ce niveau.

Le lien avec la gendarmerie de Castelginest est facilité par la mise en place d'un « référent CDEF » qui devient notre interlocuteur privilégié.

Plus globalement le réseau de partenaires est à développer avec les structures associatives qui œuvrent dans le champ de la protection de l'enfance. Le travail avec les associations qui accompagnent les adolescents autour des questions en lien avec les consommations de stupéfiants ou de la prostitution devraient devenir plus systématique.

Nous avons pu rencontrer des difficultés à mobiliser les partenaires autour des situations pour les synthèses et une attention particulière sera portée à ce niveau en 2023.

4. Conclusion et perspectives

Cette année 2022 était la deuxième année de fonctionnement de la Villa des nobles. Des ajustements au niveau du projet ont encore eu lieu mais un certain équilibre est en place. L'équipe est stable ce qui permet d'asseoir les pratiques et le fonctionnement en créant une réelle cohérence éducative.

Le fonctionnement de la Villa est modulable et permet de s'adapter au groupe ou au besoin de chaque enfant accueilli. Les situations de crises et de violences sont nettement moins présentes sur ce service que sur les autres villas. Au-delà de la flexibilité que permet ce dispositif, l'intimité offerte par les studios individuels en est la principale raison.

Cette année encore les profils des jeunes accueillis sur la Villa ont confirmé que ce service représente bien une alternative à l'internat avant même d'être un service d'accompagnement à l'autonomie. L'équipe a su s'adapter aux besoins de l'institution et des enfants en accueillant des enfants plus jeune ou encore des adolescents en situation d'errance qui ont pu revenir progressivement vers le placement par le biais de ce dispositif.

Le partenariat semble être une piste de travail prioritaire pour 2023. Le premier objectif étant d'améliorer la qualité de l'accompagnement proposé aux adolescents mais aussi de mettre en avant le travail fait sur ce service et permettre ainsi de faciliter les orientations.

- 
- I. DISPOSITIFS POUR ADOLESCENTS :
HAVRE, SAM, ESCALE
 - II. DISPOSITIFS 0 – 18 ANS/ DAF, IAD

TABLEAUX CHIFFRES DE L'ACTIVITE 2021

- Activité 2022

UNITE	Capacité	Entrées									Sorties									Présents le 31/12/2022
		2020			2021			2022			2020			2021			2022			
		Entrées par unité du CDEF31	Entrées directes	Total entrées	Entrées par unité du CDEF31	Entrées directes	Total entrées	Entrées par unité du CDEF31	Entrées directes	Total entrées	Sorties sur unité du CDEF31	Sorties directes	Total sorties	Sorties sur unité du CDEF31	Sorties directes	Total sorties	Sorties sur unité du CDEF31	Sorties directes	Total sorties	
Interventions A Domicile	20	11	34	47	9	20	29	14	34	48	6	36	46	4	27	31	6	39	45	20
H.A.V.R.E	8	10	10	22	12	16	28	6	11	17	7	13	24	12	14	26	5	13	18	7
Appartements pour Mineurs	10	10	3	13	20	6	19	7	4	11	3	15	18	3	14	17	0	11	11	9
Accueil Familial	27	196	54	250	99	59	158	45	45	90	188	65	253	81	77	158	42	48	90	21
ESCALE	27	7	81	88	16	90	105	2	183	185	1	82	83	4	101	105	4	189	193	24
Unité spécifique Adolescents		0	2	2						0	1	1	2							
Totaux	92	234	184	422	156	191	339	74	277	351	206	212	426	104	233	337	57	300	357	81

- Répartition par sexe et âge

Age	Interventions A Domicile		H.A.V.R.E		Appartements adolescents		Accueil Familial		ESCALE	
	Masculin	Feminin	Masculin	Feminin	Masculin	Feminin	Masculin	Feminin	Masculin	Feminin
0 à 3 ans	12	8					21	17		
4 à 6 ans	8	3					14	5		
7 à 12 ans	8	8					5	15		
13 à 14 ans	3	2	0	3	0	0	2	3	3	
15 à 16 ans	4	6	3	7	3	5		5	117	
17 à 18 ans			1	3	0	3	2	1	63	2
Usager mère										
Total M/F	35	27	4	13	3	8	44	46	183	2
Total	62		17		11		90		185	

- Statut administratif des admissions

	Unité																		Total 2022
	Interventions A Domicile			H.A.V.R.E			Appartements Mineurs			Accueil Familial			ESCALE			Unité spécifique Adolescents			
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021		
Accueil Provisoire	16	5	3			0			1	14	15	2		1					6
Accueil Relais			0	1	1	2	2	2	0	18	7	7			1				10
RPU (art/L223-2)			0			0			0	2	1	1			3				4
Réquisition			0	1	1	1	1		0	6			1	5					1
OPU	2		0			0			1	2	5	4		1					5
OPP	4	3	3	4	4	2	2	3	0	46	61	31	8	9	8				44
JAE	23	21	56	22	22	11	11	14	9	157	64	40	59	74	104	2			220
Jugement des tutelles			0			0		1	0	1			20	14	3				3
Pupilles			0	0	0	1	1	1	0	2	5	2		1	1				4
Hors département			0	0	0	0			0	2		3			65				68
Total	47	29	62	28	28	17	17	19	11	250	158	90	88	105	185	2			365

- Motif d'admission

	UNITE																Total 2022		
	iad			havre			appartements pour mineurs			accueil familial			escale			Unité spécifique Adolescents			
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020			
Accouchement sous X									0	2	5	2							2
Carrences éducatives et familiales	45	28	60	19	21	7	12	18	9	231	118	71	3	11			2		147
Exclusion du lieu de placement									0	3	1	2							2
Faits de maltraitance									0	2	15	6							6
Fugue									0	1			1						0
Hospitalisation détenteur autorisé									0	5	7	4							4
Mères accueillies au Centre Parental CDEF31									0		2	1							1
Mineur isolé					2		1		0	1	1	2	83	92	182				184
Parents en GAV ou Injoignable									0	1	4	1							1
Fin de GAV								1	0		1			1	1				1
Rupture Familiale				2	2	1			2		2			1	1				4
Errance		1	2	1	3	8			0	3	1	1	1		1				12
Trouble du comportement						1			0	1	1								1
Autres services CDEF31									0										0
Total	47	29	62	22	28	17	13	19	11	250	158	90	88	105	185	2			365

- Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans

UNITE																	
	Interventions A Domicile			H.A.V.R.E			Appartements mineurs			Accueil Familial			ESCALE			Unité pour Adolescents	Total 2022
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	
Janvier	3	1	6	2	4	1	0	1	0	23	17	10	4	3	9		26
Février	10		6	2	0	1	0	0	0	9	18	3	8	5	5		15
Mars	2	1	1	1	3	4	1	1	2	22	25	6	7	13	2	2	15
Avril	0	2	6	1	1	1	1	1	1	22	10	6	1	9	17		31
Mai	1	2	6	2	1	1	0	0	3	34	9	9	2	4	2		21
Juin	5	2	6	1	3	2	2	4	0	34	11	10	13	13	20		38
Juillet	4	1	2	1	2	2	1	2	1	30	5	11	7	14	8		24
Août	1	4	1	4	3	0	0	0	0	14	7	10	8	9	20		31
Septembre	7	5	1	2	1	1	2	0	4	28	22	12	6	8	36		54
Octobre	2	7	5	3	5	2	3	4	0	14	17	5	9	12	31		43
Novembre	4	4	5	2	2	1	1	4	0	16	7	3	14	10	20		29
Décembre	6		3	1	3	1	2	2	0	4	10	5	9	5	15		24
Total	45	29	48	22	28	17	13	19	11	250	158	90	88	105	185	2	351

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

	UNITE					Total
	Interventions A Domicile	H.A.V.R.E	Appartements mineurs	Accueil familial	ESCALE	
Auterive				1		1
Amouroux/ bonnefoy				3		3
Aucamville	12	2		1		15
Bagatelle	2	1	1	13		17
Balma	3			1		4
Basso cambo	9	2		7		18
Bellefontaine- lafourguette						0
Blagnac	2			5		7
Borderouge	4		1	7		12
Bouloc				2		2
Carbonne						0
Castanet	1			4		5
Cazeres		2				2
Centre		1				1
Cd haute garonne						0
Cierp Gaud						0
Colomiers	3			3		6
Empalot				3		3
Frouzins	3	2	1	5		11
La saudrune						0
La faourette	1	1	1	1		4
Minimes	7	1	3	4		15
Muret	2	1	1	3		7
Pont vieux	2		1	4		7
Rangueil	3			4		7
Revel						0
Reynerie-saint simon						0
Saint jean	2		2	2	1	7
Saint gaudens				1		1
Salies du Salat						0
Salvetat st gilles				4		4
Soupetard	1			2		3
Toulouse centre	5			5		10
Tournefeuille		1		1		2
Villefranche Lauragais		1				1
Villemur						0
Service accueil mineurs isoles		1		2	184	187
Service adoption		1		2		3
Autres departements						0
Total	62	17	11	90	185	365

- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans

		UNITE																												Total 2022			
		Interventions A Domicile				H.A.V.R.E				Appartements Adolescents				Accueil familial				ESCALE				Unité spécifique Adolescents											
		2020		2021		2022		2020		2021		2022		2020		2021		2022		2020		2021		2022		2020							
Durée de séjour		Venant du collectif CDEF31	Entrée directe	Venant du collectif CDEF31	Entrée directe	Venant du collectif CDEF31	Entrée directe	Venant du collectif CDEF31	Entrée directe	Venant du collectif CDEF31	Entrée directe																						
De 0 à 5 jours	0					0	0				1											0	0					0					
	1					0	0												1	2		0	0		2		1						
	2					0	0									32	4	8	1	2	2	0	2				10						
	3					0	0	1								62	2	28	3	9	4	0	2		1		4						
	4					0	0	0						1		48	5	14	2	7	6	0	0		1		4						
	5					0	0	0								19	0	8	2	2		0	0		1		3						
6 à 10 jours		1				0	0	0	1		1		1		11	10	7	6	6	7	0	0		4		22							
11 à 20 jours		2	4			1	2	0	0	2			0	1		1	8	7	13	10	2	4	2	13	6	7		36					
21 à 30 jours		1	2			1	0	1	2	1			2	1		1	4	4	2	3		3	1	4		15		32					
31 à 60 jours			4	1	2	3	7	3	2	3	1		1	4	1	4	1	1	0	3	3	7	9	3	2	3	30	4	34				
61 à 90 jours		1	5	3	7	6	2	0	4	1	3	4	1		2	1	0	1	1	6	1	7	4	1	1	11	1	14					
91 à 180 jours		4	10	4	11	5	14	4	3	1	10	1	5	3	0	3	2	3	1	6	7	8	14	6	9	2	10	2	9				
Plus 180 jours		2	9		1	4	19	0	1	0	2		3	1		3		2	1	1	7	3	1	2	7		3	2	2				
Total		10	35	8	21	18	44	9	11	8	20	5	12	10	3	13	6	7	4	195	55	99	59	45	45	9	75	15	90	0	185	0	2
Total 2022		62				17				11				90				185				365											

- Orientations 2020

ORIENTATIONS	UNITE																Total 2022
	Interventions A Domicile			H.A.V.R.E			Appartements mineurs			Accueil familial			ESCALE			Unité spécifique Adolescents	
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	
Acces a l'autonomie						1	3	2		2	2		1	4	3		4
Adoption										1	2	6					6
Cdef hors departement										1					1		1
Centre d'accueil familial	1	2									1	2					2
Retour domicile parents	20	16	35	9	8		3	3		8	19	8			1		44
Décès	1																0
Autres établissements sociaux	15	9	3	5	6	7	10	8	7	18	18	10	76	86	169		196
Famille d'accueil	1									28	32	19					19
DDAEOMI																	0
Fin de prise en charge									3						3		6
Fugue						1	1		1	4		1	4	7	4		7
Hospitalisation longue duree						1					1						1
Structures medico social													2				0
Tiers digne de confiance										2		1					1
Pjj	1					2		1					1	3	1	1	3
Retour etablissement origine											1	1	1		1		2
Retour famille d'accueil origine			1							1							1
Dispositif iad										1	4	3					3
Dispositif accueil familial	1	2															0
Dispositif appartements mineurs				4	0	1		1		8	3			1			1
Dispositif havre		1						1		1	1	1		1			1
Dispositif escale				1		1		3		3	1	2		2			3
Hotel													1			1	0
Villas ou autres unites du cdef31	6	1	6	9	1	5	1			175	73	36	2	1	2		49
Total	46	31	45	28	15	19	18	19	11	253	158	90	83	105	185	2	350

- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

	UNITE																Total 2022
	Interventions A Domicile			H.A.V.R.E			Appartements mineurs			Accueil Familial			ESCALE			Unité Spécifique adolescents	
Nombre de journées	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	
Janvier	518	558	604	234	211	249	342	241	279	761	734	716	459	615	649		1781
Février	437	504	600	223	144	185	255	205	239	767	700	645	303	405	481		1505
Mars	680	568	688	234	201	230	275	215	276	908	857	760	464	390	472	30	1666
Avril	669	531	530	265	230	240	254	155	285	900	860	646	480	581	435	31	1490
Mai	554	444	719	226	221	232	279	107	245	1031	738	569	457	555	684	62	1880
Juin	512	458	691	101	203	199	255	116	240	908	726	607	496	361	628	60	1758
Juillet	591	417	718	139	229	242	256	213	252	796	629	620	615	417	755	62	1967
Août	501	445	721	184	224	249	241	217	256	634	562	609	539	513	621	32	1847
Septembre	595	565	675	208	225	260	201	210	260	698	561	635	452	441	637		1832
Octobre	536	532	623	211	271	231	197	253	310	779	793	717	338	467	536		1700
Novembre	487	555	622	281	193	240	226	273	294	778	695	683	462	490	467		1623
Décembre	485	571	677	248	200	218	203	273	279	699	673	650	629	642	765		1939
Total	6565	6148	7868	2554	2552	2775	2984	2478	3215	9659	8528	7857	5694	5877	7130	277	20988

IV. Dispositifs alternatifs pour adolescents :

A) HAVRE

1. Présentation du service

a) *Présentation de l'unité*

Le dispositif HAVRE est un service sans hébergement dont le principe fondateur est d'aller à la rencontre d'adolescents âgés de 16 à 18 ans, concernés par une mesure de placement sans que celle-ci ne soit opérationnelle ou effective. L'intervention du dispositif du HAVRE intervient cependant auprès d'adolescents âgés de 14 à 16 ans, sur dérogation, lorsque leur situation le nécessite.

Les adolescents pouvant bénéficier de cet accompagnement sont pour la majeure partie en rupture avec les dispositifs classiques de la protection de l'enfance.

C'est donc « hors les murs » et en mettant en avant des mandats inventifs de la protection de l'enfance, que les professionnels partent à la rencontre de ces jeunes.

Inspiré des pratiques « d'aller vers », l'approche de l'équipe éducative cherche à créer, dans un premier temps, une relation de confiance tout en veillant à susciter la libre adhésion des jeunes. Au commencement de la prise en charge, il s'agit de s'appuyer sur l'expression des demandes et désirs des jeunes pour créer le lien, mettre en place l'échange et permettre à chacun de se familiariser réciproquement.

Cet espace d'accompagnement vise à ouvrir la possibilité de faire émerger des désirs et d'envisager les moyens d'y parvenir. Faire apparaître la demande d'aide et d'accompagnement est le premier cap visé par l'équipe qui peut alors s'en saisir pour amarrer le jeune au projet qu'il peut imaginer.

Mis en œuvre à la demande du responsable ASE, avec l'accord du juge des enfants, cet espace permet aussi de revoir l'évaluation des situations et d'élaborer des modes d'intervention individualisés et adaptés aux problématiques des jeunes.

d) *Fonctionnement du service*

Ce dispositif dispose de 8 places qui sont des accompagnements dits « *Hors les murs* ». Le service n'accueille pas les jeunes sur place, c'est le service qui se déplace jusqu'à eux.

Les jeunes suivis sur le dispositif du HAVRE font l'objet d'une demande écrite de la part du référent ASE et transmise au CDEF par le responsable ASE. Cette demande est dans un premier temps étudiée par l'équipe afin d'évaluer la cohérence entre la situation présentée et le mode d'action du service. Une première rencontre avec le référent ASE peut alors se mettre en place afin d'échanger sur la situation et de dégager des pistes de travail envisageables.

S'en suit une première rencontre de présentation de l'équipe avec l'enfant, généralement dans un lieu neutre et en présence ou non du référent ASE selon les cas. Le mode de fonctionnement de l'équipe et sa philosophie y sont succinctement présentés puis il est proposé au jeune un autre rendez-vous pour tenter d'entamer un travail commun avec son accord.

Les rencontres se suivent alors par différents canaux. A mesure que l'adolescent se lie, ses ressources sont mobilisées. Un point de coordination avec le référent ASE a lieu à un mois, ainsi qu'à deux mois de prise en charge, afin de déterminer les axes de travail et les objectifs poursuivis pour la suite de l'accompagnement. La fin d'intervention du HAVRE se matérialise par une synthèse à trois mois avec l'ensemble des partenaires, à moins que la nécessité d'un renouvellement pour trois mois supplémentaires n'apparaisse.

e) *Les missions du service*

Elles s'articulent autour de deux axes :

- **L'observation et l'évaluation**
 - Par la recherche des personnes, services et dispositifs ressources pour le jeune
 - Par l'évaluation de son environnement
 - Par une lecture des liens d'attachement avec sa famille et son entourage

- **L'accompagnement**
 - En individualisant l'accompagnement social et éducatif
 - En faisant émerger la demande de cet accompagnement
 - En favorisant l'apaisement et le vécu d'expériences positives
 - En permettant l'évaluation des mises en danger
 - En maintenant ou en restaurant les liens que le jeune entretient avec le monde adulte
 - En construisant conjointement avec les personnes ressources du jeune des solutions le sécurisant et lui permettant de se construire.

f) *L'équipe*

L'équipe pluridisciplinaire est composée de 4 ETP d'équipe éducative (ES, ME,..), d'un mi-temps de psychologue, d'un chef de service, d'une infirmière référente du Pôle Santé. L'équipe éducative est présente en semaine de 09H00 à 19H00, ainsi qu'un éducateur en astreinte le Samedi et Dimanche de 10H00 à 19H00.

Elle se réunit toutes les semaines, sur une instance dédiée, afin de partager les observations cliniques récoltées au cours des entretiens de la semaine et de s'en saisir pour élaborer les futures modalités d'interventions sur chaque situation.

Des temps d'échanges avec les partenaires se mettent fréquemment en place afin de coordonner les actions de chacun, de définir les domaines d'intervention de chaque acteur et de déterminer les stratégies d'accompagnement au vu de la mobilisation des jeunes.

A raison d'une fois toutes les 8 semaines, un temps d'analyse des pratiques est proposé à l'équipe. Il permet à la fois d'harmoniser les relations interprofessionnelles et d'accentuer l'élaboration sur des suivis particuliers ou qui interrogent l'équipe.

Par ailleurs, l'équipe du HAVRE bénéficie du partenariat avec le RAP 31 par l'intermédiaire d'une instance régulière (RCP niveau 1) fixée selon un calendrier annuel bimensuel. Cette instance permet d'interroger les axes de travail fixés par l'équipe pour une situation d'enfant accompagné.

g) *Modalités d'intervention du psychologue*

Les modalités d'intervention du psychologue au sein du dispositif du Havre sont fondées sur le principe de *l'aller vers*. La pratique du psychologue rejoint l'exercice éducatif *hors les murs*. Les interventions du psychologue sont construites en équipe pluridisciplinaire, modulées pour chaque enfant en fonction de l'actualité de sa situation, de ses capacités, de ses modalités d'inscription dans le lien social. Une multiplicité de *settings* sont donc envisageables, renouvelés au plus près des observations éducatives :

- Co-intervention en binôme psycho-éducatif dans un temps de rencontre informel de l'enfant
- Co-intervention en binôme psycho-éducatif avec *medium* (repas, promenade, rendez-vous de droit commun, activité de type *nursing* ou de *prendre soin*, activité artistique, sportive, médiation animale...)
- Intervention en entretien individuel *hors les murs*

- Intervention en entretien individuel au sein de la Maison des Psychologues du CDEF 31
- Entretien familial
- Visite médiatisée ou encadrée.

Une intervention en clinique indirecte auprès des membres de l'équipe éducative (réunion hebdomadaire, participation au GAPP, participation aux instances dédiées du RAP 31) a pour visée de soutenir la pratique des professionnel.le.s face aux situations éprouvantes et de promouvoir la construction d'une pensée commune incluant une dimension psychique et inconsciente.

Par ailleurs, le psychologue participe à initier ou maintenir le maillage partenarial afin de nourrir la constellation active autour de la situation de l'enfant. Ce maillage inclut les personnes identifiées comme ressources par l'enfant, les institutions partenaires mais aussi les services internes au CDEF 31.

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2022**

En 2022, 17 nouvelles entrées d'enfants accompagnés par le service du Havre ont été réalisées entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022. L'activité du service a subi une diminution d'environ 40% en comparaison des années 2020 et 2022.

Les demandes d'admission peuvent provenir de demande en externe (11 demandes) mais répondent également au besoin de diversification des modes d'accueil en interne (6).

- **Répartition par sexe et âge**

Pour l'année 2022, une différence importante apparaît en fonction du genre. Il y a moins de mineurs du sexe masculin (25%) que féminin (75%). Ce chiffre peut être corrélé à une capacité d'accueil plus réduite pour les adolescentes au sein même du CDEF31, ainsi qu'à une problématique de territoire. L'exploitation sexuelles d'adolescentes au sein d'un squat de Toulouse a donné lieu à plusieurs demandes d'admissions au sein du service.

- **Statut administratif des admissions**

Comme l'année précédente, ce sont les JAE qui reste le mode d'admission le plus présent (11 mineurs).

- **Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans**

Le nombre d'admissions se fait de façon homogène sur l'année. Le rythme d'accueil est régulé par la durée de prise en charge fixé (intervention flash de trois mois) et reste cependant adaptable en fonction de la situation.

- **Motifs d'admission**

Le motif d'admission reste majoritairement la situation d'errance des enfants, qui semble plus que doublée chaque année.

- **Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements**

Comme les années précédentes, l'ensemble des MDS peuvent faire des demandes

- **Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans**

On observe un allongement global de la durée d'accompagnement du dispositif. 53% des enfants sont suivis au-delà de trois mois, et 20% des enfants sont suivis au-delà de six mois.

- **Orientations 2022**

18 jeunes sont sortis du dispositif en 2022 dont 5 orientés vers des unités internes du CDEF, 5 orientés vers une prise en charge extérieure travaillée avec l'ASE, et 8 sortis sans solution, dont 3 avec un maintien au domicile parental contre l'avis du juge.

Les orientations internes au CDEF 31 se répartissent entre les services du SAM (1), la villa St Alban(2), le Centre Parental ou le DAPE (2) et la Villa des nobles (1).

- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

En 2022, 2775 journées sont réalisées, soit une augmentation du taux d'accompagnement de 8%.

3. Accompagnements durant le séjour

a) Médiations, supports d'accompagnement

Le service dispose d'un appartement de repli permettant des mises à l'abri provisoires ou des évaluations séquentielles en termes d'autonomie pour certains projets de jeunes.

Par ailleurs, dans cette dynamique du « aller vers », l'équipe a su s'adapter aux réseaux sociaux afin de permettre un échange en adéquation avec les pratiques sociales des jeunes accompagnés. Se rendre disponible et réactif reste un atout majeur pour construire le lien avec ces adolescents.

L'intervention du Havre débute au moment de l'admission du jeune et est programmée pour une durée de trois mois. A l'issue de cette période, une synthèse est organisée afin d'envisager les suites possibles de l'accompagnement, sachant qu'il est possible de renouveler l'intervention du service si cela est pertinent.

h) Partenaires de travail hors ASE-PJJ

- RAP 31
- Amicale du Nid
- Addictions : Arpade, Maurice DIDE, AAT Addictions Accueil Thérapeutique, CREAMI ORS
- Droit commun : Planning familial, mission locale, CCAS (dispensaire), Solafrika, Club de Prévention...
- Santé/précarité : UTOPIA 56, Médecins du Monde, PSP

i) Formations et groupes de travail

Les professionnels ont pu bénéficier des formations suivantes au cours de l'année 2022 :

- Formation GESIVI
- Formation sur la prostitution des mineur.e.s par l'Amicale du Nid et le RAP 31
- Formation sur le traumatisme intergénérationnel

Les professionnels ont collaboré activement aux groupes de travail :

- Groupe de travail sur la prostitution des mineur.e.s organisé par l'Amicale du Nid et l'EMAC.
- Groupe de travail Accueil de jour/CHRS à bas seuil d'exigence

4. Vignette clinique

L'Aide Sociale à l'Enfance sollicite l'intervention du Havre dans la situation d'un enfant âgé de 15 ans dont la famille et les partenaires sociaux n'ont plus de nouvelles depuis plusieurs mois à l'exception de quelques messages adressés à la grand-mère sur les réseaux sociaux deux mois auparavant.

Après une première rencontre avec l'ASE, l'unique objectif fixé, selon la réalité de la situation de l'enfant, est de tenter d'entrer en contact, même à distance. Après la consultation du dossier au TGI, il apparaît que la personne faisant figure de repère maternel est la grand-mère paternelle de l'enfant. L'équipe du Havre privilégie ainsi une rencontre avec la grand-mère de l'enfant. Parallèlement, la psychologue de la MDS évoque un groupe d'enfants auquel l'enfant aurait participé à plusieurs reprises quelques années auparavant. L'équipe recherche la trace de l'enfant auprès des autres dont les noms ont pu être cités et avec lesquels des liens sont déjà tissés avec certains membres de l'équipe.

C'est par l'intermédiaire de l'un de ces enfants, sur son initiative spontanée, que les coordonnées de l'équipe du Havre sont transmises à l'enfant accompagné. Ce dernier contacte l'équipe en appuyant sur son seul désir : vivre dans un appartement à ses 16 ans afin de stopper sa situation d'errance.

La fin de l'accompagnement est centrée sur un travail préparatoire mené avec l'ASE et la psychologue de la MDS afin de favoriser la candidature de l'enfant en appartement autonome pour ses 16 ans. Une candidature obtient une réponse favorable.

Le jour de ses 16 ans, plusieurs mois après la fin de l'accompagnement tenté par l'équipe du Havre, l'enfant se présente à la MDS comme cela avait été présumé par l'ASE et l'équipe du Havre (sans contact préalable de l'enfant). L'enfant intègre rapidement cet appartement grâce à l'intervention de l'ASE.

5. Conclusion et perspectives

Le dispositif du HAVRE est bien repéré par l'ensemble des partenaires. Le travail effectué auprès de ces jeunes est à la fois atypique et nécessaire. L'équipe du HAVRE est un peu le dernier recours de la protection de l'enfance auprès de ces enfants pour lesquels de nombreuses actions ont déjà été tentées.

Cette mission pousse à la réflexion et laisse libre cours à l'imagination où le « ce n'est pas possible » laisse la place à « comment le rendre possible ».

La dynamique instaurée à la création du service doit être poursuivie avec les enjeux, la mission et les limites clairement identifiés par l'ensemble des acteurs. Des mutations sur le territoire, notamment une précarisation de la situation des mineurs (précarité sociale accrue, nombre de situations prostitutionnelles augmentées, ouverture/fermeture de squats ...) participe à un remodelage des interventions au cas par cas.

C'est un service composé de professionnels en perpétuel questionnement dans l'intérêt du jeune. Il est important de maintenir la philosophie de ce service, de poursuivre le travail de partenariat, et d'améliorer continuellement son expertise. Un travail de proximité avec les juges serait à envisager.

B) SAM

1. Présentation du service

j) *Présentation du service*

Le Service Appartement pour Mineurs a été créé en janvier 2017. La prise en charge est basée sur une évaluation de l'autonomie des enfants accueillis sur trois mois, renouvelable une fois. Cependant, il arrive que la prise en charge s'allonge dans le temps. Au-delà de la mission d'évaluation de l'autonomie, le service a aussi pour vocation d'accompagner et de soutenir les adolescents dans l'apprentissage de l'autonomie, ainsi que dans l'élaboration de leur projet personnel et/ou professionnel.

Le S.A.M dispose d'une capacité d'accueil de 9 places en appartement diffus, pour des enfants âgés de 16 à 18 ans. Les appartements sont situés principalement dans le secteur de Toulouse Nord et vers le centre.

Les premières orientations concernent des jeunes pour lesquels maturité fonctionnelle et psychique permet d'envisager une capacité à vivre seul en appartement, et ayant besoin d'une évaluation qui permettra une orientation pérenne vers un dispositif d'autonomie externe et un accueil jeune majeur.

Une seconde partie des orientations, qui constitue à ce jour une majorité des enfants du SAM, concerne les adolescents présentant des difficultés, voire des contre-indications à évoluer sur un collectif. Ces difficultés pouvant entraîner la survenance répétitive de situations négatives ou de rupture pour l'adolescent lui-même et pour le collectif, suggérant ainsi un besoin de prises en charge différenciées. Certains peuvent également présenter des fragilités ou troubles psychiques, ou tentent de sortir de situation d'errance, ou encore peuvent avoir un parcours judiciairisé lié à des actes de délinquance. La plupart d'entre-deux ont déjà parcouru un grand nombre de dispositifs de la protection de l'enfance. Le SAM se présente comme un nouvel essai pour certains et s'avère être une réponse adaptée pour de nombreux profils, leurs permettant une nouvelle chance pour relater avec le droit commun, avec les adultes, et avec leur parcours propre. Le SAM peut faire tremplin vers l'entrée dans la vie de jeune adulte de ces enfants.

k) *Présentation de l'équipe*

En 2022, l'équipe était composée de :

- 3 ETP d'équipe éducative (Educateurs Spécialisés, Moniteur Educateur)
- 0.5 ETP de psychologue
- 0.5 ETP de maitresse de maison
- 0.5 ETP de chef de service

- Temps de réunion

La réunion hebdomadaire se déroule les tous les jeudis de 10h00 à 13h15. Cette réunion permet à l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire qui est impliquée dans le projet du Sam de se réunir. Les membres permanents de l'équipe, le Psychologue et le cadre du service sont présents systématiquement, afin d'échanger sur les situations des adolescents accueillis, sur le projet du service et son fonctionnement. Ce temps de réunion permet aussi de recevoir le pôle santé, la secrétaire du service ainsi que tout autre partenaire interne au CDEF31 et/ou externe.

Un GAP (Groupe d'Analyse des Pratiques) est organisé de façon bimensuel, voire trimestriel. Ce temps, organisé avec des partenaires externes, permet à l'équipe de s'exprimer sur les difficultés rencontrées au cours de leurs expériences au sein du dispositif, d'échanger sur les réflexions éducatives autour des projets des enfants, etc... L'objectif des GAP est de permettre aux professionnels de travailler autour d'axes d'amélioration de leur pratique, de progresser et de maintenir une cohésion au sein de l'équipe.

L'équipe est invitée sur d'autres temps de réunions internes et externes tels que :

- Les CTU, qui sont un moment de réflexion et de prise de décisions d'une situation complexe. Il s'agit de réunir plus largement l'institution autour de l'équipe et d'une situation complexe
- Les groupes de co-construction
- Les RAP31
- Les synthèses et rencontres partenariales autour des projets d'orientation des usagers

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2022**

En 2022, le SAM accueille 11 adolescents entre le 01/01/2022 et 31/12/2022, soit 8 de moins qu'en 2021.

- 7 entrées sont des orientations internes (demandes internes pour des adolescents pris en charge généralement sur les collectifs)
- 4 entrées sont des orientations externes (demande d'admission directe par les services ASE)

Ces chiffres s'expliquent par des entrées de profils dont les situations très complexes entraînent la mise à disposition d'appartement du SAM, et un travail toujours plus soutenu de la part de l'équipe dans l'accompagnement vers l'autonomie de ces jeunes. Le manque réel de places dans les lieux d'accueil et d'hébergement de la protection de l'enfance participe également à l'allongement des durées de séjours des enfants accueillis sur le SAM.

- **Répartition par sexe et âge**

Habituellement le SAM accueille à partir de 16 ans. Cette année, le SAM a accueilli des situations d'adolescents qui avaient 15 ans. Les dispositifs externes d'autonomie n'accueillent les enfants qu'à partir de 16 ans, le SAM accompagne alors jusqu'au 16 ans avant de pouvoir prétendre à une orientation.

- **Statut administratif des admissions**

Nous avons accueilli en 2022 : 9 adolescents sous JAE, 1 sous OPU, 1 Accueil provisoire (accord administratif).

- **Motifs d'admission**

Comme pour la plupart des autres dispositifs du CDEF, et sur les trois dernières années, les admissions sont principalement liées à des carences éducatives et familiales.

- **Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans**

Les admissions se répartissent de façon équilibrée entre le premier et le deuxième semestre. On observe deux vagues d'admissions entre avril-mai 2022 et en septembre 2022, qui correspondent aux orientations des jeunes vers les dispositifs externes.

- **Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements**

Comme l'année précédente, il n'y a pas de tendance significative, puisque les accueils sont issus de MDS différentes.

- **Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans**

On constate que la durée des séjours au sein du dispositif en 2021 s'étend pour la plupart des usagers (64%) de 91 jours à 180 jours, soit une présence d'une durée avoisinant les 4 à 6 mois.

- **Orientations 2022**

64% des enfants accueillis ont été orientés vers des dispositifs d'autonomie des autres établissements de la protection de l'enfance. 3 situations ont donné lieu à des fins de prises en charge sur un appartement.

- **Nombre de journées mois par mois sur 3 ans**

En 2022, c'est 3215 journées de présence, soit un taux d'occupation de 98% en 2022 contre 68% en 2021.

3. Accompagnements durant le séjour

a) *Médiations, supports d'accompagnement*

Rencontre avec les adolescents du S.A.M

Un temps est prévu avec les adolescents tous les lundis après-midi, avec les éducateurs, le psychologue et le chef de service, pour le jour de la remise des allocations hebdomadaires. Ce temps permet de faire un point ensemble sur l'expression des besoins du jeune, sur l'évolution de son projet, sa santé (physique et psychique), son accompagnement.

Ce temps formel ne se substitue pas aux temps éducatifs, mais complète des temps réguliers formels et informels (selon les besoins de l'adolescent ou du service), et permet de maintenir le lien du jeune avec l'ensemble de l'équipe. La solitude peut être difficile à expérimenter pour la plupart des adolescents accueillis, ce qui implique souvent la remontée de leurs angoisses et difficultés. L'équipe travaille quotidiennement à essayer de s'adapter aux besoins individuels des jeunes et trouver la manière la plus adaptée de les accompagner. Ce fonctionnement demande une certaine expertise de la fonction d'éducateur, une capacité d'adaptation et de prise de recul, et une flexibilité de la part de l'équipe.

Participation des personnes accueillies à la vie institutionnelle

Les adolescents sont pris en charge hors les murs de l'institution, donc participent peu à la vie institutionnelle. L'objectif est de les inscrire vers des dispositifs de droits commun afin de soutenir leur apprentissage de l'autonomie et d'appréhender au mieux leur vie de jeunes adultes. Les jeunes sont tout de même suivis au niveau de leur santé par le pôle santé du CDEF.

Accompagnements individualisés

Chaque jeune à un coordinateur référent qui est responsable de son projet (au CDEF31) et gère le lien avec les partenaires, tels que l'ASE par exemple. Cependant, c'est bien par l'ensemble des professionnels de l'équipe que chaque adolescent est suivi. L'équipe les accompagne dans leurs démarches et leur découverte de l'autonomie par le SAM.

Nous effectuons un travail important autour des dispositifs de droits communs : missions locales, lycées professionnels, CPAM, pôle emploi, CFAS...

Sur ce dispositif, les accompagnements sont personnalisés en fonction des adolescents. Nous privilégions les démarches faites par le jeune lui-même que nous réévaluons, s'il est en difficulté et s'il a besoin d'être encadré et soutenu. Ce fonctionnement permet une évolution adaptée aux besoins spécifiques et capacités individuelles des enfants accueillis.

Types d'écrits réalisés

Chaque coordinateur est responsable des écrits en vue des évaluations. Une première note d'observation est rédigée après trois semaines d'intégration. Un second écrit plus complet après trois mois, permettant de donner une évaluation, incluant les axes de travail et de réflexions éducatives du jeune qui sera utilisée durant la synthèse du jeune.

La trame du PPA est une aide et un support important dans la mise en forme et la communication auprès de nos partenaires.

Le SAM utilise un outils d'évaluation d'autonomie : « l'EVA SAM ».

Cet outil a pour but de permettre une évaluation ayant plus de sens, se basant sur du factuel et non seulement sur le ressenti de l'équipe. Il fait écho aux retours d'autres établissements et est supposé faciliter les échanges et les orientations. Il permet mettre en avant les difficultés rencontrées par nos jeunes, ce qui nous permet de mettre en place des ateliers individuels ou collectifs pour faire évoluer les jeunes.

Santé

Les adolescents orientés sur notre service ont une obligation de faire un bilan de santé physique et psychique dès leur entrée. Pour ceux issus du CDEF31, un suivi rigoureux par le pôle santé est déjà en place depuis leurs arrivées. Par la suite, ils peuvent être suivis par le pôle santé ou par des médecins à l'extérieur selon leur choix.

Nous préconisons toujours à terme que tous les jeunes du SAM soient pris en charge par un cabinet médical extérieur. En parallèle, nous avons pu faire appel à des cabinets d'infirmiers pour les suivis des traitements particuliers, des psychologues ainsi que des psychiatres extérieurs au CDEF. C'est un sujet qui demande une articulation fine entre les différents partenaires (ITEP, hôpital de jour, SAM...).

b) Partenariats

Nous avons travaillé avec certains jeunes à les accompagner tant au niveau médical, que professionnel et scolaire.

Médical :

Nous avons donc des partenaires médicaux avec quelques médecins généralistes et spécialistes (dentistes, ORL, ophtalmologiste...). L'idée étant que le soin pouvait et devait aussi passer par des médecins du droit commun. Ce choix a été réalisé afin d'éviter une nouvelle fois une cassure à la fin de la prise en charge, mais plutôt mettre en place une certaine continuité, même au-delà de la sortie du service.

Mission locale

Le travail réalisé avec la mission locale est essentiel. Il permet à de nombreux jeunes ayant été déscolarisés de pouvoir réfléchir un projet, s'essayer à travers des stages (rémunérés ou non), de retrouver une vie de classe ou de groupe, ou tout simplement être à nouveau dans l'action.

Au final, ce travail réalisé avec la mission locale est un des axes essentiels à l'autonomie en préparant à la vie professionnelle des majeurs. Nombreux sont nos jeunes qui ont pu se voir à nouveau désirant et à ce titre se mettre en action.

Etablissement scolaire :

Nous sommes en lien très régulier avec les lycées, écoles, CFA, CFAS et d'autres établissements scolaires ou professionnels, avec lesquels nous entretenons les meilleurs rapports possibles. Ces échanges permettent à tous les acteurs du parcours institutionnel de l'enfant de s'inscrire dans une démarche de continuité en cohérence avec les besoins de l'enfant et dans le but de prévenir les risques de ruptures.

Dispositif d'hébergement autonomes externes :

Nous avons entrepris de créer des partenariats avec les autres dispositifs d'accueil de Haute-Garonne, et de maintenir des liens pour faciliter les orientations du SAM, et la prise en charges de ces jeunes par ces établissements. Ces relations en constructions ont pour objectif de faciliter la transition lors du changement de dispositif pour le jeune et d'essayer de travailler sur la garantie d'un parcours sans rupture des jeunes.

RAP31 / RCP :

Le RAP31 est un partenaire précieux du CDEF31 qui intervient auprès des équipes éducatives afin de leur proposer des temps cliniques et des espaces de réflexion autour de situations complexes. L'expertise des intervenants du RAP31 est d'un grand soutien dans la prise en charge des enfants et dans l'amélioration continue des réponses éducatives qui sont proposées aux enfants. Ce regard clinique aide les équipes à trouver des solutions internes et externes dans le suivi des enfants, et permet de modifier ou d'affiner certains axes de travail auprès des enfants.

4. Conclusion et perspectives

Le SAM évolue peu à peu et se dote d'un accompagnement à l'autonomie plus qualitatif et individualisé, ainsi que d'outils permettant une meilleure évaluation. De nombreux projets sont encore en cours de mise à l'œuvre, afin de nous adapter à chaque situation. Nos locaux permettent de recevoir les jeunes de façon individuelle et personnalisée, faisant donc continuité avec le fait qu'il soit en autonomie sur leurs appartements. La diversification des profils au sein de l'équipe du SAM, la recherche d'amélioration continue de nos outils et de nos pratiques, nous conduisent aujourd'hui vers de nouveaux projets de partenariats. Cela permettrait d'optimiser la relation de confiance avec les établissements proposant des dispositifs d'autonomie, et d'améliorer la qualité de prise en charge des enfants par ces établissements, et travailler à la continuité dans le parcours des enfants, en évitant le risque de déliaison de ces jeunes.

C) ESCALE

1. Présentation du service

a) *Présentation du service*

La France, de même que la majorité des Etats membres de l'Union européenne, accueille chaque année sur son sol plusieurs milliers de personnes se présentant comme mineures non accompagnées (MNA), en demande de protection.

La situation des MNA est un sujet complexe convoquant simultanément le statut de migrants et de mineurs sans représentant de l'autorité parentale sur le territoire national qui exige une protection spéciale au titre de la protection de l'enfance. Elle constitue ainsi un sujet de politique publique à part entière.

Face au besoin croissant d'accueil en urgence de mineurs non accompagnés sur le territoire de la Haute-Garonne, le CDEF 31 a ouvert en octobre 2018 ,27 places supplémentaires, constitutives du dispositif nommé Escale. Il accueille, en urgence et de manière transitoire des Mineurs Non Accompagnés (MNA), durant le processus de péréquation encadré par la circulaire du 3 mai 2013 puis par la loi du 14 mars 2016.

Le dispositif Escale a vocation à accompagner des MNA âgés de 16 à 18 ans venant d'un autre département et confiés au conseil département de la Haute –Garonne dans le cadre de la répartition territoriale ou ayant été évalués majeurs en Haute-Garonne et confiés au CD 31 suite à un recours auprès du juge des enfants et du juge des tutelles ou encore des MNA en rupture d'accueil en MECS du fait de passage à l'acte. Pour les MNA âgés de moins de 16 ans, une dérogation peut être demandée au responsable de l'aide sociale à l'enfance afin qu'ils puissent être accueilli par Escale.

La durée prévisionnelle de séjour est de trois semaines, permettant ainsi au Service d'Accueil des Mineurs Isolés (SAMI) du département de poursuivre les recherches afin de trouver une place pérenne pour ces jeunes.

Dans le processus de prise en charge des MNA, le dispositif Escale se situe entre le Dispositif Départemental d'Accueil, d'Evaluation et d'Orientation des Mineurs Isolés en Haute-Garonne(DDAEOMI) et le SAMI.

Présentation architecturale

- Les locaux d'Escale

Il est situé au 352 route de Launaguet à Toulouse. Il est installé dans un appartement meublé de type 2. Il est composé d'un bureau comportant 3 postes de travail, d'une cuisine équipée permettant d'animer des ateliers cuisine et d'une salle à manger pouvant accueillir 10 jeunes.

- Les appartements diffus

L'adolescent est hébergé en appartement en collocation avec 1 ou 2 autres jeunes, suite à une évaluation à son arrivée de son autonomie. Cependant, certains jeunes, de par leurs fragilités ou parcours traumatiques sont installés seuls en appartement de Type 2 ou 3.

Escale dispose de 9 appartements en location situés à proximité du CDEF (quartier nord de Toulouse). Il s'agit d'1 appartement de type 2 et de 8 appartements de type 3, utilisés en cohabitation non mixte. Tous ces appartements sont dotés de cuisine équipée permettant la préparation des repas et de machine à laver le linge.

b) *Présentation de l'équipe*

Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire. L'équipe éducative est composée de 5 ETP de moniteurs éducateurs, d'éducateurs spécialisés et d'un animateur socioculturel ; deux maitresses de maison à temps plein ; un mi –temps de psychologue ; un mi-temps de chef de service ; une infirmière à temps plein et d'un temps partiel de médecin du pôle santé complètent l'accompagnement pluridisciplinaire. Chaque éducateur est le réfèrent de plusieurs MNA.

En décembre 2021, un éducateur dédié à la Prise En Charge Individuelle (PECI) d'un adolescent « complexe » accueilli par le dispositif Escalé a rejoint l'équipe.



Les temps de concertation pluridisciplinaire :

La réunion d'équipe a lieu tous les jeudis après-midi. Elle permet :

- De rendre compte des accompagnements effectués auprès des jeunes,
- D'échanger sur leurs situations et d'évaluer les objectifs de leurs prises en charges : autonomie dans les actes de la vie quotidienne, bilan de santé, temps clinique.
- De donner un sens commun à tous dans les prises en charge

Lors de ces rencontres, un point sur les accueils et les orientations est systématiquement fait. Le but étant de préparer au mieux le départ de ces jeunes vers une autre structure et organiser la logistique inhérente à ce mouvement : préparation de l'appartement à un nouvel accueil.

Dans un second temps, les questions de fonctionnement de service sont abordées : point ressources humaines, point agenda.

Les situations complexes de certains MNA, sur proposition de SAMI, peuvent être traitées en Commission Enfance au Conseil départemental.



Les objectifs de ces professionnels

L'accueil au sein d'Escalé est, pour ces jeunes, une halte leur permettant de mettre à profit ce temps afin d'explorer et de renforcer le processus d'intégration.

L'objectif principal des professionnels du dispositif Escalé est de répondre aux trois grands types de besoins du mineur qui sont :

- Le « méta besoin » de sécurité affective et relationnelle ;
- Le besoin de protection ;
- Les besoins physiologiques de santé.



Différents objectifs secondaires et opérationnels sont définis.

Objectif secondaire 1 : Pourvoir au besoin de lieu d'accueil du mineur non accompagné

Objectif opérationnel 1.1 : Adapter le lieu d'accueil et l'accompagnement socio psycho-éducatif à l'âge du MNA, à son histoire, à ses besoins et à son niveau d'autonomie.

Objectif opérationnel 1.2 : Assurer un hébergement protecteur et adapté aux besoins du mineur en favorisant sa compréhension du cadre de l'accueil.

Afin de faciliter et garantir des échanges apaisés pour les mineurs, le service Escalé travaille en collaboration avec deux organismes de traduction et d'interprétariat (COFRIMI ; ISM Interprétariat). Ces deux organismes sont choisis pour leur facilité, leur disponibilité et leur rapidité d'accès dans un empan horaire couvrant les interventions de jour et de nuit (24H/24 ; 7j/7). Les interprètes proposent leur pratique de plus de 100 langues et dialectes, avec nuances régionales. De plus, ces organismes garantissent un cadre éthique et une réflexivité sur la pratique influençant la qualité de chaque collaboration.

Objectif opérationnel 1.3 : Prendre en compte les liens déjà établis par le jeune.

Objectif opérationnel 1.4 : Soutenir les liens à travers différents accompagnements inhérents à la vie en co location.

Objectif secondaire 2 : Garantir la santé et l'accès aux soins du mineur non accompagné par la mise en œuvre d'actions thérapeutiques prophylactiques, curatives ou préventives

Objectif opérationnel 2.1 : Garantir la santé physique du MNA

Le binôme médico-soignant, référent de ce dispositif, rencontre tous les jeunes accueillis au cours d'un entretien de recueil de données. Elle procède à tous les soins et examens qui relèvent de sa fonction et accompagne les jeunes vers des consultations médicales si besoin. Par ailleurs, elle recherche les facteurs de risque de maladies infectieuses, donne des conseils hygiéno-diététiques. Et de façon plus générale, ces professionnels s'assurent du bon état de santé de tous les jeunes pendant leur séjour.

Objectif opérationnel 2.1 : Garantir la santé mentale du MNA.

Le trouble psychique le plus fréquent chez le MNA est l'état de stress post traumatique. A ce dernier s'ajoute souvent un degré élevé d'anxiété, de dépression et des troubles du sommeil. Le rôle de l'équipe pluridisciplinaire est de :

- Repérer les signes de potentiels problèmes de santé mentale en observant des comportements du type : repli sur soi qui dure, un changement brutal de comportement, état de tristesse,
- Proposer une prise en charge psychologique et/ou une orientation vers une consultation spécialisée afin de soutenir le mineur d'un effondrement psychique, de prévenir les risques de passage à l'acte suicidaire.

Objectif secondaire 3 : Soutenir l'intégration du MNA

Objectif opérationnel 3.1 : Bâtir une relation éducative permettant le développement de la confiance entre le jeune et l'adulte, en prenant ne compte les éventuels mécanismes de défiance et en définissant collectivement le cadre éthique.

Objectif opérationnels 3.2 : Soutenir le MNA dans son intégration progressive dans un environnement de vie propice à son ouverture aux références culturelles et au développement de son réseau personnel ainsi que d'acquisition des habilités sociales propres au cadre culturel français et l'adhésion à ce dernier.

Objectif opérationnel 3.3 : Promouvoir l'autonomie dans la gestion quotidienne et budgétaire

Objectif secondaire 4 : Soutenir le mineur non accompagné dans la scolarité et le formation professionnelle afin de garantir une instruction scolaire et une formation professionnelle adaptée aux besoins, à son projet et à ses capacités.

Objectif opérationnel 4.1 : Promouvoir l'apprentissage de la langue française par l'accès au cours de Français en Langue Etrangère (FLE). Il est un dispositif scolaire, proposé pour des adolescents non scolarisés, dans l'attente d'une orientation sur le territoire français. Il est dispensé par une intervenante extérieure, sous contrat avec le CDEF 31. La classe est située au 425 route de Launaguet.

Objectif opérationnel 4.2 : Evaluer leur degré d'alphabétisation

Objectif opérationnel 4.3 : Evaluer leur compétences écrites et orales en langue française

Objectif opérationnel 4.4 : Identifier les savoir-faire et compétences scolaires, construits dans leur langue de scolarisation antérieure

L'emploi du temps des mineurs est adapté au niveau et aux capacités (scolaires, physiques, psychiques) de chacun et chacune selon un calendrier aménagé tenant compte des besoins repérés lors d'une évaluation préalable par le professeur. En 2022 ,82 jeunes étaient inscrits au cours de FLE.

Objectif opérationnel 4.5 : Maintenir la scolarité

Objectif opérationnel 4.6 : Accompagner le parcours de formation professionnelle.

Objectif secondaire 5 : Préparer et prévenir les situations de traites des êtres humains et d'errance des MNA.

Objectif secondaire 6 : Préconiser une orientation qui répondent aux compétences, aux besoins et aux attentes du jeune.

Tous les éléments sus cités font l'objet d'une évaluation partagée et écrite transmise à l'ASE. Des préconisations sont faites afin d'affiner le projet d'orientation pérenne.

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2022**

Nous constatons en 2022 **une augmentation de 76 %** du nombre d'accueils de MNA au CDEF 31 par rapport à l'année 2021. Ainsi le nombre annuel de MNA accompagnés par Escale est de 185 en 2022 versus 105 en 2021.

Cette nouvelle hausse s'explique sûrement par la fin de la crise sanitaire qui avait eu un impact sur les mouvements de population au niveau international.

- **Répartition par sexe et âge**

En 2022, la proportion de jeunes filles accueillies par Escale était en baisse par rapport à 2021.

L'accueil en collocation peut expliquer en partie le peu d'accueil des jeunes filles sur Escale, souvent orientées sur d'autres structures de la Haute-Garonne.

- **Statut administratif des admissions**

Pour Escale en 2022, 63 % (n=117) des MNA accueillis appartenait à la tranche d'âge 15-16 ans ,35 % (n=65) des MNA étaient des 17-18 ans. La tranche d'âge 14 -15ans représentaient 2 %(n=3) des MNA.

Ces taux restent proportionnels à 2021.

- **Motifs d'admission**

En 2022, 98% (n=182) étaient des entrées directes. Ce constat répondait à la spécificité du dispositif Escale, la mise à l'abri et sans délai du mineur isolé. Un taux similaire était observé en 2021.

- **Personnes accueillies mois par mois**

Le taux d'occupation sur les deux derniers trimestres 2022 est sensiblement plus important.

- **Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements**

99% des jeunes accueillis en 2022 sont orientés sur Escale par le SAMI.

- **Durée de séjour des personnes accueillies**

Seulement 19 % (n=36) des mineurs accueillis respectaient le délai prévisionnel d'accueil de 3 semaines, ce qui est une nette augmentation par rapport à 2021 où seulement 9% étaient orientés sur le délai de 3 semaines.

- **Nombre de journées mois par mois**

Il est à noter une légère hausse sur les mois de juillet et décembre. L'ensemble de l'année reste cependant homogène.

- **Orientation 2022**

91% (n =169) des mineurs accueillis étaient orientés vers des établissements sociaux du territoire. Ce résultat confirmait la tendance des années précédentes.

Aucun MNA n'avait été orienté vers un hôtel. Ce résultat était en accord avec les recommandations de bonnes pratiques qui préconisaient de réduire fortement le recours à l'hôtel limiter, en vue d'en faire un outil dont la mobilisation serait exceptionnelle.

En effet, l'hôtel peut présenter pour l'ensemble des MNA des dangers bien identifiés : au faible contrôle de la qualité des lieux d'accueil, s'ajoutent la promiscuité dans les chambres, l'isolement, les personnels éducatifs pouvant être très inégalement présents, la faible surveillance de fait du gérant, la proximité de lieux de trafics etc.

3. Accompagnements durant le séjour

a) *Médiations, supports d'accompagnement*

- L'accompagnement psychologique :

Chaque enfant rencontre le psychologue du service de façon informelle. Sur demande de l'enfant et/ou sur inquiétudes rapportées par l'équipe, un rendez-vous formel est organisé pouvant ouvrir sur un accompagnement psychologique d'une à trois séances hebdomadaires. La collaboration des services d'interprétariat s'avère alors extrêmement précieuse.

Les motifs de demande de consultation sont pour la majorité des manifestations d'angoisse, parfois paroxystique, souvent vespérale. ; et/ou l'apparition/aggravation de mouvements dépressifs. Il apparaît que le temps de péréquatation, motivant pour la plupart des enfants le placement au sein du service Escale, est propice à la réactivation d'angoisses massives du fait de l'incertitude de l'orientation à venir (échéance de l'accueil au CDEF 31 inconnue, lieu d'orientation recherché sur le territoire national par le SAMI...) et de l'isolement. La suspension existentielle, du fait de l'attente, convoque des mouvements psychiques de forte intensité attaquant les mécanismes défensifs. L'envahissement psychique se caractérise par un retour des souvenirs douloureux, la résurgence de scènes traumatiques, la reviviscence de traumatismes à dimension sensorielle. Ces vécus invasifs s'originent autant des événements conduisant à l'exil (perte des proches ; violences vécues ; condition de servitude) que des épreuves jalonnant le parcours migratoire (séparation familiale ; disparition des proches ; traversée maritime dans des conditions précaires ; clandestinité ; rétention dans des lieux d'enfermement ; viols ; torture ; asservissement).

La valence traumatique se définit à la fois par excès (maltraitements ; événements biographiques à caractère de catastrophe subjective) que par carence (répétition de la perte ; négligence ou rejet émanant des figures d'attachement ; absence de protection).

Les manifestations d'angoisse peuvent provoquer chez l'enfant une recherche de solutions à visée anxiolytique : déliaison sociale, retrait dans une pseudo-léthargie, conduites ordaliques avec consommation de toxiques, voire des idéations suicidaires en solution ultime.

La proposition du service Escale, au sein de la consultation psychologique, consiste en un bordage de l'angoisse et une tentative de revitalisation. La temporalité de l'accueil ne permet pas un suivi psychologique. La proposition de rencontre(s), dans un cadre à bas seuil d'exigence, est soutenue par la parole (dans la langue de l'enfant s'il le souhaite), le recours à la médiation (medium quotidien, artistique ou sportif), la participation à des événements ponctuels festifs pour leur caractère rituel.

Par ailleurs, une intervention en clinique indirecte est proposée aux membres de l'équipe afin de soutenir l'aménagement de l'accompagnement de chaque enfant en fonction de son histoire, de ses croyances, de ses empêchements. Cette intervention est diffuse en réunion hebdomadaire et spécifique lors de temps d'instances cliniques thématiques (Exemple : La répétition traumatique, l'accompagnement de la non-demande, les typologies d'enfants migrants, les couloirs migratoires de la traite à but d'exploitation sexuelle...) Ces temps cliniques spécifiques sont assurés par des intervenants extérieurs invités ou par le psychologue de l'équipe.

En septembre 2022, deux propositions d'ateliers groupaux médiatisés sont mises en place :

- Le Café Philo se tient à un rythme bimensuel. Il est réalisé en partenariat avec la formatrice de FLE, dans l'enceinte de l'école. Chaque séance est consacrée aux échanges centrés sur un thème prédéfini par les intervenantes (formatrice FLE, psychologue). Pour illustration, les trois premiers thèmes retenus ont été le bonheur, l'amour et le désir.
- L'atelier Jardinage (hortithérapie) se tient en partenariat avec le SAAJ (un éducateur du SAAJ au minimum ; psychologue Escale) deux heures chaque semaine (créneau identique chaque semaine). Un repli au SAAJ est prévu les

jours d'intempérie afin de privilégier une inscription pérenne dans le temps. Dans ce dernier cas, la réalisation de crêpes est ritualisée.

AXES DE TRAVAIL FIXÉS POUR L'ANNÉE 2022

Proposer une instance clinique spécifique aux enfants dits « cas complexes » non MNA

Soutenir les pratiques professionnelles vers l'évaluation et l'accompagnement des situations de traite humaine passées et présentes : traite à but d'exploitation sexuelle ; traite à visée délinquantielle ; traite à but d'exploitation par le travail.

Comprendre les écarts culturels entravant la relation éducative auprès des MNA issus du PAKISTAN, du BANGLADESH et de l'INDE et favoriser un lien de confiance.

Entretenir et renforcer le réseau partenarial : traite à visée délinquantielle ; consommation de toxiques et mésusages médicamenteux actuels sur le territoire.

Les axes de travail ont été remplis. Il importe de continuer de soutenir les pratiques professionnelles face aux situations de traite humaine.

AXES DE TRAVAIL FIXÉS POUR L'ANNÉE 2023

Continuer de soutenir les pratiques professionnelles vers l'évaluation et l'accompagnement des situations de traite humaine passées et présentes : traite à but d'exploitation sexuelle ; traite à visée délinquantielle ; traite à but d'exploitation par le travail.

Soutenir le partenariat avec le CREA ORS : diagnostic territorial quantitatif et qualitatif sur la consommation de toxiques par les MNA.

Maintenir la café Philo

Favoriser le maintien de l'atelier d'hortithérapie ou « Jardinage »

- Les autres supports d'accompagnement :

Tous les jeudis soirs, l'équipe d'Escale propose un repas collectif au sein du service. Y sont conviés les nouveaux arrivants, leur permettant ainsi de rencontrer les autres jeunes. Ce temps convivial permet la rencontre, le partage d'expériences, une évaluation en collectif.

Les mardis après-midi, jour de la distribution des allocations par la cadre du service, les jeunes sont invités à partager un temps autour d'une activité manuelle ou de jeux de société, dans les locaux d'Escale.

D'autres ateliers comme des ateliers cuisine et ménage sont organisés dans les appartements avec les maitresses de maison. Ces ateliers participent à l'évaluation de l'autonomie et à maintenir les acquis ou à en apprendre de nouveaux.

Les courses alimentaires sont également un bon support à l'accompagnement éducatif. L'équipe travaille avec les adolescents : l'autonomie, le budget, l'anticipation mais aussi le bien-être et le rôle social à travers l'alimentation et les repas confectionnés.

Enfin des sorties/activités culturelles et sportives sont proposées très régulièrement comme médiations aux jeunes d'Escale.

b) *Partenariats*

Pour l'accompagnement des mineurs non accompagnés, le dispositif d'Escale travail avec différents partenaires qui peuvent être internes mais aussi externes :

Partenariat Interne :

- Français, Langue Etrangère : FLE

Ces enseignements sont dispensés par Mme Annabelle Amourette salariée de la SAS FORMATION TOULOUSAINNE

- Service d'activité de jour (SAAJ)

Partenariat Externe :

- SAMI est le dispositif du conseil départemental, qui a pour mission d'orienter le mineur non accompagné sur les différents lieux d'accueil et d'hébergements.

- Milieu associatif et salle de sport

Ce sont des associations de l'agglomération Toulousaine avec qui différents projets culturels et sportifs sont mis en place selon la disponibilité des jeunes, de manière collective ou individuelle.

- Protection Judiciaire Juvénile (PJJ)

Service qui accompagne des adolescents ayant une mesure judiciaire.

- ISM Interprétariat et Cofrimi
- Centre de soin et de prévention en accompagnement en addictologie (Clémence ISAUR)
- Prévention et traitement de l'addiction
Le C.L.A.T 31 (Centre de Lutte Anti Tuberculeuse)
- Bailleur social (Toulouse Habitat)

4. Situation clinique

Le service Escale accueille un jeune garçon âgé de 16 ans sur demande du SAMI après la décision de minorité prise par le juge des enfants en audience de recours. Très vite, le contact avec cet enfant prend une dimension étrange : une forme de rigidité dans le rapport à l'autre se manifeste par de nombreuses exigences.

Un entretien avec la psychologue est organisé grâce au repérage de l'éducatrice référente et des maîtresses de maison. L'enfant confie certains épisodes de son existence, notamment les multiples blessures par balles ayant abîmé l'une de ses jambes lors d'une fusillade vécue sur son chemin d'exil. Il raconte, avec une émotion vive, la douleur dans son corps, incompréhensible, et sa chute, alors qu'il se trouvait au marché à chercher des provisions de légumes. Il fait le récit de sa fuite et l'impossibilité à soigner ses blessures autrement que superficiellement les mois suivants. Il insiste sur le caractère insupportable que constitue le fait de conserver les balles dans son corps. Le matériel ne peut en effet être extrait sans risque majeur conduisant à une amputation. Ces bouts métalliques étrangers dans son intérieur sont pour lui la marque de ses bourreaux et contaminent son dessein de pureté. Il avance que l'amputation est pour lui préférable à une existence tâchée.

Un travail de collaboration resserrée se construit entre l'éducatrice référente, les maîtresses de maison, la médecin et l'infirmière du Pôle Santé, la psychologue autour de cet enfant. Doucement, il lâche le désir d'amputation sous l'impulsion des propositions bricolées par l'équipe d'Escal. L'enfant réussit à inventer une option de compromis grâce à l'usage d'artefacts. Avec une compréhension attentive et une souplesse emprunte de douceur, l'équipe se soumet à ces artefacts et aide le jeune garçon à les produire. Ainsi, il décide de se vêtir de blanc, uniquement. La pureté qu'il perçoit dans la couleur blanche vient fonder un équilibre avec l'impureté du matériel destructeur enfermé dans sa jambe. Des pantalons droits structurent sa silhouette et le béquillent symboliquement. Il abandonne tout à fait son projet d'amputation en revêtant sa tête d'un chapeau blanc, offert pour les fêtes de fin d'année par le service Escal.

5. Conclusion et perspectives

Comme en 2021, l'année 2022 a été marquée par l'accueil d'un « nouveau public », ayant besoin d'une prise en charge médico-social voire sanitaire. Force est de constater que les professionnels du dispositif Escal ne sont actuellement

toujours pas assez équipés et formés pour assurer leurs missions face à cette mutation. C'est pourquoi nous préconisons les perspectives suivantes :

- Disposer de plus d'appartement de type T1. D'une part, la promiscuité imposée par la colocation peut constituer un danger pour certains MNA, d'autre part la colocation avec des jeunes nécessitant une prise en charge sociale, sanitaire et médico-sociale est difficile à imaginer ;
- Bénéficier de formation afin d'acquérir des nouvelles compétences nécessaires à la prise en charge du public accueilli notamment ceux relevant du médico-social ou du sanitaire.

Proposer une instance clinique spécifique aux enfants dits « cas complexes » non MNA

- Soutenir les pratiques professionnelles vers l'évaluation et l'accompagnement des situations de traite humaine passées et présentes : traite à but d'exploitation sexuelle ; traite à visée délinquantielle ; traite à but d'exploitation par le travail.

V. Dispositifs alternatifs 0 – 18 ans :

A) IAD

1. Présentation du service

a) *Présentation du service*

Le dispositif « Intervention à Domicile », est un dispositif d'évaluation éducative, rattachée au CDEF 31. Le mandat est soit judiciaire, soit administratif. Il est établi pour une durée de 3 mois, renouvelable une fois.

Dans tous les cas, il s'agit d'une mesure d'évaluation dans le cadre d'un placement à domicile.

Nous disposons de 20 places, pour des enfants de 0 à 18 ans.

Les missions sont d'évaluer :

- Le développement de l'enfant
- Les réponses parentales aux besoins de l'enfant
- Les liens parents-enfant
- Les capacités des parents à faire appel
- Les notions de danger
- La dynamique familiale.

Il s'agit de répondre à la question « de quelles modalités d'accompagnement, parents et enfants ont besoin pour évoluer de façon favorable ? ».

Les réponses peuvent être les suivantes : AEMO, AEMO avec hébergement, AEMO renforcée, AED, placement en institution, placement à domicile, placement chez un TDC, arrêt de la mesure.

Pour cela, l'équipe pluridisciplinaire s'appuie sur deux références théoriques : la pourvoyance des besoins de l'enfant travaillée avec l'IAC, ainsi que la grille d'évaluation selon la méthode Alfoldi qui est constituée de plusieurs items (Critère d'implication de l'intervenant, Critère de collaboration des parents, Critère de danger de négligence, Critère du danger physique, Critère du danger psychologique, Critère du danger sexuel, Critère de développement de l'enfant).

En 2022, l'équipe a pu bénéficier d'une nouvelle rencontre avec le centre de formation Alfoldi, afin d'harmoniser le sens de nos évaluations.

En parallèle, nous souhaitons systématiser une formation sur la technique d'entretien avec l'IAC pour tous professionnels arrivants dans l'équipe.

En cas de danger avéré, de difficulté majeure, le repli peut être acté par la cheffe de service, avec information au Juge des Enfants et Responsable ASE. Le repli est pris pour 5 jours, ce temps doit permettre d'évaluer les impacts d'une séparation. Une nouvelle proposition d'intervention est alors faite sous la forme d'un écrit, et soumise à l'autorité compétente pour validation.

l) *Présentation de l'équipe*

L'équipe a connu de nouveau, de nombreux mouvements en 2022 : départ à la retraite, démissions, changement de cadre. Il a fallu reconstituer l'équipe et impulser la dynamique en lien avec les valeurs du dispositif.

Il a été complexe de trouver une infirmière puéricultrice, mais sa présence est essentielle dans la dynamique pluridisciplinaire de l'équipe, et garantie un regard ajuster sur le développement du tout petit, et des relations parents-bébé.

En 2022, l'équipe est donc constituée de 2 EJE, 1 ES, 1 ME et 1 Puéricultrice.

Une psychologue, une assistante sociale et une cheffe de service s'ajoute à l'équipe.

Un référent éducatif est nommé pour la famille, il est le principal intervenant et interlocuteur. Pour autant, lors des premiers mois d'intervention, tout le monde va au domicile, par binôme, pour garantir la pluralité des regards et donc de l'analyse.

Selon la problématique des familles, une co-intervention peut être décidée lors du point à un mois.

Les réunions de service, ont lieu tous les lundis après-midi, en présence de toute l'équipe. La psychologue du service anime deux heures de temps clinique les jeudis matin. Il s'agit d'abord d'une problématique familiale, les notions de transfert et contre transfert, ou toute autre question relative à de la psychopathologie.

Toutes les 6 semaines environs, l'équipe bénéficie d'un GAP avec 2 intervenants d'Interactions, ainsi que d'un temps clinique animé par l'équipe du RAP 31.

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2022**

Le dispositif a connu un taux d'augmentation des accueils de 65% en 2022. 41% de ces accueils sont des entrées directes.

- **Répartition par sexe et âge**

50% des enfants accompagnés ont moins de 6 ans. La composition de l'équipe est adaptée à cette demande.

- **Statut administratif des admissions**

Les mesures d'IAD sont majoritairement judiciaires (95%). Nous remarquons que l'exercice de la mesure est facilité lorsque nous avons une ordonnance du Juge des Enfants comme outil de travail ; l'ordonnance faisant plus Loi pour la famille.

- **Motifs d'admission**

En tant que service d'accompagnement de la parentalité, il n'est pas étonnant que le motif d'admission majoritaire (96%) soit celui « des carences éducatives et familiales ». En effet, dans le travail d'évaluation propre à l'IAD, les propositions d'étayage sont régulièrement d'ordre éducatif et de soutien de la parentalité.

- **Personnes accueillies mois par mois**

Le 3^{ème} trimestre est celui où l'on compte le moins d'entrée. Sur le reste de l'année, les accueils se font de manière régulière.

- **Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements**

La MDS d'Aucamville est pourvoyeuse d'IAD, avec 19% des entrées à elle seule.

Nous sommes allés à la rencontre des DTS afin de leur exposer le travail de l'IAD. Ces rencontres ont été riches et ont permis aux équipes qui traitent les IP de pouvoir proposer, à bon escient, la mesure d'IAD.

- **Durée de séjour des personnes accueillies**

37% des mesures d'IAD s'exercent sur une durée de plus de 6 mois, ce qui correspond dans l'ensemble à la temporalité d'un mandat renouvelé.

Malgré un sentiment d'attente longue pour l'instauration des mesures de PAD, nous remarquons que les sorties se font de façon régulière.

- **Orientations 2022**

56% des sorties sont des retours au domicile parental avec un accompagnement PAD ou AEMO.

- Nombre de journées mois par mois

Le nombre de journées est équilibré en 2022.

3. Accompagnements durant le séjour

a) *Médiations, supports d'accompagnement*

L'équipe dispose de plusieurs modalités d'intervention : visite à domicile (VAD), entretiens individuels ou entretiens familiaux, accompagnements divers (sur des temps de vie quotidienne ou des rendez-vous partenaire), sortie famille ou enfant...

La fonction de coordination des acteurs est régulière lors de l'exercice de la mesure IAD. En effet, qu'il s'agisse d'impulser un parcours de soin, ou de coordonner un parcours global, le référent de la mesure en devient souvent le référent.

Le premier partenaire d'une mesure IAD est l'ASE. En effet, les demandes sont effectuées par les référents ASE, après l'accord du RASE, et/ou du JE. Le référent est la première personne qui nous « raconte » la famille, c'est aussi la personne qui expose les modalités et objectifs d'une IAD.

Même si les chiffres ne font pas état de difficultés, il est important de noter que nous avons pu rencontrer certaines difficultés pour admettre les admissions, faute de référents ASE en poste. Nous avons bricolé au maximum pour que les familles ne soient pas pénalisées, mais cela a régulièrement allongé le temps d'attente.

La temporalité de la mesure est construite de la façon suivante :

1. Réception de la demande sous forme d'écrit complet, et inscription sur la liste d'attente par la secrétaire du service.
2. Lorsqu'une place va se libérer, l'assistante sociale prend attache avec le référents ASE afin de convenir d'un temps de présentation. Il s'agit d'un temps où les problématiques familiales sont présentées à l'équipe, où la situation est actualisée (il y a souvent du délai entre la demande sa prise en charge). Nous nous assurons que le référent ASE a bien en tête les missions d'évaluation, et que cela a été discuté récemment avec la famille.
3. Le temps de préadmission : la famille est reçue, au bureau de l'IAD, en présence de l'assistante sociale, 2 intervenants éducatifs, et autant que possible la psychologue. Ce temps de première rencontre permet d'expliquer le fonctionnement, et d'abaisser les craintes. L'équipe tente d'établir des pistes de travail qui seront formalisés lors du temps de DIPC.
4. Le temps du Document Individuel de Prise en Charge, est un temps animé par la cheffe de service, en présence du ou des parents, du ou des enfants, et de l'ensemble de l'équipe. Il se déroule au CDEF. Il s'agit notamment de présenter la dimension institutionnelle du service. Un rappel des modalités de travail est fait. Un temps est pris pour expliciter la notion de repli. Puis le PPE ou le JAE est lu, afin que tout le monde sache le cadre de notre intervention. Cette lecture amène de nombreux échanges avec la famille ; et permet de dégager concrètement des lignes de travail. Ce temps acte la mise en œuvre des VAD.
5. A un mois, nous proposons un temps de réunion avec l'Ase afin de vérifier si les objectifs définis initialement sont les bons ; et ajuster les interventions si nécessaires.
6. A 3 mois, c'est le temps de la synthèse, en présence du référent de la mesure, de la psychologue, de la cheffe de service, de l'assistante sociale et de l'ASE. L'équipe a fourni un écrit d'évaluation, et nous échangeons de façon collective autour de la décision, et proposition à faire au magistrat lorsque la mesure est judiciaire. Le rapport est lu à la famille, et un retour du temps de synthèse est effectué par l'intervenant IAD et le référent ASE.

Le livret d'accueil créé en 2020 est un support simple, pertinent, et très utile aux usagers. il est remis lors du temps de la préadmission à la famille. Il sera nécessaire de l'évaluer et de le remettre à jour en 2023.

4. Conclusion et perspectives

2022 a été l'année de la reconstruction d'équipe et de l'écriture du projet de service. Pour 2023, il sera important de poursuivre la mise en place et l'utilisation d'outils communs. Il sera nécessaire également de travailler le partenariat afin de proposer des médiations aux enfants et familles accompagnés. Enfin, 2023 permettra également de refaire le tour des DTS afin de présenter ou représenter le dispositif, pour une meilleure collaboration avec l'ASE.

B) DAF

1. Présentation du service

a) *Présentation de l'unité*

Le « Dispositif Accueil Familial » mobilise une équipe de professionnels pluridisciplinaires aux côtés d'Assistants familiaux, afin d'assurer l'accueil et l'accompagnement de mineurs, pour une période de 3 mois, renouvelable une fois. Le DAF répond aux demandes d'accueil d'urgence du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, dans le cadre de la protection de l'enfance.

Il permet également la mise en œuvre d'accueils relais séquentiels pour répondre à des besoins de repli d'utilisateurs accueillis via les unités d'accueil internes. Enfin, il peut constituer une réponse dans la logique de parcours interne du mineur confié et accueilli à son arrivée au sein d'une autre unité d'accueil du CDEF31.

Le DAF propose une capacité d'accueil de 27 places, réparties chez 16 Assistants familiaux, résidant dans les Départements de la Haute-Garonne, du Tarn et Garonne, de l'Ariège et de l'Aude. Nous remarquons que ce métier attire de plus en plus souvent des hommes. Cette année, 3 assistants familiaux faisaient partie de l'équipe.

b) *Présentation de l'équipe*

Les Assistants familiaux sont accompagnés dans leurs missions par une équipe pluridisciplinaire de 5 professionnels, composée d'une puéricultrice, de deux Auxiliaires de puériculture et de deux moniteurs éducateurs.

Ces professionnels sont garants de l'évaluation du projet de l'enfant et de sa sécurité.

Ils ont également une fonction de tiers envers les Assistants familiaux, ainsi qu'envers tous les professionnels mobilisés dans le parcours de l'enfant ; envers les parents également.

Un coordinateur est identifié pour chaque enfant, il est le référent repéré et il coordonne le parcours d'accueil et d'évaluation. Cependant, l'équipe entière est sensibilisée à toutes les situations d'accueil et chacun peut intervenir à un moment donné auprès de la famille d'accueil, si besoin.

Ces professionnels sont présents et mobilisables en semaine, les Week-End et les jours fériés.

Une Assistante sociale et une psychologue complètent l'équipe, elles ont chacune des missions spécifiques auprès des utilisateurs et des partenaires, elles médialisent également les visites entre les parents et les enfants, aux côtés des services de l'aide sociale à l'enfance.

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2022**

Le service du DAF a assuré l'accueil de 90 mineurs durant l'exercice 2022, soit une baisse de 57% par rapport à 2021. Cette baisse est dans la continuité de celle qui a eu lieu entre 2020 et 2021 (-37%). Si ce service a une autorisation pour 27 accueils, cette capacité n'a jamais pu être réelle durant l'année 2022. En effet, les arrêts maladie mais surtout les difficultés de recrutement pour les assistants familiaux restent encore une fois une explication à la diminution du nombre d'accueil. Ces difficultés entraînent de plus en plus une incapacité à apporter du relais en interne et permettre aux enfants des temps plus individualisés.

- Répartition par sexe et âge

L'équilibre des accueils entre les filles et les garçons est presque présent (46 filles et 44 garçons). Les nourrissons (0/3 ans) restent les plus nombreux avec 42% des entrées, suivis par les enfants de 4/6 ans et 7/12 ans avec 21% et 22% des accueils. Les 13/18 ans ne représentent que 14.5% des admissions sur le service. Si les assistants familiaux ont la possibilité d'accueillir des enfants de 0/18 ans, ces différences dans les âges trouvent leur explication dans la complexité de prendre en charge des adolescents. En effet, cette tranche d'âge correspond régulièrement à des profils complexes (surtout dans l'accueil d'urgence) qui risquent de mettre en difficultés l'assistant familial qui se retrouve seul à son domicile. De plus, la demande d'un accompagnement individualisé est très présente pour les plus jeunes.

- Statut administratif des admissions

Comme les années précédentes, les accueils judiciaires (tous statuts confondus) sont majoritaires avec 86.5% de l'activité, avec un quasi équilibre entre les jugements en assistance éducative et les ordonnances de placement provisoire. 2 accueils provisoires ont été assurés et 7 accueils relais.

Une diminution de l'accueil de pupilles (5 en 2021 et 2 en 2022) a eu lieu. Cet accompagnement spécifique nécessite une certaine expérience chez les assistants familiaux et de la disponibilité auprès de l'enfant afin d'assurer la continuité sur la durée du séjour ainsi que l'apparentement.

- Motifs d'admission

79 % des accueils ont pour motif de placement les carences éducatives. Il existe donc une corrélation entre l'âge des enfants accueillis et le motif de placement puisque les carences éducatives restent la difficulté la plus fréquente chez les plus jeunes.

- Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans

Cette année, la période estivale (de juin à septembre) a été plus propice aux accueils avec 48% des admissions. Celles-ci correspondent à une augmentation des orientations permettant de libérer des places chez les assistants familiaux.

A noter en plus de cette période, un pic des accueils en janvier et mai (10 et 9). Novembre et janvier sont les mois les plus faibles avec seulement 3 accueils.

Ces chiffres sont à ramener en proportionnalité avec la baisse continue des admissions sur le service du DAF sur ces 3 dernières années.

Le mois de septembre reste le mois avec le plus de sollicitations au fil des ans.

Il reste très difficile de définir une période plus propice aux accueils, ceux-ci variant considérablement d'une année sur l'autre.

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

24 MDS ont été concernées par des suivis de situation d'enfants accueillis au DAF en 2022.

La MDS de Bagatelle se distingue avec 13 accueils, suivie par les MDS de Basso Cambo et de Borderouge avec 7 accueils pour chacune. Les autres MDS se répartissent les accueils restants.

17.5% (15 admissions) concernent des accueils dépendant du Sud du Département.

Deux accueils ont été mis en place pour le service de mineurs isolés ; 2 pour le service adoption et aucun accueil hors département n'a été fait.

- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans

37.5% des accueils n'excèdent pas la durée de 5 jours ce qui s'explique principalement par des accueils relais en interne. En effet, la majorité de ces accueils (65%) concerne des entrées venant d'un autre service du CDEF.

90% des accueils restent dans une durée de séjour inférieure à 6 mois mais la moitié de ces admissions (53%) se font encore en interne ce qui laisse présumer que cette durée ne se réduit pas à l'accueil sur le service du DAF mais d'une manière générale à l'ensemble des services du CDEF en fonction des situations.

10% (9 situations) des accueils perdurent au-delà de 6 mois, ce chiffre, même s'il semble faible, est 4 fois plus élevé qu'en 2021. En effet, si nous comparons avec les 2 années précédentes et en gardant en tête la forte baisse totale des admissions sur le service, la durée de séjour reste en augmentation.

- **Orientations 2022**

43% des orientations ont lieu en interne, ce qui reste la suite logique des accueils relais/repli évoqués précédemment mais aussi, de plus en plus, ces accueils concernent des souhaits de fin d'accompagnement de la part des assistants familiaux car ils sont en difficultés dans la prise en charge au quotidien des mineurs.

Les départs en famille d'accueil pérenne sont l'orientation la plus fréquente (21%), suivis par les retours en famille (15.5%) et l'orientation dans un autre établissement social (12%). A noter que pour les retours à domicile, 21% demandent un accompagnement par le service d'IAD, chiffre avec une très forte augmentation par rapport à 2021 (2.5%).

- **Nombre de journées mois par mois sur 3 ans**

Dans la suite logique de la baisse des admissions au sein du service du DAF, le nombre de journées totale de l'année 2022 est inférieur de 22% par rapport à 2020 et de 8.5% par rapport à 2021.

Le mois de mars est en tête avec 760 journées suivis par les mois de janvier (716) et d'octobre (717).

A l'inverse des années précédentes, le mois de mai se montre être le plus faible (569 journées).

Les autres mois de l'année ne présentent aucun chiffre marquant.

3. Accompagnements durant le séjour

a) Médiations, supports d'accompagnement

Le contexte particulier de l'accueil des enfants au domicile des Assistants familiaux, rend l'accompagnement des enfants par les professionnels éducatifs référents bien spécifique ; ce contexte pourrait éloigner le professionnel référent non présent dans le quotidien de l'enfant et isoler l'Assistant familial dans les observations à mener.

Durant cette année 2022, une attention particulière a été portée sur le rôle du référent/coordonnateur afin qu'un fil rouge apparaisse clairement dans la situation, auprès de l'enfant, des parents et de tous les professionnels intervenants dans le parcours de l'enfant.

Il est ainsi nécessaire de créer des temps réguliers de partage et d'élaboration entre l'Assistant familial accueillant l'enfant au domicile et le professionnel référent du parcours de l'enfant.

Les professionnels éducatifs et les Assistants familiaux travaillent de concert aux côtés des enfants, en mettant en œuvre des modes de liaisons physiques et psychiques, par des visites au domicile de l'Assistant familial, téléphoniques et numériques.

Un temps de coordination avec le référent ASE est systématiquement programmé et animé par l'assistante sociale du service, dans le premier mois d'accueil de l'enfant. Celui-ci permet de partager les premiers éléments de la situation, les premières observations du comportement de l'enfant suite au placement. C'est un temps d'échange aussi pour organiser l'exercice des droits des parents.

Des temps cliniques partagés sont mis en place depuis 2021. Ces derniers rassemblent le psychologue du service, le coordonnateur de la situation, l'assistante familiale et un autre membre de l'équipe pluridisciplinaire.

Ils permettent des espaces de partage et de débriefing entre les professionnels présents autour de l'accompagnement de l'enfant. Ces réunions de « réflexions » permettent à la fois d'enrichir les évaluations en lien avec le projet de l'enfant, de venir en soutien de la professionnalisation de l'équipe entière et de porter une dynamique d'équipe du DAF.

Afin de garantir une fréquence satisfaisante et la présence de l'assistante familiale (qui était parfois en difficulté avec la garde des enfants), nous avons expérimenté cette année 2022, la réalisation de cette instance en visioconférence.

Ces temps d'élaboration sont également mis en place au fur et à mesure du parcours de l'enfant, à la demande des professionnels éducatifs ou de la Psychologue elle-même, selon des besoins identifiés à un moment donné.

Le « Dispositif d'accueil familial » pose l'enjeu qu'il y a à porter des espaces d'élaboration, mais aussi de régulation émotionnelle et de soutien, à une pratique qui mêle si étroitement vie privée et vie professionnelle.

Dans ce contexte, des temps d'analyse de pratique ont été mis en place depuis mars 2022. Quatre réunions de 3 heures ont été proposées aux Assistants familiaux en 2 groupes durant l'année, animés par l'Institut d'anthropologie clinique (IAC). Il est encore difficile de faire participer pleinement l'ensemble des professionnels qui mettent en avant des difficultés pour la garde des enfants.

Deux assemblées de service ont eu lieu. Ces temps de rencontre et d'échange font parties intégrantes des outils pour une cohésion d'équipe afin d'apporter à l'enfant un accompagnement de qualité. Ils permettent de mettre en commun les informations institutionnelles, de travailler autour de thèmes choisis (en 2022 : les enjeux de l'accueil bienveillant), d'échanger sur le fonctionnement et l'organisation du service et de répondre aux questions diverses des assistants familiaux. Cette année, les assistants familiaux se sont particulièrement mobilisés pour participer à l'ensemble de ces temps de travail.

b) *Partenariats*

Il n'y a pas de partenariat externe spécifique par rapport au public accueilli, qui est en majorité de jeunes enfants. Les Assistants familiaux sollicitent les PMI de secteur pour les soins et les services de droit commun pour les prises en charges globales. Le réseau de chacun est primordial pour l'accompagnement des mineurs.

Le médecin référent du service est mobilisé, avec une visite obligatoire, à minima, pour chaque enfant âgé de 0 à 3 ans. Le CDEF propose également l'accès à des rendez-vous de psychomotricité, d'ostéopathie et d'orthophonie, selon les besoins définis.

La Psychologue du service DAF intervient auprès des enfants, au cas par cas, selon les besoins identifiés. Elle travaille en collaboration avec les autres services pouvant être mobilisés dans la prise en charge, tels que les CMPP, le CAMPS, les IME et l'éducation nationale.

Le service DAF facilite, par le biais de financements, l'accès à la crèche et au LAE, dans le cadre d'un projet éducatif et de socialisation de l'enfant.

Pour des situations bien précises, une collaboration avec le RAP 31 peut être mise en œuvre.

4. Situation clinique

Dany et Lenny, sont frères. Ils ont été accueillis dans un premier temps sur un petit collectif du CDEF avant d'intégrer le dispositif d'accueil familial.

Dany l'ainé de la fratrie, a eu le courage de parler au médecin de l'école, il a témoigné des lourdes corrections que lui infligent régulièrement sa mère, son corps en garde les traces.

Son petit frère Lenny a également été victime de châtiments corporels.

Les parents de Lenny et Dany sont issus d'une autre culture, ils se sont séparés quand Dany avait trois ans. A la maison quand les parents vivaient encore ensemble, un orage violent menaçait souvent d'éclater et les enfants ont été témoin des scènes de violences conjugales.

Durant le placement, le père des enfants ne se manifester pas. La mère des enfants vient chaque semaine rencontrer ses enfants dans le cadre de visite médiatisées.

Au cours des premières visites médiatisées, la mère de Dany et Lenny revient sur son adolescence difficile. Elle tient à dire que sa mère a tout fait pour qu'elle ne soit pas placée et témoigne de ce qui se joue à un niveau transgénérationnel. D'ailleurs sa mère, la grand-mère de Dany et Lenny, reste présente auprès de ses petits-enfants, elle est venue de loin pour soutenir sa fille et viendra plusieurs fois les rencontrer dans le cadre des visites médiatisées.

Le juge a inscrit sur l'ordonnance la possibilité de s'orienter vers un PAD empêchant peut-être là toute possibilité pour l'équipe du DAF de prendre place. De plus, Madame s'est excusée auprès de ses enfants, elle a pu leur dire « qu'elle ne recommencera pas ». Cette parole dite, elle pense que tout devrait rentrer dans l'ordre.

Comment Lenny et Dany seront-ils autorisés à vivre un temps chez un assistant familial ?

Au début de l'accueil, madame ne disqualifie pas l'assistant familial. Les enfants se sont un peu détendus, le plus jeune qui manifestait une certaine méfiance auprès de sa mère peut accepter plus de contact physique. L'ainé adresse régulièrement des cadeaux, vérifie sa place auprès de sa mère. Dans un mouvement de culpabilité inconsciente, il cherche à réparer ce qu'il pense avoir cassé, en parlant au médecin de l'école de ce qui se passait à la maison.

Entre l'inscription dans une normalité scolaire, les retours chez l'assistant familial et les visites médiatisées un rythme s'installe et vient apaiser un temps les enfants.

Cependant régulièrement après les visites Madame sollicite le tiers, exprime son incompréhension, questionne les pratiques éducatives de l'assistant familial qu'elle juge « de négligentes et maltraitantes. Elle attaque de plus en plus le cadre, questionne beaucoup les enfants sur les comportements de l'assistant familial pendant les visites et cela malgré nos tentatives pour la recentrer sur l'ici et maintenant de la visite et les interactions avec ses enfants.

L'ainé pris dans le désir maternel alimentera peu à peu la représentation d'un « mauvais assistant familial qui est méchant ».

Les enfants sont de plus en plus agités avant et après les visites. Des mouvements de régression sont repérés chez le plus grand (petits cris, babillage, énurésie.).

Les enfants ont de plus en plus de mal à se situer entre la mère et l'assistant familial. Le conflit de loyauté qui ne se dénoue pas empêche alors les mouvements d'individuation. Il instaure un clivage qui ne permet pas de choix pour les deux enfants qui vont manifester des signes de souffrance. Madame de son côté n'est pas prête à établir un lien avec un lieu tiers amenant, l'ensemble des intervenants à repartir sur l'indication d'un PAD. Mais en attendant la concrétisation du PAD, Lenny et Dany seront de nouveau accueillis sur un petit collectif de CDEF.

5. Conclusion et perspectives

La baisse des accueils au sein du service du DAF depuis ces 3 dernières années se justifie principalement par une diminution des places d'accueil en raison d'arrêts maladie et des difficultés de recrutement des assistants familiaux.

En aucun cas, ces chiffres ne doivent remettre en cause la pertinence de l'existence de ce dispositif alternatif dans un contexte d'hébergement d'urgence. Il répond à la fois aux besoins de diversification des possibilités d'accueils notamment en proposant un accompagnement individualisé, ainsi qu'à la nécessité de mobiliser des lieux de repli pour les jeunes accueillis au CDEF.

Cette année 2022 a mis en avant la nécessité de réfléchir à une meilleure régulation dans le travail avec les assistants familiaux afin d'éviter un clivage entre ces derniers et l'équipe pluridisciplinaire. L'objectif est de penser à comment s'organiser avec les moyens présents et de définir les besoins. La place du chef de service devra aussi être stabilisée.

La question de la localisation actuelle du DAF reste présente. En effet, les locaux actuels empêchent une qualité d'accueil dans les différents moments du quotidien du service (les accueils d'admission, les visites médiatisées, les adaptations, les repas thérapeutique.). De plus, il manque un espace de convivialité qui inclurait une bibliothèque commune apportant des ressources documentaires à l'ensemble des professionnels du DAF.

Enfin, les professionnels éducatifs mènent un projet de développement d'activités au sein du service, à destination des enfants. Il s'agit pour eux de « rencontrer » les enfants autrement et de mener « les observations » dans un autre contexte.

Il s'agit également pour les enfants de partager des moments de jeux et de découvertes avec d'autres enfants.

La réalisation reste cependant complexe, au vu des nombreuses prises en charge qu'assurent les professionnels éducatifs pour le fonctionnement du service, ainsi que les Assistants familiaux dans le cadre de l'accompagnement des enfants.

VI. Pôle parental : Centre parental – DAPE

- Activité 2022

Unité	Capacité	Entrées					Sorties			Présents le 31/12/2022
		2020	2021	2022			2020	2021	2022	
				Directes	Transferts	TOTAL				
Centre Parental										
Parents	18	25	19	15	2	17	19	24	16	15
Enfants	20	23	24	14	5	19	21	25	20	17
DAPE ouverture au 09/03/2018										
Parents	14	9	6	8	2	10	6	8	7	16
Enfants	14	14	12	6	1	7	10	13	10	13
Total	66	71	61	43	10	53	56	70	53	61

- Répartition par sexe et âge

UNITE															
Centre Parental								DAPE							
Parents				Enfants				Parents				Enfants			
Majeurs		Mineurs		0 à 3 ans		3 à 10 ans		Majeurs		Mineurs		0 à 3 ans		3 à 10 ans	
Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
2	7	0	8	10	7	1	1	4	2	0	4	5	2	0	0
17				19				10				7			

- Statut administratif des admissions

	Unité											
	Centre Parental						DAPE					
	Parents			Enfants			Parents			Enfants		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Accueil Provisoire	17	10	4	11	6	1	8	5	0	12	5	1
Accueil Relais	1	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0
RPU (art/L223-2)	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réquisition	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0
OPU	0	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0
OPP	4	1	1	3	4	2	0	1	0	2	7	0
JAE	3	6	3	8	13	7	1	0	2	0	0	0
Sans mesure	0	0	6	0	0	5	0	0	8	0	0	6
Total	25	19	17	23	24	19	9	6	10	14	12	7

- Motif d'admission

	UNITE					
	Parents du Centre Parental			Parents du DAPE		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Conflits familiaux	1	1	1	0	0	0
Mineures enceintes	7	2	3	0	0	0
Violences conjugales	2	4	1	0	0	0
Evaluation relation parents / enfants	13	11	9	4	3	7
Errance	0	0	0			2
Sans hébergement	2	1	2	1	1	0
Rupture établissement	0	0	0	0	0	0
Dispositif HAVRE	0	0	0	0	0	0
Centre Maternel CDEF31	0	0	1	4	2	1
Fugue hors département	0	0	1	0	0	0
Total	25	19	17	9	6	10

- Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans

	UNITE											
	Centre Parental						DAPE					
	Parents			Enfants			Parents			Enfants		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Janvier	4	1	1	2	0	0	3	0	2	4	0	1
Février	2	0	1	2	0	1	0	0	2	2	0	0
Mars	3	1	3	3	5	5	0	4	0	0	2	0
Avril	0	1	1	0	2	1	0	1	0	0	7	0
Mai	2	4	1	1	1	1	0	1	0	0	1	0
Juin	1	2	1	2	0	1	1	0	0	1	1	1
Juillet	3	1	1	2	4	1	0	0	0	0	0	0
Août	2	3	2	2	2	2	0	0	0	2	0	0
Septembre	2	2	2	1	2	3	0	0	3	0	1	2
Octobre	2	0	2	3	0	3	1	0	0	1	0	0
Novembre	4	1	0	4	5	0	2	0	2	2	0	2
Décembre	0	3	2	1	3	1	2	0	1	2	0	1
Total	25	19	17	23	24	19	9	6	10	14	12	7

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

	UNITE				Total
	Centre parental		DAPE		
	Parents	Enfants	Parents	Enfants	
Auterive	0	0	0	0	0
Amouroux/ bonnefoy	0	0	0	0	0
Aucamville	1	0	0	0	1
Bagatelle	2	2	2	1	7
Balma	0	0	0	0	0
Basso cambo	0	0	0	0	0
Bellefontaine lafourguette	0	0	0	0	0
Blagnac	0	0	0	0	0
Borderouge	1	2	0	0	3
Bouloc	0	0	2	2	4
Castanet	1	2	2	1	6
Cazeres	1	1	0	0	2
Cierp Gaud	0	0	0	0	0
Colomiers	2	3	0	0	5
Empalot	1	1	2	1	5
Frouzins	1	0	0	0	0
La saudrone	0	0	0	0	0
La faourette	1	1	0	0	0
Minimes	4	4	0	0	8
Muret	0	0	0	0	0
Pont vieux	0	0	0	0	0
Rangueil	1	1	0	0	2
Reynerie-saint simon	0	0	0	0	0
Saint jean	0	0	0	0	0
Saint gaudens	0	0	0	0	0
Salvetat st gilles	0	0	0	0	0
Soupetard	0	1	0	0	1
Toulouse centre	0	0	0	0	0
Villemur	0	0	0	0	0
Service accueil mineurs isoles	1	1	2	2	6
Service adoption	0	0	0	0	0
Autres departements	0	0	0	0	1
Total	17	19	10	7	51

- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans

Durée de séjour	UNITE											
	Centre Parental						DAPE					
	Parents			Enfants			Parents			Enfants		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
De 1 à 10 jours	2	4	2	2	4	2	0	0	0	0	0	0
De 11 à 20 jours	0	1	3	1	3	3	2	1	0	2	7	0
De 21 à 30 jours	1	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	1
De 31 à 60 jours	5	3	1	5	3	1	2	0	2	1	0	2
De 61 à 90 jours	3	2	2	3	3	4	1	0	0	3	0	0
De 91 à 180 jours	6	0	3	5	8	4	0	0	3	3	1	2
Plus de 180 jours	8	24	5	6	23	5	4	19	4	5	17	2
Total	25	34	17	23	44	19	9	20	10	14	25	7

- Orientations 2022

ORIENTATIONS	UNITE					
	Centre Parental			DAPE		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Logement personnel	8	9	5	5	6	7
Hébergement centre d'accueil	1	3	0	0	2	0
Hébergement famille	1	0	4	0	0	0
Tiers digne de confiance	0	1	0	0	0	0
Fugue / Errance	1	1	0	0	0	0
Nouvelle adresse non communiquée	1	2	0	0	0	0
Hospitalisation	1	0	0	0	0	0
Retour en famille	1	1	1	0	0	0
Dispositif accueil familial	0	1	0	0	0	0
Dispositif du HAVRE	0	0	0	0	0	0
Dispositif appartements mineurs	0	1	0	0	0	0
Autres dispositifs du CDEF 31	1	1	2	1	0	0
Hôtel	0	2	2	0	0	0
Dispositif DAPE	4	2	2	0	0	0
Total	19	24	16	6	8	7

- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

Personnes accueillies	UNITE											
	Centre parental						DAPE					
	Parents			Enfants			Parents			Enfants		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Janvier	420	572	409	551	613	504	345	434	430	292	403	401
Février	442	532	370	536	560	447	377	368	420	323	340	364
Mars	493	528	455	598	545	523	403	408	496	372	337	403
Avril	510	447	499	630	490	581	390	428	480	360	386	390
Mai	549	459	519	663	460	605	403	459	496	372	384	402
Juin	541	452	506	666	462	596	412	450	480	382	362	416
Juillet	544	460	505	671	464	597	319	465	496	288	403	434
Août	532	450	466	633	490	535	310	465	496	296	402	434
Septembre	499	519	472	490	436	532	300	450	389	300	393	317
Octobre	534	465	443	519	564	543	314	450	465	313	432	372
Novembre	531	406	450	546	538	540	356	360	470	326	360	371
Décembre	571	379	439	578	475	508	406	372	474	375	374	372
Total	6166	5669	5 533	7081	6097	6511	4335	5109	5592	3999	4576	4676

A) Centre parental

1. Présentation du service

a) *Présentation du service*

Le centre parental accueille et accompagne des mères/pères/couples avec au moins un enfant de moins de trois ans, dès le 7ème mois de grossesse de la mère. Les mineures peuvent y être accompagnées, ainsi que les parents de fratries.

Deux modalités d'accueils sont possibles :

- L'Aide Sociale à l'Enfance contractualise avec le parent ou le couple l'accueil en centre parental
- Le Juge des Enfants confie l'enfant dans le cadre d'une mesure de placement. Ce dernier se décline en placement « dans un centre parental », afin de garantir la sécurité et l'évolution du mineur, tout en soutenant le parent dans ses prérogatives parentales.

Dans les deux cas, un accueil en centre parental permet d'accompagner le parent dans ses fonctions et ses responsabilités, tout en prenant en compte les besoins fondamentaux des enfants.

Le centre parental a une capacité d'accueil de 18 places pour les parents et de 20 places pour les enfants. C'est le seul centre parental du département à disposer d'un agrément pour l'accueil des mineures enceintes et/ou avec enfant de moins de trois ans.

Après les restructurations architecturales importantes de 2019, le service comporte aujourd'hui 14 studios indépendants, avec 2 chambres, salles de bains et cuisines individuelles. Une chambre a été réaménagée sans cuisine pour permettre l'accueil spécifique de personne ne disposant pas, ou de très peu d'autonomie et/ou pour l'accueil d'urgence qui reste exceptionnel. Ces studios se situent sur deux étages. Au rez-de chaussé du service se trouvent les parties communes : salle de jeux, jardin, cuisine, et salle de restauration. Les personnes accueillies sont donc soumises aux règles de vie en collectivité.

La demande institutionnelle, portée en 2022 à la Direction Enfance et Famille était de pouvoir déployer des places vers des possibilités d'hébergement en appartements extérieurs. En effet, pour certaines familles dont les capacités d'autonomie et la capacité à alerter ont été évaluées en amont, l'installation en appartement extérieur avec la poursuite de l'accompagnement du centre parental seraient très intéressante. Cette étape dans leur parcours, notamment pour les familles dont le projet est d'accéder à un logement autonome à l'extérieur, est très sensible, et cet outil semble au plus près des besoins des usagers accueillis sur le Centre parental en fin d'accompagnement. Un appartement de type 3 a été trouvé et mis à disposition du Centre Parental fin 2022. Il a été également alloué des moyens humains.

b) *Présentation de l'équipe*

L'équipe du pôle parental est composée d'une équipe pluridisciplinaire, qui assure une continuité d'accompagnement 24H/24, 7 jours sur 7. Sous la responsabilité d'un cadre hébergement et accompagnement, l'équipe du centre parental comprend :

- 6 ETP éducateurs spécialisés. 1 ETP éducatrice jeunes enfants et 1 monitrice éducatrice. Ces ETP sont exercés par 8 professionnels en coordination du projet personnalisé d'accompagnement.
- 2 ETP conseillères en économie sociale et familiale en soutien d'un accompagnement sur la gestion, l'insertion, l'accès au logement,

- 2 ETP auxiliaires de puériculture en accompagnement dans les soins à l'enfant, dans le soutien de la relation parent-enfant et dans les réponses à un environnement adapté (aménagement de l'espace, matériel de puériculture, etc.). Leur travail se fait en proximité avec le parent et son enfant.
- 5 ETP veilleuses au Centre parental (Auxiliaires de Puériculture), intervenant en doublure, autant que faire se peut, de 17h30 à 7h00. Leur travail se fait en continuité avec l'équipe de jour, et permet de couvrir plus largement le besoin d'accompagnement des actes quotidiens de la parentalité et d'assurer une présence sur les temps parfois anxiogènes du coucher,
- 3 ETP ASH pour la garantie des règles d'HACCP, RABC du collectif et en accompagnement plus individualisé pour certains parents, en coordination avec l'équipe.
- 1 ETP secrétariat- assistante du pôle pour centraliser les aspects administratifs des organisations en lien avec le cadre.

Cette équipe est étayée par l'apport des compétences professionnelles :

- De l'assistante sociale (rattachement hiérarchique à la Direction)
- De la psychologue (rattachement hiérarchique à la Direction)
- Du pôle santé (rattachement au cadre supérieur fonctions transversales)
- De l'équipe de la Halte-Garderie (1 EJE et 2 auxiliaires de puéricultures rattachées au cadre du centre parental)
- De l'équipe du jardin d'enfants (rattachement au cadre du centre parental depuis mars 2021)

D'autres compétences professionnelles institutionnelles viennent renforcer l'accompagnement et permettent des spécificités de prises en charge telles que l'orthophoniste, le psychomotricien et l'instituteur spécialisé du CDEF31.

- Organisation du travail

Une réunion pluridisciplinaire a lieu tous les lundis de 13h30 à 17h00. Un ordre du jour participatif est envoyé à l'équipe en amont. Le jour de réunion a été modifié en 2021 pour permettre la présence du médecin référent du service. Une professionnelle de la Halte-Garderie y est présente toutes les semaines afin d'aborder la situation des enfants accueillis et de faire le lien avec l'équipe du quotidien. Le jardin d'enfant assiste de la même manière à cette réunion à raison d'une fois par mois afin de faire le point sur l'évolution des enfants accueillis. Les situations des familles sont donc étudiées en début de réunion au vu de la présence pluridisciplinaire. Nous consacrons ensuite environ une heure de temps de réunion au fonctionnement, à l'agenda d'équipe et aux informations institutionnelles.

Du point des professionnels, l'année 2022 a permis la stabilisation de l'équipe. En effet, après les différents mouvements de 2021, cette équipe stabilisée a permis de consolider les fonctionnements du service (procédure d'admission, outils dans les projets d'accompagnement, accueils des couples et des pères)

Après les réflexions en 2020 et 2021 autour de l'organisation du temps de travail des auxiliaires de puériculture de jour, il était prévu que des instances de réflexion soient mises en place en 2022 pour les professionnelles de nuit. Ces temps de réunion n'ont pas pu être planifiés pour plusieurs raisons notamment le changement de cadre hébergement et accompagnement et seront à reprogrammer en 2023.

L'équipe d'ASH (3ETP) a été mobilisée pour réfléchir à la nécessité de réorganiser leur temps de travail. En effet, au vu du contexte sanitaire et des besoins des familles accueillies, il a semblé nécessaire d'imaginer leur présence sur les temps de weekend. Ces réflexions ont fait l'objet de réunions, puis de propositions aux instances et le nouvel automate a été validé et mis en place en octobre 2021. Cette organisation paraît satisfaite à ce jour, et nécessitera d'en faire un bilan en 2023.

L'articulation avec le pôle santé est toujours précieuse dans l'accompagnement des mineures et des enfants au quotidien. Des liens resserrés s'organisent autour de la santé des usagers entre l'équipe des auxiliaires et le pôle santé.

La puéricultrice référente du centre parental est présente un lundi sur deux en réunion d'équipe pluridisciplinaire. Elle participe aux échanges pluridisciplinaires autour des situations, et apporte un regard soignant sur la relation parent-enfant, et le développement des enfants (notamment des bébés). Elle participe également à la relève avec l'équipe de la Halte-Garderie tous les jeudis. La puéricultrice référente est garante, en lien avec l'équipe médicale du suivi de la santé des enfants et des mères mineures. (Un médecin référent pour la santé des enfants et un médecin référent de celle des mineures). Des changements dans l'équipe du pôle santé (absence prolongée de la puéricultrice référente et départ du médecin référent) ont nécessité de réinterroger ce fonctionnement. Des réflexions autour de liens privilégiés avec la PMI de secteur sont en cours.

L'assistante sociale organise son temps de travail entre les deux services que sont le DAPE et le centre parental. Ses missions au centre parental s'articulent de la manière suivante : elle coordonne et organise les demandes d'admissions en collaboration avec le cadre, la psychologue, la secrétaire, l'équipe éducative. Après avoir fait le lien avec les référents ASE, elle assiste aux commissions d'admissions hebdomadaires du service, et apporte les éléments nécessaires à la priorisation et compréhension de certaines situations, et à l'organisation des procédures d'admission. Elle assure ensuite le suivi des situations administratives complexes en coordination avec la préfecture, et avec les associations compétentes sur le département. (Droit d'asile). Elle assure le suivi de certaines situations sociales, notamment pour les questions de droit à la famille (saisine JAF), et travaille en collaboration avec les assistantes sociales de secteur.

Deux CESF sont employées à temps plein au centre parental. Dans une relation de proximité avec l'équipe éducative et des auxiliaires de puériculture, chacune d'elle est particulièrement référente de plusieurs situations et assure les missions suivantes :

- Accompagnement au Budget
- Formation – mission locale – insertion
- Animation du réseau des crèches (inscription, rdv réunion partenariale) et centre petite enfance
- Démarche logement et suivi
- Suivi et ouverture des droits (lien avec l'autonomie mère-femme) : banque, sécu, CAF, pôle emploi.
- Gérer l'équipement des chambres et bureaux et du matériel de puériculture.

Elles sont présentes du lundi au vendredi, et plusieurs soirées par mois afin de proposer un accompagnement de proximité au public accueilli.

- Les instances :

En 2021, des temps de réunions cliniques ont été imaginés et planifiés. Ces espaces de réflexion sont animés par la psychologue du service et seront instaurés sur 2022 à raison d'une fois par trimestre environ, sur des thèmes identifiés en amont (l'intimité par exemple).

Les temps d'analyse de pratiques ont également évolué sur le service ; un nouvel intervenant a animé ces temps de réflexion d'équipe et les séances ont toutes pu être maintenues malgré le contexte difficile.

Plusieurs réunions de parents ont pu être mises en place. Ces instances officielles, au caractère obligatoire, animées par la cadre du service ont été difficiles à maintenir sur 2021 (faible participation des familles, contexte sanitaire venant impacter les regroupements). Les modalités de ces temps forts sont réinterrogées sur 2022. Les « cafés des parents » ont pu reprendre progressivement, notamment sur la fin d'année 2021, et permettent à l'équipe, sur un temps convivial de rencontre avec les familles, de préparer les réunions de parents avec un ordre du jour participatif.

Les « tour des chambres » effectués par la cadre en binôme avec deux professionnels de l'équipe (CESF ou éducateur et ASH) ont été réalisés en 2022 (premiers mercredis de chaque mois) et sont repérant pour les familles. Ils permettent de faire exister le cadre d'accueil dans une institution et le respect du règlement intérieur, tout en repérant certaines nécessités d'accompagnement spécifiques sur les questions d'hygiène, d'aménagement de l'espace, etc.

Trois réunions de projet de service ont pu être faites, et ont permis de redéfinir le cadre de fonctionnement du centre parental autour de valeurs professionnelles communes à l'équipe stabilisée. Les règlements de fonctionnement et livrets d'accueil sont en cours de finalisation.

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2022**

En 2022, 17 parents ont été accueillis et 19 enfants. Le nombre d'accueils est en légère diminution par rapport à l'année 2021. Au 31 décembre 2022, 15 parents et 17 enfants étaient présents sur le centre parental.

- **Répartition par sexe et âge**

En 2022, sur les 17 admissions, 2 étaient des pères ce qui représente environ 12% des admissions. En 2022, sur les 17 parents accueillis, 8 étaient des mères mineures, soit 47% des parents admis. Au niveau des enfants accueillis, 89% avait entre 0 et 3 ans. 2 enfants sur les 19 accueillis sur le service avaient entre 3 et 10 ans.

- **Motifs d'admission**

En 2022, la majorité des admissions avaient pour motif l'évaluation des parents/enfants (53%). 3 admissions ont eu pour motif l'accueil de mineures enceintes, 2 admissions ont été la conséquence d'une absence d'hébergement. Enfin, une admission a fait suite à des conflits familiaux et un accueil s'est fait suite à une fugue hors département.

- **Personnes accueillies mois par mois**

En 2022, on observe un pic des admissions en mars avec l'arrivée de 3 parents et 5 enfants.

- **Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements**

Comme en 2021, la MDS la plus représentée en 2022 est la MDS des Minimes avec l'accueil de 4 parents et enfants sur l'année.

- **Durée de séjour des personnes accueillies**

En 2022, 2 situations ont eu une durée de séjour comprise entre 1 et 10 jours. En 2022, 8 situations ont une durée de séjour supérieure à 90 jours ce qui représente 47%.

- **Orientations 2022**

L'orientation la plus représentée en 2022 est le retour en logement personnel. En effet, sur l'année 5 situations ont bénéficié d'un logement personnel à l'issue de leur séjour au centre parental. En deuxième position, l'hébergement en famille a été une orientation pour 4 situations en 2022. Ensuite, 2 situations ont été orientées vers le dispositif DAPE du CDEF.

3. Accompagnements durant le séjour

a) **Médiations, supports d'accompagnement**

- La procédure d'admission :

Le fonctionnement de la commission d'admission a pu être repensé fin 2020 en incluant un membre de l'équipe éducative sur cette instance et dans les entretiens de préadmission avec les familles. Cette nouvelle organisation permet à la fois à la famille de pouvoir repérer d'emblée un membre de l'équipe éducative (celui qui sera ensuite référent de préférence) ; et à la fois à l'équipe de s'investir dans l'accompagnement et d'amorcer la réflexion clinique

pluridisciplinaire avant même l'admission effective de la famille. Les situations de ces familles sont étudiées chaque semaine en commission interne au service et les réponses d'admissions sont formulées à partir des éléments recueillis. Ce fonctionnement s'est poursuivi sur l'année 2022, et a pu se montrer bénéfique. Par ailleurs, la CESF, en binôme avec l'assistante sociale, participe également à l'entretien de préadmission en trois temps : première partie avec la cadre et un membre de l'équipe (le référent si possible), deuxième partie d'entretien avec l'assistante sociale et la CESF et enfin la dernière partie de l'entretien consiste en une entrevue avec la psychologue. Le référent ASE ou tout partenaire mobilisé dans la situation peut être associé à ces temps avec l'accord de la famille.

-Les outils d'accompagnement

Plusieurs temps viennent ponctuer les accompagnements des familles :

1- La réunion de coordination intervient environ 3 semaines après l'arrivée de la famille. Y sont conviés les professionnels ASE ainsi que tous les partenaires mobilisés dans la situation (IME, MJIE, Assistante sociale, puéricultrice de PMI, etc.)

2- L'entretien DIPC. C'est un temps formel animé par la cadre du service et qui fait l'objet de la signature d'un document par la famille. Les professionnels référents sont présents, ainsi qu'une auxiliaire de puériculture, l'assistante sociale, et la psychologue selon les situations. La professionnelle référente de l'enfant à la Halte-Garderie a pu également être associée sur certains de ces entretiens. Ces temps forts de l'accompagnement permettent de recueillir la parole du parent autour de ses attentes et besoins, et de formaliser ensemble les objectifs concertés d'accompagnement.

3- Les rendez-vous autour du projet personnalisé d'accompagnement. Ils sont animés par les référents de la famille, et font l'objet d'un document autour de l'évolution des objectifs d'accompagnement. Ils sont ensuite validés en équipe lors de la réunion de fonctionnement ;

Ces différents temps dans l'accompagnement ont été expérimentés selon cette modalité sur les deux dernières années, et se redéployent sur 2023.

-Les coordinations avec les services d'accueils de jour petite enfance font l'objet d'échanges réguliers entre les équipes et sont de véritables outils dans l'aide à la réflexion autour des besoins des enfants, et dans l'accompagnement des parents.

b) *Partenariats*

Les partenariats internes

Les « passages » des familles vers les autres services en interne (DAPE, IAD par ex.) ou en externe (ex. PAD) sont des moments de transition importants que l'équipe soigne particulièrement. Les modalités de ces passages (réunions de coordination, temps de « tuilage » entre les deux équipes) ont pu être rediscutées à travers l'expérimentation de l'accompagnement de plusieurs familles. Des réflexions autour du temps d'adaptation des enfants accueillis sur la pouponnière et intégrant le centre parental avec leur(s) parent(s) ont également été portées en 2021 avec l'accompagnement de plusieurs familles et ont pu faire l'objet de plusieurs temps d'échanges avec les différentes équipes, les partenaires ASE et les familles concernées.

-Les partenariats externes

Le réseau partenarial spécifique au centre parental poursuit son développement avec les crèches du CCAS de Toulouse (une dizaine de crèches repérées). Des réunions mensuelles organisées jusqu'en mars 2020 ont permis un partage d'observations sur les enfants accueillis. Elles ont été mises à l'arrêt en 2021, et relancées en 2022.

Par ailleurs, une réflexion d'équipe autour de la nécessité de travailler en collaboration avec une assistante familiale et/ou maternelle identifiée (répit mère/enfant, relais d'urgence et/ou planifiés) a repris en 2021. Ce travail n'a pas abouti en 2022 et reste donc à finaliser en 2023.

La collaboration avec l'association Zoiseaux Livres s'est poursuivie sur l'année avec des rencontres tous les 15 jours (sauf période de confinement). Ces temps de rencontres autour des livres sont particulièrement appréciés des familles. Un bilan a pu être effectué en concertation avec l'association sur 2022 et nous maintenons ce partenariat sur 2023.

Des mises en relation avec les Lieux d'Accueil Enfant Parent de proximité ont été portés par l'équipe en 2022. Ces partenariats semblent être intéressants pour les familles accompagnées et seront encore à développer sur 2023.

4. Situation clinique

Le centre parental du CDEF est un service qui se caractérise par sa mission d'accueil familial quel que soit l'âge des parents. Nous avons choisi d'illustrer la spécificité de l'accompagnement de jeunes parents par la situation d'une mère accueillie cette année avec sa fille. Nous les nommerons Madame R et Ines.

Madame R a été placée à l'âge de 3 ans du fait de violences conjugales dans un contexte de toxicomanie des deux parents. Elle a été accueillie dans différents lieux d'accueil collectif du CDEF, en MECS, en famille d'accueil ou en alternance entre l'itép et week-end à l'hôtel ou chez sa mère. La discontinuité de son parcours de placement s'explique par une répétition de ruptures violentes et brutales que Madame R met irrémédiablement en acte avec chaque lieu d'accueil. Un suivi PJJ a été mis en place. Madame R a été déscolarisée en CM2. Elle a eu un suivi SESSAD et un accompagnement en ITEP. Elle a bénéficié de plusieurs hospitalisations à l'UCHA et d'un suivi en CMP. Sa souffrance a pu s'exprimer par des mises en danger répétées, des crises clastiques difficiles à arrêter, des angoisses envahissantes et des troubles alimentaires.

Aujourd'hui, les parents de Madame R sont séparés. Elle a gardé des liens uniquement avec sa mère avec qui elle décrit une relation alternant entre des phases de fusion et de rejet. La mère de Madame R a eu une seconde fille avec son nouveau compagnon. Madame R exprime être très attachée à sa sœur de 8 ans et peut s'inquiéter pour elle.

Madame R est en couple et tombe enceinte à l'âge de 17 ans. Après le séjour en maternité, Madame R et sa fille, Ines sont accueillies dans un foyer d'hébergement mère-enfant. Madame R demande à quitter ce foyer qu'elle décrit comme insalubre, envahi par des rongeurs dont elle est phobique. C'est dans ce contexte qu'une demande d'accueil est adressée au centre parental du CDEF. Les objectifs énoncés par l'ASE dans le PPE sont les suivants :

- Proposer un environnement sécurisé et adapté à Madame R et son enfant
- Accompagner la parentalité
- Evaluer l'autonomie de Madame R et l'accompagner dans ce sens.
- Veiller à la stabilité du foyer à travers l'accompagnement global, la mise en relation avec la PMI et l'alerte du service ASE en cas d'inquiétudes
- Permettre à Madame R d'avoir des espaces individuels de réflexion et d'expression autour de son projet personnel.

Lors de la préadmission au centre parental, Madame verbalise une demande de soutien et de guidance pour elle et sa fille, ainsi qu'un désir, à terme, de faire famille avec le père d'Ines.

Elle évoque son parcours de façon globale, ses difficultés familiales, notamment la relation avec sa propre mère, les violences conjugales mutuelles dans son propre couple. De même, Madame R est très réservée concernant les circonstances de la conception d'Ines, le vécu de la grossesse, la naissance et les premiers liens mère-enfant. Son récit apparaît très rationalisé. Ses réponses sont banalisées et semble désaffectées. Cependant, la demande d'accueil au centre parental revêt une tonalité d'urgence et peut évoquer un mécanisme de fuite en avant. Ainsi, le passage au centre parental serait investi comme une solution opératoire contra-phobique qui permettrait l'évitement de la pensée et solutionnerait les angoisses de Madame R.

Madame R est accueillie avec Ines au centre parental dans le cadre d'une APME en Automne 2022. L'ASE ne valide pas la demande de Madame R concernant l'accueil du couple, expliquant qu'il est souhaitable, dans un premier temps, de consolider la relation mère-enfant. L'absence du père d'Ines représente une difficulté pour Madame R qui exprime que sa présence est un relais aidant.

Les premières observations montrent que lorsque Madame R est apaisée, elle est capable de préoccupations maternelles authentiques. Elle peut s'ajuster aux besoins de sa fille de façon calme et adaptée.

Les difficultés apparaissent lors de périodes d'angoisse, durant lesquelles un mécanisme de clivage est à l'œuvre chez Madame R. Aussi, Madame R peut fonctionner en faux-self et être dans la démonstration de la bonne mère devant les professionnels, se mettre en scène débordante d'amour et d'affection pour Ines ; ou bien elle peut ne plus être en mesure de supporter la moindre manifestation de sa fille (gazouillis, pleurs...), s'adresser à elle de façon inadaptée (ton brusque et mots grossiers) ou secouer sa poussette. Elle peut alors demander du relai à l'équipe dans l'urgence, avec beaucoup d'anxiété ou remettre sa fille dans les bras du professionnel, exprimant être débordée par la situation. On peut observer un décalage entre la plainte de Madame R et la réalité. En effet, elle peut attribuer à sa fille un vécu qui lui appartient avec une dramatisation importante (elle peut par exemple projeter sur sa fille son propre état d'excitation anxieuse : elle lui attribue l'intention de faire des caprices alors que celle-ci est calme ; lui reproche de ne pas s'adapter volontairement au rythme qu'elle souhaite pour sa fille...).

Lors de ce début d'accompagnement, nous nous questionnons sur le respect du rythme d'Ines et de ses besoins, notamment les prises alimentaires qui ne sont pas toujours la priorité de Madame R. A certains moments, Ines n'est plus au centre des préoccupations maternelles: Madame R peut oublier de récupérer sa fille lors des relais pris par les éducateurs ou être prise dans des conflits avec les autres mères du collectif, sans protéger Ines des tensions et des violences verbales.

Nous repérons ainsi des facteurs de risque chez Madame R dont une instabilité comportementale, une personnalité projective et explosive. Dans ce contexte, la question du risque du bébé secoué est soulevée et un travail de prévention est mené par la puéricultrice du pôle santé et l'équipe du centre parental.

A minima, nous pouvons observer qu'Ines est soumise à la discontinuité des humeurs de Madame R, ce qui est insécurisant pour un bébé de moins de 6 mois dont le développement harmonieux est soumis à la prévisibilité des réponses des figures d'attachement. D'ailleurs, Ines présente de nombreuses manifestations anxieuses (pleurs, moments d'hyper-vigilance ou de repli, difficultés d'endormissement et réveils perturbés).

Face à tous ces constats, une séance de travail avec le RAP 31 est sollicitée pour questionner la situation et dégager des pistes d'accompagnement.

Dans le même temps, Madame R est reçue par la cadre et la direction du CDEF afin qu'elle puisse se remobiliser autour des besoins d'Ines. Même si Madame R reconnaît les difficultés, elle ne parvient pas à ce stade à se mettre au travail et la situation ne s'améliore pas.

L'ASE est alertée et une audience en urgence est sollicitée. Afin de respecter le principe éthique de transparence, la note sur les premières observations de l'équipe du centre parental est lue à Madame R avant l'audience. Le risque d'OPP est nommé. Suite à cet entretien qui agit comme un levier, le lien avec l'équipe éducative se restaure. Madame R honore les entretiens avec ses référents et collabore de façon authentique. Elle peut s'effondrer exprimant sa crainte du placement d'Ines. Elle demande un RDV avec la psychologue qui l'oriente vers le CMP de secteur. En effet, Madame R prend conscience de ses empêchements et du besoin de mener un travail psychothérapeutique et souhaite entamer un suivi à l'extérieur du centre parental. Le CMP préconisera de consulter un psychologue en libéral, ce qui ne sera pas mis en œuvre par Madame R.

Le lien avec Ines s'améliore. Madame R s'adresse à son enfant de façon plus adaptée et affectueuse, lui parle et la porte davantage, met en place un rythme de vie quotidien sécurisant et des rituels repérants. Elle anticipe ses propres moments d'angoisse en demandant du relai et revient sur ses mouvements d'humeur qu'elle questionne. Elle ne sollicite plus l'autre de façon exclusive et immédiate. Madame R peut être ainsi plus disponible pour sa fille.

Les effets sur le bien-être d'Ines sont concomitants et significatifs : la petite fille est sécurisée, dans le lien avec l'adulte et les autres enfants, elle sourit davantage et est plus éveillée. Son sommeil est amélioré et elle ne présente plus de signes de coliques. Elle est également davantage dans la relation avec sa mère.

L'audience conclue sur une OPP d'Ines au centre parental pour une durée d'un an, avec la possibilité de poursuivre le projet couple en fonction de l'évaluation du centre parental.

Madame R est soulagée par les conclusions de l'audience. Le cadre de la judiciarisation semble alors fonctionner comme un tiers sur lequel Madame R peut prendre appui, ce qui l'aide à structurer ses relations et contenir ses angoisses.

Le projet couple continue à être travaillé sur le collectif : le Père d'Ines intègre progressivement le centre parental sur des temps cadré (repas, bains...). On ne relève pas de signes de conflits ou de violences conjugales. La relation des parents avec Ines est de qualité.

L'arrivée d'une mère adolescente au centre parental va remettre en question ce fragile équilibre. Madame R va adopter une position maternelle auprès de cette nouvelle usagère qui est en lien avec un groupe d'adolescents des villas de CDEF, lesquels multiplient les passages à l'acte et les prises de risque. Madame R intègre ce groupe d'adolescents dans un mouvement d'identification massive. Elle initie à nouveau des conflits avec les mères du centre parental de façon permanente et s'oppose aux professionnels à qui elle manque sans cesse de respect. Les scènes de violences verbales devant les enfants se multiplient au centre parental. Dans ce tumulte, le bien-être d'Ines n'est plus la priorité de Madame R qui peut la déposer violemment dans le bureau des éducateurs et ne plus respecter son rythme de vie. Madame R est reçue à diverses reprises par la cadre et la direction. Plusieurs notes d'incident sont rédigées et transmises à l'ASE.

Dans cette même période, la mère de Madame R la sollicite, lui demande une aide financière, alors que Madame R est dans l'attente d'être reconnue par sa mère en tant qu'enfant. Cette inversion de rôle entraîne un effondrement dépressif chez Madame R et accentue ses angoisses et leurs traductions comportementales.

Madame R se sépare du père d'Ines qui désinvestit alors le lien avec sa fille.

Les conflits de Madame R s'élargissent à l'extérieur du CDEF. Elle aurait en effet participé, en présence d'Ines, à plusieurs passages à l'acte graves et violents avec le groupe d'adolescents qu'elle a intégré. A l'insu des veilleurs de nuit, elle invite un adolescent dans le studio du centre parental et a des rapports sexuels en présence d'Ines. La gravité des mises en danger et négligences d'Ines nous obligent alors à réagir rapidement. Nous rédigeons plusieurs notes d'incident et faisons un signalement qui entraîne une OPU.

Cette vignette clinique montre la complexité de l'accueil des mères mineures au centre parental lorsqu'elles sont elles-mêmes placées au CDEF. Cette situation fait écho à leur propre placement et ne favorise pas la sortie de la confusion entre les places et les générations, symptomatique de la maternité adolescente.

Madame R a ainsi pu verbaliser sa difficulté à se dégager de ses problématiques adolescentes sans cesse réactivées par la présence des groupes de jeunes liés à son propre placement. Malgré nos interventions pour l'aider à se positionner et à supporter sa division en tant que jeune femme adolescente et jeune mère, Madame R n'a pas pu soutenir son statut de parent et répondre aux besoins de sa fille de façon continue.

Notre équipe est en perpétuelle réflexion autour de la spécificité de l'accueil de parent adolescent. Un travail d'élaboration est mené sur la façon d'accompagner à la fois la crise d'adolescence et la crise de la parentalité, la nécessité d'adapter notre pratique, d'ajuster nos dispositifs et de penser des relais (halte-garderie, crèche de jour, crèche de nuit, assistante maternelle...). Nous favorisons également le lien avec les partenaires autour du bébé (PMI, ATTP...), du lien mère-enfant (Périnatalité, LAEP, ATTP...) et de l'accompagnement du parent adolescent afin de prendre soin de lui en tant qu'individu (soin psychique et somatique, formation, insertion professionnelle...).

5. Conclusion et perspectives

La stabilité de l'équipe en 2022 a rendu possible la consolidation des pratiques : procédure d'admission, travail autour du règlement de fonctionnement et du livret d'accueil des familles.

L'année 2022 a permis de poursuivre les réflexions d'équipe autour de l'accompagnement des couples et de la conjugalité.

Le redéploiement des places en studios vers des appartements extérieurs (actuellement 1 seul utilisé), ainsi que le besoin identifié de créer un partenariat avec une famille d'accueil et/ou assistante maternelle identifiée seront des objectifs de travail sur l'année à venir.

B) DAPE

1. Présentation du service

c) *Présentation du service*

Le Dispositif Appartement Parents Enfants a ouvert en mars 2018 dans le cadre de la diversification des modalités d'accueil et d'accompagnement du CDEF31.

Ce dispositif accueille des couples ou des familles monoparentales, avec un ou plusieurs enfants, dont le plus jeune doit être âgé de moins de 3 ans. Nous pouvons accueillir la famille dès la grossesse de la mère, dans le cadre de la prévention.

Une des particularités du dispositif est que nous pouvons accueillir des personnes mineures qui approchent de la majorité, célibataires ou en couples. En revanche, nous ne pouvons pas accueillir de famille qui serait soumise à une mesure judiciaire sur l'enfant.

Les familles accueillies sont toutes orientées par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, avec accord de principe du Responsable de l'Aide Sociale à l'Enfance(RASE), dans le cadre d'un accueil provisoire parent(s)-enfant.

Dans le cadre du traitement des demandes d'admissions, les demandes émanant du Centre parental du CDEF sont prioritaires.

Aujourd'hui, le DAPE dispose de 9 appartements, situés dans le nord toulousain. La capacité d'accueil est de 14 adultes et 14 enfants. Cependant, le nombre d'adultes accueillis varie en fonction des compositions familiales et comme nous accueillons de plus en plus de couple, cela nous amène souvent à être en sureffectif.

Les missions principales du DAPE sont la prévention, l'observation, l'évaluation, et l'accompagnement vers l'autonomie.

Les interventions de l'équipe pluridisciplinaire sont guidées par les objectifs d'accompagnements figurant sur le Projet Pour l'Enfant (PPE), contractualisé avec l'ASE et sur le Projet Personnalisé d'accompagnement (PPA), défini entre la famille et le DAPE. La prise en charge visant à évaluer le degré d'autonomie des personnes afin de proposer une orientation adaptée, ont conduit les mesures d'accompagnements à être établies pour 6 mois renouvelables une fois.

Cependant, nous rencontrons des difficultés d'orientation pour les familles qui ne peuvent pas accéder à un logement autonome. Ces difficultés sont provoquées par :

- Une situation administrative non régularisée
- Une problématique autour de la parentalité
- Une difficulté d'orientation.
- Une difficulté d'hébergement

Les personnes accueillies sur le DAPE étant hébergées sur des appartements diffus, sont autonomes dans leur quotidien. De fait, l'équipe pluridisciplinaire travaille au quotidien sur une amplitude horaire allant de 9h à 19h du lundi au jeudi, 9h à 17h le vendredi. Les professionnels ne sont pas présents le week-end. En cas d'urgence le soir ou le week-end, les familles peuvent faire appel au cadre d'astreinte présent au CDEF.

d) *Présentation de l'équipe*

Le DAPE, bien qu'étant un service du CDEF, ne partage pas ses locaux. Des bureaux, partagés avec le service de l'Intervention A Domicile (IAD) leurs sont attribués au cœur du village de Launaguet.

L'équipe du DAPE est scindée en deux parties et intervient sur des lieux différents :

- L'équipe du DAPE composée de deux éducatrices spécialisées, d'une conseillère en économie sociale et familiale (titulaire aussi du diplôme d'éducatrice de jeunes enfants), et une puéricultrice. Ces quatre professionnelles occupent des locaux situés à l'extérieur du CDEF (81 avenue des nobles à Launaguet).
- Les bureaux de la psychologue à mi-temps et de l'assistante sociale à quart temps et du cadre socio-éducatif se trouvent au CDEF. Ces professionnels sont rattachés à l'équipe DAPE sur des temps de réunion, de formation, de visites à domicile.

L'équipe pluridisciplinaire se réunit lors des réunions hebdomadaires, des synthèses, des réunions de coordination, des Visites à Domicile, des temps de formation et des réunions partenariales ...

Cette notion de pluridisciplinarité est indispensable dans l'accompagnement des familles et de leurs enfants, elle permet des observations enrichies (regards croisés) lors de visites à domicile, au cours des entretiens ou de médiations proposés et favorise une cohérence de la prise en charge globale. Cet accompagnement pluridisciplinaire est mis en commun lors des réunions et permet ainsi de s'ajuster et de co-construire.

L'équipe partage également des « temps cliniques », animés par la psychologue du dispositif, et participe à un groupe d'analyse des pratiques.

Au cours de l'année 2022, l'équipe du DAPE a pu participer à différentes sessions de formations :

- **Droit des étrangers** : intervention de deux avocats sur quatre demi-journée avec une partie théorique et des mises en situation. Nous avons besoin de nous informer régulièrement sur le sujet afin d'orienter les usagers dans leur parcours de régularisation.

Cette formation nous a permis d'acquérir des connaissances sur les procédures de demande d'asile ou de demande de titre de séjour en fonction de la situation ou du parcours migratoire des familles accueillies. Cette formation s'est conclue avec une proposition d'une convention afin d'officialiser un partenariat avec deux avocats spécialisés dans le droit des étrangers.

- **Colloque sur « L'enfant face aux violences conjugales »** : il s'agit d'une problématique que nous rencontrons au DAPE et pour laquelle nous avons besoin d'outils pour soutenir les enfants le mieux possible et mesurer les effets des violences intra familiales sur le développement de l'enfant.
- **La théorie de l'attachement** : définition des notions clés et implication dans le domaine de la protection de l'enfance », animée par Elise DUPONT, médecin au CDEF. Le rappel de cette théorie nous permet d'harmoniser nos pratiques et avoir un socle commun d'observation, de redéfinir les différentes stratégies d'attachement, les troubles de l'attachement et l'influence de l'attachement au cours de la vie (adolescence, âge adulte)
- **« Accompagner la conjugalité et la parentalité »**, animé par F.VAN DER B. Cette formation est centrée sur la l'accueil et l'hébergement du jeune enfant avec ses deux parents, la construction de liens précoces, la capacité à repérer les ressources des couples accompagnés pour les aider à dépasser leurs conflits de manière constructives en partant en priorité des besoins de l'enfant.
- Journée d'étude **Familles et psycho traumatisme**, organisée par le RAP31 avait pour objet de mettre en lumière une réflexion sur les effets du psycho traumatisme sur la construction de la parentalité et comment les traumatismes de l'enfance et dans la vie d'adulte vont entraîner des conséquences marquées pour le sujet.
- **Sensibilisation à la prostitution des mineurs**, organisée par l'Amicale du Nid. Cette formation nous a permis de mieux cerner l'évolution de la prostitution en France, ses conséquences physiques et psychologiques sur les femmes victimes des réseaux de prostitution. Nous avons aussi abordé l'accompagnement psychosocial qui peut être proposé.
- Développement de l'enfant, aspects neuro-biologiques

Soirée débat organisée par le CDEF :

- La construction psycho sociale de l'individu et les besoins primaires de l'enfant
- Crise et urgence
- Les émotions
- Radicalités violentes et santé mentale : Nouvelles inquiétudes sociales, nouvelles pratiques professionnelles ? », organisée par Le CRESAM-Occitanie
- Urgence et état du social

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2022**

Sur l'année 2022, les neuf logements du DAPE ont été occupés. La capacité d'accueil a été dépassée sur le nombre d'adultes du fait des accueils de couples.

Le nombre d'entées a diminué par rapport à 2021 (6 familles contre 9 l'année précédente). Ce chiffre est à mettre en lien avec la durée des séjours qui elle, a augmenté

- **Répartition par sexe et âge**

Sur les neuf familles accueillies en 2022, six étaient des couples avec un ou deux enfants, trois concernaient des mères célibataires. Nous n'avons pas accueilli de père célibataire.

- **Statut administratif des admissions**

Du fait de l'accompagnement en appartement autonome, le dispositif n'accompagne pas les familles dont les enfants sont confiés. Deux dérogations ont été accordées pour des mineures en couple à l'approche de leurs majorités.

Un signalement sur trois enfants de la même famille a été effectué auprès du Juge des Enfants

- **Motifs d'admission**

L'évolution déjà repérée les années précédentes se poursuit. Les demandes issues du Centre Parental du CDEF sont prioritaires mais les demandes extérieures pour des couples se confirment.

Les principaux motifs d'admission restent inchangés, ils sont en lien avec les missions du dispositif, à savoir l'accompagnement des compétences parentales et l'orientation vers les dispositifs de droits communs

- **Personnes accueillies mois par mois**

Il n'y a pas de tendances particulières qui se dégagent dans ce domaine

- **Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements**

La répartition des personnes accueillies est équilibrée sur l'ensemble du territoire. A noter pour 2022 ; deux mères célibataires sont suivies par le SAMI en APJM

- **Durée de séjour des personnes accueillies**

Comme spécifié lors du précédent rapport d'activité, le dispositif accueille de nombreuses familles en situation administratives irrégulières. Leurs parcours jusqu'à une éventuelle régularisation est parfois très long ce qui accentuent la durée des séjours. Pour 2023, le DAPE et le Centre Parental travaillent à une convention avec un cabinet d'avocats spécialisés dans le droit des étrangers qui fait suite une formation des professionnels de ces deux services

- Orientations 2022

La quasi-totalité des familles (6 sur 7) a bénéficié d'un logement autonome vers un dispositif de droit commun.

Une famille a fait l'objet d'un signalement auprès du Juge des Enfants sur leurs trois enfants dont deux étaient âgés de moins de trois ans.

- Nombre de journées mois par mois

Le dispositif du DAPE a connu une suractivité une bonne partie de l'année 2022 : augmentation de près de 10% du nombre de journée (5592 contre 5109 en 2021 et 4335 en 2020)

Les motifs ont été cités, ils sont en lien avec une augmentation du nombre d'accueils de couples ajoutées à une durée supérieure des séjours.

3. Accompagnements durant le séjour

Nos accompagnements se situent à plusieurs niveaux. En effet, nous accompagnons en premier lieu la famille, et proposons donc des actions centrées sur l'enfant (parentalité, développement global, santé...). Mais nous accompagnons également les parents afin de les soutenir dans l'acquisition de leur autonomie dans plusieurs domaines : administratif, insertion socio-professionnelles, prise en charge médicale, accès au logement...).

Nous intervenons le plus souvent en individuel (VAD, entretiens administratifs) mais proposons régulièrement des temps de partages collectifs (repas partagés, sorties).

Un travail a été amorcé en 2021 concernant la répartition de la référence des familles et cela a été consolidé en 2022. En effet, auparavant les deux éducatrices spécialisées s'occupaient de la parentalité et de l'aspect éducatif et la CESF de l'accompagnement social et administratif. Ceci la surchargeait beaucoup. Nous avons opté pour un mode de référence commun partagé en 3 entre les deux éducatrices et la CESF pour s'occuper chacune de l'accompagnement sociale et éducatif des familles. Une co-référence a également été mise en place afin de conserver un regard croisé sur les situations. Le rôle de coordinateur du référent inclus le lien avec les partenaires extérieurs autour de la situation. Les relais sont pris également par les autres collègues lors des vacances de chacune. La puéricultrice a gardé la référence de tous les enfants et de l'accompagnement santé des parents s'il y a besoin.

a) *Médiations, supports d'accompagnement*

Autour de la Famille :

Les ateliers que nous proposons visent à consolider le lien parent/enfant, à développer les compétences parentales de chacun, à valoriser le parent, l'aider à prendre confiance en lui, lui permettre de découvrir quels sont les besoins de son enfant et comment y répondre...Pour l'enfant, l'objectif est de le soutenir dans son développement global et favoriser son épanouissement dans la création de liens précoces avec ses deux parents.

Ateliers réguliers :

- Piscine
- Cuisine/Repas partager
- Ludothèque
- Atelier lecture : partenariat spécifique /modalité d'intervention

Ateliers ponctuels/vacances :

- Fête de l'été du CDEF
- Sortie théâtre
- Pique-nique
- Sortie ferme
- Sortie marché de N oël
- Sortie Toulouse Plage

Autour des parents :

Les parents que nous rencontrons ont besoin de soutien, à des degrés différents, dans leur quotidien. L'équipe pluridisciplinaire est là pour les accompagner autour de :

- La gestion du quotidien (entretien et hygiène de leur logement, anticipation des courses, cuisiner, gestion du budget familial, épuration des dettes, dossier de surendettement, demande de mise sous protection)
- Des démarches administratives et l'ouverture de leurs droits (CAF, CPAM...),
- La régularisation de leur situation administrative (rencontre avocat, rdv préfecture, aide à la constitution des dossiers...),
- L'insertion socio-professionnelle (pôle emploi, mission locale, cours de FLE, bénévolat...)
- Du suivi médical
- La recherche et de l'insertion dans logement autonome (demande HLM, contact avec les agences, dossiers AVDL, prêts ménagers, prêts CAF, secours financier, équipement du futur logement)

L'accompagnement de la situation globale des usagers permet de stabiliser leur situation familiale et leur redonner un sentiment de maîtrise de leur vie et de leurs projets.

Partenariats

Nos partenaires sont nombreux et variés autour de la prise en charge des enfants :

- Les crèches : Des rencontres ont lieu tous les trois mois avec l'ensemble des crèches partenaires du DAPE et du Centre Parental afin d'échanger sur les temps d'accueil des enfants et sur les inscriptions futures.
- Lire et faire lire : Ce partenariat avec des bénévoles a permis de sensibiliser les parents et les enfants à la découverte du livre au partage d'un moment de découverte avec leur enfant.
- La centre social CAF qui propose des activités parents enfant sur le secteur des Izards (gym poussette, ateliers créatifs, massage bébé)
- Le Laep de Trois Cocus /Borderouge et celui de la Vache « Alliance et Culture » pour des temps individuels de jeux ou participation à des ateliers d'éveil parent-enfant.

Il en est de même autour des parents :

- CAF : lien privilégié avec une responsable d'antenne, que nous pouvons facilement contacter en cas de besoin ou pour éclaircir et débloquer une situation. Le DAPE participe régulièrement aux « Petit déj' partenaires » pour rencontrer les différents partenaires du secteur (31200).
- Cours de FLE : accueillant régulièrement des personnes parlant peu ou pas le français, le DAPE bénéficie du partenariat du CDEF avec une professeure de Français Langue Etrangère (FLE). Suite à une diminution importante des participations, et au coût élevé que cela représentait, nous avons mis un terme à ce partenariat au mois de juin 2022. Depuis, nous faisons appel à diverses associations sur Toulouse (PARTAGE, CROIX ROUGE...)
- Cabinet d'avocat : face à l'augmentation de personnes accueillies en situation irrégulière, nous avons été amenés à rencontrer de nombreux avocats. Nous avons demandé d'établir un partenariat régulier avec le cabinet de Maître FRANCOS. Une convention est en cours d'élaboration afin que nous puissions officiellement faire appel à ce cabinet lors de questions ponctuelles, de temps de formation en droit des étrangers, et pour des consultations pour les personnes accueillies.
- Associations caritatives : Epicerie solidaire : « La main tendue » ; « Reflet 31 » pour le vestiaire solidaire et des activités culturelles; « Les Resto du cœur » pour les colis alimentaires familles et bébé

a) Santé

Durant l'année 2022, nous avons accompagné des femmes et des couples autour de leur parentalité mais aussi autour de la santé, grossesse et de la contraception. De plus, la puéricultrice du DAPE accompagne également les parents dans les suivis médicaux de leurs enfants et veille au respect du schéma vaccinal.

Nous avons suivi une jeune femme mineure enceinte à partir du 6^{ème} mois de grossesse jusqu'à son accouchement. Nous l'avons accompagnée physiquement à de nombreux rendez-vous médicaux pour le suivi de grossesse, échographies et aux urgences de la maternité. Un travail considérable de coordination et de lien téléphonique avec une équipe pluridisciplinaire a été mise en place pour cette grossesse. Nous avons ensuite accompagné ce jeune couple pour les premiers rendez-vous PMI, médecin généraliste, pédiatre.

Nous avons accueilli un nouveau-né de 3 mois atteint d'une plagiocéphalie sévère présentant un retard de développement psychomoteur ayant nécessité l'accompagnement pour un bilan de rééducation de kinésithérapie et ostéopathie.

Un enfant a bénéficié d'une intervention chirurgicale en ambulatoire pour l'ablation des végétations et la pose d'aérateur trans-tympanique.

Une mère présentant un déficit auditif nécessitant un appareillage a été accompagné pour les nombreux examens.

Nous avons orienté et accompagné une jeune femme pour faire un bilan WAIS (Test QI) pour le renouvellement MDPH et médecin spécialisé pour le permis.

Deux jeunes femmes ont été accompagnées pour des rendez-vous au planning familial avec une sage-femme et/ ou gynécologue pour le suivi de la contraception dont une femme ne parlant pas le français.

Des entretiens en binôme avec la psychologue et la puéricultrice sont proposés mensuellement aux parents afin d'échanger sur leur rôle de parent.

4. Situation clinique

Le DAPE est un service qui se caractérise par sa mission d'accueil familial. Nous avons choisi d'illustrer la spécificité du travail accompli par une situation ayant nécessité la mise en œuvre de nos valeurs de service public, notamment la continuité, l'adaptabilité et l'inconditionnalité de notre accompagnement.

Mr et Me K. et leur enfants, Patrick, 2 ans et demi et Laurent, 8 mois, ont été accueillis au DAPE le 15 novembre 2022.

Monsieur et Madame appartiennent tous deux à la communauté Rom Albanaise.

Monsieur a rejoint ses parents en France à l'âge de 14 ans pour fuir la guerre du Kosovo. Il présente une déficience mentale très importante et fréquente un foyer occupationnel depuis 10 ans.

Madame a aussi vécu en Albanie et a de la famille au Kosovo. L'hypothèse d'une défaillance intellectuelle chez Madame K. est aussi évoquée.

Les parents de Monsieur K. aurait organisé la venue de Madame K. en France dans le cadre d'un mariage arrangé en 2017. Le couple a deux garçons et vit chez les grands-parents paternels dans un petit village en périphérie de Toulouse.

Un suivi PMI soutenu est mis en place autour du premier enfant. Les difficultés parentales sont exacerbées après la naissance du second enfant.

Les grands-parents souhaitent toutefois que la famille devienne autonome et quitte leur domicile. Cette volonté d'autonomie étant partagée par le couple, le service PMI et l'équipe du Secteur demandent un accompagnement de la famille en centre parental.

Le centre parental collectif du CDEF n'ayant pas de place disponible, l'équipe du DAPE s'engage à adapter son cadre d'intervention pour répondre aux besoins importants de cette famille. Afin de renforcer l'accompagnement et de mettre en place une constellation d'étayages bienveillants et sécurisants, les différents partenaires ont été mobilisés (planning de VAD par le DAPE et l'ASE, TISF ASE, PMI, AS de secteur).

Lors de l'entretien de préadmission, le couple parental fait part d'un désir d'autonomie et semble se projeter en dehors de la famille élargie.

Dans la réalité du temps d'accueil, nous observons une anxiété envahissante chez Monsieur (appels permanents à l'équipe, refuge dans des demandes stéréotypées et factuelles, désir de fuite en avant dans le travail...) et une ambivalence chez Madame qui oscille entre un sentiment de soulagement et de tristesse intense. La séparation a été difficile pour Patrick et son grand-père qui avaient une relation fusionnelle (place symbolique de l'enfant de « remplacement » : prénom de l'oncle décédé, berceau...). Nous n'avons pas observé de réactions significatives chez Laurent qui a été dans le lien d'emblée.

La relation de confiance avec notre équipe prend du temps à se construire. La perte du soutien des grands-parents dans la gestion du quotidien et dans la prise en charge des enfants s'avère représenter une réelle épreuve, un passage très complexe. Les parents sont fortement insécurisés. Ils nous alertent fréquemment dans un état de panique, malgré les interventions quotidiennes de notre équipe pluridisciplinaire (Educatrices spécialisées, Conseillère en économie sociale et familiale, Puéricultrice, et psychologue).

Ainsi, nous nous apercevons rapidement que ces VAD viennent pallier à d'importantes carences chez les parents. Il s'agit au quotidien de :

- assurer l'urgence des besoins primaires (hygiène corporelle des enfants, alimentation des enfants et hygiène alimentaire, hygiène du logement).
- initier, guider et encadrer les déplacements, aider à se repérer dans le quartier (courses, pharmacie...). Faire face aux chutes fréquentes de Madame.
- pallier à l'incapacité à rester seul pour Me (effondrement dépressif lors des moments de solitude) et pour Mr. (crise d'angoisse car ne peut s'occuper seul des enfants).
- mettre en place les soins autour des enfants et de Madame : le couple fait appel en cas d'urgence médicale, mais n'anticipent pas les besoins en santé.
- répondre aux besoins d'expériences, d'activités et d'exploration des enfants : quel que soit l'heure, les enfants sont devant la TV, Patrick avec de la nourriture et Laurent emmailloté et souvent souillé.
- prendre soin de la santé psychique des enfants en traitant la dynamique familiale à travers des VAD familiales avec interprète, éducatrice et psychologue. Prévention de la maltraitance (réprimande physique de Mr sur les enfants).
- prendre soin de la santé psychique de Madame (intervention de la psychologue en individuel du fait de moments d'effondrements dépressifs persistants).

Cet état d'urgence quotidien perdure au-delà du temps de la crise liée au changement et à la perte de repères.

Cette situation s'avère complexe. Les difficultés sont majorées par plusieurs facteurs qui mettent l'accompagnement en échec (déficience intellectuelle majeure chez les deux parents, barrière de la langue et incompréhensions liées aux différences culturelles). Ainsi, alertons régulièrement et nous sollicitons le service ASE pour des synthèses rapprochées. Ces rencontres entre partenaires rassemblent la PMI, le foyer occupationnel de Monsieur, l'ASE et le DAPE. Il s'agit de mettre en place un maillage à la hauteur des besoins de contenance de la famille en harmonisant nos pratiques, en coordonnant nos actions et en mettant en commun nos observations. Malgré ce travail de

partenariat, l'accompagnement permanent de la famille au domicile ne permet pas de sécuriser l'accueil des enfants. Bien que les parents adhèrent aux interventions des professionnels, ils ne sont pas en capacité d'assimiler la notion de besoins des enfants et de s'adapter à la nouveauté. Les enfants sont en situation d'urgence répétée, en dépit d'un étayage intensif pluriquotidien et le repli de la famille le week-end chez les grands-parents. De ce fait, la deuxième synthèse conclue sur le besoin impérieux d'un centre parental collectif pour la famille K.

Dans l'attente d'une nouvelle orientation, le service de l'ASE propose un retour provisoire chez les parents de Mr K., afin d'assurer la sécurité des enfants. Cette solution ne pouvant se mettre en place dans l'immédiat, l'ASE décide de saisir le parquet qui ordonne une OPU.

A compter de l'annonce du placement par l'ASE, l'équipe du DAPE s'est positionnée dans le sens de l'intérêt supérieur des enfants et a continué à les accompagner au-delà de sa mission première. En effet, l'équipe était présente au domicile pour soutenir les enfants pendant l'entretien d'annonce du placement. Elle a aussi participé à l'accueil des enfants au CDEF, afin d'accompagner la séparation et tenter d'amortir le traumatisme du placement.

Le travail auprès des parents s'est également poursuivi. Le lien a pu se maintenir au-delà du placement. Les événements ont été repris pour tenter de mettre du sens dans l'après-coup, de clôturer une étape et de se projeter à nouveau vers l'avenir. La cadre de service a également reçu la famille en entretien afin d'aider à un apaisement. Dans le même sens, notre équipe s'est déplacée à l'audience pour faire valoir les capacités d'alliance des parents, la présence d'une demande d'aide autour de la prise en charge des enfants, ainsi que notre hypothèse d'un travail possible dans un cadre plus contenant.

5. Conclusion et perspectives

L'année 2022 a été riche en nouveaux projets et ateliers au sein du DAPE, tant individuels que collectifs. Suite à la « pause » de la crise sanitaire le service a retrouvé une dynamique avec les familles qui ont pu participer aux sorties à l'extérieur et aux activités sur le service. La question de la référence a aussi évolué et a permis de redistribuer au mieux la charge de travail au sein du service. Ceci est aussi repérant pour les familles et les partenaires.

Pour l'année 2023, nous aimerions continuer notre réflexion sur la prise en charge des violences conjugales car c'est une problématique qui revient régulièrement dans la prise en charge des familles, autour d'une formation. Des ateliers de préventions collectifs (écrans, conjugalité, santé, accès au logement) sont également en cours de construction.



PARTIE IV. SERVICES DE JOURS ET TRANSVERSAUX

I. Services de jours

A) Halte-garderie

La Halte-Garderie est un dispositif transversal permettant l'accueil des enfants de 4 mois à 18 mois dont les parents sont accueillis au centre parental ; et plus exceptionnellement au DAPE dans l'attente d'une place en crèche extérieure.

Les accueils des enfants sont programmés mensuellement, par demi-journée ou journée complète et sont construits en associant les besoins des enfants et le projet du parent. Le service est ouvert de 9h à 17h.

Nous accueillons 6 enfants maximum lorsque nous sommes 2 ou 3 professionnelles (exiguïté des locaux).

Lorsque nous sommes seules, la PMI a fixé le nombre d'enfants maximum accueillis à 3.

Le service est sous la responsabilité de la cadre du centre parental. Une réunion de fonctionnement a lieu tous les quinze jours. L'équipe participe également, dans la mesure du possible, à la réunion de fonctionnement du centre parental chaque mardi ainsi qu'aux synthèses des enfants accompagnés.

La Halte-Garderie est un espace où l'accompagnement de l'enfant est pensé dans le prendre soin (Care), avec un ratio du nombre d'enfants accueillis/des professionnels présents de 1 pour trois enfants. Cet effectif permet un accueil personnalisé, et une observation très fine de l'enfant. Les propositions sont adaptées à chaque enfant et peuvent être : la mise en place de temps forts comme des temps de jeu privilégiés, des massages, du portage en écharpe, des temps d'endormissement ritualisés, ... La mise en mots du vécu de l'enfant est au centre des préoccupations des professionnels. Les temps de transmissions avec les parents sont des outils précieux de soutien à la parentalité, où l'écoute se met à l'écoute et à la disposition du parent pour échanger ensemble autour de l'enfant.

La Halte-Garderie est un véritable outil dans le cadre du projet personnalisé d'accompagnement des familles accueillies au centre parental, notamment concernant les premières séparations.

La réflexion autour du projet d'accueil de jour petite enfance a été réamorcée et plusieurs réunions communes entre la Halte-Garderie et le jardin d'enfants ont pu avoir eu lieu en 2021. Ces temps se sont poursuivis en 2022 dans le cadre du travail institutionnel des « Projets de service ».

L'équipe de la Halte-garderie est constituée de trois professionnelles : 1 éducatrice jeunes enfants et deux auxiliaires puéricultrices, toutes à temps plein. L'équipe accueille régulièrement des stagiaires.

Les projets pour 2022 ont été nombreux : développement des partenariats extérieurs notamment vers les structures de psychomotricité ; développement également des partenariats avec les crèches extérieures, partenariat avec la Bibliothèque Nomade de la Mairie de Toulouse, etc.

Pour 2023, l'équipe de la Halte-garderie souhaite poursuivre l'accueil personnalisé des enfants et la mise en place de projet de service. Le travail partenarial est également à poursuivre et à pérenniser.

B) Jardin d'enfants

Le jardin d'enfants est un service d'accueil de jour destiné à accueillir les enfants de 24 mois à 4 ans, et plus si dérogation en fonction des besoins identifiés. Il est ouvert en semaine, du lundi au vendredi, de 9h à 16h.

Le service accueille des enfants du Centre parental, de la pouponnière (Unités Chatons et Canailous) et de Gaïa.

Contrairement à 2021, la mixité des accueils a pu de nouveau se mettre en place en 2022, avec la fin de la crise sanitaire et des obligations d'accueils qui en découlaient. Les activités extérieures et les partenariats mis en place depuis plusieurs années ont également pu reprendre. L'équipe s'étant néanmoins adaptée à ce fonctionnement particulier pendant un an, des médiations ont perdurées en interne (cuisine, sophrologie, jardin)

Le jardin d'enfants est un service en lien avec les différentes unités de l'institution et participe aux réunions d'équipe des différents groupes à raison d'une fois par mois. Ces temps d'échanges permettent de partager les observations autour des enfants et de leur développement dans ce contexte d'un accueil hors-quotidien.

Les observations donnent lieu à des notes d'observations régulières.

Le changement de cadre en 2021, avec une cadre en responsabilité des deux services d'accueil de jour petite enfance (Halte-Garderie et jardin d'enfants) a permis de repositionner les bases du fonctionnement de ce service, et de réenclencher les réunions d'accueil de jour petite enfance. Cependant il est à noter que cette année encore le Jardin d'enfants a connu de nouveau un changement de cadre. Ces changements rendent difficile la continuité du travail engagé.

En 2022, Le projet pédagogique a été finalisé. Des changements de pratiques et l'adaptation du fonctionnement au plus près des besoins des enfants accueillis ont pu être proposés en 2021 et pérennisés en 2022

Présentation de l'équipe

Deux professionnels travaillent au jardin d'enfants du CDEF31, un moniteur éducateur et une éducatrice de jeunes enfants. Les enfants accueillis ne sont pas scolarisés et l'un des objectifs de l'accompagnement est de préparer l'enfant à cette scolarisation à venir.

Dans le cadre du projet pédagogique, le Jardin d'enfants a mis en place plusieurs activités hebdomadaires à visée thérapeutique, pédagogique et éducatives dans le cadre de partenariats conventionnés (ferme, piscine, bibliothèque). Ces activités permettent de faire vivre à l'enfant de nouvelles expériences au travers de la médiation animale, ou de l'eau. Autant d'expériences qu'il n'a pas l'habitude de pratiquer.

La ritualisation de ces sorties hebdomadaires rassure l'enfant, et l'aide à se repérer dans le temps.

Les sorties ponctuelles permettent de faire des découvertes nouvelles et d'adoucir le placement, peut-être même de bien le vivre.

Les spécificités du Jardin d'enfants :

La spécificité du Jardin d'enfant est d'accueillir des enfants du Centre Parental, ce qui sous-entend la notion de parentalité, qui ne peut se faire qu'en présence ponctuelle et réfléchie du parent.

Une autre spécificité est l'accueil d'enfants des unités de la pouponnière de 20 mois à 3 ans, de l'unité de Gaïa de 3 à 4 ans (et plus avec dérogation).

Le Jardin d'enfants est un lieu où se rencontrent quotidiennement des enfants issus de ces trois unités de vie. Cette mixité permet à ces enfants de vivre des expériences qui sortent de leur quotidien et de leur environnement, leur permettant ainsi de côtoyer leurs pairs dans un lieu de mixité éducative. Cette rencontre en dehors de leur unité de vie n'aurait peut-être jamais eu lieu si ces enfants ne se retrouvaient pas au Jardin d'enfants. Chaque enfant étant particulier, il permet à l'autre de s'enrichir de par ses échanges. Il permet aussi de se retrouver sur un lieu avec un petit effectif. Ou la notion d'individualité prend tout son sens. Il n'y retrouve pas la dynamique quotidienne de son groupe ou unité de vie.

La parentalité :

L'introduction des parents au Jardin d'enfants se fait en tout premier lieu à l'instar des groupes éducatifs lors de sa période d'adaptation sur le rythme d'une moitié de demi-journée.

Ces parents viennent accompagner leurs enfants chaque matin. Ce temps d'accueil sert aussi d'échange d'informations sur les rythmes, les comportements et leur évolution au Jardin d'enfants. Il en est de même pour les retours du midi ou du soir. Il y a déjà une rencontre de fait avec les enfants qui ne sont pas du centre parental.

Au même titre que les professionnels, le parent souhaite parfois partager des temps courts (rituel du bonjour avec son enfant). Cela lui permet de le découvrir dans un autre contexte, dans l'échange et l'interaction avec ses pairs et l'équipe du Jardin d'enfants.

La ritualisation du travail sur les émotions permet au parent de s'ouvrir sur d'autres supports qui peuvent l'aider à mieux comprendre les émotions de son enfant (colère, joie, tristesse, peur) et ses propres émotions.

A cette même occasion, le parent peut observer son enfant dans des préapprentissage à la scolarité. Et lui donner l'envie de le reproduire en dualité avec son enfant.

Durant ces périodes d'échanges, nous observons un grand intérêt des parents à ces méthodes pédagogiques et des retours largement positifs.

Les sorties :

Ces sorties permettent à l'enfant et aux parents de vivre des expériences en dualité dans un environnement particulier. La présence du parent du Centre Parental peut-être un vecteur rassurant face à des activités qui peuvent générer des angoisses chez l'enfant (ferme, animaux, rapport à l'eau, sortie à l'extérieur).

L'équipe éducative du Jardin d'enfants porte un soin particulier à l'organisation et aux participants de ces sorties
L'équipe a travaillé en partenariat avec

- La Mairie de Toulouse (Bibliothèque, Escalade ...)
- La ferme Vivaldi

L'année 2022 a été marquée par le retour à un fonctionnement plus « normal » et de nouveau ouvert vers l'extérieur. Pour 2023, l'équipe du jardin d'enfants souhaite s'ouvrir en cherchant d'autres partenariats afin de proposer de nouvelles médiations aux enfants accueillis, mais également pérenniser ce qui fonctionne à ce jour.

C) SAAJ

a) *Présentation du service*

Le SAAJ est un service qui s'adresse initialement à tous les adolescents âgés de 14 à 17 ans révolus, accueillis au CDEF. En 2022 comme en 2021, les pré-adolescents (11/14) et certains enfants du pôle enfance ont aussi bénéficié d'accompagnements par le SAAJ en fonction de leurs besoins et des besoins de l'institution.

Le SAAJ a pour objectif d'accueillir les jeunes sur des temps de journée, et de travailler la relation à l'adulte par le biais de médiations éducatives. Il tente d'apaiser l'agitation et les angoisses des jeunes, de faire entrer ces derniers dans une adhésion à un projet en fonction de son état physique, affectif et moral.

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- Rythmer le quotidien (au travers d'un emploi du temps construit et communiqué) ;
- Favoriser les processus de socialisations multiples (multiplicité des propositions des médiations) ;
- Déclencher ou soutenir les désirs et/ou les projets des jeunes mais aussi des équipes éducatives ;
- Favoriser l'expression (sports, débats, travaux manuels, artistiques...).

Les thèmes abordés lors de nos activités sont :

- L'expression et la création,
- La prévention, l'estime de soi et le bien-être,
- Le sport,
- La culture,
- La mise en situation professionnelle.

Depuis 2018, l'équipe est composée de 2.80 ETP et a subi plusieurs mouvements en terme de personnel. Une nouvelle organisation permet au service de ne plus connaître de période de fermeture en dehors de quelques jours sur l'année. Cela implique des périodes durant lesquelles le service fonctionne à effectif réduit avec un seul professionnel en poste. Les accompagnements individuels sont donc favorisés sur ces périodes. En 2022, le SAAJ a fonctionné avec 2 ETP pendant plusieurs mois.

Le service est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16h, sauf lorsqu'un atelier, une sortie ou un accompagnement spécifique nécessite que les horaires soient adaptés y compris le jour d'ouverture.

Un temps de réunion hebdomadaire est programmé. Ce temps est essentiel à l'élaboration et la construction de projets. Il est également indispensable pour permettre à l'équipe d'échanger autour des différentes situations et pouvoir ainsi répondre au plus juste aux demandes d'accompagnement en individuel.

A la fin de chaque semaine, l'équipe du SAAJ diffuse à l'ensemble des dispositifs un planning pour la semaine suivante. Ce planning est élaboré en fonction des partenariats en place mais également en fonction des demandes et besoins des jeunes et des équipes. Malgré cette recherche d'adaptation et de création sur mesure, certaines médiations ont toujours lieu le même jour afin d'être repérant et contenant. Cela permet à l'adolescent de se projeter à court terme.

Accompagnements durant le séjour

a) *Médiations*

Les médiations sportives et culturelles constituent les fondations du service. Mais de plus en plus les jeunes sollicitent le SAAJ pour des temps plus « ordinaires » : discuter, faire de la cuisine, jouer aux cartes....

L'équipe s'efforce d'être polyvalente afin de s'adapter aux différents besoins des adolescents. Cette polyvalence peut également inviter le jeune à s'ouvrir, découvrir de nouvelles choses voire de nouveaux talents chez lui.

En 2022, les accompagnements en individuel ont connu une forte augmentation. Cette hausse est en partie dû aux besoins spécifiques du nouveau public accueilli au CDEF31. En effet, ces jeunes ne supportant que très peu le collectif, il a fallu que l'équipe du SAAJ adapte les prises en charges proposées. Il a été évalué que les jeunes adhèrent de plus en plus à des temps de médiations en individuel ou en tout petit groupe de 2 ou 3. Ces accompagnements en individuel ont tendance à s'inscrire dans le temps, sur plusieurs semaines voire sur plusieurs mois.

Les accompagnements individuels et collectifs sont construits en lien avec les équipes éducatives et le projet du jeune, autour de médiations sportives ou culturelles, mais également autour du projet scolaire et professionnel : élaboration d'un CV, recherche de stage...

Semaine	LUNDI 20	MARDI 21	MERCREDI 22	JEUDI 23	VENDREDI 24
Accueil à partir de 9h30 au SAAJ	Réunion d'Equipe	10h/12h Médiathèque José Cabanis 2 places  Accomp indiv las tutos	Vélo 1 accompagnement 9h30/12h 	Bien être 10h/12h 2 places 	1 accompagnement vélo 9h30/12h  1 accomp indiv V.revel
	R E P A S				
Fin de l'accueil au SAAJ à 16h	1 accompagnement indiv Villa revel 2 accompagnements Piscine de Colomiers 13h30 ! 16h 		4 accompagnements Piscine de Colomiers 13h/16h. 	Equitation 12h50/15h 3 cavaliers  2 accompagnements Piscine de Colomiers 13h/16h 	2 accompagnements Piscine de Colomiers 13h/16h 

Le SAAJ peut également être un support à la mise en œuvre des projets des autres services collectifs ou de projets en transversalité. En 2022, le SAAJ a porté l'organisation de soirée de type loisirs ou encore de moment conviviaux pour suivre des évènements sportifs.

b) *Partenariat*

Afin d'étoffer les propositions et de rendre les interventions plus riches, le service s'efforce d'élargir et d'entretenir les différents partenariats. Bien que la crise sanitaire n'ait pas permis de mener à bien l'ensemble des projets imaginés, le SAAJ a maintenu le lien et certains projets avec les partenaires suivants :

- Mixah (mixité accompagnement humain)
- La mairie de Toulouse service des sports adaptées 1 à 2 séances hebdomadaires
- Bibliothèque Nomade avec service de Bus nomade 2 interventions
- Studio expérience.

- Centre Equestre EQUI-LIBRE séances thérapeutique d'équitation.
- Association CALIN SOIN séances thérapeutiques de soin à l'animal.
- DECO N PIX (Street- art)
- Boxe éducative avec Valentin Bonneau.

2. Conclusion et perspectives

Après une année 2022 en demie teinte, l'équipe du SAAJ a pour perspective en 2023 de se stabiliser et de travailler le projet d'un service d'activités de jour hors les murs de l'institution. Ceci amènera à repenser le projet dans sa globalité. Le travail partenarial est à poursuivre et à développer notamment du côté de l'ouverture à la culture.

D) Coordination Pédagogique – Partenariat avec l'éducation nationale

L'UNITE D'ENSEIGNEMENT DU CDEF 31

Pour la septième année, l'Unité d'Enseignement accueille et accompagne en priorité les enfants de 3 à 16 ans hébergés au CDEF ainsi que les jeunes de 16 à 18 ans selon besoins et demandes particulières.

Elle poursuit les mêmes objectifs que le CDEF sur le plan de la scolarité et de la formation : Accueillir, Evaluer, Accompagner.

a) Cadre d'exercice

Le coordonnateur pédagogique de l'Unité d'Enseignement est mis à disposition du centre départemental de l'enfance et de la famille par l'Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Garonne sous l'autorité duquel il travaille. Il exerce ses missions sous la responsabilité des inspecteurs de l'éducation nationale du Service Départemental Ecole Inclusive (SDEI) et dont il est le collaborateur.

- Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique départemental et des axes des actions conduites par les Inspecteurs de l'Education Nationale des circonscriptions partenaires (IEN).

Le coordonnateur pédagogique d'unité d'enseignement du CDEF est affecté à plein temps auprès de l'établissement, l'exercice à temps partiel étant incompatible avec ce type de fonction. A la fin de chaque année scolaire, il rédige un rapport d'activité, articulé autour des différents champs de sa lettre de mission et qu'il adresse au supérieur hiérarchique.

b) Conditions d'exercice

La charge de travail du coordonnateur pédagogique d'unité d'enseignement du CDEF dépasse le simple cadre des heures scolaires. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000). De par le fonctionnement singulier et continu du CDEF, l'enseignant-coordonnateur requiert une réelle souplesse dans l'aménagement de ses horaires qui demande adaptation et réactivité quant aux mouvances des emplois du temps des unités et des enfants.

MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

a) Assurer la continuité pédagogique

Mission de la fiche de poste : « Participer à la définition et au suivi du projet scolaire individuel des enfants en relation avec les professionnels de l'établissement. »

L'enseignant coordonnateur veille au maintien de la continuité pédagogique lors du placement en scolarisant le plus rapidement, lorsque c'est possible, les élèves dans des écoles ou collèges de secteur, et permettre ainsi une scolarité de droit commun.

L'enseignant-coordonnateur assure la transmission des informations scolaires de l'élève placé au CDEF entre l'école d'origine, le CDEF, les différents partenaires et la nouvelle affectation de l'élève qu'il accompagne. Pour ce, il procède à une enquête scolaire, évalue l'enfant si besoin et édite une note de synthèse dressant un profil pédagogique et cognitif de l'élève et précisant un projet de scolarisation où figure conseils d'adaptation, modalités et aménagements de scolarité et axes pédagogiques à soutenir et travailler.

Pour l'enseignement du premier degré,

Le rôle de l'enseignant coordonnateur relève d'un protocole établi en partenariat avec les circonscriptions limitrophes de l'Education Nationale et le pôle SDEI de la direction académique de la Haute-Garonne.

1. Sur sollicitation des équipes via une fiche de demande de scolarisation, l'enseignant l'enseignant-coordonnateur saisit les conseillères pédagogiques des circonscriptions de l'éducation nationale qui bordent géographiquement le CDEF (IEN Toulouse Deux Rives, IEN Toulouse Nord, IEN Castelginest)
2. Celles-ci recherchent les places libres et adaptées à l'élève et à son profil auprès des établissements scolaires les plus proches du CDEF, en s'appuyant sur la note de synthèse pédagogique rédigée par l'enseignant coordonnateur.
3. Une fois la place trouvée, information est transmise auprès de l'inspection SDEI qui valide une affectation dans l'école proposée.

Pour les enseignements du second degré,

L'enseignant-coordonnateur est saisi par les dispositifs du CDEF par le biais d'une fiche de demande d'accompagnement pédagogique qui lui permet de prendre connaissance du type de demande et des informations essentielles à son intervention.

b) Evaluation des besoins particuliers

- Mission de la fiche de poste : « *Évaluer le niveau et les aptitudes scolaires des enfants.* »

L'évaluation porte sur les besoins particuliers des élèves en situation de placement, au plan scolaire et cognitif de l'élève, à sur fois dans la posture d'élève (socialisation, rapport à l'adulte, rapport à la tâche pédagogique, rapport au cadre, autonomie) et sur les compétences scolaires attendues.

L'enseignant peut intervenir à plusieurs niveaux :

- Evaluation scolaire et cognitives selon au regard des attentes et documents officiels
- Besoins particuliers pédagogiques Projet Personnalisé de Réussite Educative (PPRE)
- Demande ou mise en œuvre de moyens de compensation de situation de handicap
 - Mise en place d'une demande de Projet personnalisé de Scolarisation (PPS) auprès de la MDPH
 - Suivi des demandes de PPS ou des PPS préexistants

Dans tous les cas une note de synthèse est rédigée et transmise à l'Inspection de l'Education Nationale ASH 2 (pôle de l'enseignement spécialisé) qui, en lien avec les inspections des circonscriptions Toulouse Nord, Castelginest et Deux-Rives, Service de la Division Académique pour les Elèves à Profil Spécifiques (DAEPS) affecte les élèves concernés dans des écoles et collèges du secteur.

Les informations pédagogiques que le coordonnateur recense sont aussi transmises à l'établissement scolaire d'accueil ainsi qu'à l'unité d'accueil de l'enfant ou du jeune concerné.

c) Accueil sur l'Unité d'enseignement des élèves à besoins particuliers :

- Mission de la fiche de poste : « Enseigner au sein d'une unité accueillant des élèves à besoins particuliers. »
L'unité d'enseignement accueille sur place des élèves très fragilisés, différents en âge et en situation et dont les difficultés ne permettent pas une intégration immédiate ou complète. Pour cela, elle met en place un dispositif d'accueil scolaire, de soutien ou de remédiation psychopédagogique tenant compte de leurs besoins. Pour chaque élève à besoins particuliers présent sur l'unité d'enseignement, l'enseignant coordonnateur met en place un Projet Pédagogique Individuel pour l'accompagner dans l'acquisition des compétences visées en partenariat avec les écoles, collèges, centres de soins et dispositifs du CDEF. Les élèves sont accueillis majoritairement dans un cadre individuel afin de mieux répondre à leurs profils et besoins singuliers et permettre une meilleure réponse en termes de spécificité, de progressivité, d'adaptation et d'acquisition.

d) Accompagnement pédagogique et scolaire

- Mission de la fiche de poste : « Coordonner le suivi externe de la scolarité »
Accompagner la scolarisation en maintenant le lien avec les écoles et collègues enseignants (réunions, conseils...) en concertation permanente avec les différentes unités d'accueil du CDEF (Pôle Petite Enfance, Enfance, Adolescents, Centre Maternel, IAD, DAF, SAM, HAVRE...)

Pour ce, l'enseignant-coordonnateur participe aux réunions de régulation hebdomadaire des dispositifs du CDEF sur demande des équipes ou à sa demande lorsque la situation de l'élève l'exige ainsi qu'aux réunions de synthèse des enfants ou jeunes concernés.

Il participe aux réunions d'équipes techniques dans les écoles et collèges, équipes éducatives ou équipes de suivi de scolarisation pour les élèves bénéficiant d'un dossier auprès de la MDPH et maintient ainsi un lien avec les **partenaires** de l'Education Nationale avec lesquels il collabore :

- Inspections de l'Education Nationale partenaires : Circonscription de Toulouse Nord, Bruguières, Rouffiac Tolosan, Education prioritaire, Colomiers, Toulouse Garonne
- Pôle ressources situations complexes des IEN partenaires
- Service Départemental Ecole Inclusive (SDEI)
- Cellule SDEI des situations complexes
- Service Social Académique en Faveur des Elèves
- Division Académique de la Performance et de l'Evaluation Scolaire (DAEPS), service des affectations spéciales : élèves en parcours de rupture, exclusion scolaire, élèves confiés à l'aide sociale à l'enfance
- Commission Départementale de l'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second degré (CDOEASD) qui gère les affectations EGPA et ULIS école, collège et Lycée
- SAIO : Service Académique de l'Information et de l'Orientation, Service des affectations Lycée
- Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)
- CASNAV : Centre Académique pour la Scolarisation des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés et des enfants de familles Itinérantes et Voyageurs
- Enseignants Référents en charge du Suivi des Elèves en Situation de Handicap
- Service de Protection Judiciaire de la Jeunesse : dispositif relais et insertion

BILAN 2022

a) Bilan 2022 des accompagnements scolaires 1^{er} degré

En 2019, l'enseignant coordonnateur a effectué **69** suivis relevant de petite section à la classe de CM2 (contre 51 en 2021)

Tâches traitées :

- Demandes de scolarisation (Pôle Enfance et Petite Enfance)

- Evaluations / Conseils (DAF, Pôle Enfance et Petite Enfance)
- Réunions Education Nationale : bilans périodiques avec les conseillères pédagogiques et enseignants ressources Vie Scolaire (3 dans l'année), Equipes de suivi de Scolarisation, Equipes Educatives en école ou sur le CDEF, Montage de dossiers de demande auprès de la MDPH (GEVASCO, PPS,...)
- Prises en charge psychopédagogiques dans le cadre de soutien ou remédiation psychopédagogique et cognitive (en moyenne 25 heures par semaine)
- Soutien, aide aux devoirs pour les élèves les plus en difficulté
- Accompagnement vers l'école : première visite, première rentrée ou accompagnement dans le cas de prises en charges, étayage en classe ; observation et co-intervention
- Réunions internes du CDEF : synthèses, régulation, points de situation réguliers avec les équipes, ...
- Lien actif auprès des écoles et des collègues accueillants des élèves à besoin éducatifs particuliers : Fonction de personne ressource
- Participation à l'organisation et à la coordination des tournées scolaires

b) Bilan 2022 des accompagnements scolaires 2^{ème} degré

59 suivis en 2022 (contre 37 en 2021)

Tâches traitées :

- Demandes d'affectation en lien avec la direction académique : DAEPS 31, pôle SDEI, services académiques limitrophes (81, 82, 09, 32)
- Evaluations de niveau scolaire (DAF, Unités adolescents)
- Réunions : Equipe Technique en collège, Equipe de suivis de Scolarisation, Equipe Educative, Montage de dossier de demande auprès de la MDPH (GEVASCO, PPS,...)
- Prises en charge psychopédagogiques dans le cadre de soutien à la reprise de scolarité, remédiation psychopédagogique et cognitive, conseils et aide à l'orientation (6^{ème} à T^{le}) aide à la définition du parcours professionnel.
- Préparation au Diplôme National du Brevet, CFG,
- Accompagnement au collège, lycée ou sur structure de formation : première visite, ou lors de la reprise de la scolarité après décrochage scolaire, entretien entrée en CAP, ...
- Réunions internes au CDEF : synthèses, régulations, points de situation, ...
- Lien actif collèges et lycées.

II. Services transversaux

A) BASA

Le Bureau des admissions est un passage incontournable pour organiser administrativement le séjour des personnes accueillies. Le bureau des admissions et du suivi administratif est garant de la bonne tenue des dossiers et de la sécurité des informations détenues. Il recense également toutes les données pour la réalisation des statistiques.

Les professionnelles du BASA sont les premières interlocutrices lors de toutes demandes d'admissions en journée. Elles recueillent les premiers éléments sur la situation du mineur et transfèrent cette demande au responsable des accueils qui en assure le traitement. Pour 2022, 1001 dossiers d'admission ont été établis.

Ce service est composé de 8 professionnelles : 6 adjoints administratifs et 2 assistantes médico-administratives

B) Pôle santé

Le Pôle Santé est un service transversal du CDEF 31. Il a un rôle de prendre soin de la santé tel que défini par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Le Pôle Santé est un service d'appui qui intervient auprès des enfants ainsi qu'auprès des enfants des familles et des mères mineures accueillies au Centre Parental.

L'amplitude horaire d'ouverture du Pôle Santé est de 8h à 19h, du lundi au vendredi.

Les missions du Pôle Santé

La prise en charge médicale, paramédicale et psychologique de chaque personne accueillie suite à l'évaluation de ses besoins en santé comprend le fait :

- De prendre en compte de la parole du mineur sur sa santé perçue et d'assurer le respect du secret médical ;
- D'associer les familles dans la prise en charge de la santé de leur enfant tout au long du séjour ;
- D'établir des évaluations et des bilans médicaux pouvant contribuer lors des synthèses à l'orientation de l'utilisateur ;
- De s'inscrire dans le suivi des enfants en établissant des liens avec les partenaires extérieurs ;
- D'établir une politique sanitaire à l'échelle de l'institution : protocoles de soins, actions de prévention et d'éducation à la santé, formation des professionnels éducatifs sur les actions de santé ;
- D'assurer un travail transversal et multi-partenarial au bénéfice de l'enfant.

La réalisation de ces missions repose sur la mise en œuvre **des actions suivantes** :

- La réalisation d'un bilan médical et infirmier d'entrée dans les 15 jours suivant l'arrivée ;
- Le suivi de l'état de santé des enfants accueillis par la programmation de consultations infirmières et/ou médicales ;
- L'intervention en cas d'urgence sur les groupes situés au 425 ;
- La coordination des soins avec les partenaires externes ;
- La prise en charge d'utilisateur en salle d'apaisement ;
- L'accompagnement physiques aux soins externes ;
- La communication avec les équipes éducatives ;
- La participation aux réunions de service pluri professionnelles ;

- L'animation de réunions cliniques associant les infirmières, les auxiliaires de puériculture, les médecins et les psychologues ;
- La participation aux synthèses et autres réunions partenariales ;
- L'animation d'ateliers collectifs de promotion de la santé.

L'équipe du Pôle Santé

L'équipe soignante du Pôle Santé est composée de 4 médecins généralistes à temps partiel, 5 infirmières, 1 puéricultrice et 2 auxiliaires de puériculture. Chaque IDE a deux services ou dispositifs en référence, les auxiliaires en ont quatre, elles travaillent en binôme.

- *Les médecins* assurent les bilans médicaux, le suivi des enfants, les relations avec les partenaires externes, le lien avec les familles, la mise en place d'action de prévention.
- *Les infirmières et les auxiliaires de puériculture* réalisent l'accueil des enfants et leur bilan infirmier, leur suivi santé, la mise en place des traitements, la prise de rendez-vous, les accompagnements des enfants aux consultations chez les spécialistes, les interventions auprès des services, la mise en place d'actions de prévention, les relations avec les partenaires internes et externes, les relations avec les familles et l'organisation interne et logistique du service.

Au quotidien, toute l'équipe du Pôle Santé prend en charge les problèmes médicaux survenant tout au long de l'accueil de l'utilisateur au CDEF : urgences, soins infirmiers, consultations médicales (crise suicidaire, anxiété, trouble du sommeil, etc...), entretien de soutien psychologique, mise en place des prescriptions, commandes de traitement ou de dispositifs médicaux, lien avec les équipes éducatives.

Les jeunes se présentent également souvent spontanément pour diverses questions de prévention, de soins ou juste d'un besoin de temps singulier. Dans ces situations, c'est l'équipe présente ce jour-là qui prend en soin l'utilisateur, pas nécessairement la personne référente du groupe. Il est nécessaire d'accueillir la demande immédiatement, surtout pour les adolescents et en particulier pour les jeunes en situation d'errance.

Tous les professionnels du Pôle Santé sont référents de plusieurs dispositifs. La référence sur les groupes a pour fonction la réalisation des bilans de santé (médical et paramédical) dès l'admission au CDEF des usagers, le suivi et la coordination concernant la santé des usagers, ainsi que la prévention à la santé, tant individuelle que par des actions collectives.

Les professionnelles référentes sont les interlocutrices privilégiées des usagers, ainsi que pour l'équipe éducative.

Au sein du Pôle Santé, d'autres acteurs de la santé interviennent ponctuellement. Il s'agit :

- D'une orthophoniste qui assure des actes de dépistages et de suivi au sein du CDEF, tous les mardis après-midi
- D'étudiants en ostéopathie, 2 après-midis par mois hors vacances scolaires ;
- Du Collectif ZEF, organisation d'ateliers autour de l'accompagnement à la vie sexuelle et affective (usagers et professionnels)

En 2022, le 1^{er} semestre a été impacté par les suites de la pandémie COVID avec des cellules de crise pour l'organisation des isollements des cas positifs et le dépistage des cas-contacts.

L'augmentation du nombre de prises en charge avec :

- La pérennisation de l'unité Arc-En-Ciel
- L'ouverture d'une unité temporaire « La Maison Robinson »
- L'ouverture d'une « unité spécifique ».

Le Pôle Santé en quelques chiffres

Le bilan humain

- 1725 consultations médicales (928 en 2020, 1108 en 2021)
- 1705 consultations paramédicales (366 en 2020, 593 en 2021)
- 322 accompagnements – consultations spécialisées (162 en 2020, 576 en 2021)
- 1898 passages sur les groupes internes et externes
- 445 actes techniques réalisés dont : pansements, vaccins, IDR, prises de sang, injections... (140 en 2021)
- 734 dépistages COVID (208 en 2021)
- 54 usagers en 10 séances ont bénéficié d'actes d'ostéopathie (69 en 11 sessions en 2021)
- 40 professionnels ont participé à la formation « Attachement »
- 50 usagers ont suivi des ateliers « Accompagnement à la vie sexuelle est affective » avec le Collectif ZEF
- **Communication** : (environ)
 - 10 200 Appels entrants/sortants
 - 13 900 mails (reçus et envoyés)

Le bilan matériel

- 7679 € de dépenses en médicaments
- 7112 € de dépenses en parapharmacie
- 3136 € en dispositifs médicaux (dont du matériel pour les groupes éducatifs)

Vignette clinique

Pour cette vignette, l'équipe soignante a choisi de relater l'accompagnement d'un enfant âgé de 6 ans. Il est accueilli sur l'unité Arc-en-Ciel depuis mars 2022 et son accueil se poursuit en 2023 sans perspective d'orientation actuellement.

Dans un premier temps l'équipe soignante du CDEF :

- Réalise un bilan d'entrée infirmier et médical ;
- Se met en lien avec les parents pour recueillir les antécédents médicaux et chirurgicaux ;
- Récupère le carnet de santé et de vaccination ;
- Récupère les autorisations de soins et rédige une fiche de liaison en cas de passage aux urgences, ainsi qu'une fiche protocole en cas de douleurs ou fièvre ;
- Se met en lien avec le CMP Saint-Henri Concorde, auprès duquel une demande de suivi a été faite quelques semaines auparavant par la famille et l'ASE.

Quelques semaines plus tard, le Pôle Santé est interpellé par l'équipe éducative devant des difficultés en lien avec des troubles du comportement important et de plus en plus fréquents.

Il s'agit de crises d'agitation et de désorganisation avec actes hétéro-agressifs et parfois auto-agressifs dans un contexte de troubles de l'attachement.

L'équipe du Pôle Santé :

- Organise des consultations médicales et infirmières pour « évaluer » et accompagner ;
- Travaille de manière coordonnée avec la psychologue de l'unité et l'équipe éducative pour définir et mieux comprendre ces épisodes ;
- Réfléchit, dans le cadre de réunions pluridisciplinaires, à la réalisation d'une conduite à tenir en cas de crise ;
- Aide à la gestion des crises :

- Relai auprès de l'équipe éducative pendant les épisodes d'agitation de tous les membres du Pôle Santé (Auxiliaires de puériculture, Infirmières, Médecins) à tour de rôle pour l'accompagnement (souvent plusieurs heures par jour, plusieurs fois par semaine) ;
- Mise à disposition de la salle d'apaisement ;
- Décision ou aide à la décision d'appel au 15.
- Se met en lien avec l'équipe de liaison de pédopsychiatrie des urgences pédiatriques du CHU lors des passages aux urgences ;
- Se met en lien avec les parents pour les tenir informés.

Devant une fréquence importante des moments d'agitation et après plusieurs passages aux urgences pour « crises clastiques » le Pôle Santé décide :

- D'interpeller le RAP 31 (Réseau Adolescence Partenariat) : lien téléphonique puis présentation et mise en place de RCP ;
- De relancer le CMP pour organiser une prise en charge le plus rapidement possible en les tenant informés de l'évolution des difficultés ;
- D'organiser une courte hospitalisation d'observation de 24h en coordination avec l'équipe de liaison de pédopsychiatrie et le RAP 31.

En coordination avec les pédopsychiatres du CHU, la pédopsychiatre du RAP 31 et les médecins du Pôle Santé, il est décidé d'introduire un traitement (TERCIAN) initialement en si besoin puis en systématique, l'équipe du Pôle Santé :

- Prescrit le traitement et renouvelle l'ordonnance tous les mois ;
- Adapte le traitement si nécessaire (changements de posologie...);
- Se charge de commander et mettre à disposition du jeune et des éducateurs le traitement ;
- Rédige une fiche de suivi de traitement ;
- Parfois administration du traitement ;
- Informe les parents de l'introduction et des changements de posologie du traitement et recueille leur accord après de longues discussions ;
- « Forme » et informe l'équipe éducative concernant ce traitement – réflexions en réunion d'équipe autour des traitements neuroleptiques pour les jeunes enfants (information, discussion autour des représentations de chacun, etc...).

A noter que cette situation a fortement mobilisé tous les membres de l'équipe du Pôle Santé car les crises étaient particulièrement intenses, prolongées, difficiles à apaiser.

Plusieurs crises ont conduit à des passages à l'acte de l'enfant sur des professionnels (griffures, morsures, coups). Certaines professionnelles ont fait appel au « protocole violence » de l'établissement.

Le sentiment d'impuissance généré par ces crises a eu pour conséquence :

- Soutien par le Pôle Santé des professionnels de l'équipe éducative d'Arc-en-Ciel, lors des réunions, de passages non programmés au Pôle Santé ou de débriefings informels.
- La solidarité entre les équipes a été constatée et nommée par la cheffe de service de l'unité Arc en Ciel.
- Situation discutée lors d'un Groupe d'Analyse de Pratique du Pôle Santé, ce qui a permis d'avancer sur la compréhension des troubles de l'enfant à l'aide d'apports théoriques et d'hypothèses, et de réfléchir aux postures d'accompagnement et aux propositions concrètes en cas de crise.

Santé globale :

Vaccin, Vitamine D, soins dentaires, gestion de plusieurs viroses, petite traumatologie, suivi somatique d'un traitement neuroleptique (taille, poids...), pédiculose du cuir chevelu...

Pendant la période la plus agitée, la mobilisation du Pôle Santé était quotidienne avec une adaptation globale du fonctionnement. Pendant les périodes plus calmes, le suivi global a été poursuivi (organisation des soins, liens avec les partenaires, rendez-vous de suivi, présence en réunion, suivi du traitement, etc...)

C) L'Equipe Mobile d'Urgence, le dispositif des éducateurs volants et la veille d'urgence mobile.

Le dispositif des éducateurs volants

Le dispositif éducateurs volants est mis en place depuis juillet 2015. Il s'agit d'un dispositif dédié à la prise en charge des enfants et adolescents dans un contexte de complexité croissante des situations des usagers.

L'équipe est composée de 6 professionnels à temps plein. En effet, à leur mission d'intervenir en soutien sur l'ensemble des dispositifs du CDEF, s'ajoute celle d'équipe mobile d'urgence (EMU). Ainsi, ces mêmes professionnels ont des tâches qui varient en fonction de leur planning qui définit si c'est un jour « mission volante » ou « mission EMU ».

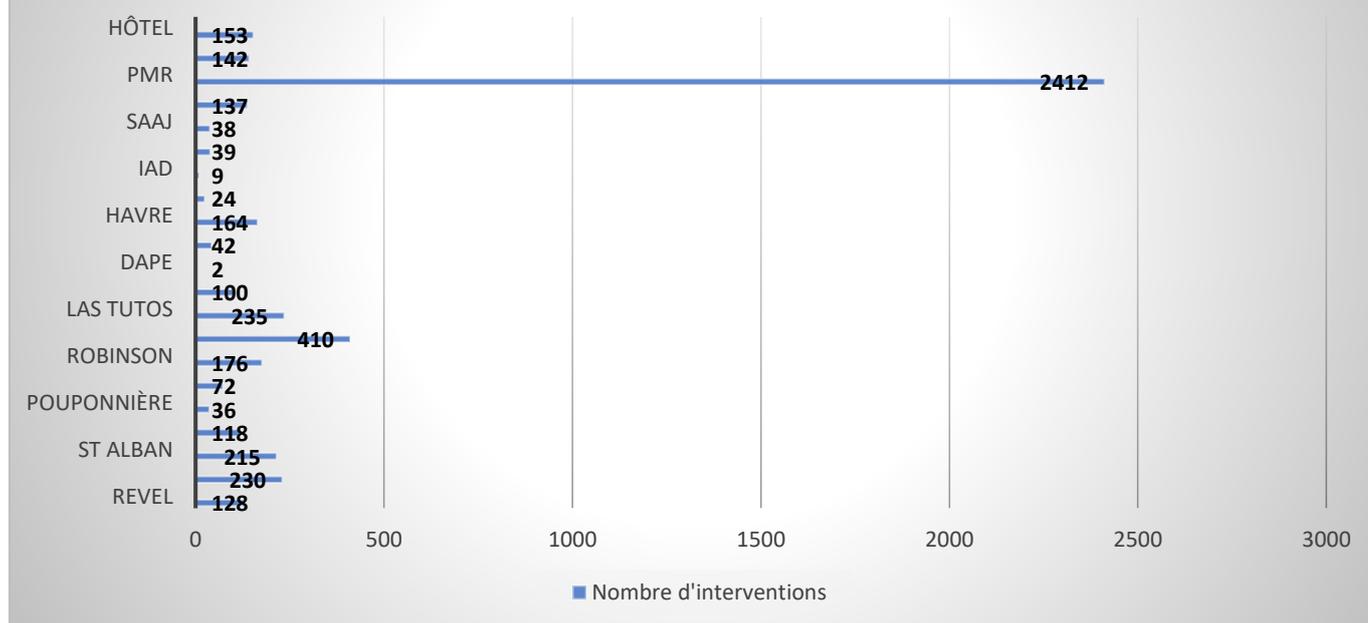
L'équipe des volants est présente en semaine de 8h30 à 22h et le week-end et les jours fériés de 12h à 22h.

L'année 2022 a été témoin d'un changement dans le nombre de présence de mineurs en chambre d'accueil d'urgence. En effet, le manque de possibilité de transférer les jeunes sur d'autres dispositifs internes ou externes prolonge les séjours dans ces chambres dans des conditions précaires. Ce sont les professionnels de l'équipe volants qui assurent leur accompagnement. Cette prise en charge inadaptée pour les jeunes comme pour les professionnels crée des difficultés qui provoquent parfois des passages à l'acte chez les adolescents (agressions verbales et physiques, fugues...) et une impossibilité pour le personnel d'assurer pleinement leur mission de soutien auprès des autres services.

Lieux d'intervention

Les éducateurs volants interviennent sur toutes les unités d'internats et sur les dispositifs alternatifs.

Interventions des éducateurs volants par service en 2022



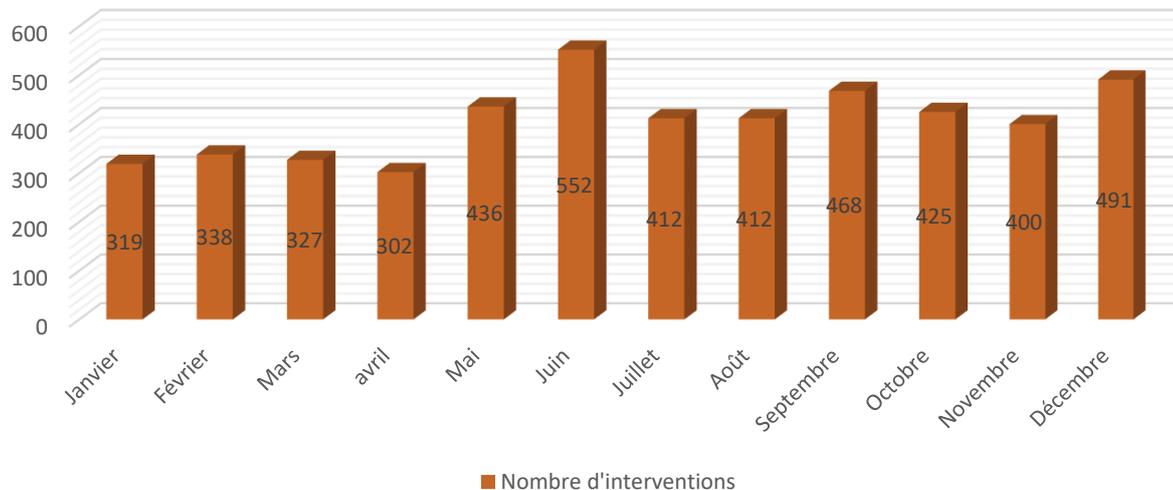
Le soutien apporté aux équipes du pôle adolescent et pré-adolescent est en nette baisse par rapport à l'année 2021 (19% contre 33%). Ce chiffre n'indique pas une diminution des besoins mais surtout un manque de disponibilité des volants. En effet, 50% des interventions est consacré à l'accompagnement des mineurs en chambre d'urgence, nombre qui a été multiplié par 4 par rapport à 2021. Ce changement dans le soutien aux équipes d'internat d'adolescents se constate également dans le nombre de prise en charge spécifique qui correspond le plus souvent à un temps individualisé pour un jeune accueilli en collectif. Celui-ci est passé de 758 à 137 soit une baisse de 82%.

A contrario et dans la logique réglementaire, les prises en charge à l'hôtel ont presque été divisées par 2.

14% des interventions sont consacrées au pôle petite enfance et enfance. Il est souvent plus compliqué de faire intervenir une personne qui n'est pas repérée par les plus petits. Avec un pourcentage bien plus réduit (2%), les éducateurs volants peuvent venir en soutien au centre parental pour des actions plus ponctuelles.

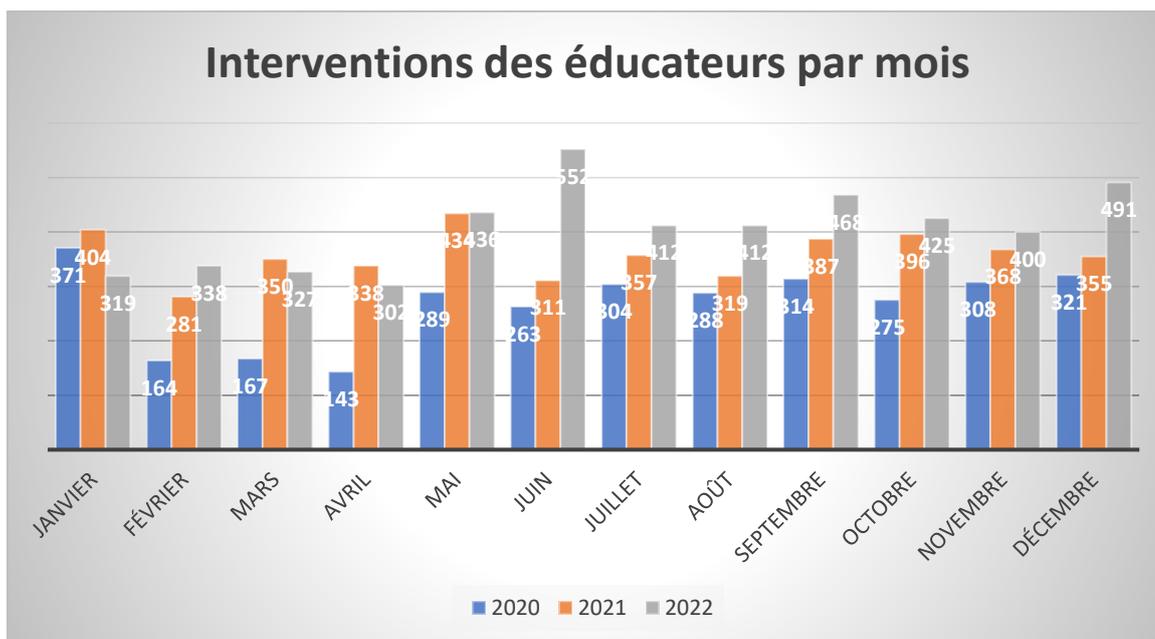
Au niveau des dispositifs alternatifs, 6,5% des interventions totales leur sont consacrés. Il est à noter que plus de la moitié de ces prises en charge sont effectuées au service du HAVRE (51,5%) ce qui correspond encore une fois à la présence de jeunes au siège de l'établissement.

Interventions des éducateurs volants par mois - 2022



Le début d'année se montre plus calme dans les interventions. Le printemps marque une augmentation avec un pic en juin puis un maintien au-delà de 400 interventions par mois sur le reste de l'année. La moyenne des interventions est de 407 par mois soit 13,5% de plus qu'en 2021.

Comparatif depuis 2020



Ce graphique montre une hausse constante des interventions de l'équipe volante sur les 3 dernières années. De 2020 à 2021, l'augmentation est très marquée avec 34% d'interventions en plus, augmentation confirmée mais plus modérée en 2022 avec 13%. Ces chiffres continuent de montrer les difficultés rencontrées par le CDEF notamment dans le nombre d'accueil en chambre d'urgence.

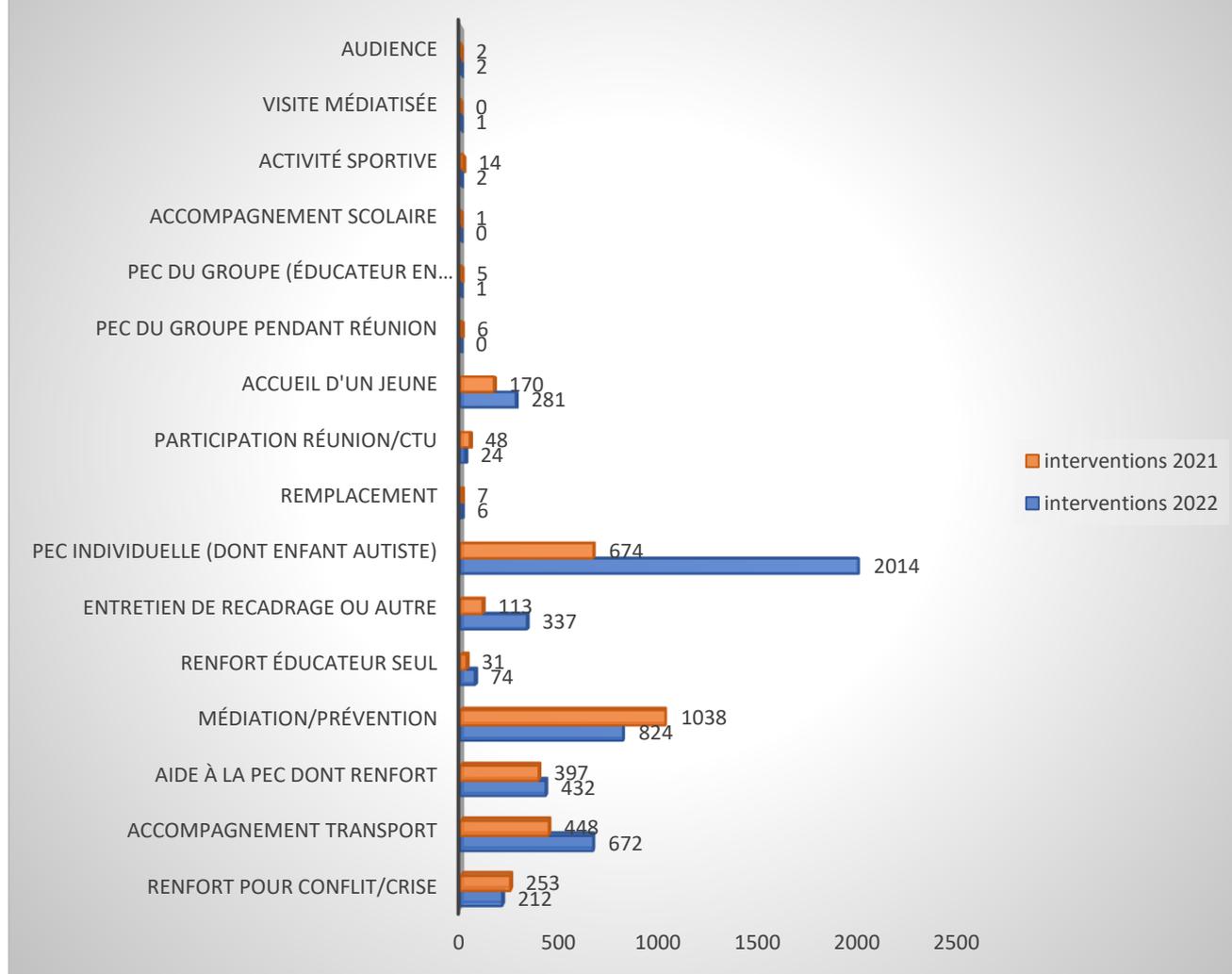
Types d'interventions en 2022

Les principales demandes d'interventions concernent les prises en charge individuelles et les actions de médiation/prévention. Ces données montrent le besoin d'individualité pour les enfants accueillis le plus souvent dans un collectif. L'ensemble des équipes éducatives et les mineurs savent se saisir de la présence de ces professionnels mais ceux-ci réussissent également à se rendre disponibles pour répondre aux demandes qui sont faites.

Dans une moindre mesure mais avec tout de même des chiffres assez représentatifs, les accompagnements pour des transports et le renfort sur les équipes occupent également une part importante des actions menées par les éducateurs volants.

La durée des interventions est très variable et les demandes peuvent être différentes au cours de la journée. L'objectif est de répondre aux besoins définis par les équipes éducatives et validés par le cadre du dispositif où le cadre de permanence. Les éducateurs disposent aussi d'une certaine autonomie lorsqu'ils identifient eux-mêmes un besoin.

Type d'interventions en 2022



Au cours de l'année 2022, ce dispositif a encore une fois montré toute sa pertinence et sa nécessité pour répondre aux besoins de soutien des équipes éducatives mais auprès aussi des jeunes qui sont de plus en plus accueillis sur les chambres d'urgence. N'étant pas dans le quotidien des collectifs, ils se retrouvent souvent dans une position de tiers qui permet parfois d'apaiser une situation de tension.

Il a été constaté une discontinuité de la prise en charge des mineurs en chambre d'urgence au départ des veilleurs mobiles d'urgence. Pour pallier ce manque, le roulement de l'équipe volants a été revu et la prise de poste se fera à 7h et non plus 8h à partir de 2023.

L'équipe mobile d'urgence 31 (EMU 31)

L'année 2022 est la première année complète de fonctionnement pour ce dispositif qui a vu le jour en septembre 2021. Ce service a ainsi pu montrer toute la pertinence de ses missions au sein du CDEF31 et plus généralement au sein du dispositif de la protection de l'enfance.

L'EMU n'intervient que dans les situations d'urgences relatives à la protection des mineurs sur le département de Haute Garonne et dont les équipes ASE n'auraient pas eu connaissance sur le temps d'ouverture de leur service. Elle intervient sur saisie du RASE si un cadre légal relatif à la protection de l'enfance est identifié, qu'il soit administratif ou judiciaire.

L'équipe est composée de 6 ETP (mission EMU et éducateur volant) et fonctionne de 8h à 16h (présence au CDEF) en semaine avec une astreinte jusqu'à minuit ; de 9h30 à 18h30 (présence au CDEF) avec une astreinte de 8h à 9h30 et de 18h30 à minuit, les week-ends et les jours fériés.

Une assistante sociale participe pleinement aux investigations les journées en semaine.

L'équipe des VUM (5ETP) vient compléter ce dispositif pour la continuité du service entre minuit et 7h le matin.

Les missions

Le cadre du CDEF reste garant de l'opérationnalité de l'intervention de l'EMU 31. Cette équipe intervient auprès des enfants, des adolescents en situation de danger ou de vulnérabilité et pour lesquels un accueil d'urgence est sollicité par le RASE, suite à une décision administrative ou à celle du parquet, du juge des enfants. Elle intervient également dans le cadre d'une réquisition pour transmettre les premiers éléments d'évaluation au RASE concerné dès le lendemain de la mise à l'abri.

Ses missions principales sont :

- **Mettre à l'abri, aller à la rencontre et accueillir dans le cadre d'un accueil relai ou d'un accueil provisoire en urgence.**

Dans cette situation, les premiers éléments de l'observation de l'enfant fait l'objet d'une note transmise au RASE compétent. Le relai est pris par le service d'ASE.

- **Evaluer le danger et préconiser ou non le maintien d'une mesure de protection administrative ou judiciaire.**

Dans ce cadre, les mineurs sont accueillis sous réquisition, RPU ou encore OPP

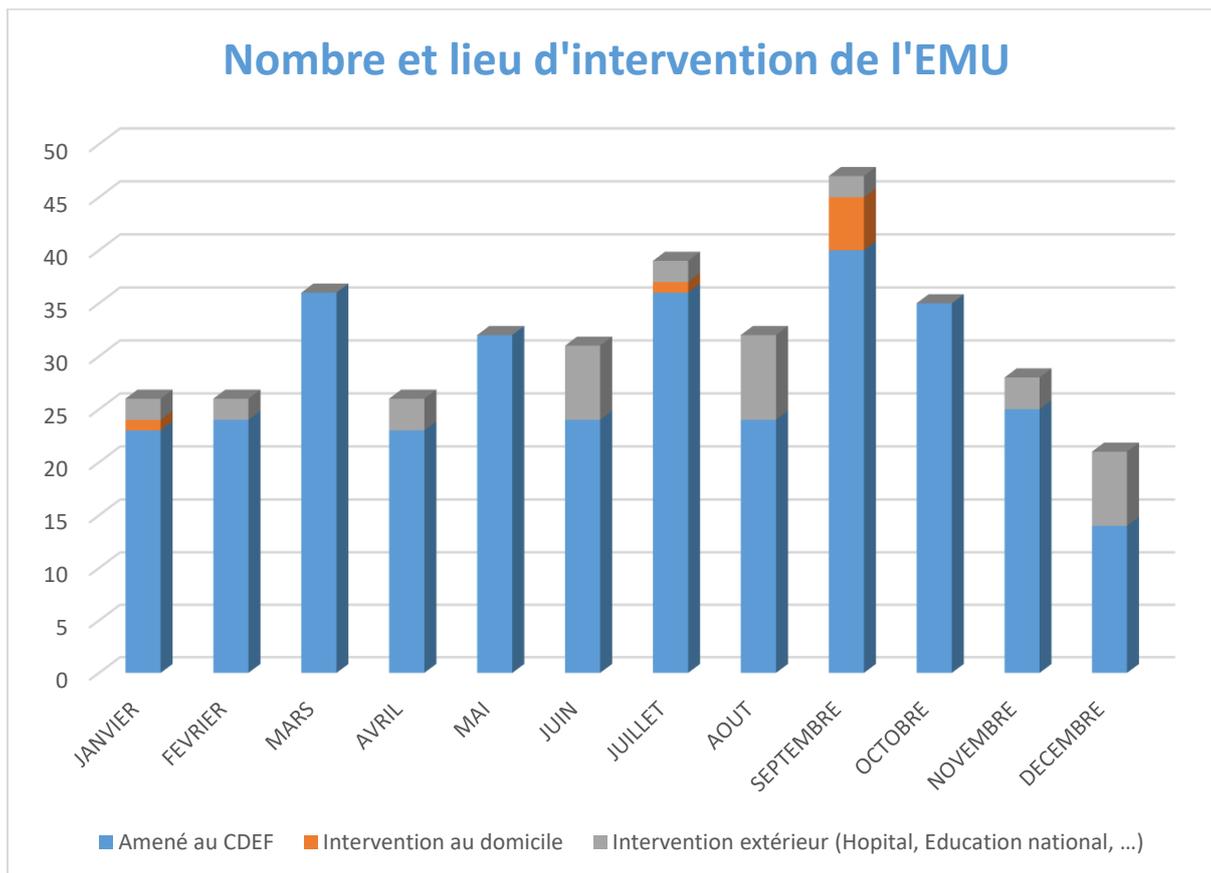
→ Réquisition : une évaluation flash est faite (en 24h) afin de situer les difficultés dans cette situation. Celle-ci peut préconiser un temps supplémentaire d'évaluation (RPU), une demande de placement en urgence (OPP) ou encore un retour à domicile. Dans tous les cas, un RASE (de permanence ou selon le territoire) doit valider la préconisation de cette évaluation.

→ RPU (recueil provisoire d'urgence) : dès l'accueil du mineur, l'EMU engage une évaluation à travers différentes démarches en fonction de la situation : entretiens avec le jeune, la famille, les établissements scolaires, le centre hospitalier...

L'EMU évalue la situation, apprécie le risque ou le danger et le besoin de protection administrative ou judiciaire pour ce mineur. A l'issue de cette évaluation, dans les délais impartis (de 3 à 5 jours), un rapport avec des préconisations est transmis au RASE compétent pour que ce dernier prenne une décision sur la suite à donner à cette situation.

→ OPP (ordonnance provisoire de placement) : pour les situations connues ou pas par les services de l'ASE, l'EMU, saisie par le cadre ASE, en dehors des heures d'ouverture des services, met en oeuvre le placement en urgence. Le professionnel va à la rencontre du mineur, le met à l'abri mais il n'engage pas d'évaluation. Une note des premiers éléments d'observation est transmise aux services ASE.

L'activité de l'EMU en 2022

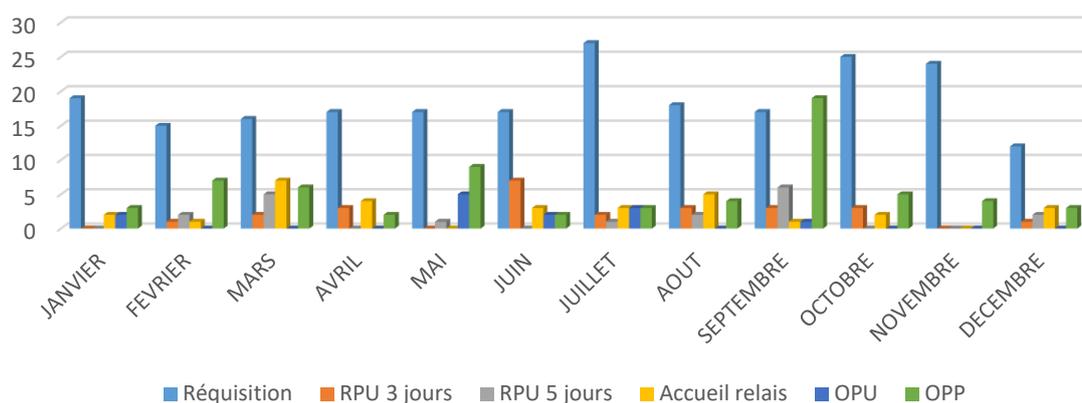


Ce premier graphique met en avant la nécessité de la présence de ce dispositif puisque chaque mois il y a au minimum une vingtaine d'accueils liés à ces missions. La majorité de ces admissions (88.5%) ne nécessite pas de déplacement des professionnels. La possibilité d'aller chercher des mineurs soit au domicile parental, soit à l'hôpital ou tout autre lieu reste primordiale même si cela ne représente que 11.5% des accueils dans les missions EMU.

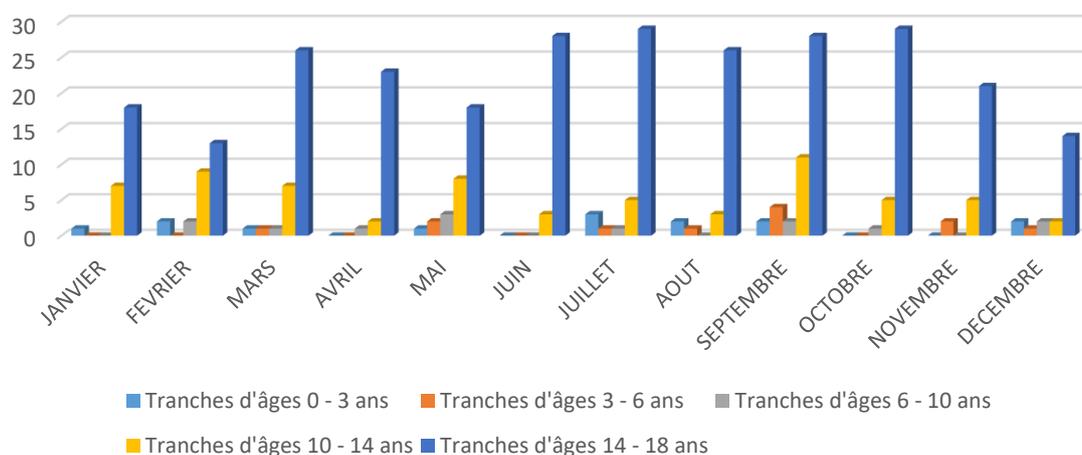
Comme sur d'autres services, septembre est un mois que se remarque par son pic pour les accueils, suivis de mars et d'octobre. Décembre est la période qui est marquée par le plus petit nombre d'admissions.

Même si la majorité des accueils ont lieu sur la semaine, 34.5% se déroulent sur des temps de week-end et de jours fériés.

Statut des mineurs accueillis par l'EMU



Age des mineurs accueillis par l'EMU



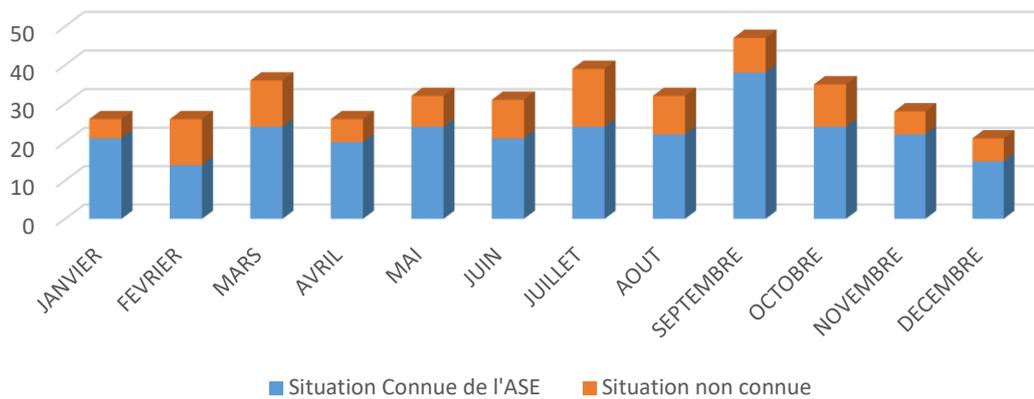
La majorité (71%) des enfants accueillis dans le cadre de l'EMU ont des situations familiales connues par les services de l'ASE

59% des mineurs accueillis dans le cadre de l'EMU sont sous le statut d'une réquisition. Ce chiffre peut être mis en corrélation avec les 72% d'accueils d'enfant entre 14 et 18 ans. Ce sont principalement des adolescents qui sortent de garde à vue ou qui sont en fugue du domicile parental ou d'un autre établissement social. Ils sont souvent interpellés par les forces de l'ordre lors de leur errance dans la ville. A noter que cette situation peut aussi correspondre à la tranche d'âge des 10/14 ans. En effet, nous constatons que l'errance, les fugues et les actes délictueux touchent les enfants de plus en jeunes.

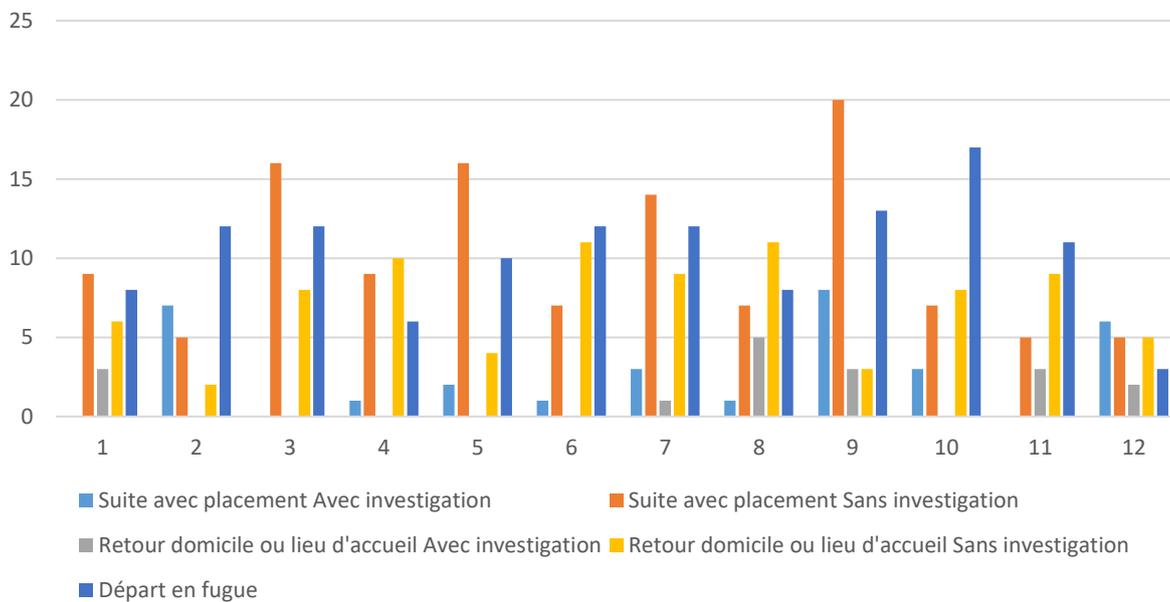
21% des enfants sont accueillis sous ordonnance provisoire de placement (OPP ou OPU), décision qui ne nécessite pas d'évaluation de la situation.

Les recueils provisoires d'urgence représentent 12% des admissions. Ces derniers demandent un important travail d'investigation et d'évaluation de la situation avec différents entretiens (famille, mineurs, appels aux établissements scolaires ou encore à d'autres services) afin de préconiser une suite la plus adaptée possible en fonction des éléments recueillis.

Situations connues et non connues



Suite du placement/Investigation/Orientation



33% des jeunes accueillis, principalement sous réquisition, repartent en fugue très rapidement du CDEF. Ces jeunes, souvent interpellés par la police à la suite de contrôles ou à des délits mineurs, ne sont pas en demande de soutien et d'accompagnement. Malgré les paroles des professionnels qui tentent de les convaincre d'accepter la protection proposée, ou au minimum un temps de répit au sein d'un lieu sûr, ces jeunes repartent dans leur errance. Par leur passage et leur rencontre avec l'EMU, ces adolescents sont informés qu'ils peuvent à tout moment trouver un lieu protecteur et une équipe ressource en cas de besoin.

À la suite des investigations de l'EMU, plusieurs orientations sont possibles.

Le nombre important de retour à domicile (27%) montre combien il est parfois primordial d'être réactif pour comprendre rapidement la crise dans la sphère familiale, apporter une médiation entre le jeune et ses parents et ainsi éviter que les difficultés ne dégèrent et provoquent un placement. Ce chiffre comprend les retours dans les lieux d'accueil d'origine, des départs rapides qui permettent de libérer les places.

Une suite au placement a lieu pour 40% des mineurs accueillis. Ce chiffre reste important et provoque souvent le maintien de la présence des jeunes sur les chambres d'urgence faute de places disponibles sur les collectifs et dans d'autres établissements. Pour les plus jeunes, le maintien du placement oblige à du sureffectif sur les unités de vie.

Conclusion et perspectives

Aujourd'hui et après un peu plus d'un an de fonctionnement, le dispositif EMU est bien connu et reconnu par les services de l'ASE. Les bénéficiaires de cette création sont certains. La rapidité et la réactivité dans le recueil des informations auprès des parents, des mineurs et des services facilitent la suite de la prise en charge. Le déclenchement d'une mesure de placement peut parfois être évité grâce à la rapidité des actions et à la mise en place de médiation au sein de la sphère familiale.

Pour l'ASE, les investigations menées par l'EMU permettent parfois de donner des informations complémentaires sur des situations connues, souvent par le fait d'une rencontre avec de nouveaux interlocuteurs.

D'une manière générale, l'errance des jeunes accueillis oblige à aller vite. Peu d'accueils se font sous RPU mais le nombre important de réquisitions demande un temps d'échange avec le jeune et la mise en place de contacts avec les familles ou les services.

Une attention particulière est à apporter à la suite donnée à ces accueils dans le cadre du dispositif EMU. En effet, si l'équipe remplit pleinement la mission d'évaluation de la situation, souvent le maintien des mineurs au CDEF engendrent une augmentation des présences d'adolescents dans les chambres d'accueil d'urgence (dont les conditions d'accueil sont inadaptées à leurs besoins) ou encore plus de sureffectif sur les unités de vie collective. Une réflexion est à mener pour améliorer la suite des accueils dans le cadre de ce dispositif.

D) La maison des psychologues

La maison des psychologues, implantée dans les locaux du CDEF, regroupe l'ensemble des psychologues intervenant sur chaque service.

Elle est composée de plusieurs salles de consultation adaptées aux besoins du public accueilli : une salle dédiée aux entretiens avec les enfants de 0 à 3 ans ou parents bébé, une salle de jeux pour les enfants de 4 ans à 11 ans et plusieurs salles d'entretiens pour les adolescents, adultes et familles accueillies. Un open-space partagé par les psychologues permet de faire un travail d'écriture de notes et de lien avec les partenaires.

La maison des psychologues se situe dans les locaux du CDEF, tout en se distinguant architecturalement du lieu d'accueil et des lieux de vie quotidiens. Cette proximité permet une accessibilité du psychologue, tout en se démarquant du temps de l'urgence. En étant ainsi à la limite entre l'intérieur et l'extérieur, le dedans et le dehors, la maison des psychologues occupe sa fonction de lieu tiers, ce qui favorise le travail clinique.

Aussi, au-delà des consultations, la maison des psychologues représente un lieu d'écoute et de répit, repéré par les jeunes accueillis. Il s'agit pour certains d'un réel refuge.

La maison des psychologues est également un lieu d'élaboration, de ressource et de rencontres pour les équipes de chaque service et l'équipe des psychologues. En effet, des temps de travail sont organisés dans ces locaux. Il s'agit de temps cliniques en équipe pluridisciplinaire, d'une réunion hebdomadaire de l'équipe des psychologues qui porte sur les questions institutionnelles et de temps de transmission entre psychologues qui permettent d'assurer une continuité et une homogénéité de nos pratiques (missions transversales, travail de liaison ou de relais entre psychologues au sujet de suivis en commun).

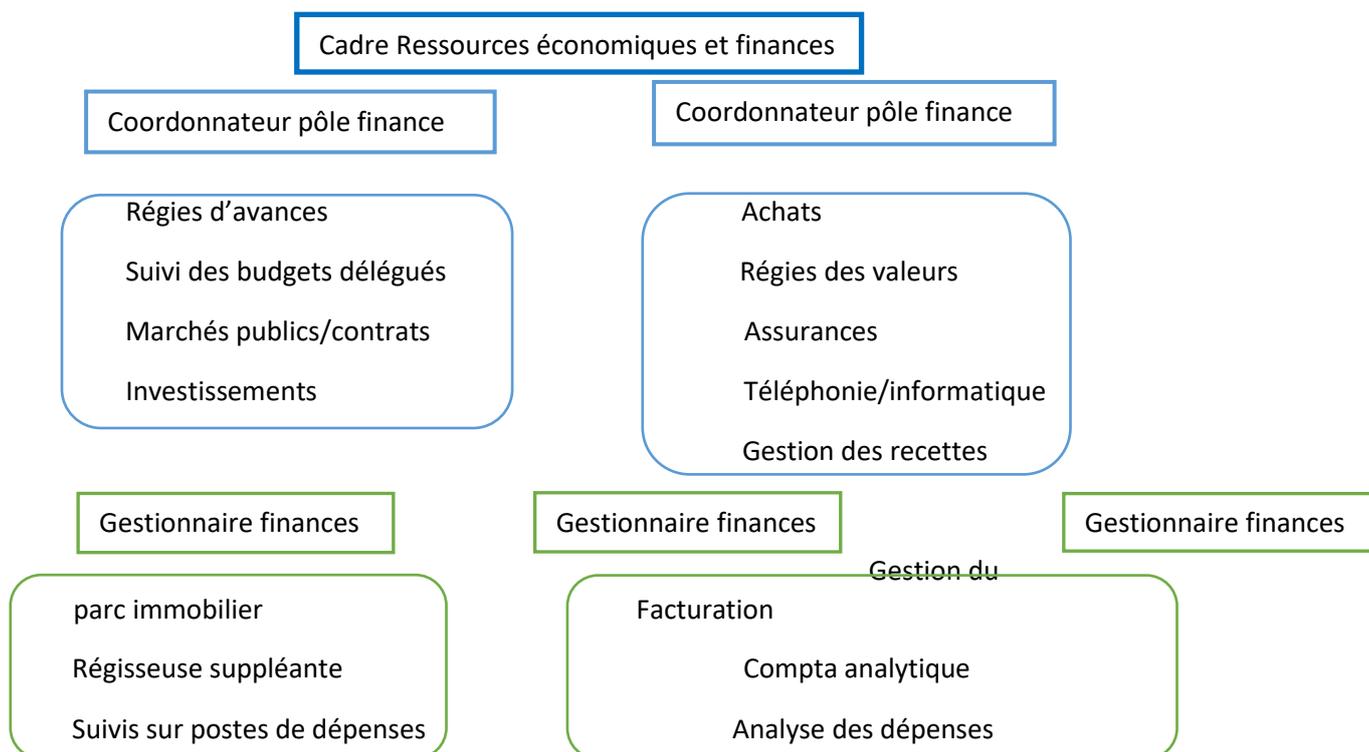
PARTIE V. FONCTIONS RESSOURCES

I. Services ressources

A) Comptabilité

Les personnels du service finance ont pu montrer encore cette année leur mobilisation et leur rôle au sein de l'établissement. Les agents de ce service gèrent des missions très diversifiées, avec cette année une participation, en lien avec le cadre, à l'élaboration du budget des ressources humaines. En terme de communication, nous continuons les réunions auprès des unités/villas, sur les budgets éducatifs, ce qui permet de ne pas rompre le lien avec les équipes. Une vigilance constante est demandée aux agents du service, au vu de la complexité de la réglementation comptable, qui évolue très régulièrement.

Organigramme :



Formation

La réglementation sur les écritures de fin d'exercice nous a obligé à une autre organisation qui a nécessité une formation des 5 agents, sur une journée.

Régies valeur

Les valeurs utilisées au sein de l'institution doivent faire l'objet d'une régie par valeur. Cela a nécessité la création de deux régies : Bus et Chèques de service. En terme d'organisation, ces régies impliquent des contraintes supplémentaires, car les commandes doivent être visées par le Payeur départemental et sont ensuite réceptionnées à la Paierie Départementale.

Objectifs

En 2023, les chantiers s'annoncent déjà forts nombreux, avec l'élaboration du règlement intérieur du service finance, une comptabilité analytique des dépenses du personnel, une réflexion sur les réels besoins du parc automobile, le plan de sobriété énergétique.

Quelques chiffres représentant le nombre de mandats, titres de recette, engagement et bon de commande établis sur les 3 dernières années.



B) Standard

Présentation :

L'accueil-standard du CDEF31 est l'espace dans lequel se déroule la rencontre entre les visiteurs, les partenaires, les professionnels et les jeunes. L'accueil est devenu aujourd'hui un vecteur de communication au sein de l'institution. De par la configuration du hall d'accueil, il est le premier lieu d'échange entre les professionnels et les visiteurs.

Il peut être parfois un lieu d'apaisement pour certains enfants/jeunes de l'institution. Aussi, il peut arriver que les professionnelles de ce service soient mises à mal avec les comportements de certains jeunes.

Il est envisagé de repenser l'espace et créer une zone d'attente qui pourrait permettre une certaine fluidité, notamment dans l'organisation des visites.

Missions :

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30 et le week-end de 9h à 19h. Les professionnelles de ce service ont la charge :

- De l'accueil
- De l'orientation des visiteurs et des partenaires
- De l'accueil téléphonique
- L'archivage des dossiers des personnes accueillies en respectant la charte
- De la gestion des salles de réunion
- De la gestion d'une partie du parc automobile
- Des activités administratives
- De la décoration du hall d'accueil suivant des thématiques

C) Pôle logistique

1. Atelier

Le service technique, également appelé « atelier », a pour mission d'assurer la maintenance des locaux et des équipements, au sein d'un parc immobilier sans cesse en accroissement.

Il est composé de 7 agents qui interviennent dans différents domaines tels que : électricité, plomberie, menuiserie, peinture et autres...

Concernant les gros équipements et installations, la maintenance est sous traitée par contrats à des entreprises extérieures spécialisées : il s'agit principalement des bureaux de contrôle obligatoires et des contrats de maintenance, comme par exemple la centrale incendie, le groupe électrogène, les chaudières et la chaufferie.

Les horaires en semaine sont les suivants : 8h-16h du lundi au jeudi et 8h-15h le vendredi.

Les agents sont soumis à une astreinte technique 365 jours par an et 24h/24 pour l'ensemble des sites du CDEF 31.

Spécificité : la sécurité

La vérification et le contrôle des organes de sécurité incombent au personnel du service et sont réalisés de manière hebdomadaire, notamment sur les points concernant : la chaufferie, la sous-station pouponnière, la chaufferie de l'école, les vannes gaz, la centrale incendie...

Des formations régulières sont réalisées sur la centrale incendie par le responsable du service, ou un membre de l'équipe, pour le personnel qui peut être amené à intervenir ou gérer la centrale sur des temps d'alerte. Lieux d'intervention : CDEF31 - 425 et villas du pôle adolescents.

Evènements marquants :

Le service a fonctionné durant une dizaine mois avec un agent de moins.

L'année 2022 a été marquée par de nombreux déménagements et aménagements de bureaux et d'appartements successifs :

- Déménagement du service des psychologues vers l'accueil du centre parental et aménagements des locaux.
- Création de l'unité temporaire Robinson et aménagement des locaux.
- Aménagement des bureaux du SAM.
- Aménagement de la villa des Minimes.
- Remplacement de toutes les portes de la villa Las Tutos.
- Réfection totale de la salle de bain de l'étage de la villa des Nobles.
- Installation de rampes d'escaliers basses pour les enfants au centre parental.
- Déménagements multiples de bureaux sur le 425.
- Déménagement d'appartements, réhabilitation (peinture murs, portes, plafonds, et réparations diverses...) et aménagements (installation de cuisines, mobiliers, ...) pour les services Escale, SAM et DAPE.

Investissement :

Remplacement de quelques petits outillages.

Opération de maintenance corrective :

En 2022, le service atelier a effectué 2121 bons de demande d'interventions enregistrés, pouvant inclure des interventions multiples, soit un nombre de demandes similaire à l'année précédente. A ce chiffre, on peut ajouter un bon nombre d'actions supplémentaires réalisées directement auprès de différents services. Les nombreuses interventions en astreinte n'y sont pas comptabilisées non plus ; ainsi que tous les déplacements pour l'approvisionnement du matériel, tant pour l'atelier que pour l'électroménager et autres mobiliers. A noter que l'approvisionnement est de plus en plus compliqué du fait qu'il n'y ait que très peu de stocks chez les fournisseurs.

Les services les plus grands en capacité d'accueil et en surface, comme le centre parental et la pouponnière, sont logiquement des gros consommateurs de bons d'interventions, comme les services enfance.

Les services également fortement consommateurs en bons d'urgence restent les pôles adolescents (villas et unité temporaire) : interventions fréquemment dues à la remise en état de dégradations volontaires sur les mobiliers et les

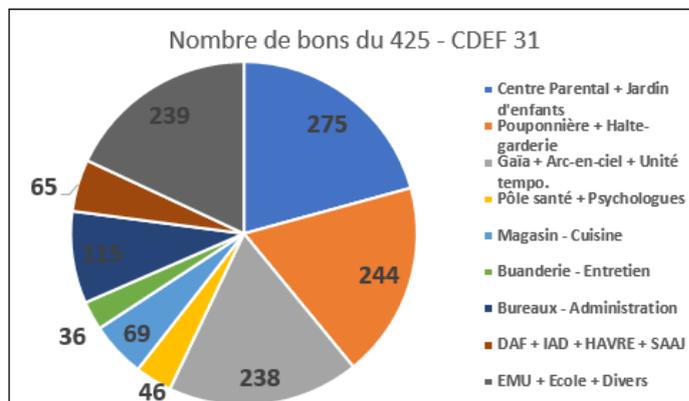
structures des bâtiments. Ces interventions de remise en état sont généralement longues et très lourdes à traiter. Les interventions sur les appartements sont aussi de plus en plus importantes et nécessitent des travaux de plus grande ampleur, pouvant aller jusqu'à la réfection quasi-intégrale de ceux-ci.

Ci-dessous, quelques chiffres :

2022 : Bons de demande d'interventions atelier

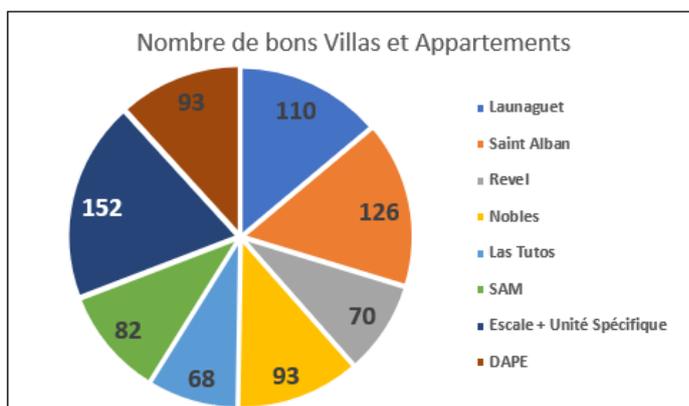
425 - CDEF 31

Unité	Nombre de bons	% du total
Centre Parental + Jardin d'enfants	275	13,0%
Pouponnière + Halte-garderie	244	11,5%
Gaïa + Arc-en-ciel + Unité tempo.	238	11,2%
Pôle santé + Psychologues	46	2,2%
Magasin - Cuisine	69	3,3%
Buanderie - Entretien	36	1,7%
Bureaux - Administration	115	5,4%
DAF + IAD + HAVRE + SAAJ	65	3,1%
EMU + Ecole + Divers	239	11,3%
	1327	62,6%



VILLAS ET APPARTEMENTS

Unité	Nombre de bons	% du total
Launaguet	110	5,2%
Saint Alban	126	5,9%
Revel	70	3,3%
Nobles	93	4,4%
Las Tutos	68	3,2%
SAM	82	3,9%
Escale + Unité Spécifique	152	7,2%
DAPE	93	4,4%
	794	37,4%
Total des bons	2121	100,0%



Opérations/travaux réalisés par le service technique :

Régulièrement, des réalisations sur mesures (cuisines équipées, meubles, étagères...) sont fabriquées et posées par le service. D'autres fabrications, en lien avec des projets éducatifs, sont également faites.

L'accompagnement des entreprises extérieures dans leurs interventions fait également parti du quotidien du service, de même que le chiffrage des opérations en sous-traitance et des commandes de matériels ; ou encore la coordination des entreprises intervenant pour le Conseil Départemental.

Ils s'occupent aussi de l'évacuation du matériel en réforme vers les déchèteries.

2. Transport

Le service des transports au sein du CDEF est assurée par un agent.

Les horaires du service sont 8h-12h30 et 14h-17h15 ; 9h-12h30 et 13h30-17 durant les périodes de congés scolaires. Celui-ci assure les trajets quotidiens de plusieurs enfants dans les écoles, mais également la livraison des repas sur les différentes villas du pôle adolescent en coordination avec la cuisine et la responsable du service. Il effectue des livraisons de courrier ou colis au sein des autres administrations ou de la récupération de commandes chez les fournisseurs.

Parc de véhicules :

Il a également en charge l'entretien courant et le suivi des révisions et réparations de toute la flotte des véhicules du CDEF (60 véhicules), ainsi que la coordination des rendez-vous avec les garages partenaires ou centres de contrôles techniques.

Investissement : Petits équipements d'entretien.

3. Espaces verts

Le service Espaces Verts est composé de 2 agents.

Les horaires du service sont du lundi au jeudi : 8h-16h et le vendredi : 8h-15h. En période estivale, le planning horaire est aménagé en fonction de la météo (canicule) : 7h-15h et 7h-14h le vendredi.

Ce service gère l'entretien des espaces verts du site du CDEF31 (8 hectares) et de 5 villas du pôle adolescents (8000m²). En plus de l'entretien journalier des accès au 425, le service a en charge la tonte des pelouses, le débroussaillage, la taille des haies et des arbres, ce qui induit le ramassage des branches et des feuilles et leur évacuation vers un circuit de collecte. Ils assurent l'entretien et l'arrosage des massifs. Des plantations de haies et de fleurs ont lieu également chaque année, principalement sur le site du 425.

Ils assurent également le nettoyage et les révisions du matériel nécessaire à ces travaux. Ils s'occupent aussi de l'entretien des toitures ou encore de l'aquarium du 425.

Spécificité : la sécurité

Les agents assurent une ronde quotidienne en semaine afin de nettoyer les entrées du 425 et vérifier l'état des clôtures (intrusion ou fugue).

Appui technique auprès des Equipes Educatives :

Les agents du service sont sollicités pour des conseils avisés sur la plantation et l'entretien de fleurs et de légumes par les unités éducatives.

La gestion des déchets :

Les agents du service espaces verts veillent également au ramassage des débris divers sur l'ensemble des extérieurs du site du 425, et ponctuellement sur les villas.

Ils s'occupent aussi de l'évacuation des déchets verts vers les déchèteries.

Mutualisation des services :

Dans le cadre de la mutualisation des services, il a été demandé aux deux agents de venir en renfort :

- sur le service chauffeur, ponctuellement en fonction des besoins tout au long de l'année (amener ou récupérer les véhicules du contrôle technique et réparations garage).
- sur l'atelier : renfort sur la manutention de charges, notamment lors des gros déménagements, de livraisons et des réformes de matériel.

Investissement :

Remplacement de petits matériels.

4. Buanderie

L'équipe de la buanderie est composée de 5 professionnelles pour 4.9 ETP temps plein.

Les professionnelles traitent le linge des usagers des groupes présents sur le site principal, les tenues des professionnels, le linge plat de toutes les unités de vie. Exceptionnellement, elles peuvent dépanner certaines villas en traitant le linge des jeunes. En 2022, les accueils d'urgence ont augmenté ce qui génère une augmentation de la gestion du linge plat. En fonction du nombre d'accueil d'urgence, il peut arriver que les professionnelles traitent le linge des jeunes accueillis.

Les professionnelles réalisent le tri, le traitement selon les spécificités et le pliage du linge. Elles traitent, selon les différents protocoles, le linge contaminé par des souillures.

Très fréquemment, les professionnelles sont sollicitées pour réparer des objets appartenant aux enfants, les tenues professionnelles et tout autre type de vêtement pouvant être réparé.

Lors des différents protocoles hygiène, l'équipe est fortement sollicitée. Elles jouent un rôle majeur dans la gestion des différentes parasitoses que nous pouvons rencontrer au sein du CDEF. Lors d'une épidémie de poux ou de punaise de lit, le volume de linge est amplifié. L'une des réussites de l'éradication de l'infestation est la temporalité et la gestion du linge.

Lorsque nous avons changé de machine en 2021, notre fonctionnement ne nous permettait pas de répondre de façon fonctionnelle aux besoins avec cette nouvelle machine. De plus, cette machine n'était pas ergonomique pour l'équipe.

En effet, les professionnelles sont de tailles modérées, ce qui ne rendaient pas évident la fermeture de la porte. Cela générait une hyper extension du bras, avec un risque de blessure. Après un entretien avec notre fournisseur, nous avons pu échanger de machine tout en minimisant l'impact du prix de la location.

Ci-dessous, vous trouverez un tableau reprenant la quantité de linge traité en 2022, par service et de façon mensuelle. Vous trouverez à la suite de ce tableau, un graphe représentant l'évolution du linge ses 3 dernières années.

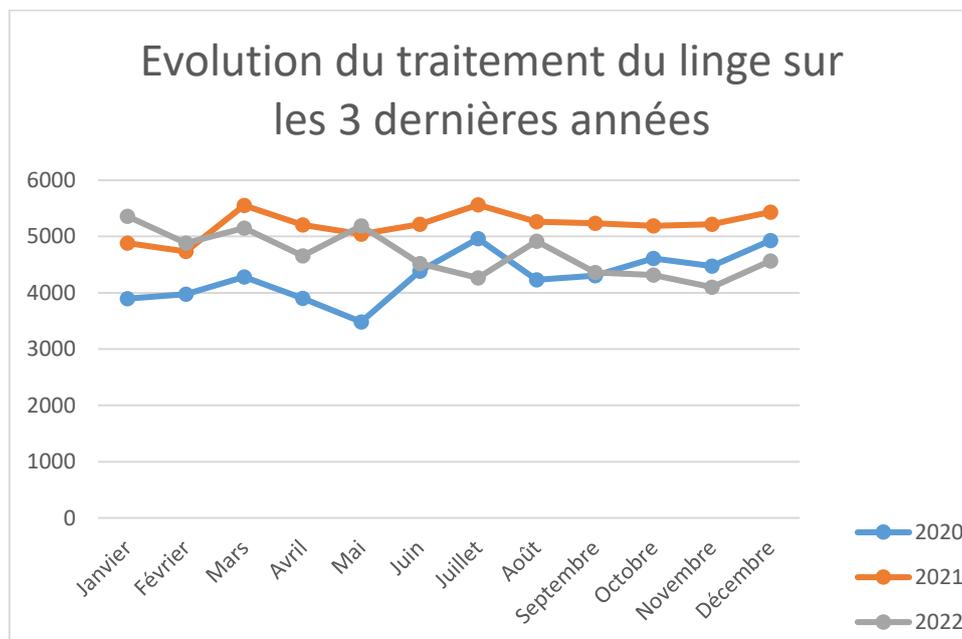
Cette augmentation croissante de linge est en lien avec la crise sanitaire, le changement de protocole de l'équipe entretien visant la réduction des déchets et la suractivité temporaire de certaines unités de vie et l'augmentation des protocoles hygiène.

Les différentes variations de quantités de linge peuvent correspondre aux différentes coupures d'électricité et d'eau au sein du CDEF. Les machines à laver de la buanderie sont récentes, de ce fait la technologie est sensible aux différentes coupures.

Une partie du linge a été externalisée temporairement suite aux différentes coupures électriques. Ces dernières généraient systématiquement la réinitialisation de la machine.

Les unités le pouvant ont traité leur linge au sein des groupes.

PRODUCTION MENSUELLE BUANDERIE																
2022 MOIS	Pouponnière	Arc En ciel	Gala	Centre Parental	Tenues	Entretien	Jardin d'enfants	Kit d'urgence	ANNEXES					Robinson	Dispositifs alternatifs	TOTAL
									Saint Alban	Launaguet	Revel	Les Nobles	Las Tutos			
JANVIER	1351	461	728	253	760	1366	35	78	38	47	47	44	104		48	5360
FEVRIER	1237	491	559	258	657	1239	10	62	48	66	59	53	122		25	4886
MARS	1332	481	504	194	639	1385	26	81	105	106	46	24	168		58	5149
AVRIL	1298	399	425	269	670	1130	63	77	49	49	24	24	129		51	4657
MAI	1475	610	615	184	648	1180	72	64	85	77	27	68	70		15	5190
JUIN	1139	487	445	225	603	1069	18	70	72	68	73	45	182		24	4520
JUILLET	1028	452	407	175	595	933	21	70	91	42	28	64	78	244	36	4264
AOUT	1556	709	436	179	636	819	32	46	53	47	20	29	108	201	46	4917
SEPTEMBRE	954	525	378	257	566	1021	19	102	44	60	48	14	125	201	48	4362
OCTOBRE	939	430	465	239	442	1120	16	131	40	60	19	43	77	247	46	4314
NOVEMBRE	1015	449	396	158	399	1132	6	76	17	26	24	72	45	246	39	4100
DÉCEMBRE	1091	491	461	181	549	998	8	60	24	63	36	24	72	369	139	4566
TOTAL	14415	5985	5819	2572	7164	13392	326	917	666	711	451	504	1280	1508	575	56285



5. Cuisine

L'équipe de la cuisine est constituée de 7 professionnels, réparti en 1 chef cuisinier 5 cuisiniers et 1 aide cuisinier. La cuisine a eu 1 audit hygiène en 2022, les résultats sont favorables. Les travaux de peintures programmés pour l'année 2022 n'avaient pas été réalisés au moment de l'audit, ce qui nous impacte la moyenne globale, comparée à l'année précédente.

Courant 2022, une coupure d'eau puis une coupure d'électricité ont mis le fonctionnement de la cuisine en mode dégradé.

Les coupures d'eau ont pu dans la majeure partie être programmée ce qui nous a permis de retravailler l'organisation de la journée.

La fréquence et la durée des coupures électriques ne pouvaient pas être planifiés. L'équipement de la cuisine a été exposé à différentes coupures intempestives. L'exploration de ces coupures ont révélé que l'installation électrique de la cuisine était altérée. La cuisine a dû fonctionner pendant quelques semaines sans sauteuse et sans four. Une partie des préparations a été externalisée. Un prestataire externe est venu livré les repas pour les unités se trouvant sur le 425.

La sauteuse a dû être changé en urgence pour des raisons de sécurité. Le délai de livraisons a été retardé, ce qui a maintenu le fonctionnement de la cuisine en mode dégradé.

Les professionnels ont pu préparer au cours de l'année 2022 91 454 repas, tout confondu. Cela englobe la totalité des repas pour les usagers (6 mois à la veille de la majorité), les accueils d'urgences, les repas thérapeutiques, des visites médiatisées et les repas pour les professionnels.

Nous pouvons constater une hausse des demandes de repas comparé à 2021. La suractivité, l'augmentation des cours de FLE à 4 jours par semaine, la création de la maison Robinson peuvent argumenter cette augmentation de confection.

6. Entretien

L'équipe est constituée de 5 professionnels. Une professionnelle a repris son poste suite à un long arrêt maladie. Elle est positionnée en mi-temps thérapeutique. Elle n'apparaît pas dans le roulement des weekends.

Certains professionnels ont souhaité évoluer professionnellement vers des postes de maître et maîtresse de maison. Nous avons pu répondre à leurs souhaits suite à certaines demandes de mobilité et la création d'une unité temporaire. Le service entretien des locaux a connu beaucoup de changements de professionnels en 2022.

Suite à des départs en formations longues ou des demandes de disponibilités, l'Etablissement a toujours su accompagner ces professionnels dans leurs souhaits. La temporalité est délicate mais nous avons pu répondre favorablement aux demandes.

Malgré les changements de professionnels, la continuité de service et le transfert de compétence ont été assurés.

Les différentes mobilités des unités de vie et des bureaux nous ont permis de maintenir un équilibre dans la superficie à entretenir. La maison des psychologues a été transformé en unité de vie. Les bureaux du centre parental ont été transformé en maison des psychologues.

Les repas de la halte-garderie ne sont plus distribués par le service entretien. Le centre parental a repris cette répartition à leur charge.

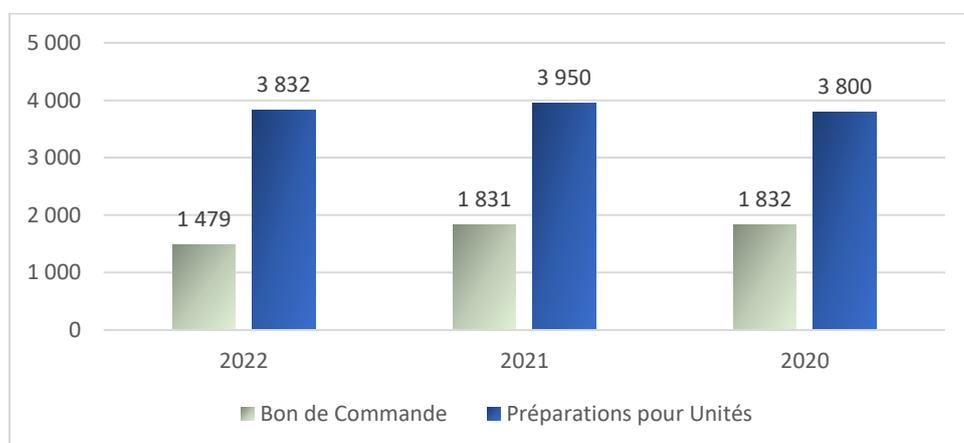
La gestion des déchets au sein du CDEF reste un sujet délicat. Une partie de la collecte est réalisée par Toulouse Métropole et l'autre par SUEZ. Entre les différents mouvements de grèves chez le prestataire et les passages irréguliers, nous avons dû augmenter temporairement quelques collectes par notre prestataire SUEZ. La gestion des bacs lourds ou surchargés demande beaucoup d'efforts au quotidien à l'équipe. De plus le nettoyage et la désinfection après chaque collecte demande des efforts. Une aide a été demandée à l'atelier ou à l'équipe des jardiniers.

7. Magasin

Le magasin est composé de 3 ETP dont 2 agents à temps partiel. Le service magasin est un maillon indispensable pour le bon fonctionnement des unités/services. Il a en charge la réception, le stockage, la préparation et la distribution des produits : alimentaires, d'entretien, de papeterie, et des vêtements. Il garantit une continuité de service et une harmonisation des produits au sein de la structure. Il est ouvert de 6h à 16h afin de répondre aux besoins des unités éducatives. Ce service travaille en étroite collaboration avec le service finance en terme de groupement d'achats et avec le service cuisine pour la partie commandes alimentaires pour les menus. Cette profession nécessite une organisation cadrée et une bonne connaissance des produits. Un inventaire mensuel est effectué sur tous les produits/denrées tenus en stock, puis un inventaire annuel est déclaré comptablement au 31 décembre.

Cette année a encore été marquée par des difficultés d'approvisionnements de marchandises pouvant parfois générer des dysfonctionnements sur l'organisation du service Cuisine.

Ci-dessous, quelques chiffres représentant le nombre de commandes, de livraisons (préparation de commandes via les unités éducatives et services), établis sur les 3 dernières années.



II. Compte Administratif

+ Activité du CDEF 31

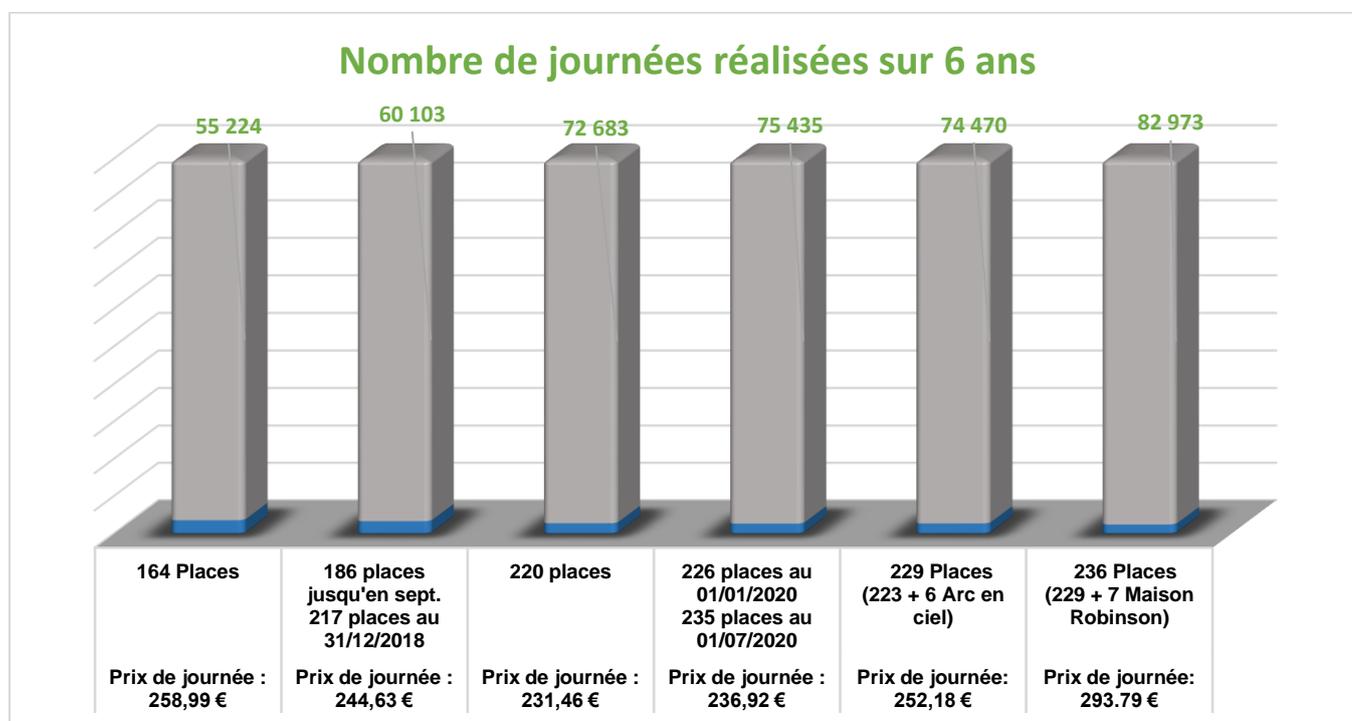
Activité retenue par l'autorité de tarification lors du budget exécutoire 2022 : 75 796 journées

Activité prévisionnelle de l'unité **Robinson**, non prévu dans le BE 2022: 1 167 journées

Activité prévue avec l'ouverture de l'unité Robinson : **76 963 journées**

Activité réalisée au 31/12/2022 : **82 973 journées** avec les journées réalisées

Soit + 6 010 journées entre l'activité réalisée et l'activité retenue au budget exécutoire 2022.



Pour l'ensemble des unités et dispositifs du CDEF31, une hausse significative est constatée en 2022 avec une augmentation de journées réalisées de **+ 11.41 %** par rapport à 2021, soit **+ 8 503 journées**. Cf *tableau avec le détail par unité/dispositif*

Les unités d'internat, y compris le service de la Pouponnière, démontrent une activité qui progresse de **+ 4 658 journées** par rapport à 2021, soit **+ 11.88 %**. Cette situation conduit à l'ouverture au 1^{er} juillet 2022, d'une unité 7-14 ans - Maison Robinson - afin de ramener les unités à une capacité d'accueil plus juste et aussi, soulager les unités gaia et Arc en ciel.

Toutefois, il faut prendre en compte les difficultés d'orientation qui peuvent justifier de cette suractivité avec des durées de séjour beaucoup trop longues. Au 31 décembre 2022, 12 enfants sur les unités/villas d'internat ont une durée de séjour supérieure à 1 an.

En ce qui concerne **les dispositifs alternatifs à l'internat**, il faut noter que l'activité réalisée en 2022, est en nette progression par rapport à 2021 de + **3 845 journées**, soit **+11%**. Même remarque concernant les orientations des jeunes accueillis sur les dispositifs, qui pour 11 d'entre eux, ont une durée de séjour supérieure à 1 an.

➤ TABLEAUX DE L'ACTIVITE

CDEF 31 : INTERNAT + DISPOSITIFS	CAPACITE AUTORISEE AU 31/12/2022	ACTIVITE THEORIQUE	ACTIVITE RETENUE AU BE	TOTAL JOURNEES REALISEES	ECART ACTIVITE BE/ACTIVITE REALISEE	MOYENNE DES PERSONNES ACCUEILLIES	TAUX OCCUPAT*
TOTAL INTERNAT	113	39 978	36 944	43 860	+6 928	120.16	109.71%
TOTAL DISPOSITIFS	123	44 895	40 041	39 113	-918	107.16	87.12 %
TOTAL CDEF31 Au 31/12/2022	236	84 873	76 963	82 973	+ 6 010	227.32	97.76%

UNITES D'HEBERGEMENT EN INTERNAT	CAPACITE AUTORISEE AU 31/12/2022	ACTIVITE THEORIQUE	ACTIVITE RETENUE AU BE	TOTAL JOURNEES REALISEES	ECART ACTIVITE BE/ACTIVITE REALISEE	MOYENNE DES PERSONNES ACCUEILLIES	TAUX OCCUPAT*
Gaia	6	2 190	2 124	3 230	+1 106	9	147.49%
Arc en ciel	6	2 190	2 081	2 992	+912	8	136.62%
Pouponnière	24	8 760	7 972	9 484	+1 512	26	108.26 %
Maison Robinson <i>à compter du 1^{er} juillet 2022</i>	7	1 288	1 165	1 163	-2	6.32	90.30 %
C.Parental (Parents)	18	6 570	5 913	5 533	-380	15.16	84.22%
C.Parental (Enfants)	20	7 300	6 570	6 511	-59	17.84	89.19%
Villa Las tutos	6	2 190	2 081	2 386	+306	6.54	108.95%
Villa Revel	6	2 190	2 081	2 400	+320	6.58	109.59%
Villa Launaguet	6	2 190	2 081	2 224	+144	6.09	101.55%
Villa des Nobles	7	2 555	2 427	3 058	+631	8.38	119.69%
Villa St Alban	7	2 555	2 427	3 074	+647	8.42	120.31%
<u>Accueil en urgence :</u> PMR Hôtel				1 552 222	+1 552 +222	4.25 -	
Unité dédiée (Eden)				31	+31	1	
TOTAL INTERNAT au 31/12/2022	113	39 978	36 922	43 860	+ 6 928	120.16	109.71%

DISPOSITIFS ALTERNATIFS A L'INTERNAT	CAPACITE AUTORISEE AU 31/12/2022	ACTIVITE THEORIQUE	ACTIVITE RETENUE AU BE	TOTAL JOURNEES REALISEES	ECART ACTIVITE BE/ACTIVITE REALISEE	MOYENNE DES PERSONNES ACCUEILLIES	TAUX OCCUPAT*
IAD	20	7 300	6 570	7 868	+ 1 248	21.56	107.78%
HAVRE	8	2 920	2 570	2 775	+ 205	7.60	95.03%
Accueil Familial	27	9 855	8 870	7 857	-1 013	21.53	79.73%
Appartements Mineurs	10	3 650	3 285	3 215	-70	8.81	88.08%
DAPE Parents	14	5 110	4 446	5 592	+ 1 146	15.32	109.43%
DAPE Enfants	14	5 110	4 446	4 676	+230	12.81	91.51%
Escale	30	10 950	9 855	7 130	-2 725	19.53	65.11%
TOTAL DISPOSITIFS au 31/12/2022	123	44 895	40 041	39 113	-918	107.16	87.12%

I. Présentation de la section d'investissement

ETAPES BUDGETAIRES 2022		MONTANTS	REALISE
Dépenses	BUDGET EXECUTOIRE	122 000.00	59 925.13
	DM1		
	<i>Dépôt et cautionnement</i>	1 000.00	
	<i>Subv.d'investissement</i>	7 496.10	
	DM2		
	<i>Résultat cumulé d'investissement</i>	15 944.34	
Recettes	BUDGET EXECUTOIRE	122 000.00	130 601.38
	DM1		
	<i>Dépôt et cautionnement</i>	1 000.00	

SOIT UN EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE 70 676.25 €

1. Les recettes de la section d'investissement réalisées en 2022 130 601.38 €

- a) Une grande partie des recettes réalisées sur l'exercice 2022 correspond aux écritures d'amortissements au 31/12/2022 pour un montant de **124 477.11 €**.

Ce montant se répartit dans les comptes ci-dessous :

Amortissements des immobilisations corporelles	51 253.05 €
28131 – Constructions sur sol propre - Bâtiments	51 253.05 €
Autres immobilisations corporelles	73 224.06 €
28181 – Installations générales, agencements, aménagements divers	1 446.00 €
28182 – Matériel de transports	3 002.00 €
28183 – Matériel de bureau et matériel informatique	1 082.65 €
28184 – Mobilier	21 467.24 €
28188 – Autres immobilisations (machines, matériels techniques...)	46 226.17 €

- b) Versement de cautions des personnes accueillies sur le pôle parental, pour la somme de 1 102.00 €.

- c) **Écritures de dotations pour la création de provisions pour créances douteuses et contentieuses.**

Pour information, dès lors qu'un risque de non-recouvrement ou non-paiement apparaît et/ou, des retards de paiement, ceci constitue alors un indicateur de dépréciation d'une créance. Pour se faire, il est considéré que les pièces en reste depuis plus de 2 ans au 31/12/N, doivent faire l'objet de dépréciations à minima, à hauteur de 15%. La finalité comptable étant ici de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.

En conséquence, il convient de passer en fin d'exercice les écritures de dotations aux provisions relatives aux créances de l'institution.

Chaque année cette provision sera actualisée en fonction du solde des comptes concernés, soit par une reprise au 7817, soit par une dotation supplémentaire au 6817 afin que les soldes des comptes 49 correspondent au 15% des comptes de tiers de créances douteuses et/ou contentieuses. Pour l'année 2022, les provisions s'élèvent à :

- **Compte 491** : Dépréciation des comptes de redevables pour un montant de **2 537.23 €**
- **Compte 496** : Dépréciation des comptes de débiteurs divers pour un montant de **2 485.04 €**

2. Les dépenses de la section d'investissement réalisés en 2022: 59 925.13 €

1392- Subvention d'investissement : 7 496.10 €

Comme chaque année, cette dépense correspond aux amortissements de la valeur de l'immobilisation acquise au moyen de la subvention (subvention de 149 922.00€ de legs Benech) utilisée pour les travaux de la villa des Nobles. Il est inscrit pour l'année 2022 la somme de 7 496.10€.

16 – Emprunts et dettes assimilées : 420.00 €

Ce compte prévoit les remboursements de cautions des parents accueillies au Pôle parental du CDEF31.

2184 – Mobilier : 16 535.51 €

Ces dépenses correspondent aux agencements et aménagement en mobilier sur les unités éducatives. Certaines dépenses sont également imputées pour le stock du service technique qui doit avoir une certaine réactivité pour intervenir auprès des unités éducatives.

DAPE	Canapé 2 places	996.00 €
SAM	Rééquipement appartements (tables, canapé, chaises...)	4 731.11 €
VILLA ST ALBAN	Canapé	948.50 €
VILLA LAS TUTOS	Armoire à pharmacie 2 armoires portes battantes	1 090.80 € 996.74 €
MAISON ROBINSON	Fauteuil de repos veilleurs Vestiaires 4 colonnes Armoire à pharmacie 1 porte 8 Bureaux pour chambres	560.10 € 729.98 € 1 158.00 € 1 280.26 €
POUPONNIERE	2 Fauteuils releveurs pour les veilleuses de nuit	1 786.48 €
SERVICE TECHNIQUE	8 lits métal pour le stock atelier	2 257.54 €

2188 - Autres immobilisations : 35 473.52 €

Ce compte prévoit le renouvellement de matériels/mobiliers devenus vétustes, insécurisés ou réformés.

POUPONNIERE	Oxymètre Armoire froide positive	773.75 € 3 876.00 €
VILLA LAS TUTOS	Lave-linge Séche-linge	3 018.00 € 2 934.00 €
MAISON ROBINSON	Chariots pour entretien des locaux Chariots ramassage linge	597.60 € 742.80 €
JARDIN D'ENFANT	Climatisation des locaux	6 097.91 €
MAGASIN	Laveuse sc 351 pour lavage sols	2 805.38 €
CUISINE	Armoire à grille négative Robot coupe + 8 lames	4 330.97 € 3 334.82 €
LINGERIE	Imprimante textile marquage linge	891.00 €
ESPACES VERTS	Tracteur tondeuse ZT	4 040.99 €
SERVICES TECHNIQUE	Ponceuse Scie onglet radial	476.40 € 1 553.90 €

➤ Calendrier des étapes budgétaires 2022 pour la section fonctionnement

ETAPES BUDGETAIRES	GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3	TOTAL GENERAL
<p><u>Octobre 2021</u></p> <p>Budget prévisionnel 2022 avec MN :</p> <p>Dotation : 20 218 898.00 €</p>	2 050 400.00 €	16 780 153.00 €	1 773 345.00 €	20 603 898.00€
<p><u>Avril 2022</u></p> <p>Décision modificative n°1</p> <p>+20 228.00 € (Écritures de stocks – écritures d’ordres)</p>	2 070 628.00 €	16 780 153.00 €	1 773 345.00 €	20 624 126.00€
<p><u>Juin 2022</u></p> <p>Budget exécutoire 2022</p> <p>Dotation : 19 846 398.67</p>	2 024 400.00 €	16 521 300.07 €	1 685 698.60 €	20 231 398.67 €
<p><u>Octobre 2022</u></p> <p>Budget Exécutoire définitif 2022 (Décision modificative n° 2)</p> <p>+ 2 420 806.40 €</p> <p>Dotation : 22 267 205.07 €</p>	2 165 500.00 €	18 790 045.47 €	1 696 659.60 €	22 652 205.07€

I. Présentation de la section de fonctionnement

ETAPES BUDGETAIRES 2022		MONTANTS	TOTAL BE : BE + DM2	REALISE
DEPENSES	BUDGET EXECUTOIRE	20 231 398.67	22 652 205.07	22 465 259.97
	DM1	20 228.00		
	DM2	2 420 806.40		
RECETTES	BUDGET EXECUTOIRE	20 231 398.67	22 652 205.07	22 834 312.60
	DM1	27 724.10		
	DM2	2 420 806.40		

Cet exercice fait ressortir un excédent d'un montant de 369 052.63 €.

Il est proposé d'inscrire le résultat excédentaire 2022 en report à nouveau en attendant la validation de l'autorité de tarification lors du budget exécutoire en 2024 (N+2).

Pour information, l'arrêté rendant le budget exécutoire 2022 prévoit l'affectation du résultat 2020, pour un montant de 56 702.64 € sur la réserve de compensation. Après affectation, la réserve de compensation s'élève à 172 050.11 €

Nous demandons qu'une partie de l'excédent 2022 de 369 052.63 €, soit imputée sur cette réserve, afin de pouvoir y affecter les éventuels résultats déficitaires.

Les opérations budgétaires du CA 2022 sont en concordance avec les opérations comptables retracées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

1. Section de fonctionnement : recettes réalisées en 2022

22 834 312.60 €

BUDGET PREVISIONNEL 2022	20 603 898.00 €
BUDGET EXECUTOIRE 2022 (arrêté du 10/05/2022)	20 231 398.67 €
DECISION MODIFICATIVE N° 1	+ 27 724.10 €
DECISION MODIFICATIVE N° 2 (arrêtés des 22/09 et 4/11)	+ 2 420 806.40 €
BUDGET EXECUTOIRE 2022 DEFINITIF	22 652 205.07 €
RECETTES REALISEES 2022	22 834 312.60 €

➤ **Groupe 1- Produits de la tarification**

22 471 518.44 €

Budget prévisionnel :

20 273 898.00 €

Dotations

20 218 898.00 €

Autres financeurs/Départements extérieurs

55 000.00 €

Budget exécutoire + DM2 :

22 322 205.07 €

Dotations

22 267 205.07 €

Autres financeurs/Départements extérieurs

55 000.00 €

Recettes réalisées :

22 471 518.44 €

Dotations

22 267 205.08 €

Autres financeurs/Départements extérieurs

204 313.36 €

Les recettes réalisées sur le groupe 1 sont d'un montant de 22 471 518.44 €, montant composé d'une part, de la dotation versée par le conseil départemental (22 267 205.07 €) et, d'autre part, de la facturation aux départements d'origine des personnes accueillies provenant de départements extérieurs (204 313.36 €).

On constate sur la facturation aux départements, autres que la Haute-Garonne, un excédent de recettes de + 149 313.36 €

➤ **Groupe 2- Autres produits relatifs à l'exploitation**

355 298.06 €

Budget prévisionnel :

330 000.00 €

Budget exécutoire :

330 000.00 €

DM1 (stocks + subventions d'investissement)

27 724.10 €

Recettes réalisées :

355 298.06 €

Ce groupe 2 fait ressortir un excédent de recettes d'un montant de + **9 529.13 €** qui s'explique par des recettes supplémentaires, atténuées par quelques recettes non effectuées sur certains comptes. Ci-joint le détail des lignes budgétaires :

- Stock final de fournitures, d'alimentation, de produits d'entretien : - 899.80 €
- Remboursement des frais de personnel : + 43 271.78 €
- **Participation des mères du centre maternel : - 12 603.00 €**
- Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel (repas) : - 1 330.00 €
- Remboursements divers (sinistres assurances, remboursement énergie, cantines payées d'avance) :
- 18 909.85 €

➤ **Groupe 3- Produits financiers et produits non encaissables** **7 496.10 €**

Compte 777 : Quote-part des subventions d'investissement : **7 496.10 €**

Cette écriture correspond aux amortissements de la valeur de l'immobilisation acquise au moyen de la Subvention, subvention obtenue pour la Villa des Nobles (Benech)

2. Dépenses de la section fonctionnement réalisées en 2022 : 22 465 259.97 €

BUDGET PREVISIONNEL 2022	20 603 898.00 €
BUDGET EXECUTOIRE 2022	20 231 398.67 €
DECISION MODIFICATIVE N° 1	+ 20 228.00 €
DECISION MODIFICATIVE N° 2	+ 2 420 806.40 €
BUDGET EXECUTOIRE 2022 DEFINITIF	22 652 205.07 €
DEPENSES REALISEES 2022	22 465 259.97 €

BUDGET EXECUTOIRE 2022:

Le budget exécutoire 2022 prévoit dans son arrêté modificatif du 4 novembre 2022, un montant total s'élevant à **22 652 205.07 €** (20 231 398.67 + 2 420 806.40):

A. Un premier arrêté (10 mai 2022) rendant le budget exécutoire à hauteur de **20 231 398.67 €** prévoit :

- **En reconduction: 20 012 342.97 €**
 - Les évolutions du coût de la vie,
 - Les valorisations salariales,
 - Les mesures réglementaires,
 - GVT....
- **En mesures nouvelles : 219 055.70 €**
 - 1 ETP Technicien Informatique/Communication sur 6 mois : 24 679.00 €
 - 4 appartements du Centre parental sur 7 mois : 70 700.00 €
 - Aménagement des appartements : 15 200.00 €
 - 2 ETP MM/ISGS : 35 000.00 €
 - Location de 4 appartements : 20 500.00 €
 - Postes transversaux sur 12 mois: 123 676.70€
 - 1 ETP ISGS DAPE : 39 912.29 €
 - 1 ETP ISGS POUPONNIERE : 45 167.67 €
 - 1 ETP ES VILLA DES NOBLES : 38 596.74 €

B. Deux arrêtés sont venus modifier le budget exécutoire du 10 mai 2022, avec une révision de la dotation de financement qui rend définitivement le budget exécutoire à 22 652 205.07 €. Ces arrêtés ont fait l'objet d'une décision modificative en octobre 2022 (DM2) et permettent de faire face aux différents besoins de l'établissement. Ce dernier budget exécutoire donne lieu à un complément de 2 420 806.40 € dont les besoins se déclinent ci-après.

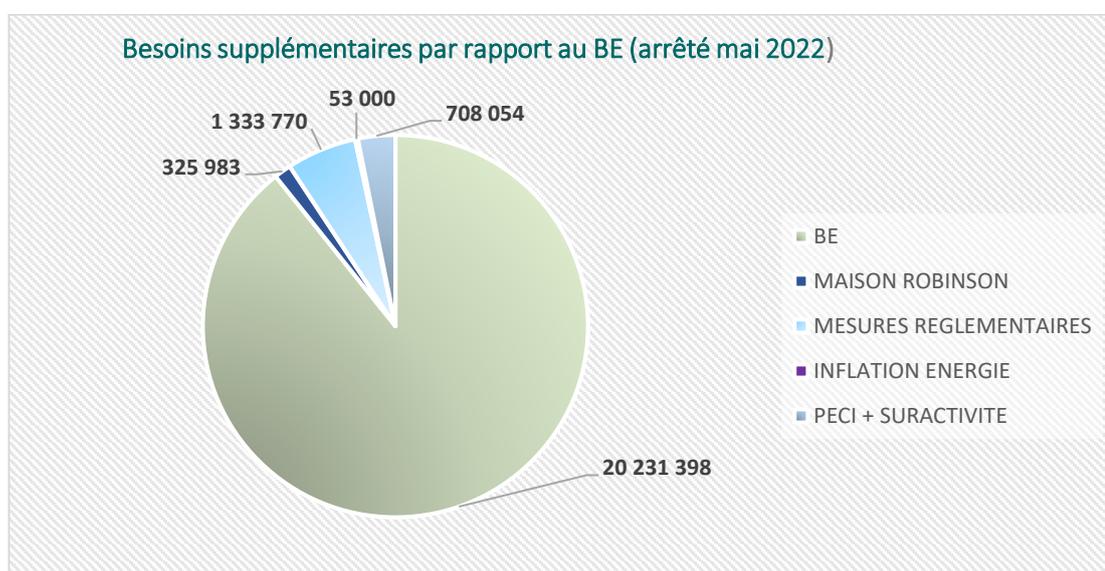
- **Ouverture d'une unité (Maison Robinson)** ayant pour objectif l'allègement des unités Gaia et Arc en ciel qui comptaient, depuis la fermeture d'une unité en décembre 2021, 10 à 12 enfants pour une capacité de 6. La dotation accordée pour cette unité est de **325 983.40 €**
- **1.6 ETP sur la veille pouponnière** correspondant au renforcement de l'équipe de nuit au regard de la suractivité constante et des troubles des enfants. Le montant de cette mesure s'élève à **34 560.00 €**
- **Revalorisation salariale issue des accords nationaux pour le Ségur**, dont le montant s'élève à **907 263.00 €**
- **Dépenses qui relèvent de mesures gouvernementales : 426 507.02 €**
 - La revalorisation du point d'indice (décret du 7 juillet 22) : 280 100.00 €
 - La revalorisation du SMIC au 1^{er} juillet 2022 : 46 356.59 €

- Le reclassement des catégories C (décret du 24 décembre 2021 : 50 407.56 €
- Le paiement de la majoration des heures supplémentaires (décret du 29 juin 22) : 49 642.87 €

▪ **Dépenses dues aux prises en charges individualisées et à la suractivité: 673 492.98 €**

- Les dépenses pour renforcer les unités en suractivité. Au 31 août 2022, l'établissement a effectué 4 631 journées supplémentaires par rapport aux journées prévues lors du budget exécutoire. Le montant de ces renforts s'élève à 519 565.14 € au 30/09/2022.
- Les dépenses liées aux prises en charges individualisées. Le CDEF31 est régulièrement sollicité pour accueillir des mineurs avec troubles de l'attachement ou du comportement. Depuis plusieurs mois, les sollicitations sont en augmentation. Le maintien de ces enfants sur le collectif, dans une structure d'accueil d'urgence est inadapté, c'est la raison pour laquelle il est nécessaire de recruter des éducateurs supplémentaires pour permettre une individualisation de l'accompagnement, seule à même d'assurer la sécurité et l'apaisement de ces enfants. Ces dépenses font l'objet d'un accord au préalable de la Direction Enfance et Famille. La dépense s'élève à 153 927.84 €.

▪ **Dépenses dues à l'inflation (alimentation, eau, carburant, électricité...): 53 000.00 €**



Ci-après, quelques coûts à mettre en exergue sur l'ensemble des groupes fonctionnels pour 2022:

Ouverture de l'unité Maison Robinson : 440 868.12 €

L'Unité Eden : 72 124.06 €

Prises en charge individualisées : 326 033.12 €

➤ **Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante :** **1 970 488.22 €**

BUDGET PREVISIONNEL 2022	2 050 400.00 €
BUDGET EXECUTOIRE 2022	2 024 400.00 €
DECISION MODIFICATIVE N° 1	+ 20 228.00 €
DECISION MODIFICATIVE N° 2	+ 141 100.00 €
BUDGET EXECUTOIRE 2022 DEFINITIF	2 165 500.00 €
DEPENSES REALISEES 2022	2 185 505.89 €



Les dépenses de ce groupe progressent de façon significative avec une évolution par rapport aux dépenses 2021 de +10.91 %.

Contexte :

- Hausse due à l'inflation, alimentée par une crise géopolitique avec une envolée des prix de l'énergie.
- La suractivité (+ 8503 journées par rapport à 2021) sur les unités d'internat
- La prise en charge individualisée d'enfants avec troubles du comportement importants
- L'accumulation de situations dites « complexes »

Ces éléments conduisent les dépenses du groupe 1 a une augmentation conséquente.

Malgré cette nette évolution des dépenses, des efforts de gestion ont permis de ralentir voire de stabiliser les dépenses de certains postes. Aujourd'hui, nous travaillons, avec un groupement d'achats AGAP PRO pour les achats alimentaires. Après différentes consultations, nous avons pu obtenir l'adhésion au groupement d'achats des hôpitaux de la vallée d'Ariège. Cela permettra d'avoir un choix plus important sur les prix de produits alimentaires et sur les produits d'entretien. Aussi, une mise en concurrence quasi systématique, avec plusieurs devis, est faite auprès des fournisseurs/prestataires. Une note « action sobriété énergétique » a également été établie pour réduire la consommation d'énergie au sein de l'établissement.

Aussi, les recours aux séjours de répit ont fortement augmenté sur cette fin d'année. Cette évolution s'explique notamment par l'allongement de la durée de séjour. En corrélation avec ce phénomène nous observons un nombre conséquent de familles ne bénéficiant pas de droits de visite et d'hébergement et sommes donc face à des situations d'enfants qui sortent peu de l'institution.

La suractivité et l'accumulation des situations dites « complexes » renforce ce besoin de proposer une alternative ou des temps de répit aux enfants accueillis sur les collectifs, en particulier sur le pôle enfance.

Enfin, l'accueil de jour a également pris une place importante dans la construction de la prise en charge des enfants et adolescents du fait de l'absence de scolarité ou de prise en charge médico-sociale pour un très grand nombre de situations.

Pour information :

En ce qui concerne les dépenses liées à l'**unité Robinson**, il était prévu sur ce groupe la somme de 58 100.00 €. Les dépenses s'élevaient à 48 933.59 €, en sachant que nous avons déjà en stock du mobilier qui a permis l'installation de cette unité.

Aussi, il est indiqué dans ces dépenses du groupe 1, la prise en charge d'**Eden A.** dont le montant s'élève à 7 131.05 € pour 2.5 mois.

Quelques exemples de comptes avec des évolutions significatives :

6023 - Alimentation

- Budget exécutoire 2022 : 349 000.00 €
- Dépenses 2022 : 346 079.61 € Dépenses 2021 : 332 756.20 € - Dépenses 2020 : 336 042.55 €

Au vu de la hausse des prix et de la suractivité, nous avons dû, lors de la révision de la dotation de financement, augmenter ce poste de 39 000.00 € pour répondre aux besoins. Aussi, le marché avec les hôpitaux vallée d'Ariège permettra un choix plus important avec des prix plus compétitifs.

60611 : Eau et assainissement

- Budget exécutoire 2022 : 32 750.00 €
- Dépenses 2022 : 30 415.62 € Dépenses 2021 : 14 146.78 € - Dépenses 2020 : 16 183.62 €

D'importantes fuites d'eau, sur le 425 route de Launaguet, ont été constatées en février 2022 et ont généré une facturation plus élevée que la normale. Il a été rajouté, lors de la décision modificative n°2, la somme de 13 750.00 € afin de couvrir les dépenses. Par ailleurs, le changement de compteur par la société Véolia, en décembre 2021, a révélé la possibilité d'un problème sur l'ancien compteur qui aurait sous-estimé les consommations antérieures à 2021. Ce qui pourrait expliquer, malgré les différentes fuites, cette augmentation au niveau des consommations.

60612 : Energie, électricité, Gaz :

- Budget exécutoire 2022 : 263 500.00 €
- Dépenses 2022 : 294 663.38 € Dépenses 2021 : 243 363.98 € - Dépenses 2020 : 216 398.78 €

La dépense de l'énergie a connu une montée des prix considérable, particulièrement cette année 2022.

Il a été nécessaire de rajouter, lors de la révision de dotation (DM2 -2022) la somme de 23 500.00 €.

Malgré le fait que les marchés publics garantissent les offres les plus avantageuses, cela n'empêche pas les hausses dues à la conjoncture actuelle. Pour information, le marché du gaz a débuté au 1^{er} juillet 2022 et celui de l'électricité a débuté le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 3 ans

60621 : Combustibles et carburants :

- Budget exécutoire 2022 : 86 000.00 €
- Dépenses 2022 : 81 742.53 € - Dépenses 2021 : 64 138.74 € - Dépenses 2020 : 44 543.33 €

Cette ligne budgétaire augmente de façon significative au regard des tensions marquées par la flambée des prix sur les produits pétroliers. Il a été rajouté, lors de la décision modificative n°2, la somme de 26 000.00 € pour faire face aux dépenses

61128 : Prestations à caractère médico-social

- Budget exécutoire 2022 : 318 700.00 €
- Dépenses 2022 : 384 584.91 € - Dépenses 2021 : 280 226.02 € - Dépenses 2020 : 324 397.22 €

L'augmentation des dépenses de ce poste vise tout d'abord à mettre en avant les séjours de répit, avec une dépense annuelle de 95 995.91 € (pour info, la dépense 2021 s'élève à 22 012.49 €)

Comme déjà expliqué dans l'introduction du groupe 1, le recours aux séjours de répit a fortement augmenté. Cette évolution s'explique notamment par l'allongement de la durée de séjour.

La suractivité et l'accumulation des situations dites « complexes » renforce ce besoin de proposer une alternative ou des temps de répit aux enfants accueillis sur les collectifs.

Par ailleurs, il est difficile de faire un comparatif avec l'année 2021 qui est très peu représentative pour beaucoup d'autres postes (parcs loisirs, spectacles, restaurants...), en raison de la crise sanitaire.

6288 : Autres prestations

- Budget exécutoire 2022 : 59 250.00 €
- Dépenses 2022 : 75 798.36 € - Dépenses 2021 : 45 140.79 € - Dépenses 2020 : 55 104.90 €

Ce compte fait ressortir une augmentation des dépenses due en grande partie à la prestation de service d'agent de sécurité dont la dépense 2022 a fortement augmenté (dépense 2022 : 21 827.88 € – dépense 2021 : 4 197.00 €). Aussi, d'autres postes ont fait l'objet de dépenses ponctuelles comme : la mission de coordination SSI pour la villa des nobles (2 340.00 €), l'assistance pour la maîtrise d'ouvrage pour l'appel d'offres du parc informatique (3 480.00 €), et de façon plus régulière, la prestation pour des conseils juridiques (3 780.00 €). Ceci explique une augmentation des dépenses de cette ligne budgétaire.

Cependant, d'autres lignes budgétaires ont vu diminuer leurs dépenses

60623 – Fournitures d'atelier

- Budget exécutoire 2022: 93 750.00 €
- Dépenses 2022 : 75 472.64 € Dépenses 2021 : 102 851.86 € - Dépenses 2020 : 88 216.90 €

Par rapport au budget exécutoire 2022, cette ligne budgétaire a vu ses dépenses diminuées. Cet écart provient principalement de la dépense beaucoup moins importante de la reproduction de clés. Pour information, la dépense 2021 était de 39 133.08 € et pour 2022, la dépense est de 19 082.65 €. Aussi, une consultation, avec plusieurs demandes de devis, est faite de façon beaucoup plus systématique sur les achats de fournitures d'atelier.

602268 – Autres fournitures hôtelières

- Budget exécutoire 2022: 142 650.00 €
- Dépenses 2022 : 150 532.96 € - Dépenses 2021 : 172 278.43 € - Dépenses 2020 : 150 232.92 €

Par rapport au budget exécutoire 2022, ce compte subit une légère augmentation de 7 882.96 € qui provient notamment de la suractivité sur des internats, notamment pour les achats de couches, produits d'hygiène et linge de maison. En revanche, rapport aux dépenses 2021, nous constatons une baisse marquante de 21 745.83 €. Cette baisse significative provient en partie des produits d'hygiène et absorbants comme les blouses jetables, masques, carrés de lavage... beaucoup moins consommés en 2022, car moins marquée par la crise sanitaire.

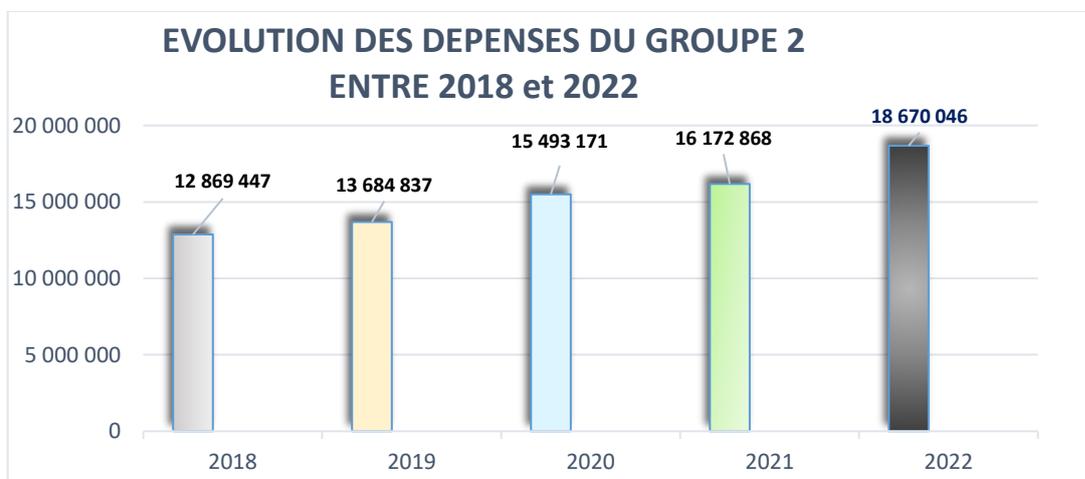
6021 – Produits pharmaceutiques

- Budget exécutoire 2022: 28 850.00 € €
- Dépenses 2022 : 21 596.77 € Dépenses 2021 : 26 052.75 € - Dépenses 2020 : 31 378.51 €

Les dépenses de ce compte peuvent varier suivant si la personne accueillie bénéficie de la CMU. De même que sur les autres postes, des devis sur la parapharmacie sont demandés systématiquement.

➤ Groupe 2- Dépenses afférentes au personnel

BUDGET PREVISIONNEL 2022	16 780 153.00 €
BUDGET EXECUTOIRE 2022	16 521 300.07 €
DECISION MODIFICATIVE N° 1	/
DECISION MODIFICATIVE N° 2 (Enveloppe pour Unité Robinson, Ségur ...)	+ 2 268 745.40 €
BUDGET EXECUTOIRE 2022 DEFINITIF	18 790 045.47 €
DEPENSES REALISEES 2022	18 670 046.99 €



Le budget exécutoire 2022 du groupe 2 s'élève à **16 521 300.07.00 €**. Un arrêté modificatif a donné lieu à une révision de la dotation de financement pour un montant de **2 268 745.40 €**. Ce financement complémentaire va permettre de répondre aux dépenses non connues lors de l'élaboration du budget prévisionnel 2022. L'arrêté définitif du 4 novembre 2022 prévoit alors pour le groupe 2 un montant de **18 790 045.47 €**.

Cette dotation complémentaire vise à financer :

- L'ouverture de l'Unité Robinson (226 922.40 €)
- 1.6 ETP sur la veille de la Pouponnière (34 560.00 €)
- Mesures réglementaires (revalorisations salariales issues des accords nationaux: Ségur, point d'indice, reclassement catégories C, (1 333 770.02 €)
- Dépenses dues à la suractivité et aux prises en charge individualisées (673 492.98€)

Il est important de faire ressortir certains coûts marquants correspondant aux dépenses de renforts, soient liées aux situations complexes, soient liées à la suractivité. Un poste également en forte hausse, celui des arrêts maladie/accidents de service au vu de la fatigue des professionnels travaillant, plus particulièrement sur les unités de collectifs d'internat.

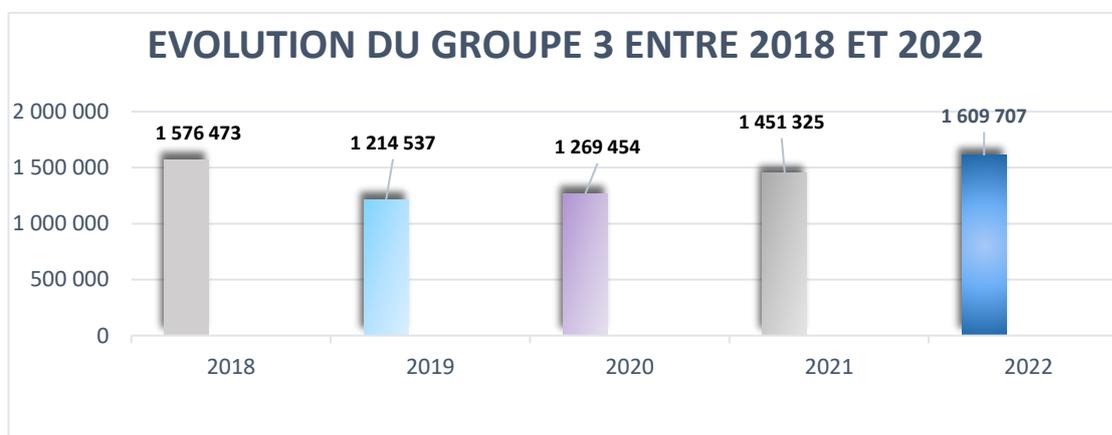
- Dépenses liées au recrutement de **Peci** : 305 993.12 €
- Dépenses liées au recrutement de l'équipe éducative dédiée à l'accompagnement d'**Eden A.** : 63 645.75 € pour octobre et novembre 2022.
- Dépenses liées aux **arrêts maladie et accidents de service** : 1 166 792.10 € qui correspondent à 17 562 jours d'arrêt, en 2021 nous étions à 870 768.19 € pour 12 072 jours d'arrêt, soit + 5 490 jours d'arrêts en 2022.

Ci-après, quelques postes de dépenses mis en avant :

DESIGNATION	REALISE
Maison Robinson	390 114.31
Pool de remplacement	363 333.44
Equipe mobile urgence	643 000.73
Techniciens	687 318.24
Assistants familiaux	1 332 933.97
Apprentis	53 124.74
Personnels Intérimaires	134 032.78
Remplacement congés	232 454.29
Indemnité compensatoire	182 043.56
Prime de précarité	35 321.44
CDI	188 566.37
Rupture conventionnelle	27 840.23
Paiement des ARE	35 569.85

➤ Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure

BUDGET PREVISIONNEL 2022	1 773 345.00 €
BUDGET EXECUTOIRE 2022	1 685 698.60 €
DECISION MODIFICATIVE N° 1	/
DECISION MODIFICATIVE N° 2	+ 10 961.00 €
BUDGET EXECUTOIRE 2022 DEFINITIF	1 696 659.60 €
DEPENSES REALISEES 2022	1 609 707.09 €



Le budget exécutoire 2022 s'élève à 1 696 659.60 €, les dépenses de ce groupe s'élèvent à 1 609 707.09€ et fait ressortir un excédent de **+ 86 952.51 €**. Cependant, par rapport aux dépenses 2021, nous remarquons une évolution des dépenses de **+10.91 %**. Les postes les plus impactés par ces augmentations sont : les assurances multirisques, les locations immobilières, à contrario, ce poste génère malgré tout un excédent par rapport à la prévision, les amortissements annuels. Quant aux lignes budgétaires en baisse, sont concernées : les allocations du Centre Parental, les locations immobilières, les entretiens et réparations des bâtiments.

De même que sur les autres groupes fonctionnels, nous inscrivons sur ce groupe les coûts de mesures prises pour le dispositif unité dédiée d'Eden A. et l'ouverture de l'unité Robinson

Coûts Dispositif **Eden A**, correspondant à de la location immobilière : 1 347.26 €

Coûts de la **Maison Robinson**, qui correspondent à de l'entretien de bâtiments et de l'argent de poche : 1 820.22 €

Ci-après quelques explications complémentaires concernant les restes à réaliser de ce groupe:

6132 – Locations immobilières

- Budget exécutoire 2022 : 396 040.00 €
- Dépenses 2022 : 358 462.12 € - Dépenses 2021: 330 806.22 € - Dépenses 2020: 299 427.41€

Par rapport au budget exécutoire 2022, ce poste est à nouveau excédentaire cette année au vu des difficultés à trouver des appartements en location. Peu d'offres sont proposées sur des types de biens répondant à nos besoins. Il manque aujourd'hui 3 appartements pour le Centre parental et 1 appartement pour le SAM.

61521 – Entretien et réparations bâtiments

- Budget exécutoire 2022 : 55 000.00 €
- Dépenses 2022 : 22 833.03 € - Dépenses 2021: 25 344.32 € - Dépenses 2020: 65 995.50€

Par rapport aux dépenses 2021, ce compte reste relativement stable. Or nous avons prévu lors du Budget prévisionnel, un montant permettant les remises en état des différentes unités/villas. Cette année 2022, la villa Las tutos devait être remise en état mais la difficulté du relogement n'a pas permis ces réparations. Lorsque les réparations sont trop importantes, il n'est pas toujours possible d'effectuer des travaux avec les enfants dans l'unité/villa. La remise en état sur Las Tutos devrait se faire début 2023.

61558 – Entretien autres matériel et outillage

- Budget exécutoire 2022 : 47 573.60 €
- Dépenses 2022 : 33 221.88 € - Dépenses 2021: 52 849.51€ - Dépenses 2020: 36 039.00€

Comme on peut le constater, ce compte varie suivant les années. Il prévoit les réparations de matériels, notamment de la cuisine, buanderie mais également l'entretien des véhicules. Les derniers contrats de véhicules de location prévoient l'entretien et le changement des pneus du véhicule, ce qui impacte, à la baisse, les dépenses de ce compte.

6588 – Allocations versées aux personnes accueillies du pôle parental

- Budget exécutoire 2022 : 75 000.00 €
- Dépenses 2022 : 64 133.00 € - Dépenses 2021 : 64 480.00 € - Dépenses 2020 : 35 021.00€ -

Le budget exécutoire 2022 prévoit 75 000.00 € et tient compte de la possibilité d'accueillir les deux parents avec une allocation par personne, ce qui multiplie par deux le montant de l'allocation. Aussi, des allocations étaient prévues pour des familles du centre parental devant loger dans les appartements extérieurs, non trouvés à ce jour. Ce qui laisse un reste à réaliser sur ce compte de 10 867.00 €

Pour information, cette allocation est versée aux parents sans ressource dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité afin de fournir les moyens financiers aux familles, de subvenir aux besoins fondamentaux, et peut varier suivant l'âge et le nombre d'enfants.

D'autres postes ont connu quelques évolutions par rapport aux dépenses n-1 mais néanmoins, pour certains, anticipées lors de l'élaboration du budget prévisionnel :

6582 - Pécule

- Budget exécutoire 2022 : 74 704.00 €
- Dépenses 2022 : 72 277.50 € - Dépenses 2021 : 54 922.00 € - Dépenses 2020 : 62 300.50€

Les dépenses de ce compte dépendent complètement de l'activité du CDEF31. Au vu de la suractivité observée en 2022, (*pour rappel + 4658 journées sur les unités d'internat*), les dépenses par rapport à 2021 subissent une augmentation de 17 355.50 €. Ce poste prévoit le paiement de l'argent de poche des enfants/jeunes de 6 ans à 18 ans et aussi les allocations d'accès à l'autonomie pour les jeunes en appartements avec les jeunes de la villa des nobles qui sont en semi-autonomie.

6161 - Multirisques

- Budget exécutoire 2022 : 225 250.00 €
- Dépenses 2022 : 236 963.38 € - Dépenses 2021 : 215 791.20 € - Dépenses 2020 : 156 518.89 €

L'évolution des dépenses 2022 correspond à la régularisation des cotisations calculées sur la masse salariale n-1.

68111 - Immobilisations incorporelles

- Budget exécutoire 2022 : 122 000.00 €
- Dépenses 2022 : 124 477.11 € - Dépenses 2021 : 109 574.81 € - Dépenses 2020 : 124 395.74 €

Ce sont les annuités des amortissements n-1 qui sont à l'origine de ces dépenses. Cependant, lors de la préparation du budget prévisionnel, le montant de ces annuités n'est pas encore connu, car les acquisitions peuvent s'effectuer jusqu'à début décembre. Ce qui peut engendrer quelques variations sur le montant de la prévision n+1 (le budget prévisionnel étant établi en septembre).

III. Rapport Social Unique

RAPPORT SOCIAL UNIQUE

CDEF 31

Le Rapport Social Unique (RUS)² récapitule en un document unique les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation de l'établissement dans le domaine social, d'enregistrer les réalisations effectuées et de mesurer les changements intervenus au cours de l'année écoulée et de l'année précédente et notamment sur :

- 1- **L'emploi** : les effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein, les caractéristiques des effectifs, les positions statutaires, les postes proposés, les postes pourvus.
- 2- **Le recrutement** : le recrutement de fonctionnaires, le recrutement pour pourvoir des emplois d'encadrement supérieur et dirigeant, les cas de recours à des contractuels, l'apprentissage, les contrats aidés, les stagiaires.
- 3- **Les parcours professionnels** : les mutations et les mobilités, les mises à disposition, les avancements de grade et les promotions internes, les examens professionnels, les départs ou cessations de fonctions, notamment selon le motif ou la destination.
- 4- **La formation** : le nombre des agents en formation initiale et continue, les dépenses de formation, les types de formations dispensées, le nombre et la durée des formations, les décisions prises sur les demandes de formation.
- 5- **Les rémunérations** : la masse salariale, les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.
- 6- **La santé et la sécurité au travail** : la nature des risques professionnels, le nombre et la nature des accidents du travail, maladies professionnelles et affections ainsi que les reclassements des agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions, le nombre et la nature des arrêts de travail imputables au service, le nombre et la nature des signalements enregistrés dans le dispositif prévu par l'article 6 quater A de la loi du 13 juillet 1983 susvisée, les acteurs de la prévention et leurs activités, les instances de prévention et leurs activités, les documents de prévention et d'évaluation des risques professionnels, la mise en œuvre des actions de prévention des risques professionnels.
- 7- **L'organisation du travail et l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail** : les cycles de travail, l'organisation du travail, les quotités de temps de travail, notamment le temps non complet ou incomplet et le temps partiel, les heures supplémentaires, le télétravail et le travail à distance, l'existence de chartes et accords

² les articles 9 bis A et 9 bis B de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, le décret n° 88-951 du 7 octobre 1988, décret modifié par le décret n° 2012-1292 du 22 novembre 2012 et par l'arrêté du 5 décembre 2012, l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique

relatifs au temps de travail ou au télétravail, les droits à jours de congés, les comptes épargne-temps, les absences liées à des raisons de santé ainsi qu'à d'autres motifs, les jours de carence, les restructurations et réorganisations de service.

- 8- **L'action sociale et la protection sociale** : les montants des dépenses et leur nature, les types de prestations fournies, notamment le logement, le nombre de bénéficiaires et leurs caractéristiques ;
- 9- **Le dialogue social** : les instances de dialogue social, les représentants du personnel, le nombre de réunions et de jours d'autorisation d'absence et le crédit de temps syndical alloué et utilisé, les moyens de toute nature effectivement accordée aux organisations syndicales, les négociations engagées et les accords signés, les recours formés auprès des commissions administratives paritaires, les jours de grève.
- 10- **La discipline** : la nature des fautes disciplinaires, le nombre de sanctions prononcées ainsi que leur nature.

Il est à la fois un outil rétrospectif et prospectif destiné à améliorer les capacités de prévision de l'établissement quant à la gestion des Ressources Humaines et de leur adaptation aux évolutions du secteur social et médico-social.

Il donne enfin l'occasion d'évaluer l'état d'avancement des grandes politiques RH, définies dans le projet d'établissement 2012-2016.

Rapport Social Unique (RUS) décrit la situation de l'effectif total.

Il se compose de trois parties :

Partie I : Etat et analyse des données sociales de l'établissement de N-2 à N

Partie II : Gestion des ressources humaines au sein de l'établissement

Partie III : Mise en perspective des données sociales au regard du projet d'établissement (volet social) et intégration de la politique des ressources humaines sur le territoire.

Dans chaque partie, et pour l'ensemble des indicateurs, des "points clés" apportent des précisions et des analyses qualitatives complémentaires.

Le bilan de la partie Ressources Humaines du projet établissement 2012-2016 est intégré dans la partie III.

SOMMAIRE

PARTIE I.....	201
I – Evolution des effectifs et de la Masse Salariale	201
Indicateur 1 - La répartition des emplois au 31.12.2022	202
Indicateur 2 - La masse salariale	204
II – Gestion du temps et disponibilité des Ressources Humaines	205
Indicateur 3 - Les heures supplémentaires	205
Indicateur 4 - Compte épargne temps (CET)	205
Indicateur 5 - Absentéisme par service / unité	206
Indicateur 6 - Recrutements	206
Indicateur 7 - Mouvements Externes	207
Indicateur 8 - Concours et recrutement sans concours	208
III – Gestion des compétences	210
Indicateur 9 - Nombre d’avancement de grade et de promotion	210
Indicateur 10 - Repérage des métiers sensibles ou en « tension ».....	211
Indicateur 11 - Attractivité et fidélisation du personnel.....	211
Indicateur 12 - Adéquation des moyens humains avec l’activité	212
Indicateur 13 – Les fiches de postes.....	212
Indicateur 14 - Plan de formation	213
Indicateur 15 - Formation individuelle : Etude promotionnelle, CFP, VAE, Bilan de compétence, CPF, Apprentissage, Enveloppe budgétaire « usure professionnelle ».....	217
V – Dialogue Social.....	219
Indicateur 16 - Réunions syndicales, commissions et instances.....	219
Indicateur 17 - Nombre d’heures syndicales utilisées	220
Indicateur 18 - Nombre d’agents grévistes	220
Indicateur 19 - Droits et moyens syndicaux	220
V – Santé et sécurité au travail	221
Indicateur 20 - Nombre d’accidents de service, de trajets et de maladies professionnelles.....	221
Indicateur 21 - Nombre de jours d’arrêt de travail (MO, CLM, CLD...)	223
Indicateur 22 - Thématique de la responsabilité sociale de l’établissement.....	223
Indicateur 23 – Prévention des risques professionnels	224
Indicateur 24 - Formation en lien avec les conditions de travail	224
PARTIE II.....	225
La professionnalisation du service Ressources Humaines de l’établissement	225
PARTIE III.....	228
1 - Les perspectives 2023	228
2 - La Médecine Préventive	230
ANNEXE.....	253
Le Comité de Gestion des Œuvres Sociales	253

EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DE LA MASSE SALARIALE

La politique des ressources humaines de l'établissement tient compte à la fois de la nécessité d'une gestion adaptée aux besoins et aux évolutions du cadre réglementaire et d'un management s'appuyant sur un dialogue social vivant. Les données ci-après visent à servir de base à cette politique de ressources humaines en permettant à chacun, équipe de direction et d'encadrement, membres des instances et professionnels, d'identifier les réalités et évolutions institutionnelles marquant l'année 2022.

Pour mémoire, les professionnels de l'établissement sont titulaires de la Fonction Publique Hospitalière à l'exception des contractuels. Ces derniers sont recrutés pour les raisons suivantes :

- Du fait d'absences prolongées des titulaires³,
- De positions statutaires⁴ dans l'attente de l'organisation d'un concours sur des postes devenus définitivement vacants,
- En cas d'accroissement temporaire d'activité,
- Dans le cadre d'un recrutement en contrat à durée indéterminé.

Les ressources humaines de l'établissement sont constituées de **319.21 ETP⁵** budgétés (titulaires et CDI) soit 6 ETP de plus qu'en 2021.

Les agents titulaires, les remplacements réglementaires et les renforts représentent **418** professionnels rémunérés au 31 décembre 2022⁶, soit une dépense annuelle sur l'ensemble des charges du personnel de **18 670 046.99 euros**.

³ Arrêt maladie, congé maternité, congé parental, congé longue maladie, congé longue durée, accident du travail, temps partiels, formation, etc.

⁴ Détachement ou disponibilité

⁵ Équivalents Temps Pleins

⁶ Du fait des possibilités de temps partiels ou des arrêts de travail des titulaires remplacés par des contractuels

Indicateur 1 - La répartition des emplois au 31 décembre 2022

1. La répartition par corps des 319.21 ETP budgétés

▪ Titulaires et contractuels	
Personnel de direction – encadrement :	18
Personnel administratif :	24.25
Personnel éducatif (ES – ME – EJE – CESF – AS) :	100.75
Personnel médico – technique (Psychologue)	7.53
Personnel ouvrier (TH - AEQ – OP) :	26
Personnel paramédical (PUER – INF - AMP – AP – ASH) :	108.50
Total	285.03 ETP
▪ Contractuels à durée indéterminée	
Personnel : administratif – paramédical - éducatif	3
Personnel soignant (Médecins) :	3.28
Personnel médico – techniques (Psychomotricien) :	0.90
Personnel éducatif (Assistants familiaux) :	27
Total	34.18 ETP

2. La répartition des effectifs par pôles au 31/12/2022

POLE / SERVICE	ETP BUDGETES
Direction - Encadrement	18
Accueil – Admission - Secrétariat de direction – qualité	13
Ressources humaines et économiques	11.25
Services Transversaux (Pôle santé – Psychologues – Assistantes Sociales – Médecins – Psychomotricien)	24.46
Petite enfance	45
Enfance	35.50
Adolescents	70.50
Mères - Enfants	20
Dispositifs (IAD - DAPE – SAM – HAVRE – ESCALE)	29
Dispositif Accueil Familial	32
Maintenance – Travaux – Espace Vert	9
Logistique (Buanderie – Entretien – Cuisine – Chauffeur- Magasin)	21
Pool de remplacement	/
TOTAL	319.21

3. La pyramide des âges au 31/12/2022

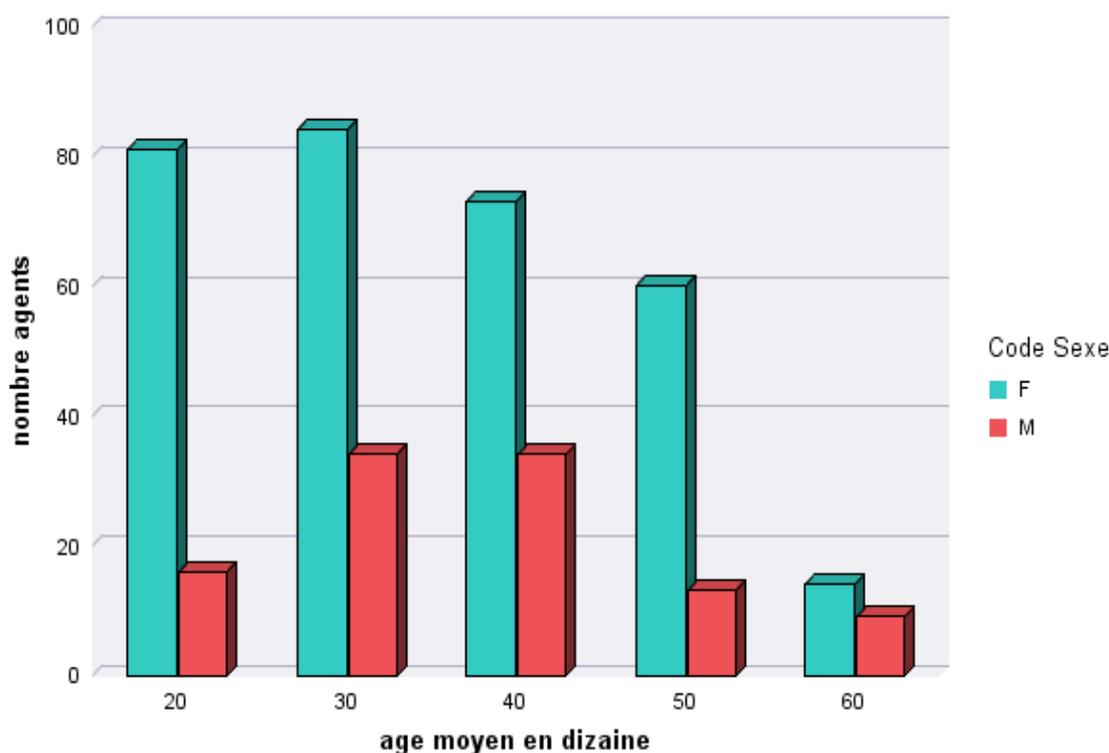
Données en nombre :

	20	30	40	50	60	TOTAL
FEMMES	81	84	73	60	14	312
HOMMES	16	34	34	13	9	106
TOTAL	97	118	107	73	23	418

Données en pourcentage :

	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	Plus 60 ans	Total
FEMMES	19,38	20,10	17,46	14,35	3,35	74,64
HOMMES	3,83	8,13	8,13	3,11	2,15	25,36

	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	Plus 60 ans	Total
Nombre	97	118	107	73	23	418
Pourcentage	23,21	28,23	25,60	17,46	5,50	100%

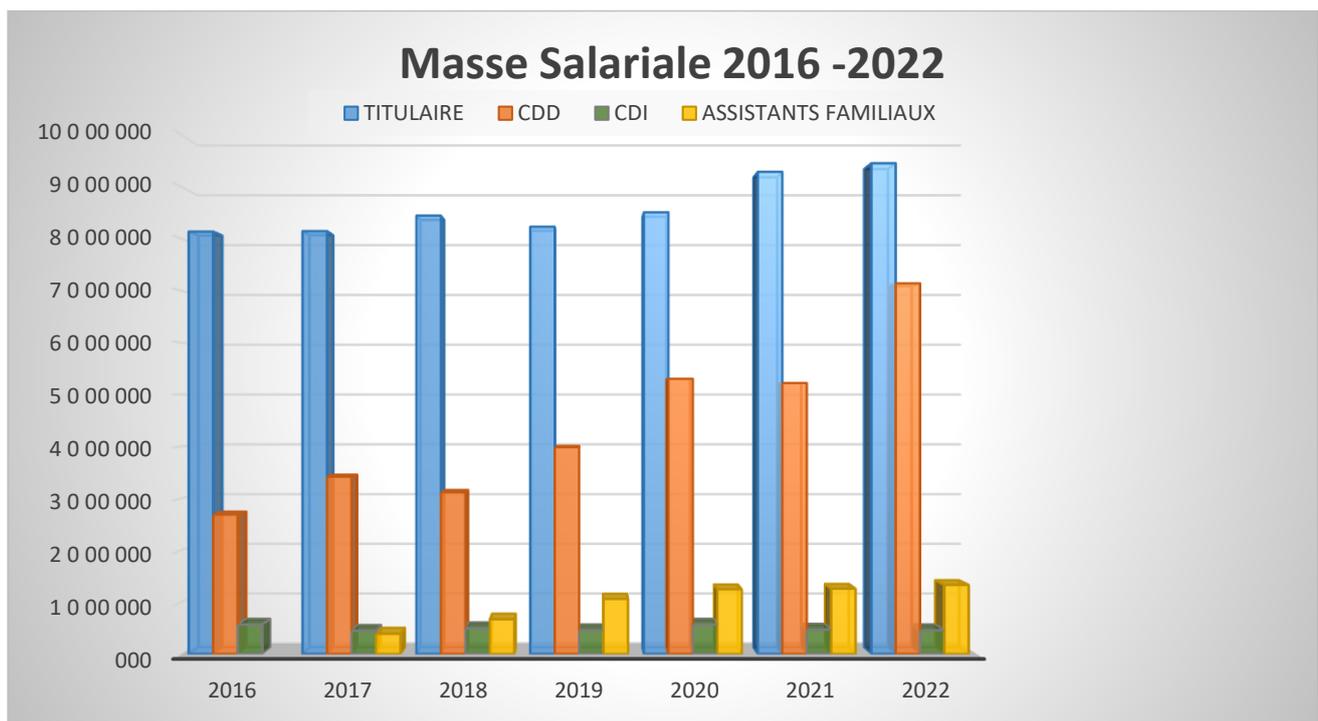


A l’instar des exercices antérieurs, l’établissement connaît une surreprésentation des femmes à hauteur de 74.64 % contre 25.36 % d’hommes.

Le précédent constat de professions fortement féminisées ainsi que la stabilité des effectifs se traduisent par une régularité des données concernant la représentation des sexes par tranche d’âge. S’agissant de la répartition des effectifs par tranche d’âge, l’établissement connaît une composition équilibrée d’un point de vue RH (transmission des compétences et entrées-sorties).

Indicateur 2 - La masse salariale

ANNEE	TITULAIRE	CDD	CDI	ASSISTANTS FAMILIAUX	TOTAL hors intérimaires, médecine du travail, honoraires
2016	8 133 782,56	2 690 825,44	568 326,25		11 392 934,25
2017	8 142 193,67	3 420 908,71	446 814,13	390 018,42	12 399 934,93
2018	8 442 187,29	3 118 986,38	497 278,10	669 938,95	12 728 390,72
2019	8 227 426,83	3 987 334,49	459 083,39	1 061 648,88	13 735 493,59
2020	8 504 258,79	5 303 598,23	568 853,46	1 247 967,27	15 624 677,75
2021	9 283 034,93	5 223 257,82	469 437,52	1 259 602,89	16 235 333,16
2022	9 447 130,40	7 138 650,69	457 135,50	1 332 933,97	18 375 850,60



Points clés

La progression des dépenses identifiées au 31/12/2022 est de 13.18% par rapport aux dépenses au 31/12/2021. Cette hausse significative est le reflet de plusieurs facteurs : le taux de progression du GVT⁷, l'impact des réformes statutaires, avec notamment la prime Ségur attribuée depuis le mois d'Avril 2022 et des mesures catégorielles. La croissance des dépenses du personnel est en grande partie soutenue par des décisions nationales qui affectent les rémunérations et les charges afférentes.

Aussi, il est important de noter que cette évolution des dépenses est également liée aux dépenses de renforts, aux différentes situations complexes, et à la suractivité. Un poste également en forte hausse, est celui des arrêts maladie/accidents de service au vu de la fatigue des professionnels travaillant, plus particulièrement sur les unités de collectifs d'internat (cf tableau indicateur 5).

GESTION DU TEMPS ET DISPONIBILITE DES RH

Indicateur 3 - Les heures supplémentaires

La politique de Gestion des Ressources Humaines du CDEF 31 permet le paiement d'heures supplémentaires sous certaines conditions et notamment:

- En cas d'absence inopinée d'un professionnel, **la veille ou l'avant-veille** sur un service d'internat,
- Lors d'une intervention lorsqu'un professionnel est d'astreinte,
- Lors d'une astreinte téléphonique prolongé,
- Pour des missions exceptionnelles.

Dans les autres cas, les heures supplémentaires sont récupérées jusqu'à une journée de repos non cumulable.

Indicateur 4 - Compte épargne temps (CET)

Le Compte Epargne Temps est régi par le décret n°2012-1366 du 6 décembre 2012 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne temps et aux congés annuels dans la Fonction Publique Hospitalière.

Au 31/12/2022, 170 agents bénéficient d'un compte épargne temps, ce qui représente 42% des agents de l'établissement.

Le nombre de professionnels détenant un Compte Epargne Temps a diminué entre 2021 et 2022.

Indicateur 5 - Absentéisme par service / unité

Cet indicateur a été utilisé pour la première fois dans le bilan social du CDEF 31 de 2016. Il regroupe les jours d'absences par unités et services (MO, ME, CLM, CLD, maternité, paternité, accident de service, accident de trajet, absence non justifiée et congé exceptionnel, CFP...)

POLE	NOMBRE D'AGENTS AYANT ETE ABSENTS		NOMBRE DE JOURS D'ABSENCES	
	2021	2022	2021	2022
Direction - Encadrement	13	10	262	91
Administratif	19	24	793	1397
Dispositif Alternatif à l'Internat	28	71	1380	3063
Pôle Adolescents	69	86	3065	4612
Pôle Enfance	37	58	925	2027
Pôle Parental	21	26	955	917
Pôle Petite Enfance	49	57	2117	1833
Social - Santé	31	23	1453	1271
Logistique	20	29	1043	2137
Maintenance et Travaux	8	9	79	156
TOTAL	295	398	12 072*	17504*

* Maladie - AS - MP - FO - Absence Diverses

Nous pouvons noter **une hausse du nombre de jours d'absence**, avec 5432 jours supplémentaires en 2022.

Indicateur 6 – Recrutements

En 2022, le service Ressources Humaines a émis **24 avis de recrutement**, contre 28 avis en 2021 :

- **Encadrement : 2 postes**
 - o **2 postes** de Cadre Hébergement et Accompagnement
- **Pôle Hébergement et Accompagnement : 9 postes**
 - o **1** poste de Maitresse de Maison – Pôle Parental
 - o **2** postes Educatif – Pôle Parental
 - o **1** éducateur de jeunes enfants – Halte-Garderie
 - o **1** poste de Maitresse de Maison – Villa de Launaguet
 - o **1** poste d'Auxiliaire de Puériculture – Halte-Garderie
 - o **1** poste de Coordonnateur
 - o **2** psychologues
- **Dispositifs alternatifs : 10 postes**
 - o **1** poste Educatif – HAVRE
 - o **6** postes Educatifs – IAD
 - o **3** postes Educatif - SAM

- **Administratif-Ressources Humaines**
 - o 1 Gestionnaire de paie– RH
 - o 1 Coordonnateur – RH
 - o 1 Adjoint Administratif-BASA

Indicateur 7 – Mouvements externes

1 - Les agents sortis pour disponibilité, mutation et détachement : 11 agents

- 3 Educateurs Spécialisés
- 2 Auxiliaires Puériculture
- 2 Moniteurs éducateurs
- 3 Agents d'Entretien Qualifié
- 1 Adjoint Administratif

2 - Les départs en retraite : 2 agents

- 1 Educateur Spécialisé
- 1 Puéricultrice Cadre de Supérieur de Santé

3 - Radiation des Cadres suite à une disponibilité, un détachement, une rupture conventionnelle ou une intégration directe : 15 agents

- 6 Educateurs Spécialisés
- 1 Conseillère en Economie Sociale et Familiale
- 1 Adjoint Administratif Hospitalier
- 1 Adjoint des Cadres Hospitalier
- 1 Attaché d'Administration Hospitalier
- 1 Ouvrier Professionnel
- 2 Cadres Socio-Educatif
- 1 Educateur de Jeunes Enfants

Points clés

La rupture conventionnelle est une nouvelle modalité de rupture entre l'employeur et le professionnel. Elle est issue de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment l'article 72.

Elle consiste en un accord mutuel par lequel un agent public et son administration conviennent des conditions de cessation définitive de fonctions.

La rupture conventionnelle est ouverte au fonctionnaire titulaire et au contractuel en CDI. Elle ne peut pas être imposée par l'une ou l'autre des 2 parties. L'agent perçoit une indemnité de rupture. Il a également droit aux allocations de chômage, s'il en remplit les conditions d'attribution.

En 2022, le CDEF31 a instruit deux ruptures conventionnelles.

Indicateur 8 – Concours et recrutement sans concours

Le recrutement d'un fonctionnaire se fait généralement par concours. Les conditions d'accès aux concours varient selon qu'il s'agit d'un concours externe, interne ou concours dit 3^{ème} concours et du niveau de l'emploi visé : emploi de catégorie A, B ou C.

Afin de limiter la précarité des agents contractuels, le CDEF 31 organise des concours (catégories A et B) et des recrutements sans concours (certains grades de catégorie C) chaque année en fonction des postes vacants.

Ces postes sont mis dans un premier temps au tour à la mutation sur le site de la Place de l'Emploi Public (PEP).

GRADE	Modalité de recrutement	Nombre de Postes
Auxiliaire de Puériculture	Mutation	1
Psychologue	Mutation	1
Puéricultrice	Mutation	2
TOTAL		4

Concours organisés en 2022 :

GRADE	Modalité de recrutement	Nombre de postes à pourvoir	Nombre de postes pourvus	Nombre de postes mis sur liste complémentaire
Educateur Spécialisé	Concours sur titres	15	5	
Educateur de Jeunes Enfants	Concours sur titres	1	1	
Adjoint des Cadres Hospitalier	Concours externe sur titres	2	2	1
Auxiliaire de Puériculture	Concours sur titres	3	3	3
Moniteur Educateur	Concours sur titres	6	6	
Infirmier	Concours sur titres	1	1	
Adjoint Administratif	Recrutement sans concours avec entretien	1	1	1
Ingénieur Hospitalier	Concours sur titres	2	2	
TOTAL		31	21	5

b.
c.

Points clés

Au 31 décembre 2022, nous pouvons constater sur le tableau des emplois 65 postes à temps complet à pourvoir :

- 5 postes de Cadres (CSSE– CSE – Attaché)
- 2 postes d'Administratifs (Adjoint Administratif)
- 1 poste d'Ouvrier Principal
- 10 postes de Soignants (AP – AES – ASH)

- 43 postes Educatifs (EJE – ME – ES)
- 2 postes de Psychologues
- 2 postes de Technicien Hospitalier

Il est à noter également qu'au 31/12/2022, trois concours étaient en cours qui ont permis de nommer 12 professionnels éducatifs. Il reste donc 53 postes à pourvoir pour l'année 2023.

GESTION DES COMPETENCES

Indicateur 9 – Nombre d'avancement de grade et de promotion

La Loi 2019-828 du 6 août 2019 sur la transformation de la Fonction Publique, vient modifier les compétences des Commissions Administratives Paritaires. En effet, les CAP ne sont plus consultés en matière d'avancement et de promotion.

Les avancements d'échelons se font de manière automatique en fonction des grilles indiciaires.

Une commission comprenant un membre de la direction, le Cadre RH, le Cadre Supérieur et des membres des commissions administratives paritaires se réunit afin d'apprécier les différents critères validés et de donner leur avis sur les avancements de grade ou de promotion avant la validation de l'autorité investie du pouvoir de nomination.

1. Avancement de grade

L'avancement de grade est le passage d'un grade à un grade supérieur à l'intérieur d'un même corps. Il permet l'accès à des fonctions supérieures et à une rémunération plus élevée.

Le statut particulier du corps fixe les conditions à remplir pour pouvoir prétendre à un avancement au choix. Ces conditions sont notamment des conditions de grade, d'ancienneté et d'échelon.

La Direction nomme les professionnels qu'elle souhaite promouvoir parmi ceux remplissant les conditions fixées par le statut particulier pour pouvoir accéder au grade supérieur, après avis de la Commission Parcours.

Les professionnels sont choisis en fonction de plusieurs critères institutionnels et notamment, la valeur professionnelle, la manière de servir, l'ancienneté dans l'établissement et l'âge.

Le statut particulier prévoit que le nombre de fonctionnaires relevant d'un grade d'avancement soit limité par rapport à l'effectif total de fonctionnaires dans le corps. Le nombre maximum de professionnels pouvant être promus dans chaque grade d'avancement est fixé par arrêté ministériel. C'est le taux de promotion.

Lorsqu'il n'est pas possible de prononcer d'avancement 2 ans de suite, un avancement peut être prononcé la 3^{ème} année, c'est le principe de la clause de sauvegarde.

Au cours de l'année 2022, la Direction a validé 4 avancements de grade :

- 1 avancement de grade de Moniteur Educateur Principal
- 1 avancement de grade d'Agent des Services Hospitalier Classe Supérieure
- 1 avancement de grade de Cadre Supérieur Socio-Educatif
- 1 avancement de grade d'Aide Médico-Psychologique Principal

2. Promotion

La promotion consiste dans le passage d'un corps à un autre corps. Elle permet d'accéder à des fonctions et à un emploi d'un niveau supérieur et à une échelle de rémunération plus élevée. La promotion engendre donc un changement de fiche de poste et de missions.

Au cours de l'année 2022, la Direction a validé 2 promotions.

- 2 promotions d'Assistant Médico-Administratif

Indicateur 10 – Repérage des métiers sensibles ou en « tension »

Le CDEF 31 requiert divers métiers dont certains sensibles. Nous pouvons compter parmi ces métiers, le Médecin Pédiopsychiatre, des éducateurs spécialisés ou moniteurs éducateurs expérimentés, des cadres socio-éducatifs et des veilleurs de nuit.

La mise en œuvre de la Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences va permettre d'étudier la problématique et d'y remédier en développant les compétences, et en formant des agents de l'établissement.

Des nouvelles modalités de recrutement et de maintien en poste sont en cours de réflexion : formation de nos propres professionnels (apprentissage/ formation), partenariat avec les écoles, proposition de CDI pour éviter la précarisation des contrats (sous certaines conditions) ...

Indicateur 11 – Attractivité et fidélisation du personnel

La Direction a mis en place, après validation du Conseil d'Administration, la reprise d'ancienneté des agents contractuels dans les mêmes conditions qu'un agent titulaire.

Ce système permet de valoriser l'expérience professionnelle des agents contractuels avant leur intégration dans l'établissement, et ainsi rendre le CDEF 31 plus attractif pour des professionnels expérimentés dont l'établissement avait besoin.

La Direction indemnise également les heures supplémentaires aux professionnels qui, pour des besoins de services, reviennent de manière non anticipée (dans les 48 heures et les week-end) sur leur temps de repos tout en respectant la réglementation. En effet, cette politique Ressources Humaines permet de garantir un encadrement auprès des personnes accueillies plus pertinent du fait que les professionnels connaissent les situations et l'environnement de travail, tout en reconnaissant financièrement leur réactivité.

Une indemnité complémentaire pour les contractuels a également été accordée en 2021 par le département.

Malgré ces éléments, la question de l'attractivité et du recrutement reste cruciale au CDEF. Certains professionnels n'ont pas confirmé leur intérêt pour l'établissement pour des raisons financières. Pour exemple, le complément de traitement indiciaire (prime SEGUR) qui n'a pas été octroyé pour les personnels administratifs nous a mis en difficulté pour le recrutement d'un agent de la FPH qui le percevait sur son poste sur lequel elle préférait rester.

La loi de l'offre et de la demande s'imisce dans les métiers du sanitaire et social. Il y a de moins en moins de professionnels pour de plus en plus de demandes. Les professionnels ont davantage d'exigence dans leur condition de travail. Par ricochet, il est plus compliqué de mettre en avant les principes du service public telle que la continuité de service.

Par conséquent, il y a un vrai travail à faire sur ces 2 aspects :

Attractivité : Travailler davantage nos recrutements, être transparent. Le CDEF est une institution difficile, autant le signifier. Prendre le temps de travailler nos annonces sur le fond et la forme...

Fidélisation : Donner envie aux professionnels de rester, les connaître, travailler davantage sur l'intelligence collective...

Pour ces deux points, certaines grilles salariales ne sont pas compétitives par rapport à d'autres établissements. Il faut trouver ou retrouver le plaisir de travailler ensemble. Les conditions de travail, la qualité de vie au travail sont des pistes à explorer davantage en 2023.

Indicateur 12 – Adéquation des moyens humains avec l'activité

En 2018, des crédits délégués aux cadres ont permis d'ajuster les recrutements en termes de congés, maladies et renforts. Les plannings ont été ajustés en fonction des besoins en remplacement.

En 2020, la Direction a réfléchi sur une nouvelle organisation pour pallier au :

- Remplacement des absences ponctuelles des professionnels éducatifs et paramédicaux en cas de maladie ou accident de service.
- Remplacement sur les temps de récupération des professionnels d'internat.
- Remplacement dit « renfort » sur un internat (une surcharge de travail ou situations de jeunes complexes).

Il a été décidé de mettre en place un pool de remplacement qui permettra de disposer de professionnels ayant la connaissance des services, de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement. Il permettra aux professionnels de ce dispositif de développer des compétences transversales. Par conséquent, les crédits délégués aux cadres ont été limités aux remplacements congés. Un nombre de jours de remplacement est défini pour chaque service en début d'année.

En 2022, il est décidé l'arrêt de ces crédits délégués avec en parallèle un travail sur la pose des congés.

Il consiste à limiter le nombre de départ en congés simultanés par service. Cela permet à l'équipe d'être autonome et de ne plus utiliser d'autres crédits. S'il y a un intérêt financier, ce n'est pas celui qui prévaut à cette décision. En effet, l'enfant accueilli a le droit au même accompagnement à tout moment de l'année. Une équipe autonome aide à la stabilité du jeune qui n'est pas pris en charge par des personnes qu'il ne connaît pas. Enfin cela a également un intérêt pour les professionnels qui s'épuisent moins en restant plus nombreux en poste.

L'adéquation des moyens humains avec l'activité en 2023 est un vrai sujet. La réponse aux difficultés du CDEF n'est pas exclusivement une question de moyens. C'est en tout cas une réflexion à porter en 2023.

Indicateur 13 – Les fiches de postes

En 2021, la fiche de poste de Coordinateur éducatif et Coordinateur Maintenance et travaux ont également été rédigées.

Fin 2021 et début 2022, les fiches métiers ont été élaborées en indiquant les niveaux requis quant aux activités, savoirs, savoir-faire de chaque métier recensé au sein du CDEF31. Cette procédure a permis de mettre en place la nouvelle campagne d'évaluation professionnelle annuelle à l'aide du logiciel GESFORM et basée sur les fiches métiers.

Le travail sur les fiches métiers est à poursuivre en 2023 pour préparer la campagne d'évaluation professionnelle.

Indicateur 14 – Plan de formation

Il est essentiel de rappeler la place toute spécifique de la formation au CDEF 31 dans la politique Gestion des Ressources Humaines pour pouvoir garantir un accès à la formation pour tous les agents.

Le Décret du 21 août 2008 sur la formation tout au long de la vie dans la Fonction Publique Hospitalière précise les objectifs de la formation : « Permettre aux agents

- D'exercer efficacement leurs fonctions durant l'ensemble de leur carrière
- D'améliorer la qualité du service public hospitalier
- De favoriser leur développement professionnel et personnel et leur mobilité »

Ainsi, la formation représente une garantie de qualité dans les pratiques professionnelles par la distanciation et la ré-interrogation ; c'est un outil dans l'accompagnement des projets institutionnels et individuels. Elle permet de soutenir la mise en place des projets de services ou encore de proposer un accompagnement dans l'évolution des parcours professionnels ainsi que dans la reconversion de certains agents en difficulté sur leur service.

1- Les Principes guidant la politique de formation

a. Le Plan de formation doit être élaboré dans le cadre des orientations du CDEF 31 (appui sur le Projet d'établissement) :

- D'une part, les formations sont travaillées en lien avec les missions du CDEF 31, les projets des services et de pôles, et dans le cadre de la GPMC de l'établissement,
- D'autre part, les formations permettent l'accompagnement des projets professionnels des agents selon la politique Gestion des Ressources Humaines de l'établissement.

b. Quelques principes opérationnels dans l'étude des demandes de formation :

- Une priorisation est faite pour les formations locales si les coûts sont plus avantageux,
- Des critères de hiérarchisation sont mis en place afin de prioriser les demandes individuelles.

c. Le rôle de la commission formation

Les membres de la commission

- ont un rôle de communication entre les agents et le service des Ressources Humaines
- sont force de propositions pour améliorer la politique de formation
- suivent l'élaboration et l'exécution du plan formation
- sont garants de la mise en œuvre du plan de formation tel que validé en instances
- sont aussi garants de l'équité de l'ensemble du plan (respect des critères de hiérarchisation des demandes individuelles)
- vérifient la cohérence du plan de formation
- font un état des lieux des formations et évaluent le bénéfice de la formation pour l'institution, les services et l'agent.

d. Les types d'actions de formation composant le plan de formation :

✓ Les Formations individuelles :

- Les formations permettant un « développement des compétences » (souvent entre 1 et 5 jours)
- Les formations permettant une « évolution professionnelle » (Bilan de compétence, Validation des acquis de l'expérience, préparation aux concours ou examens)
- Les « études promotionnelles » débouchant sur un diplôme ou certificat du secteur sanitaire et social
- Les Congés de Formation Professionnelle, dans le cadre d'une reconversion professionnelle
- Le Compte Personnel de Formation, dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle grâce à l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification professionnelle.

✓ Les Formations collectives :

- Les formations obligatoires (sécurité, hygiène...)
- Les formations de service
- Les formations institutionnelles

✓ Les Formations en cours d'année :

- Les formations d'adaptation à la prise de poste
- Les Colloques, Conférences, Journées d'études
- Les actions ponctuelles

2- Les critères de hiérarchisation des demandes individuelles de développement des compétences

Afin de faciliter et d'objectiver l'étude des demandes individuelles de développement des compétences (formations courtes et non promotionnelles), des critères ont été validés. Ils doivent permettre une meilleure transparence dans l'élaboration du plan de formation.

Un barème est ainsi constitué en fonction des critères suivants :

- L'adéquation de la demande avec les orientations du CDEF 31 et/ou les fonctions de l'agent (avis du chef de service/de la direction sur la demande)
- Les départs en formation effectués sur les 3 dernières années afin de permettre à tous les agents de partir régulièrement en formation
- Le coût de la demande de formation et la durée de la formation
- L'ancienneté dans l'établissement
- Action de formation liée ou non aux missions du poste, du service, de l'établissement

Les demandes sont hiérarchisées en fonction du résultat issu de ces critères. Cela facilite l'élaboration du plan de formation dans les limites de l'enveloppe budgétaire ANFH (Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier).

3- La mise en place du Compte Personnel de Formation

Le CPF permet à l'agent public d'accéder à toute action de formation, hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées, ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle ou le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre de son projet d'évolution professionnelle.

Ce projet peut s'inscrire dans le cadre de la préparation d'une future mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle.

Le CPF permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation au regard du temps de travail accompli, dans la limite de 150 heures.

Un agent ayant exercé ses fonctions de manière continue du 1er janvier au 31 décembre acquiert 25h/an de droits à la formation dans la limite de 150h. Le temps partiel est assimilé à du temps plein dans l'acquisition des droits à la formation.

Les agents de catégorie C dépourvus de qualification bénéficient d'un relèvement du plafond des droits à la formation (400h au lieu 150h) et de règles d'acquisition de ces droits plus favorables.

L'ANFH a instauré des commissions pour étudier les dossiers et valider une prise en charge pour les dossiers répondant à tous les critères : formation diplômante, qualifiante, certifiante, inscrite au RNCP ou RS, en lien avec la FPH (répertoire des métiers FPH), d'un niveau entre 3 et 5.

Le CDEF 31 a également mis en place une enveloppe dans le plan de formation dédiée aux dossiers CPF avec des critères : formation diplômante, qualifiante, certifiante, inscrite au RNCP ou RS, information du cadre de la démarche individuelle de l'agent, prioritaire aux catégories C, professionnels n'ayant pas bénéficié d'une formation diplomate, qualifiante, certifiante au cours des 5 dernières années. D'autres critères identiques à ceux du développement des compétences ont été adoptés pour sélectionner une validation de dossiers : avis du cadre ou de la direction, cout et durée de la formation, ancienneté du professionnel, et s'il s'agit d'une action liée aux missions du poste, du service et de l'établissement.

4- Le Plan de Formation 2022

Cotisations versées à l'ANFH

Plan de formation 2.1%	247 363€
FMEP (Etudes promotionnelles) 0.6%	} 94 233 €
CFP (Congé de Formation Professionnelle) 0.2%	
DPC Médical (Développement Professionnel Continu)	750 €

Montants du plan de formation 2022 :

Coût total du plan de formation	214 185 €
Formations individuelles	49 012. €
Formations collectives	165 173 €

a. Formations collectives obligatoires

Certaines formations obligatoires ont été prises sur le plan de formation, telles que

- ✓ Des formations relatives à l'hygiène :
 - HACCP pour le service de la Cuisine
- ✓ Des formations relatives à la sécurité :
 - AFGSU 2
 - Sauveteur Secouriste du Travail
 - Exercices sur feux réels

- Guides et Serres files

b. Formations de service

L'analyse des pratiques a été poursuivie pour chaque service éducatif, les dispositifs alternatifs, l'équipe de direction et d'encadrement, les psychologues, le pôle santé et les veilleurs de l'établissement afin de soutenir l'amélioration des pratiques professionnelles et d'accompagner les professionnels dans la fonction éducative.

Compte tenu de l'évolution de la réglementation et pour permettre une amélioration de traitement, plusieurs formations ont été destinées au personnel du service des Ressources Humaines : DSN (Déclaration Sociale Nominative), Décisions et courriers via AGIRH.

La formation Planiciel a également été poursuivie pour les cadres et la formation Blue Kango pour les administrateurs.

c. Formations institutionnelles

Des formations institutionnelles, relatives à l'accompagnement lié aux missions et au poste, ont été réalisées :

- Accompagner la conjugalité et la parentalité en centre parental pour les professionnels du Centre Parental, DAPE, IAD
- Interculturalité parentalité pour les professionnels du Centre Parental et DAPE
- Management et positionnement dans l'exercice de la fonction cadre pour les nouveaux cadres
- Réflexion institutionnelle pour l'organisation de soirées débats

Des formations institutionnelles, relatives à l'accompagnement favorisant les conditions de travail ont été réalisées :

- Gestion de la violence pour les professionnels de la Villa Launaguet
- Gestion du stress pour les professionnels candidats-report en 2023

d. Colloques

Plusieurs agents ont participé à des colloques, conférences ou journées d'études :

- Assises de la protection de l'enfance
- Les enfants exposés aux violences conjugales
- Associer les parents a une mesure de protection de l'enfant
- Violences sexuelles faites aux enfants
- 13eme journées spirale
- De la prévention a la protection de l'enfance
- Le parcours de l'enfant au centre des coopérations sur le territoire
- Congrès des auxiliaires de puériculture
- Les milles jours et après
- De l'influence a l'emprise
- Journées utilisateurs ressources humaines
- Radicalités violents et santé mentale
- Ecrits professionnels avec Philippe Caberan
- Premiers secours en santé mentale

- Conférence Sylvie Rayna Ifrass

e. Actions ponctuelles

Des actions de formation ponctuelles ont été réalisées :

- Séminaires RFC 2022
- Blue Kango
- Fondamentaux de la paie
- Gestion de la carrière des personnels hospitaliers
- Gestion des absentéismes
- Salamandre
- Protocole six'c
- Logiciel e. Magnus
- L'accès à la fonction publique hospitalières
- Remise à niveau en restauration collective
- Méthodologie de processus de recrutement
- Formation sur le droit des étrangers
- Le traumatisme intergénérationnel
- Formation maître d'apprentissage
- Emdr
- Organisation du temps de travail et gestion des priorités
- Formation IJSS, maintien de salaire et traitement en maladie

Indicateur 15 – Formation individuelle

1- Etudes promotionnelles

Au cours de l'année 2022, **une formation** a été prise en charge par l'ANFH dans le cadre des études promotionnelles (AES) et **une formation** a été prise en charge sur le plan de formation (EJE).

2- CFP

Au cours de l'année 2022, **4 formations** ont été prises en charge par l'ANFH dans le cadre des CFP :

- CAFDES
- BTS professions immobilières
- DESJEPS
- MASTER coaching et accompagnement de la transformation des organisations publiques

3- VAE

10 VAE ont été indiquées dans le plan de formation.

4- Bilans de compétences

8 Bilans de compétences ont été pris en charge par l'ANFH.

5- CPF

Le CPF a été utilisé pour **15 professionnels**, avec des financements ANFH et/ou Plan :

- D.U adolescence : pathologies et soins psychiques
- D.U psychologies interculturelles appliquées

- Pratique en sante naturelle
- EMDR niveaux 1 et 2
- TITRE PRO : employé administratif d'accueil
- Pratiquer la médiation canine
- CAP pâtissier
- CAP menuisier
- Formation de sophrologue
- Master 2 Sciences de l'éducation
- FIMO
- TP technicien d'assistance informatique

6- Apprentissage

Nous avons recruté 6 apprenties Educateur Spécialisé dont :

- 1 Apprentissage ES sur la Villa Saint Alban, année scolaire 2022-2023
- 1 Apprentissage ES sur la Villa Saint Alban, année 2022
- 1 Apprentissage ME sur la Villa Launaguet, année scolaire 2022-2024
- 1 Apprentissage ES sur la Villa des Nobles, année scolaire 2022-2023
- 1 Apprentissage ES sur la Villa Las Tutos, année scolaire 2022-2023
- 1 Apprentissage ME sur la Villa Revel, année scolaire 2022-2023

Les frais pédagogiques de la formation pour l'année scolaire s'élèvent à 145 457 ,03€ dont **8 565,38€** sont pris en charge par l'ANFH.

Une réflexion sera menée pour de futurs recrutement d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024.

Indicateur 16 – Réunions syndicales, commissions et instances

1- Les instances

Les instances sont un lieu d'échange avec les représentants du personnel essentiels à la vie de l'établissement. Au cours de l'année 2022, la Direction a mis en place **4 Comités social d'établissement (CSE)**. Dans le cadre du dialogue social et souvent pour éviter au maximum les déplacements de personnel du fait de la crise sanitaire, il a été décidé que nous expérimentions en avance cette instance qui deviendra obligatoire en 2023. En 2022, chaque rencontre a été divisée en trois temps ;

- Sujets relevant du Comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail
- Sujets relevant du Comité technique d'établissement
- Sujets communs aux 2 instances

Il s'est également tenu au CDEF **4 Conseils d'Administration (CA)**.

Ces instances permettent d'échanger et de prendre l'avis des représentants du personnel, afin de valider les actions nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement et à l'évolution de la politique institutionnelle.

3 CHSCT extraordinaires ont été organisés afin de permettre l'amélioration continue de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail des professionnels.

2 Conseil de la Vie Sociale a été organisé afin de permettre la participation des usagers à la vie institutionnelle.

2- Les réunions d'information syndicats/direction

10 réunions ont eu lieu en 2022 afin de permettre des échanges d'information et des temps de travail sur la gestion des ressources humaines, ainsi que sur la vie des services.

3- Les temps d'échange institutionnel

a. Les réunions institutionnelles

Depuis mai 2014, les réunions institutionnelles sont fixées à 3 par an : janvier, juin et septembre. **2 réunions** ont été réalisées en 2021 (juillet et novembre).

b. La commission d'accompagnement des parcours professionnels individuels

Cette instance est composée de la Directrice RH, de la Psychologue du travail, du Médecin du travail, d'une Coordinatrice RH et des membres CHSCT pour l'année 2022.

Elle permet de prendre en compte et mettre en valeur l'ensemble des enjeux liés à l'accompagnement des professionnels, au niveau individuel et notamment dans le cadre des aménagements de poste.

Elle travaille sur les projets individuels des professionnels dans la discrétion, la confidentialité et le respect de l'équité, tout en tenant compte des intérêts individuels et collectifs.

Elle permet une optimisation des ressources en matière de formation, reclassement, mobilité dans l'intérêt des équipes et des agents et en respectant la réglementation en vigueur.

En 2021, **2 commissions** ont été organisées, elle a étudié **18 situations**, dont certaines ont été étudiées sur plusieurs séances.

Indicateur 17 – Nombre d’heures syndicales utilisées

Depuis les élections professionnelles de décembre 2022 l’établissement compte au sein de l’établissement une organisation syndicale : SUD.

La section syndicale SUD a obtenu 2 178 h 70.

Ces heures sont réparties en 2022 sur **3 représentants du personnel** de la section syndicale SUD.

Au vu du nombre d’heures syndicales, l’établissement a débloqué des crédits de remplacements afin de permettre une continuité de service sur les unités ou services. Pour l’année 2022, 2 ETP de remplacement ont été autorisés.

Indicateur 18 – Nombre d’agents grévistes

Durant l’année 2022, 4 avis de grève ont été communiqués par les organisations syndicales.

Ces mouvements de grève ont mobilisé **17 professionnels dont 1 a été assigné.**

Indicateur 19 – Droits et moyens syndicaux

Le protocole d’accord d’exercice du droit syndical a été élaboré en 2018, en collaboration avec les représentants syndicaux. Ce document a été validé aux instances de juin 2018, il reprend les droits des syndicats dans son ensemble. Ce protocole est valable jusqu’aux prochaines élections professionnelles de décembre 2022.

La section syndicale SUD s’est vu attribuer un nouveau local. L’établissement a mis sa disposition, un ordinateur, une imprimante, un téléphone, une armoire cadenassée, un bureau et des chaises.

En ce qui concerne les fournitures (papier, stylos, ...), une enveloppe budgétaire est attribuée annuellement. Les représentants du personnel doivent transmettre une demande à la Direction qui valide la commande.

En décembre 2022, de nouvelles élections professionnelles se sont déroulées. L’établissement compte en 2023 une seule section syndicale : SUD. Un nouveau règlement intérieur va être élaboré dans le cadre du CSE.

SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Indicateur 20 – Nombre d'accidents de service, de trajets et de maladies professionnelles

Nature des absences en jours	2018	2019	2020	2021	2022
Accidents de service Accident de trajet	2091	1926	2551	1456	2289
Maladie professionnelle	622	365	262	0	365
Total	2713	2713	2813	1456	2554

On observe **une hausse** des accidents de service/ maladies professionnelles **de plus de 57.2 % par rapport à 2021**. Une maladie professionnelle a été déclarée sur 2022.

En 2022, **97 professionnels** ont eu un accident de service ou de trajet, 57 ont été en arrêt de travail suite à un **accident de service ou de trajet**.

Motifs	Contractuels		Titulaires		Nombre de jours d'arrêts
	Nombre	Arrêt	Nombre	Arrêt	
Agression - Morsure - Violence	38	22	21	12	1346
Chute	4	3	9	6	494
Effort de soulèvement	2	2	5	4	63
Objet en mouvement	0	0	0	0	0
Contamination	1	1	1	0	8
Faux mouvement	2	0	2	1	12
Accident de trajet	5	2	6	2	117
Effort de soulèvement N-1*	0	0	0	1	64
Agression - Morsure - Violence N-1*	0	0	1	1	185
	56	30	41	27	2289

*Accident de service des années antérieures dont l'absence se poursuit en 2022

MOTIFS D'ACCIDENTS DE SERVICE AVEC ARRÊT EN 2022

SERVICES/UNITES	Agression Morsure Violence	Chute/torsion cheville	Blessure/Objet en mouvement	Effort de soulèvement/ Faux mouvement	Contamination	Psychologique	Accident de trajet
BASA							1
ATELIER				4			
CUISINE	1						
BUANDERIE				1			
DAF				1			
ESCALE	3	1					1
JARDIN D'ENFANTS	3						
FINANCES		2					
ENTRETIEN DES LOCAUX		1		3			
MAGASIN	1						
HAVRE					1		1
RH							1
PSYCHOLOGUE	2				1		
POOL REMPLACEMENT		1					
POLE SANTE		1					
SAAJ		1					
SAM	1						
POUPONNIERE	6	1		1			3
MAISON ROBINSON	8						
GAIA	6	1					1
UNITE ARC EN CIEL	10	2					
VILLA LAS TUTOS	6						
VILLA REVEL	2						
VEILLE POLE ADO	3						
VILLA SAINT ALBAN	3						2
EDUCATEUR VOLANT	2						1
MAITRESSE DE MAISON	2	2		2			
TOTAL	59	13		12	2		11
TOTAL GENERAL							

Nous pouvons observer que sur 97 déclarations, 59 sont déclarés sur le motif « Agression – Morsure – Violence » dont 34 avec un arrêt.

Afin d'accompagner au mieux les professionnels victimes de violences, un protocole violence est mis en place à chaque déclaration pour des faits d'agression en présence d'un membre CHSCT et de la Direction.

Indicateur 21 – Nombre de jours d'arrêt de travail (MO, CLM, CLD...)

Nature des absences en jours	2018	2019	2020	2021	2022
Maladie ordinaire	3701	4780	5705	6027	7670
Congé longue maladie	442	1072	1121	871	2154
Congé longue durée	1630	365	366	702	1825
Maladie enfant	121	145	107	219	168
Congé maternité / Paternité	119	781	742	2155	973
Abs. Injustifiée	67	151	96	84	104
COVID 19 (arrêts – évictions)			3260	1394	1408
Total	7080	7294	11397	11452	14302

Nous pouvons constater une augmentation du nombre de jours d'arrêts dans le cadre du congé longue durée car 5 professionnels sont concernés en 2022.

Nous remarquons également une augmentation du nombre de jours d'arrêt dans le cadre du congé longue maladie, 7 agents concernés.

Toutefois, il faut prendre en considération dans l'augmentation des arrêts maladie, l'augmentation du nombre de professionnels au CDEF.

L'établissement met en place à la suite des arrêts maladies d'une longue durée et avec les recommandations du Médecin du travail des aménagements de postes, permettant aux agents de reprendre leur activité dans de bonnes conditions.

Indicateur 22 – Thématique de la responsabilité sociale du CDEF 31

Dans le cadre de la responsabilité sociale de l'établissement, le CDEF avait mis en place la fonction de référent handicap, ainsi que la semaine de l'Handicap.

La mise en place de cette fonction a pour but d'accompagner au mieux les agents, d'améliorer leurs conditions de travail et d'obtenir des financements issus du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) pour les former et ainsi leur permettre un maintien au travail.

L'établissement remplissait les conditions du taux obligatoire de travailleurs handicapés en 2019, il a donc été exonéré de la cotisation FIPHFP. En effet, l'établissement avait l'obligation d'employer 16 agents relevant d'un handicap et en a employé 20 soit 7.11% de la masse salariale.

En 2020, le nombre légal de bénéficiaires d'obligation d'emploi (BOE) n'a pas atteint le pourcentage requis de 6%, il était de 5.19%. Suite à plusieurs départs à la retraite, le CDEF 31 a été redevable de la cotisation

FIPHFP (11 137,73 euros). En effet, l'établissement avait l'obligation d'employer 23 agents relevant d'un handicap et seulement 21 faisaient partie des effectifs au 31/12/2020.

En 2021, le nombre légal de bénéficiaires d'obligation d'emploi n'a également pas atteint le pourcentage requis de 6%. Un contrôle a été mandaté par le FIPFHP nous avons transmis des éléments complémentaires afin de réduire le coût de la cotisation.

La déclaration 2022 sera effectuée en avril 2023. A ce jour, nous n'avons donc pas les éléments nécessaires sur le calcul de la cotisation FIPHFP.

La mise en place de demi-journées d'information depuis 2018 concernant le handicap au travail a permis d'accompagner les professionnels dans la reconnaissance de travailleurs handicapés.

Indicateur 23 – PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La démarche de prévention des risques professionnels (accident, maladie) est une obligation légale, depuis la loi du 31 décembre 1991 codifiée à l'article L. 4121-3 du code du travail et le décret n° 2001 1016 du 5 novembre 2001, qui a pour but de supprimer ou réduire les risques liés aux conditions de travail.

Elle se traduit par une évaluation des risques professionnels retranscrite dans le document unique et la mise en œuvre d'actions de prévention.

Mme DESCARGUES Meryl, secrétaire de direction coordonne cette mission, sous la responsabilité de Mme CHAVALLARD, Cadre fonctions ressources en charge de l'hygiène, Gestion des risques, hôtellerie et immobilier depuis juin 2020.

La mise en œuvre de la démarche repose sur une approche globale et participative.

Elle est organisée selon un calendrier annuel, définie lors des réunions Document Unique, organisé de façon mensuelle. Lors de ces réunions, il est échangé avec la direction et les membres CHSCT, un calendrier prévisionnel annuel, priorisant les services pour la réalisation du Document Unique. Il est établi le calendrier prévisionnel pour la visite des locaux.

Me DESCARGUES prend contact avec les équipes concernées pour fixer le rendez-vous au mieux vis à vis de l'activité du service.

Lors de la rencontre, Me DESCARGUES et Me CHAVALLARD abordent les conditions de travail, le rythme de travail, l'environnement de travail, en réalisant aussi une visite des locaux.

Après un premier échange lors de la rédaction du Document Unique avec la Direction, un premier retour est fait en réunion d'équipe. Nous réajustons au besoin les différentes situations de travail. Le Document unique du service est validé par la Direction puis présenté en réunion Document Unique et validé en CSE.

Indicateur 24 – Formation en lien avec les conditions de travail

Certaines formations sont indispensables et nécessaires quant à la sécurité, l'hygiène et aux conditions de travail des agents :

- SST (Sauveteur Secouriste du Travail),

- AFGSU 2 (Attestation de formations aux gestes et soins d'urgences),
- Exercice sur feux réels,
- Sécurité incendie,
- Guide et serre-files,
- HACCP éducateurs (Hazard Analysis Critical Control Point : Analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise),
- Méthode RABC (Risk Analysis Bio-contamination Control),
- Gestion de la violence,
- Référent hygiène

Ces formations sont budgétisées soit sur le plan de formation de l'établissement, soit sur le budget de l'établissement.

La professionnalisation du service RH de l'établissement

L'année 2022 a été extrêmement difficile pour l'équipe du service RH. Le départ de la cadre ainsi qu'une des coordinatrices a généré une fuite de compétences et par conséquent le ralentissement des projets. L'équipe est en souffrance.

L'objectif est de trouver rapidement le prochain responsable des ressources humaines. Le recrutement d'un cadre est réalisé mais la déstabilisation est telle, qu'il ne souhaitera pas rester sur ce poste.

2022 permet de mettre en exergue certaines difficultés et un audit est réalisé en fin d'année.

Le service RH manque de polyvalence. Le service fonctionne par pôle, ce qui est très intéressant dans la spécialisation des domaines RH mais qui manque d'opérationnalité au départ de professionnels (départ = fuite de compétences).

Les logiciels sont sous utilisés et nos pratiques doivent être modernisées (envoi par voie postale du bulletin de salaire/ transfert automatiques des éléments variables...).

Certaines actions ou dossiers ne sont pas connues par les agents et doivent faire l'objet d'une étude pour les traiter. Il y a alors du glissement de tâches dans les fonctions.

En parallèle, le service Ressources Humaines a été confronté à une forte activité liée à l'absentéisme et à la fluctuation des effectifs des services. Ils n'ont pas de cadres stables en 2022 après avoir été piloté par la même cadre depuis plusieurs années. Le sentiment d'incompréhension se fait ressentir.

Le manque de place et le non-respect de la distance sanitaire dans le précédent bureau ont favorisé le déménagement du service RH au sein d'une villa proche du CDEF en 2021. Une permanence quotidienne a été établie pour garder le lien avec les professionnels. Progressivement elle passe à 2 jours par semaine. Elle reste questionnée pour 2023.

2023 doit permettre d'accompagner le changement dans le respect du travail effectué ces dernières années tout en s'orientant vers la modernisation et la simplification des procédures pour gagner en efficacité. L'enjeu pour l'équipe d'encadrement est de conduire ce changement tout en rassurant les professionnels de ce service.

Afin de compléter les savoirs et savoir-faire des professionnels du service RH, plusieurs formations ont été dispensées en 2022. Celles-ci ont permis un perfectionnement des compétences, afin que chaque professionnel du service RH soit expert dans les missions qui lui sont confiées, et ainsi apporter des réponses adaptées aux professionnels.

Les professionnelles du service RH ont participé aux formations suivantes :

- Le déroulé de la carrière
- Lignes Directrices de Gestion
- IJSS, maintien de salaire
- Retraite FPH
- Gagner du temps et s'organiser avec OUTLOOK
- L'accès à la fonction publique hospitalière
- Planiciel

- Blue kango
- Logiciel e.magnus
- Methodologie de processus de recrutement

Le service RH est composé de 3 pôles :

- **Un pôle financier** : paie, contractuels, tableaux des emplois, analytique, CET, Grève
- **Un pôle suivi de carrière** : concours, suivi des carrières, avancements, promotions, procédures disciplinaires
- **Un pôle parcours professionnel** : formation, évaluation professionnelle, retraite, GPMC, stagiaire école, gestion de l'absentéisme

Le service Ressources Humaines met en œuvre une démarche d'accompagnement et de suivi des professionnels du CDEF 31 basés sur les valeurs suivantes : équité, égalité, respect des droits des agents et de la réglementation avec une écoute active.

I. Les perspectives 2023

La direction continue de structurer la politique Ressources Humaines avec la mise en place d'outils, de procédures et de protocoles garantissant une information fiable et un traitement équitable des professionnels.

La volonté de la direction est la stabilisation des équipes. Le fonctionnement du service RH est essentiel dans la situation actuelle du CDEF. Aujourd'hui l'établissement est en miroir du service RH, un sentiment de mal-être dans lequel résonne une forme d'impuissance.

L'objectif est véritablement de sortir de cet état angoissant... pour les professionnels et les usagers.

Un plan de formation est prévu pour l'ensemble des agents du service. Un des grands principes a toujours été l'échange des savoirs et compétences pour une meilleure organisation et communication.

L'objectif est de poursuivre et de respecter le travail élaboré depuis ces nombreuses années, trouver l'organisation optimale pour un service de ressources humaines à taille intermédiaire avec les interrogations que cela supposent.

Sur un plan plus détaillée, le travail amorcé sur les Ligne directrice de gestion (LDG) est à poursuivre en 2023/2024. L'année 2021, est marquée par **la réforme de la fonction publique** et la mise en place des LDG. Cette modification majeure de la fonction publique va nécessiter une refonte complète de la politique RH du CDEF, pour ce faire, un COPIL et un groupe de travail ont été constitués.

L'élaboration des lignes directrices de gestion poursuit les objectifs suivants :

- Monter en compétence les professionnels et l'établissement. C'est un élément essentiel pour le CDEF. Les difficultés de recrutement obligent parfois de travailler avec des personnes « faisant fonction ». Il est essentiel de réfléchir à un plan de formation à destination de ces professionnels. Et la création d'un pôle de formation d'une autre dimension pourrait être une possibilité à ne pas exclure pour 2024
- Favoriser l'égalité de traitement. C'est une priorité dans l'ensemble des questions RH.
- Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion
- Promouvoir un dialogue social efficace dans le respect des garanties
- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles. C'est un véritable enjeu avec les questions d'usure professionnelle
- Renforcer l'égalité professionnelle homme/femme
- Transformer et simplifier la gestion des ressources humaines

Plusieurs thématiques ont été étudiées ces dernières années notamment :

- La promotion – L'évolution Professionnelle – La valorisation du parcours professionnel – La reconnaissance de la performance professionnelle
- L'égalité professionnelle Hommes/Femmes (recrutement, formation, rémunération, promotion, avancement de grade)
- Le recrutement. Cette question est à reprendre pour 2023 et à corréliser à la fidélisation des professionnels.
- La gestion des contractuels. Une commission CDI va de nouveau s'effectuer en 2023.
- La lutte contre les discriminations et le harcèlement
- L'évaluation professionnelle
- La formation

D'un commun accord le parti pris du COPIL a été de saisir les LDG comme une opportunité de revisiter l'ensemble de la politique RH du CDEF. Il ne s'agit pas de refaire mais de questionner l'ensemble des domaines des ressources humaines pour répondre aux notions d'équité et d'égalité de traitement tout en gardant en visuel notre mission première. L'année 2023 poursuivra ce travail.

En 2022, un important travail s'est déroulé sur les minimums congés et sur l'octroi des heures supplémentaires. L'année 2023 devra reposer les règles du temps, poursuivre les OTT (organisation du temps de travail) par service et les fiches de poste en utilisant la trame précédemment étudiée.

La signature d'une convention de partenariat en janvier 2019 avec une psychologue du travail a permis d'accompagner les agents dans leur parcours professionnel. Elle a notamment comme missions :

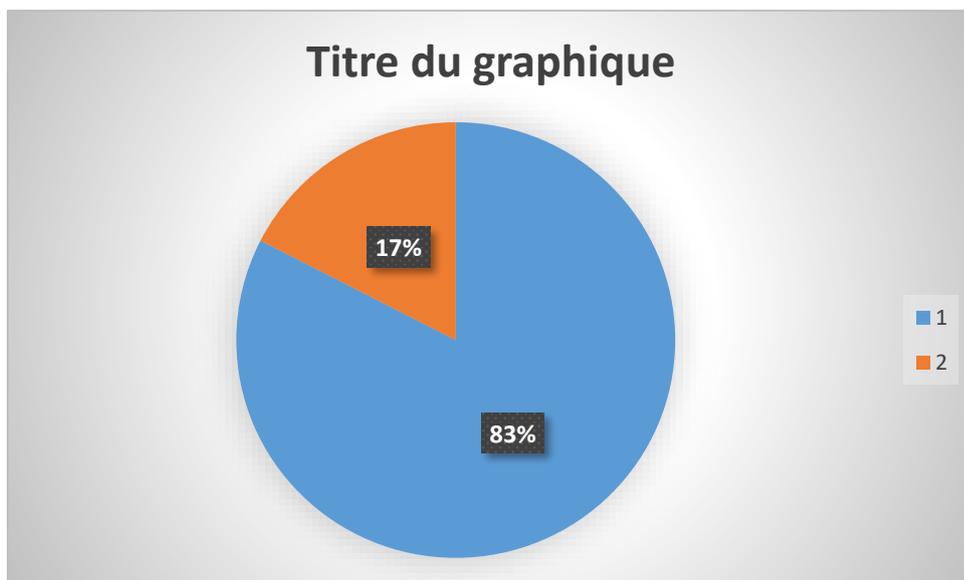
- **L'accompagnement individuel d'un professionnel du CDEF 31** en situation de souffrance au travail ou suite à un évènement en lien avec le travail.
- **L'accompagnement collectif d'un service du CDEF 31** lorsqu'une équipe est en difficulté, en conflit ou en souffrance au travail.
- **L'accompagnement de l'agent dans son parcours professionnel** afin de le remobiliser dans son projet professionnel, pour redonner du sens à son travail ou à la mission, ou encore en situation de reconversion professionnelle.
- **La participation et aide à la décision** dans la commission des Risques Psycho-sociaux ou autres commissions relevant de sa compétence pour proposer des pistes de réflexion.
- **La participation au Comité d'Hygiène de sécurité et des conditions de travail** afin d'apporter son éclairage sur tous les sujets qui relèvent de sa compétence.

La psychologue du travail a tenu 22 permanences en 2022. Elle intervient en général 2 fois par mois, les vendredis matins de 9H30 à 12H30.

II. La médecine préventive

1. Nombre de visites médicales par mois

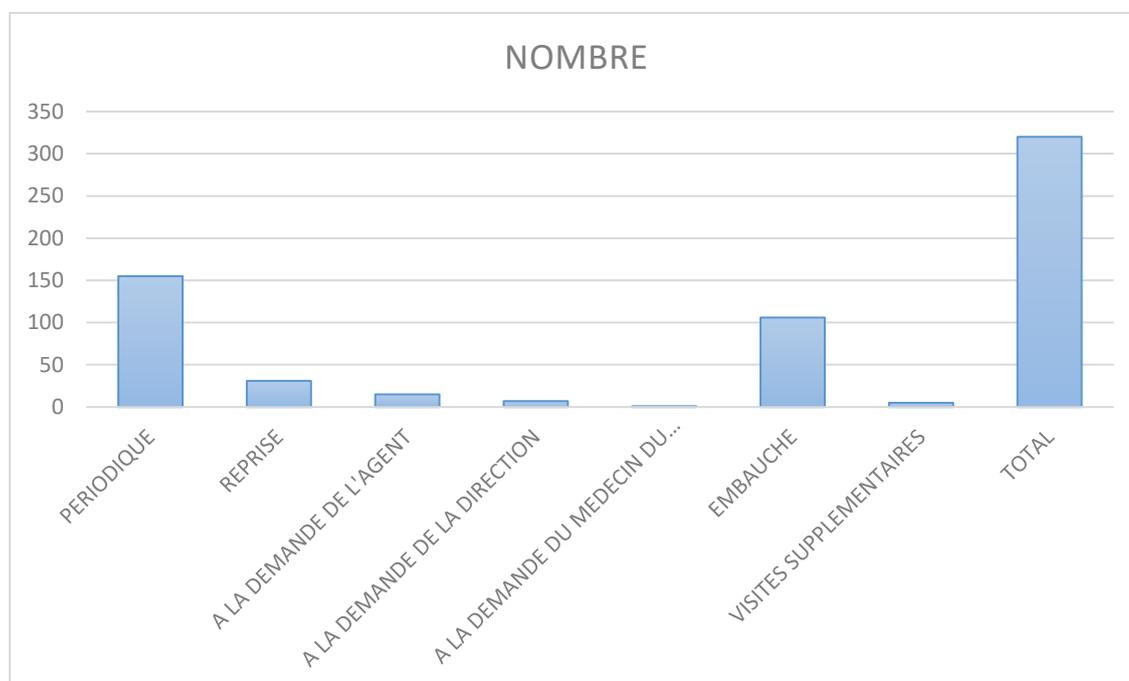
MOIS	VACATIONS	PRESENCES	ABSENCES
JANVIER	2	22	5
FÉVRIER	2	24	3
MARS	1	3	0
AVRIL	2	24	3
MAI	3	22	4
JUIN	3	24	5
JUILLET	1	7	7
AOÛT	0	0	0
SEPTEMBRE	3	28	7
OCTOBRE	1	12	2
NOVEMBRE	1	13	1
DÉCEMBRE	2	15	4
TOTAL	21	194	41
		83%	17%



Nous pouvons constater un nombre important d'absences aux visites médicales (17%) principalement dû à des oublis de la part des professionnels convoqués.

2. Les visites médicales par motifs

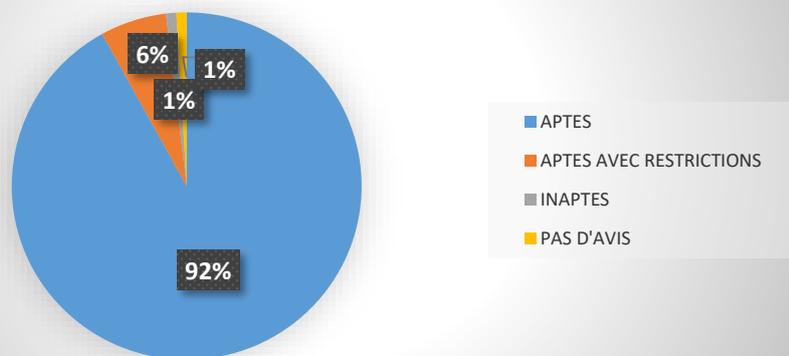
MOTIF DES VISITES MEDICALES	NOMBRE	POURCENTAGE
PERIODIQUE	155	48%
REPRISE	31	10%
A LA DEMANDE DE L'AGENT	15	5%
A LA DEMANDE DE LA DIRECTION	7	2%
A LA DEMANDE DU MEDECIN DU TRAVAIL	1	0%
EMBAUCHE	106	33%
VISITES SUPPLEMENTAIRES	5	2%
TOTAL	320	100%



3. Avis visites médicales

SUITES VISITES MEDICALES	NOMBRE	POURCENTAGE
APTES	177	92%
APTES AVEC RESTRICTIONS	12	6%
INAPTES	3	1%
PAS D'AVIS	2	1%
TOTAL	212	100%

Avis Visites Médicales



L'établissement cotise à hauteur de 1.50% (traitement de base brut et indemnité de sujétion spéciale). Cette cotisation versée au CGOS permet aux agents inscrits de bénéficier de différentes prestations à caractère social.

En 2021, 374 agents titulaires et contractuels depuis plus de 6 mois se sont inscrits par le biais du dossier annuel.

Au 04/04/23, le bilan annuel 2022 n'est toujours pas disponible sur le site établissement du CGOS.